

# **COMPTE RENDU IN EXTENSO**

**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2019  
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
26 ET 27 SEPTEMBRE 2019  
(2EME JOURNÉE)**

.....

**(MANDATURE 2018-2021)**



**JOURNÉE DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE**

**Ouverture des travaux à 10h00**

**ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT  
ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**Rapportu n<sup>u</sup> 259 : Cunvenzioni da firmà trà a Cullittività di Corsica è a Cumunità d'Agglomerazioni di u circondu Aiaccinu (serviziu laboratoriu d'analisi) in quantu à a gistioni di l'uparazioni d'analisi di l'acqua**

**Rapport n° 259 : Convention à conclure entre la Collectivité de Corse et la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (service laboratoire d'analyses) en matière de gestion des opérations d'analyses d'eau**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 12**

**VOTE du rapport 13**

**ALLOGHJU / HABITAT – LOGEMENT**

**Rapportu n<sup>u</sup> 281 : Regulamentu novu di l'aiuti à prò di l'alloghju è di l'abitatu - Pè una risposta pulitica forte è nuvatrice di pettu à i fenomini di speculazione, di spusessu è di difficultà d'accessu à l'alloghju « Una casa per tutti, una casa per ognunu »**

**Rapport n° 281 : Nouveau règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat - Pour une réponse politique forte et innovante face aux phénomènes de spéculation, de dépossession et de difficultés d'accès au logement « Una casa per tutti, una casa per ognunu »**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 13**

**DISCUSSION GENERALE 26**

**Raportu n<sup>u</sup> 260 : Prurugazione di a cummissione ad hoc per l'attività ecunomiche di u liturale - raportu di Mma a presidente (prugettu)**

**Rapport n° 260 : Prorogation de la commission ad hoc sur les activités économiques du littoral - rapport de Mme la Présidente**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>66</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>69</b>

### AMBIENTE/ ENVIRONNEMENT

**Raportu n<sup>u</sup> 262 : Dispositivu di sustegnu in u quattru di u rigulamentu *de minimis* pà a pesca destinatu à u finanziamentu di attrazzi minori è di l'investimenti specifichi pà l'impresi di pesca artigianali di Corsica**

**Rapport n° 262 : Dispositif de soutien dans le cadre du règlement de minimis pêche destiné à accompagner le financement de petits équipements et des investissements spécifiques pour les entreprises de pêche artisanale de Corse**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>70</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>71</b>
<b>AMENDEMENT</b>	<b>74</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>76</b>

### GESTIONE DI U PERSUNALE / GESTION DU PERSONNEL

**Raportu n<sup>u</sup> 271 : Missi à dispusizioni di parsunali pressu à i Sirvizii d'Incendiu è di Succorsu di u Cismonte è di u Pumonti**

**Rapport n° 271 : Mises à disposition de personnels auprès des Services d'Incendie et de Secours du Cismonte et du Pumonti**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>76</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>77</b>

## AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Raportu n° 244 : Operazione immobiliare - Asquistu di locali in Bastia**

**Rapport n° 244 : Opérations immobilières - acquisitions de locaux à Bastia**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 78**

**VOTE du rapport 78**

## INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT - FORMATION – RECHERCHE

**Raportu n° 283 : Schema d'aiutu à a riescita è à a vita studiantina 2019-2023**

**Rapport n° 283 : Schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante 2019-2023**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 79**

**DISCUSSION GENERALE 84**

**VOTE du rapport 86**

## DESIGNAZIONE / DÉSIGNATIONS

**Rapport n° 286 : Désignations**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 86**

**VOTE du rapport 87**

## MUZIONE / MOTIONS

**N° 2019/E3/061** déposée par Mme Danielle ANTONINI au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Implantation de tomographie par émission de positions (TEP) et cyclotron en Corse**

<b>Présentation de la motion</b>	<b>90</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>93</b>
<b>VOTE de la motion</b>	<b>94</b>

**N° 2019/E3/077** déposée par le groupe « Femu a Corsica » : **soutien aux personnels du pôle des urgences et soins continus du centre Hospitalier de Bastia**

<b>Présentation de la motion</b>	<b>94</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>95</b>
<b>AMENDEMENT</b>	<b>96</b>
<b>VOTE de la motion</b>	<b>98</b>

**N° 2019/E3/059** déposée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Recherche contre les cancers pédiatriques**

<b>Présentation de la motion</b>	<b>99</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>100</b>
<b>AMENDEMENTS</b>	<b>102</b>
<b>VOTE de la motion</b>	<b>105</b>

**N° 2019/O2/069** déposée par Mme Catherine RIERA au nom du goupe « Andà per Dumane » : **Fonctionnement de l'oncologie au sein de l'hôpital d'Aiacciu et en Corse**

<b>Présentation de la motion</b>	<b>105</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>106</b>

**MOTION RENVOYEE POUR EXAMEN PAR LA COMMISSION  
« SANTE » 113**

**N° 2019/E3/062** déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Mesure de la pollution aux particules**

<b>Présentation de la motion</b>	<b>113</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>115</b>
<b>AMENDEMENTS</b>	<b>115</b>
<b>VOTE de la motion</b>	<b>116</b>

**N° 2019/E3/056** déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Andà per Dumane » : **Accidentologie sur les routes de Corse**

<b>Présentation de la motion</b>	<b>116</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>117</b>
<b>AMENDEMENTS</b>	<b>117</b>
<b>VOTE de la motion</b>	<b>119</b>

**N° 2019/E3/060** déposée par Mme Mattea CASALTA au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Pollution par les matières plastiques de la mer Méditerranée**

<b>Présentation de la motion</b>	<b>119</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>121</b>
<b>AMENDEMENTS</b>	<b>123</b>
<b>VOTE de la motion</b>	<b>128</b>

**RAPORTU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 285 : Cunvenzione di partenariatu trà l'Assemblea di Corsica è u cunghressu di Nova Caledonia**

**Rapport n° 285 : Convention de partenariat entre l'Assemblée de Corse et le congrès de la Nouvelle-Calédonie**

<b>Présentation du rapport</b>	<b>128</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>130</b>
<b>AMENDEMENT</b>	<b>131</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>132</b>

<b>MUZIONE / MOTIONS</b>
--------------------------

**N° 2019/E3/057** déposée par M. Antoine POLI au nom du groupe « Andà per Dumane » : **Production et gestion des déchets papiers en Corse**

<b>Présentation de la motion</b>	<b>133</b>
<b>VOTE de la motion</b>	<b>134</b>

**N° 2019/O2/073** déposée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **lutte contre le harcèlement scolaire**

<b>Présentation de la motion</b>	<b>135</b>
<b>VOTE de la motion</b>	<b>136</b>

**N° 2019/E2/046** déposée par MM. Jean-Martin MONDOLONI et Francis GUIDICI au nom du groupe « Per l'Avvene » : **Dispositif d'accompagnement des communes insituant une aide à la mobilité pour le maintien ou l'encouragement à l'installation de résidents permanents**

<b>Présentation de la motion</b>	<b>136</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>137</b>
<b>AMENDEMENT</b>	<b>137</b>
<b>VOTE de la motion</b>	<b>144</b>

**N° 2019/E2/054** déposée par le Président de l'Assemblée de Corse : **Ratification de l'accord UF-MERCOSUR**

**N° 2019/E3/065** déposée par M. Petr'Antone TOMASI au nom de groupe « Corsica Libera » : **demande de non-ratification du CETA**

**Ces deux motions font l'objet d'une fusion et deviennent la Motion n° 2019/E3/067 - Demande de non-ratification du CETA**

**Présentation de la motion** **144**

**DISCUSSION GENERALE** **145**

**VOTE de la motion** **146**

**N° 2019/E2/055** déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI au nom du groupe « Andà per Dumane » : **Revalorisation indemnité compensatoire pour frais de transport**

**Présentation de la motion** **146**

**VOTE de la motion** **147**

**N° 2019/E2/048** déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI au nom du groupe « Andà per Dumane » : **Grand port de Bastia**

**MOTION RETIRÉE PAR SON AUTEUR** **148**

**N° 2019/E2/050** déposée par M. Jean-Jacques LUCCHINI au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Cerf de Corse**

**MOTION REPORTÉE A LA SESSION D'OCTOBRE**

**N° 2019/E3/063** déposée par M. Petr'Antone TOMASI au nom du groupe « Corsica Libera » : **Mise en œuvre de solution hydrogène dans le cadre de la transition énergétique**

**Présentation de la motion** **149**

**DISCUSSION GENERALE** **150**

**AMENDEMENTS** **150**

**VOTE de la motion** **152**

**N° 2019/E3/064** déposée par M. Petr'Antone TOMASI au nom du groupe « Corsica Libera » : **Valorisation du patrimoine de la CdC dans le cadre de la transition énergétique**

**Présentation de la motion** **152**

**AMENDEMENTS** **155**



**VOTE de la motion** **156**

N° 2019/O2/068 déposée par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse : **Soutien aux peuples autochtones d'Amérique du Sud**

N° 2019/O2/076 déposée par le groupe « Femu a Corsica » : **Soutien aux peuples Amérindiens et Bushinenge**

**Ces deux motions font l'objet d'une fusion et deviennent la Motion n° 2019/O2/080 : Soutien aux peuples Amérindiens et Bushinenge**

**Présentation de la motion** **156**

**DISCUSSION GENERALE** **157**

**VOTE de la motion** **160**

N° 2019/O2/070 déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI au nom du groupe « Andà per Dumane » : **Violences en Corse**

**Présentation de la motion** **160**

**DISCUSSION GENERALE** **161**

**VOTE de la motion** **162**

N° 2019/O2/071 déposée par Mme Anne TOMASI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Réduction de la fracture numérique à destination des personnes à faibles ressources**

**Présentation de la motion** **162**

**DISCUSSION GENERALE** **163**

**VOTE de la motion** **166**

N° 2019/O2/074 déposée par Mme Julia TIBERI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Projet de réforme des retraites**

**Présentation de la motion** **166**

**DISCUSSION GENERALE** **167**

**VOTE de la motion** **171**

**N° 2019/O2/075** déposée par les groupes « Per l’Avvene » et « La Corse dans la République » : **Problématiques Foncier – Logement : Condamnation des déclarations du mouvement « Corsica Libera » et création d’un groupe de travail**

**Présentation de la motion** **171**

**DISCUSSION GENERALE** **173**

**VOTE de la motion** **175**

**N° 2019/O2/078** déposée par le groupe « Femu a Corsica » : **Dispositions relatives à l’utilisation des pesticides**

**Présentation de la motion** **175**

**DISCUSSION GENERALE** **177**

**AMENDEMENT** **178**

**VOTE de la motion** **181**

**N° 2019/O2/079** déposée par M. François ORLANDI au nom du groupe « Andà per Dumane » : **Sécurité du trafic maritime en Corse**

**Présentation de la motion** **182**

**VOTE de la motion** **183**

**ALLOGHJU / HABITAT – LOGEMENT**

**Raportu n° 281 : Regulamentu novu di l’aiuti à prò di l’alloghju è di l’abiatu - Pè una risposta pulitica forte è nuvatrice di pettu à i fenomini di speculazione, di spusessu è di difficultà d’accessu à l’alloghju « Una casa per tutti, una casa per ognunu »**

**Rapport n° 281 : Nouveau règlement des aides en faveur du logement et de l’habitat - Pour une réponse politique forte et innovante face aux phénomènes de spéculation, de dépossession et de difficultés d’accès au logement « Una casa per tutti, una casa per ognunu »**

<b>AMENDEMENTS</b>	<b>184</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>203</b>

<b>ISTITUZIONE - VITA PULITICA / INSTITUTIONS - VIE POLITIQUE</b>
---

**Raportu n<sup>u</sup> 238 : Avisu rilativu à a pruposta di leghji posta da u Sinatori PANUNZI**

**Rapport n<sup>o</sup> 238 : Avis sur la proposition de loi déposée par le Sénateur PANUNZI**

<b>Présentation de la motion</b>	<b>203</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>205</b>
<b>AMENDEMENT</b>	<b>218</b>
<b>VOTE de la motion</b>	<b>220</b>

**La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI.**

## **Le Président TALAMONI**

Bonjour. Si vous voulez bien vous assoir. Nous allons donner la parole à Jean BIANCUCCI qui va nous présenter le rapport n° 259. Vous avez la parole. Il y a un brouhaha, c'est impossible de travailler ! Je vous demande d'écouter Jean BIANCUCCI qui va prendre la parole sur un rapport qui a son importance.

M. LACOMBE me fait signe qu'il quitte l'hémicycle. Je demande aux services de bien noter que Xavier LACOMBE n'est plus dans l'hémicycle.

Jean BIANCUCCI a la parole. Merci à ceux qui ne sont pas élus de quitter l'hémicycle. Pendant les travaux de l'Assemblée, il n'y a que des élus dans l'hémicycle.

### **ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**\* Raportu n° 259 : Cunvenzioni da firmà trà a Cullittività di Corsica è a Cumunità d'Agglomerazioni di u circondu Aiaccinu (sirviziù laburatoriù d'analisi) in quantu à a gistioni di l'uparazioni d'analisi di l'acqua**

**Rapport n° 259** : Convention à conclure entre la Collectivité de Corse et la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (service laboratoire d'analyses) en matière de gestion des opérations d'analyses d'eau

#### **M. Jean BIANCUCCI**

Merci, Président.

C'est un rapport tout simple qui propose une convention entre la CAPA, le laboratoire Pumonte et la Collectivité de Corse concernant l'analyse des eaux et notamment des eaux brutes et surtout en cas de pollution.

Cela concerne à la fois les dix communes de la CAPA, plus Todda et Occana. On peut comprendre pourquoi, parce que c'est là que se situent les ressources.

Les compétences sont déjà exercées par la CAPA en la matière, mais il est nécessaire sur ces cas dont je viens de parler, pour la CAPA, d'externaliser et les analyses. Nous y sommes extrêmement favorables. Je vous propose de voter le rapport.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le conseiller exécutif.

Il y a un rapport de la commission du développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

Merci, M. le Président. Avis favorable de la commission du développement.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas d'autres rapports de commissions. La parole est à qui la demande ? Personne. Je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>1</sup>**

Vous n'avez pas d'autres rapports ? Très bien.

Nous allons appeler le logement. Rapport 281. C'est le Président du Conseil exécutif qui va nous présenter ce rapport. Vous avez la parole.

**ALLOGHJU / HABITAT – LOGEMENT**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 281 : Regulamentu novu di l'aiuti à prò di l'alloghju è di l'abitatu - Pè una risposta pulitica forte è nuvatrice di pettu à i fenomini di speculazione, di spusessu è di difficultà d'accessu à l'alloghju « Una casa per tutti, una casa per ognunu »**

**Rapport n° 281 : Nouveau règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat - Pour une réponse politique forte et innovante face aux phénomènes de spéculation, de dépossession et de difficultés d'accès au logement « Una casa per tutti, una casa per ognunu »**

**Le Président SIMEONI**

Je vous remercie, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

M. le Président de l'Assemblée, Mesdames et Messieurs les élus,

---

<sup>1</sup> Délibération 19/312 AC

Rapport important par bien des aspects innovants, en rupture assumée avec la politique que nous avons menée jusqu'à aujourd'hui, non pas que cette politique ait été mauvaise, elle avait des aspects incontestablement positifs, mais elle a été insuffisante. Il faut donc l'améliorer, la renforcer de façon très significative, mais en ayant bien sûr à l'esprit deux choses qui viennent forcément borner notre action.

D'abord et en toute hypothèse, la Collectivité de Corse ne pourra pas tout faire dans le domaine, parce qu'il y a des limites qui sont des limites budgétaires et juridiques. Donc, la Collectivité de Corse peut avoir un rôle d'impulsion, elle peut avoir un rôle politique, un rôle de collectivité chef de file, un rôle de demande d'adaptations législatives, réglementaires, voire constitutionnelles. Mais la Collectivité de Corse n'est pas le seul acteur et n'est pas le seul acteur public dans le domaine du logement et de l'habitat. Première limite.

Il faudra donc, y compris si ce règlement est adopté, ce que j'espère, que d'autres collectivités viennent conjuguer leurs efforts avec notamment les dispositifs incitatifs proposés par le présent règlement.

Donc, première limite, la Collectivité de Corse ne peut pas tout.

Deuxième limite, ce règlement est à mon sens, mais nous en débattons, extrêmement important, extrêmement innovant, extrêmement fort au plan politique, juridique et technique. Mais il n'a bien sûr pas la prétention de résumer la totalité de ce que doit être notre politique foncière et notre politique en faveur du logement et de l'habitat. Vous savez, mais j'y reviendrai, qu'à cet égard, nous avons pris rendez-vous pour un travail approfondi qui doit déboucher sur des décisions politiques et juridiques fortes. Une politique foncière et une politique du logement et de l'habitat globale, permettant notamment de lutter contre la spéculation et la dépossession.

Ce règlement s'inscrit dans cette philosophie globale et il a vocation aussi à en poser les jalons.

« Una casa per tutti, una casa per ognunu », c'est aussi résumer la philosophie de ce que doit être notre action. On nous l'a dit souvent, notre vocation au-delà des débats qui nous animent légitimement, c'est bien sûr de répondre dans une logique d'équité, de solidarité, de justice sociale aux besoins des Corses et d'abord aux besoins fondamentaux.

Parmi les besoins fondamentaux, le droit à la santé, le droit au travail, le droit à la langue et à la culture, mais aussi le droit à la terre et au logement pour tous et pour chacun, « una casa per tutti, una casa per ognunu ».

Ce règlement prend acte de ce que la question du logement et de l'habitat n'est pas seulement une question technique. Elle est, en Corse plus qu'ailleurs, une question fondamentalement politique parce qu'elle est au confluent de trois enjeux essentiels perçus comme tels par les Corses.

Le premier enjeu, c'est la lutte contre la spéculation et la dépossession foncière et son corollaire, se battre contre un certain nombre de phénomènes extrêmement négatifs et dangereux. Le corollaire positif, se battre aussi pour que chacune et chacun des citoyens qui vit sur cette île puisse accéder au foncier et au logement, qu'il soit par exemple, agriculteur pour le foncier, ou qu'il soit chômeur, ou dans une situation précaire pour le logement. Premier enjeu, donc, la lutte contre la spéculation et la dépossession foncière et un accès le plus large possible au foncier et au logement.

Deuxième enjeu qui vient aggraver le premier, la paupérisation d'une part importante de la population insulaire.

Et le troisième enjeu que l'on oublie quelquefois, mais nous avons eu l'occasion de l'évoquer notamment pendant les *scontri di i territorii*, c'est que, en Corse, les inégalités concernant l'accès au logement sont aggravés par l'inégalité territoriale. Nous avons aujourd'hui, une offre urbaine et périurbaine qui souvent ne correspond pas aux besoins d'une grande part de la population, mais qui existe et qui est quelquefois même surabondante. Et nous avons dans l'intérieur, et beaucoup d'entre vous le savent notamment parce qu'ils le vivent au quotidien, un déficit d'offres de logement aggravé par la désertification de l'intérieur, aggravé par les problèmes d'indivision, aggravé par la dégradation du parc immobilier.

Donc, ces trois enjeux se cumulent pour rendre la question de l'accès au foncier et au logement à la fois essentielle et extrêmement difficile à résoudre.

Je reviens une seconde pour développer chacun de ces volets.

La lutte contre la spéculation et la dépossession a fait l'objet d'un rapport de l'agence de l'urbanisme et de l'énergie qui a été présenté et débattu dans cette Assemblée les 25 et 26 juillet dernier. La réflexion et le travail relatifs au projet de règlement qui vous est proposé aujourd'hui avaient commencé en amont de ce rapport. Bien sûr, c'était notamment décliné à travers des réunions de travail internes à l'Assemblée de Corse, au Conseil exécutif. C'était décliné à travers les *scontri di i territorii* qui ont eu lieu le 27 avril 2019 à Bastia, le 11 mai à Sartè, les 18 mai à Corti, le 25 mai à Aiacciu et le 8 juin à Prunelli di Fium'Orbu, *scontri* auxquels tous les élus de l'Assemblée étaient invités à participer bien sûr, mais des

scontri qui nous ont permis également de rencontrer de nombreux maires et de nombreux présidents d'intercommunalités.

J'en profite pour rendre hommage à la qualité du travail, à l'engagement passionné des services de la Collectivité de Corse qui ont travaillé en back stage, notamment au DGA, Toni PERALDI, au directeur, M. CRISTOFARI et au chef de service en charge du logement, M. CRISTIANI et toute leur équipe.

Je rappelle nos débats du 25 juillet dernier parce qu'ils ont, à notre sens, constitué un véritable tournant. Pourquoi ? Pour deux raisons.

Première raison, parce que pour la première fois, nous avons disposé d'une étude actualisée qui a permis de présenter de façon incontestable des chiffres qui nous ont conduits, individuellement et collectivement, à prendre la mesure de la gravité du phénomène.

Nous le savions avant, mais lorsqu'on lit que le coût du logement a augmenté en moyenne fois fois plus vite en Corse que sur le continent, y compris dans les zones de tension, lorsqu'on lit dans ce rapport que le coût du foncier a augmenté quatre fois plus vite en Corse que sur le continent, avec la pondération, mais en tout cas, une augmentation de plus 138 %. Et puis, au-delà de ces chiffres, s'ils nous ont parlé, c'est parce que chacun d'entre nous l'a relié à son expérience personnelle, à son vécu familial ou villageois.

Deuxième raison, c'est que grâce à la cartographie, nous nous sommes rendu compte qu'il y avait des zones entières, particulièrement dans le littoral, où il y avait un véritable apartheid par l'argent, où il est désormais impossible à la plupart des gens qui vivent ici d'accéder à la propriété. C'est déjà une situation en soi inacceptable, mais c'est encore plus inacceptable lorsqu'on se rend compte que cette situation, si remède n'y est pas porté, va immanquablement s'étendre par capillarité pour aller du littoral vers l'intérieur. Nous avons là en encore, toutes et tous, les exemples de maisons de villages qui pourraient être achetées, soit par la commune dans le cas de droit de préemption lorsqu'il existe, soit par des privés originaires des villages qui échappent à cette acquisition parce que le jeu du marché fait que ce sont des tiers fortunés, souvent étrangers à l'île qui achètent ces biens.

Nous avons fait ce constat, nous avons eu un débat qui a été riche, comme toujours respectueux, et nous avons voté à l'unanimité le rapport et surtout notre volonté commune d'engager une réflexion pour que nous puissions apporter des réponses fortes.



Je le dis et je referme la parenthèse aussitôt, je pense que cette réflexion doit être engagée et qu'elle doit, à titre principal, partir de la Collectivité de Corse, de l'Assemblée de Corse, du Conseil exécutif. J'ai eu l'occasion de vous en parler, je pense qu'il faut que nous nous dotions d'une méthode sur deux ou trois mois pour aller au fond de ces questions par des thèmes bien identifiés, en faisant appel à des sachants bien sûr, et en permettant à toutes celles et à tous ceux qui ont quelque chose à dire sur ce sujet, de nous enrichir de leur réflexion et de leur contribution pour sortir très vite, avec des dispositions opérationnelles à droit constant, ou sous réserve d'évolutions réglementaires, législatives, voire constitutionnelles et, si possible, construire dans tous les domaines où cela sera réalisable des larges majorités, voire des consensus.

Problème de la dépossession et de la spéculation, problème du taux de pauvreté, je le rappelle. Il est évident que plus les prix montent et plus le nombre de gens en Corse qui ont des revenus faibles augmente, et plus le gap s'aggrave.

Troisième élément, la question de la fracture territoriale. Vous savez que nous sommes engagés fortement pour la réduire dans le cadre d'une politique globale qui s'est déclinée dans les différentes politiques publiques.

Sur la question du logement en Corse, quelques mots. Je vous rappelle que ça représente de façon générale au moins 20 % des revenus des gens et ce pourcentage peut atteindre 40 %, lorsqu'il s'agit de revenus les plus modestes et notamment, dans le parc privé et dans le parc HLM.

Des projections qui sont inquiétantes, voire affolantes. J'ai cité les chiffres de la DREAL, je l'ai dit en commission, nous n'avons pas vocation forcément, d'abord à prendre ces chiffres comme parole d'Évangile. Nous devons construire nos propres projections statistiques. Ensuite, nous devons changer de modèle économique, nous devons réfléchir et si possible influencer sur l'évolution de la population en Corse qui s'accroît dans des proportions très importantes, vous le savez, tous les ans. Mais toujours est-il que les chiffres disponibles insistent sur la nécessité de construire de nouveaux logements dans des proportions qu'à l'évidence, nous ne sommes pas capables pour l'instant d'assumer.

Une fois ce constat dressé, que pouvons-nous faire et que proposons-nous à travers ce nouveau règlement ?

D'abord trois axes forts.

Premièrement, le renforcement de l'effort budgétaire. Je vous rappelle que les dispositifs que nous allons évoquer aujourd'hui mobilisent, selon les années budgétaires, entre 8 à 10 M€ de crédit de paiement.

La décision qui est prise aujourd'hui, c'est d'ores et déjà pour l'année 2020, si ce règlement est voté, de consacrer 12 M€ à la mise en oeuvre de cette politique. C'est bien sûr la question récurrente du verre à moitié plein ou à moitié vide. On m'a fait remarquer en commission, à bon droit, que c'était certainement insuffisant par rapport aux besoins, oui, que c'était des sommes dérisoires par rapport au volume financier du marché immobilier, à l'évidence. Mais je réponds que les plus longues marches commencent par un pas et qu'aujourd'hui, lorsqu'on augmente le budget de plus 20 %, selon que l'on soit dans une année haute de 10 à 12 millions, à plus 50 % en année basse, 8 millions, 12 millions, ça veut dire qu'on institue une priorité politique. Ça veut dire aussi que c'est un appel aux acteurs parce que ces crédits ne seront consommés que dès lors que les projets arriveront. Si ces projets arrivent, bien évidemment, et s'ils dépassent, ce que j'espère, la projection budgétaire que nous avons faite, eh bien, nous pourrions augmenter, y compris inciter un certain nombre de partenaires, y compris par exemple l'Etat, à venir abonder les crédits disponibles. Donc, premier signe, un signe budgétaire.

Deuxièmement, le renforcement de l'accès à la primo accession et au logement social. On ne peut pas opposer logement social et primo accession. Bien sûr, notre vocation est de permettre à tous les Corses qui le souhaitent d'accéder à la propriété. Mais il y a aussi un certain nombre de données acquises du terrain et aujourd'hui, il y a un besoin objectif de logement locatif social, que ce soit dans les villes, ou dans les villages. Nous devons bien sûr continuer à maintenir notre effort pour le locatif social tout en renforçant l'effort porté sur l'accession à la propriété.

Troisième point, nous avons, avant, des dispositifs qui n'étaient pas ciblés géographiquement. Ce règlement vous propose de recentrer l'aide, à la fois vers les personnes, les ménages et vers les territoires qui en ont le plus besoin. Pour nous, quand je dis pour nous, c'est pour cette Assemblée puisque beaucoup des délibérations que nous avons votées à cet égard l'ont été à l'unanimité, y compris par exemple le règlement transitoire des aides aux communes, là où le besoin aujourd'hui est le plus fort, c'est dans l'intérieur par rapport au littoral, notamment en termes de logements. Là où le besoin de rééquilibrage et d'équité se fait sentir, c'est prioritairement dans les villages du rural, de la montagne et le centre-ville. En concertation avec les villes et les communes, nous avons vocation, y compris en termes de logique d'aménagement du territoire, confère l'urbanisme commercial, confère le combat pour le commerce de centre-ville, confère le combat pour le maintien des écoles dans les villages ou dans les centres villes, nous voulons accompagner et soutenir les politiques des communes qui visent à réinvestir le

centre-ville et à les faire revivre. Donc, soutien renforcé à l'intérieur et au centre-ville.

Une fois que ces grands axes ont été présentés, vous dire brièvement que le nouveau règlement décline quatre volets.

Le premier, le renforcement du soutien aux communes et intercommunalités désireuses de proposer une offre de qualité.

Deuxièmement, le renforcement et la réorientation de l'aide directe aux primo accédants.

Troisièmement, le renforcement qualitatif et quantitatif du financement du logement locatif social.

Quatrièmement, l'harmonisation et le renforcement des dispositifs d'aides au parc privé dans les OPH.

Premier point, le soutien renforcé aux communes et aux intercommunalités. Là, c'est un volet essentiel parce qu'il est aussi une première déclinaison de l'articulation à inventer et à renforcer entre la Collectivité de Corse et les territoires. Une des critiques qui nous a été faite souvent, la Collectivité de Corse risque d'un nouveau centralisme, éloignement, etc.

On ne peut pas opposer les maires et la Collectivité de Corse, on ne peut pas opposer les territoires de la Corse et la Collectivité de Corse. Aujourd'hui, les communes ont un certain nombre de compétences, y compris en termes de définition de leurs priorités pour l'accession à la priorité qu'objectivement, la Collectivité de Corse n'a pas et notamment pour les primo accédants. Donc, nous, notre pari à travers ce premier volet, c'est de dire aux communes principalement et aux intercommunalités lorsqu'elles le souhaitent, « emparez-vous de la question de la primo accession et du logement locatif plus encore que vous n'avez pu le faire jusqu'à aujourd'hui. Nous vous donnons les moyens de le faire de façon renforcée et c'est à vous de jouer ».

Très brièvement, je vous rappelle qu'il a fallu harmoniser. Il y avait un règlement dans l'ex conseil départemental 2A et un règlement CTC et des aides dispersées, mais pas de règlement global dans le conseil départemental de Haute-Corse.

Il existe en fait deux grandes catégories d'offres : l'offre de logement locatif et l'offre d'accession à la propriété.

Que va-t-il se passer j'aujourd'hui ?

Premièrement, nous avons bonifié et harmonisé les dispositifs visant à l'acquisition amélioration de bâtiments locatifs à prix encadrés. Nous avons bonifié et harmonisé les dispositifs visant à l'acquisition foncière et à la construction de bâtiments destinés à des locatifs encadrés. Premier volet, premier sous-volet.

Deuxième sous-volet, nous avons complètement repensé l'aide à la primo accession.

Sur le premier volet, et je m'adresse à travers vous, à celles et ceux d'entre vous qui sont maires ou qui ont une expérience d'élu municipal et au-delà de cet hémicycle, aux maires et élus municipaux et présidents d'intercommunaux et élus intercommunaux qui nous écoutent, quelle était la situation antérieure et que va-t-elle devenir si ce règlement est accepté ?

D'abord, il va y avoir un cumul du taux d'intervention. Auparavant, nous avions l'intervention de la Collectivité de Corse, environ 30 %. Nous pouvions avoir le conseil départemental, environ 30 %, 25 % donc, une possibilité de financement à 55 %. En Haute-Corse, il n'y avait pas systématiquement d'interventions sur ce type d'opération. Bien sûr, on a réaligné la Haute-Corse sur l'ensemble du régime global. Là où nous avons hier un taux maximal d'intervention de 55 %, nous allons avoir un taux très incitatif pouvant aller jusqu'à 80 % du financement de l'opération, notamment pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Cela veut dire, qu'il s'agisse d'une opération d'acquisition d'un terrain en vue de construire du logement locatif ou qu'il s'agisse d'une amélioration de bâtiments destinés à accueillir du logement locatif, les communes vont pouvoir être aidées à concurrence de 80 %.

Mieux encore, concernant le bâti, ça a été dit, alors qu'auparavant lorsque le maire faisait l'acquisition d'un bâtiment, il n'y avait que l'acquisition du bâtiment qui pouvait être financée. Aujourd'hui, c'est chaque logement inclus dans le bâtiment qui pourra faire l'objet d'un financement. Donc, on multiplie par 4 l'aide.

Dernier point, une bonification supplémentaire pour les opérations spécifiques issues des procédure de préemption ou d'acquisition des biens vacants et sans maîtres, avec une prime de 10 %, + 10 % qui correspond en gros, c'est l'expérience qui nous le montre, à ce qu'il faut déboursier lorsqu'on veut acquérir un bien sans maîtres. C'est une incitation financière forte à préempter, lorsque le droit de préemption existe, ou à avoir recours à la procédure d'acquisition de biens vacants et sans maîtres. Je précise, que nous sommes en train de formaliser une convention

avec le GIRTEC qui va aider les communes dans l'identification de la situation juridique des biens, éventuellement disponibles, et également un fonds d'ingénierie pour le soutien aux communes, notamment les prêts relais, etc.

De ce côté-là, le logement locatif, et on pourra revenir si vous le souhaitez dans le débat sur le détail de ce que cela peut représenter en termes d'aides, les communes pourront être aidées à concurrence de 80 %.

Deuxième dispositif, c'est l'accession à la propriété pour les primo accédants.

L'idée, c'est de contractualiser avec la commune, avec des dispositifs d'aides qui pourront aller au même montant que ceux que je viens d'évoquer pour le locatif et d'inciter la commune à créer un parc immobilier qui sera vendu, logements ou maisons, à des primo accédants.

Cahier des charges dont le principe est acté, qui s'est nourri d'expériences qui ont déjà été mises en oeuvre et validées par les contrôles de légalité, c'est important de le dire parce que notre volonté, c'est bien sûr d'être opérationnels tout de suite. L'idée du cahier des charges autour de trois volets essentiels.

Premier volet, c'est l'intégration architecturale et paysagère. Le maire est compétent bien sûr, mais la volonté, c'est d'avoir une discussion en amont puisqu'il y a des documents d'urbanisme etc., c'est pour, chaque fois qu'on va créer notamment de nouveaux parcs immobiliers, qu'ils soient parfaitement intégrés dans l'architecture et dans le paysage. On a tous en tête des réussites discutables, même si la volonté de départ était bonne.

Deuxièmement, c'est intégrer les exigences du développement durable dans le cadre de notre stratégie d'ensemble et c'est là qu'en amont, il y aura une concertation transversale qui permettra d'associer l'office foncier, qui permettra d'associer par exemple l'office hydraulique dans tout ce qui est opération d'assainissement, gestion de l'eau, qui permettra d'associer l'AUE pour tout ce qui est écoconstruction, mobilisation des financements sur la transition énergétique, etc. Donc, avoir véritablement des opérations immobilières qui s'inscriront dans le cadre de la stratégie d'ensemble que nous mettons en oeuvre, mais qui sera co-construite avec les communes.

Troisième point, c'est ce qui sera proposé dans ce cahier des charges, les modalités de soutien aux primo accédants. Vous le savez, on en a parlé en commission à plusieurs reprises, l'idée c'est de se servir des dispositions qui permettent aujourd'hui de mettre un oeuvre un statut de résidents par le bas. Les communes et les intercommunalités ont le droit, ça leur est reconnu par la loi, de

réserver de façon préférentielle les logements qu'elles construisent et qu'elles financent aux gens résidant dans la commune, voire dans l'intercommunalité, voire ayant un lien avec la commune et désireux de s'y réinstaller. On invitera et on incitera, ce sera la condition de l'accès au dispositif, à ce que ce cahier des charges soit mis en oeuvre avec bien sûr, des clauses anti spéculatives fortes, notamment et c'est prévu par la loi, l'interdiction de revente avant la durée maximale qui est de 10 ans.

Deuxièmement, on l'a vérifié, la possibilité dès lors qu'il y a un document d'urbanisme d'organiser un droit de préemption au profit de la commune, c'est-à-dire que si demain, il devait y avoir une revente indépendamment de la sanction financière qui consiste à la proratisation de la récupération pour le primo accédant, il y aura la possibilité de reconstituer le parc et de le remettre à disposition de primo accédants. Nous aurons ainsi aidé au développement d'une offre d'acquisition qui sera très inférieure au prix du marché. Je rappelle que nous souhaitons aider à sortir des logements qui seront à 2 000 € le m<sup>2</sup> à la vente.

Bien sûr la commune peut aller sur des opérations où le prix est plus cher, mais à ce moment-là, la part supérieure, on ne la prend pas en compte. L'idée, c'est vraiment d'être dans un système vertueux où on organise une offre immobilière d'accès à la propriété qui satisfait aux besoins et aux attentes.

Un mot pour vous dire que depuis que nous avons commencé à parler de ce dispositif et si ce règlement devait être adopté, pour les deux derniers mois, novembre et décembre, nous avons déjà 65 communes et 86 opérations qui sont dans les tuyaux, uniquement sur le logement locatif ou l'acquisition sans avoir encore le cahier des charges, etc. C'est-à-dire que dès qu'ils ont entendu cela, les maires, y compris ça a eu un effet déterminant, sur la possibilité de monter l'opération. En gros, sur le volume, ça double l'aide. Si on applique l'ancien règlement, on aurait consacré 1,1 M€, plus que doublé, puisque 1 M€, avec le nouveau règlement, la projection, c'est 2,5 M€. On est dans des choses qui sont extrêmement concrètes.

Deuxième volet, c'est le corollaire, on s'adresse aux communes et aussi aux primo accédants.

Les primo accédants, vous en avez sans doute le souvenir, lorsqu'il y avait eu les assises de foncier lors de la mandature sous la présidence de Paul GIACOBBI, c'était à l'époque Maria GUIDICELLI qui était présidente de l'AUE, il y avait eu l'organisation des assises du foncier. Une des mesures phare qui était ressortie, c'était l'attribution d'une aide de 10 000 € aux primo accédants. Dans un premier temps, sans conditions de ressources, donc avec un glissement et dans un deuxième

temps, en 2014, avec des ressources plus réduites, ce qui n'a pas empêché la mesure d'être l'objet d'un effet un peu inflationniste.

Il était prévu au départ d'y consacrer environ 1,56 M€, on est actuellement à 4 M€ ou 4,5 M€. L'idée, c'est de conserver ce volume, ne pas revenir en arrière, mais de l'attribuer selon des modalités qui soient différentes.

Ce dispositif d'accession de soutien à la primo accession a fait l'objet de trois évaluations. La première réalisée par le service de l'habitat et du logement, en décembre 2016 ; la seconde, par la direction du contrôle de gestion, le 30 mars 2017 ; la troisième, par les services en incluant les données les plus récentes. Je remercie d'ailleurs la direction du contrôle de gestion et le service habitat pour ces rapports.

L'analyse convergente a conduit à avoir la certitude que cette aide, sous sa forme actuelle, manque la quasi-totalité des objectifs qui lui étaient assignés, pourquoi ? D'abord parce qu'au début, lorsqu'on l'a voté, on l'avait voté en disant « on va aider surtout les communes de l'intérieur, on va installer des jeunes ménages dans l'intérieur, etc. ». On se rend compte, premièrement, que 70 % de l'aide est concentrée en milieu périurbain.

Autrement dit, on finance, à travers ce dispositif, une vision, y compris urbanistique, en contradiction avec une volonté politique globale. C'est-à-dire qu'on dit qu'on veut recentrer vers les cœurs de villes, on dit qu'on veut aller vers l'intérieur et la montagne, et on aide prioritairement et très largement le périurbain qui n'en a pas forcément toujours besoin.

Deuxièmement, 30 % de l'aide est allée dans les communes de moins de 3 000 habitants ; en gros la quasi-totalité de l'aide est venue alimenter l'accès des urbains et pas du tout le rééquilibrage en faveur de l'intérieur.

Troisièmement, les bien aidés font apparaître une prédominance des petites surfaces et c'est corrélé avec le constat que cette aide va à 55 % à des personnes seules. Donc, là, c'est un peu le débat, y compris d'un amendement, j'anticipe. Bien sûr, on peut dire « il faut aider tout le monde, y compris la personne qui seule », sauf qu'il faut revenir à ce qu'est, dans un contexte budgétaire forcément limité, le cœur de notre politique.

Le cœur de notre politique, à travers ce règlement, c'est de dire : on va avoir un effet booster, décisif sur l'accès au logement en aidant qui ? Les jeunes ménages. Pourquoi les jeunes ménages ? Ce n'est pas pour exclure les célibataires, c'est pour permettre aux gens qui sont dans un parcours résidentiel stabilisé d'accéder à leur

domicile principal, et aussi en corrélation, par exemple, avec notre politique de l'intérieur. On sait qu'il y a quelques dizaines de communes aujourd'hui qui sont au seuil de la survie, elles ont besoin d'installer des familles.

Donc, on veut les inciter à construire des logements et à les donner à des familles qui vont pouvoir derrière assurer le travail de l'infirmière, l'ouverture de l'école, etc.

Donc, il y a une cohérence d'ensemble et ce chiffre de 55 %, il était à notre avis incitatif également pour faire évoluer la mesure.

Dernier point. C'est que souvent, l'aide a été intégré dans le coût global de l'opération et en fait, venait aider plus les promoteurs que les primo-accédants.

Donc l'idée, ça a été de mettre un terme à ce dispositif en l'état, mais de le réorienter et de le réorienter de la façon suivante : l'orienter vers les ménages, je l'ai dit.

Deuxièmement, faire porter l'effort sur l'intérieur et sur les centres villes.

Troisièmement, donner une petite prime supplémentaire, y compris aux toute petites communes où il y a aura un bonus de 3 000 €.

Hier, nous avions une aide qui était indéterminée à 10 000 €.

Aujourd'hui, nous aurons une aide qui peut aller de 15 000 à 31 000 €.

Donc, effet levier bien sûr, 28 000 € + 3 000 € de la prime si on est dans un village de moins de 350. On le concentre dans les villages et hameaux de l'intérieur avec un certain nombre de limites, on en a parlé, on y reviendra. C'est-à-dire qu'on aurait pu penser à un zonage plus précis, mais je dirai pourquoi on a gardé pour l'instant uniquement le critère démographique. Puis, ensuite, il fallait aider les centres villes.

Alors, les centres villes, comment définit-on le périmètre ? On avait à Bastia et Ajaccio, l'idée de se calquer sur les dispositifs cœur de ville qui existent, plus les quartiers prioritaires de la ville. Donc, là on a des dispositifs cartographiés déjà, mais il ne s'agit pas bien sûr d'exclure les autres villes de Corse qui n'ont pas ce type de dispositif.

Donc, on a eu recours à l'idée de soutenir le bâti ancien, c'est-à-dire créer antérieurement à 1960, cela ne veut pas dire que tout ce qui a été construit avant 1960 est dans le cœur de ville. Mais en général, tout ce que l'on peut réhabiliter ou



habiter en cœur de ville est d'une construction antérieure à 1960. Donc, ça doit permettre de soutenir toutes les communes.

Avec également un effet incitatif dans l'intérieur puisqu'on pourra cumuler les deux dispositifs, et d'ailleurs dans les villes aussi. C'est-à-dire que vous pouvez être aidés à la fois au moment de l'acquisition du terrain et de la construction d'un lotissement ou d'appartements destinés à la primo-accession et les bénéficiaires pourront être aidés au moment de l'acquisition. Donc, on a vraiment un effet qui est un effet levier important.

Un mot pour dire que certains ont fait remarquer à bon droit que le critère démographique n'était pas sans doute le seul à prendre en compte. Bien sûr, je vous rappelle que le règlement transitoire des aides doit nous permettre d'intégrer notamment des critères de contrainte, mais si nous avons dû appliquer au règlement qui est débattu aujourd'hui, les zones retenues par le PADDUC, cela aurait conduit à exclure environ 80 communes qui manifestement ont vocation à être aidées.

Donc, le critère démographique est une première entrée. Il a vocation bien sûr à être complété et amélioré, y compris lors de la discussion sur le nouveau règlement des aides qui doit intervenir très prochainement.

Donc, à travers ce dispositif reste la discussion sur le montant des revenus. On a eu une discussion, je laisserai la place au débat et j'expliquerai ce que sont nos contraintes, ce que sont nos choix et j'écouterai bien sûr avec attention toutes les propositions d'amélioration qui seront faites par les groupes de la majorité et les groupes de l'opposition.

Mais voilà, nous avons ces deux premiers volets qui sont des volets globalement, je pense, révolutionnaires, pris séparément pour les communes et intercommunalités, pour l'accession à la propriété pour les primo-accédants et en les cumulant, on a vraiment quelque chose qui est extrêmement innovant.

Sur les deux derniers volets : renforcement qualitatif et quantitatif du financement de logements locatifs sociaux. Là, on a l'office public HLM de la CAPA d'un côté, et on a l'office public de l'habitat rattaché à la Collectivité de Corse de l'autre.

En ce qui concerne la CAPA, il y avait une convention d'objectif qui avait été conclue pour la période 2012-2020 à hauteur de 22 M€ ; nous allons bien sûr respecter les engagements qui avaient été pris par le Conseil départemental de Corse-du-Sud dans le cadre de cette convention. Sur les 22 M€, 14 M€ seulement ont été pour l'instant engagés ; reste donc 8 M€ à charge de la Collectivité. Ces

engagements seront honorés au fur et à mesure de la présentation des opérations que nous serons amenés à financer.

En ce que qui concerne l'Office public de l'habitat rattaché à la Collectivité de Corse, vous savez qu'il y a une attente forte, aussi bien de la part de la présidence et des instances de l'office que de la part des personnels ; convention d'objectifs et de moyens qui doit être formalisée, c'est ce que vous propose ce règlement ; s'il est acté, il nous restera ensuite à la formaliser dans le délai le plus bref possible. Il y a urgence, urgence pour les locataires, il y a urgence pour les personnels, il y a urgence pour l'office. Je vous rappelle que 1 M€ d'autorisations de programme ont été inscrits au budget pour pouvoir répondre aux besoins les plus urgents de l'Office public de l'habitat de la Collectivité de Corse.

Enfin, dernier point, le renforcement des dispositifs d'aide au parc privé. Il s'agit là généralement de l'aide à l'ingénierie, de suivi d'animation de programme et de menus travaux. C'est un volume budgétaire qui est plus modeste. Il y a 10 opérations en cours. Une onzième qui arrive. Environ 1 M€ par an actuellement, ça a vocation à être augmenté.

Voilà donc ce que je pouvais vous dire, nécessairement en étant un peu long, mais je crois que la matière le justifiait, sur ce règlement, qui est très attendu ; très attendu par les communes et les intercommunalités bien sûr, mais qui aussi très attendu je crois par tous les Corses et notamment par celles et ceux pour lesquels il sera un moyen d'accéder à a so casa.

Et je termine, j'ai oublié de le faire, en disant que ce projet de règlement a fait l'objet d'une approbation unanime de la part de la Chambre des territoires à laquelle il a été présenté, et également d'une approbation unanime du CESEC, mais j'y reviendrai dans mes réponses.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un rapport de la commission des finances, vous avez la parole, Mme TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

A ringrazià vi.

M. François ORLANDI a tenu à saluer la démarche d'harmonisation entreprise au travers de la mise en œuvre d'un règlement régional, qui lui semble opportune et nécessaire.

Toutefois, il a souhaité souligner le risque des taux de financement mentionnés dans le rapport, à savoir 60 % dans le cadre d'une acquisition et jusqu'à 80% pour les travaux de rénovation, pour lesquelles le nombre de demandes peut être potentiellement important. Il a indiqué qu'il lui paraissait nécessaire d'optimiser ces financements, notamment en les articulant avec les dispositifs existants au niveau des services de l'État.

M. Pasquin CRISTOFARI, Directeur de l'attractivité, des dynamiques territoriales, de la politique de l'habitat et du logement, a précisé que pour ce type d'investissement, le taux de financement cumulé ne pouvait être supérieur à 80%.

Concernant les dispositifs État et notamment la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), il a indiqué qu'au regard des circulaires annuelles, le logement devrait être exclu du cofinancement. Dès lors, même si dans la pratique, l'État avait dans certains cas, pu accorder des financements au titre de la DETR sur du logement social, il ne pouvait être considéré comme un partenaire régulier.

En accord avec l'observation de M. ORLANDI, Le Président du Conseil exécutif a indiqué que s'il existait une possibilité de bénéficier d'autres financements, il convenait de trouver une autre formulation.

En synthèse, il a rappelé que ce document se voulait être une proposition qu'il conviendra d'améliorer.

En indiquant que ce règlement allait dans le bon sens, M. Hyacinthe VANNI a fait remarquer qu'il était nécessaire de procéder à la diffusion de l'information et pour ce faire, mettre en place une véritable campagne de communication à destination des communes sur les dispositifs existants.

M. Xavier LACOMBE a souhaité d'une part, que puisse être introduit la notion d'acquisition consécutive à un arrêté de péril, notamment au regard du montant des travaux qui découlent d'une telle acquisition.

D'autre part, tout en soulignant que l'accent avait été mis sur les petites communes de moins de 1000 habitants, il a souhaité que puisse être réévalué à la hausse le taux appliqué aux communes de 1000 à 3000 habitants pour lesquelles il existait une forte demande ou une forte attractivité.

Tout en rappelant la nécessité d'une mise en synergie de l'ensemble des partenaires et des dispositifs existants dans le domaine, Mme Anne TOMASI s'est interrogée sur la façon dont avait été évalué le coût prévisionnel du dispositif pour la Collectivité de Corse.

M. Petr'Antone TOMASI a pour sa part souligné le caractère positif de ce rapport en ce qu'il amène une plus-value par rapport à la situation antérieure et s'est interrogé sur la méthodologie qui permettra d'atteindre l'objectif fixé par le biais du règlement des aides.

Il a en outre précisé que des améliorations pouvaient être apportées et feront l'objet de contributions, possiblement sous la forme d'amendements.

M. Jean-Martin MONDOLONI a relevé que ce rapport avait le mérite d'envoyer un signal. Il a précisé qu'au regard du diagnostic présenté lors de la session de juillet, il convenait de travailler en synergie sur cette problématique.

En rappelant qu'il s'agissait d'une mesure forte, M. Guy ARMANET a souligné l'unanimité des interventions des commissaires sur la problématique et s'est félicité de la formalisation du dispositif par le biais d'un règlement.

Afin de répondre aux interrogations de Mme Anne TOMASI concernant les projections, M. le Président du Conseil exécutif est intervenu pour préciser qu'avait été pris en compte le bilan du dispositif antérieur, l'enveloppe maximale mobilisable du budget de la CdC, cela, en essayant d'anticiper de façon raisonnable les futures demandes.

Concernant le soutien à l'accession à la propriété, le Président du Conseil exécutif a introduit la notion de cahier des charges qu'il conviendra de travailler en concertation en y intégrant 3 dimensions :

- L'intégration architecturale et paysagère dans l'environnement,
- L'intégration de l'opération dans une vision globale notamment dans le respect du développement durable en y associant les Agence et Offices concernés (Office Foncier, l'Agence de l'urbanisme, Office Hydraulique),
- Borner le dispositif afin d'éviter toute spéculation sur les biens acquis dans ce cadre.

Concernant l'aide directe aux primo-accédants, le Président SIMEONI a précisé qu'une expertise avait été diligentée afin de mesurer l'impact de ce dispositif mis en œuvre dans le cadre des Assises du Foncier en 2011-2012.

Il ressort de l'expertise que ce dispositif n'a pas atteint ses objectifs et ce pour plusieurs raisons.

Le soutien initialement voulu pour aider les plus jeunes à s'installer dans le rural n'a pas porté d'effets puisque 70 % des aides ont été octroyées pour des acquisitions effectuées dans le péri-urbain.

De plus, 55 % des bénéficiaires ont été des ménages constitués principalement d'une seule personne avec l'intervention d'une revente dans des délais courts.

Sur ces bases, le Président du Conseil exécutif a proposé une réorientation du dispositif afin d'une part, de tendre vers un rééquilibrage territorial, en faveur notamment des villages de l'intérieur et les centres anciens et d'autre part, soutenir les ménages composés d'au moins deux personnes, la priorité étant de permettre à des ménages d'accéder à la propriété de leur résidence principale.

Tout en précisant que la mesure représentait une avancée en ce qu'elle permettait de pallier les carences et les difficultés du dispositif précédent, Mme Anne TOMASI s'est dite inquiète sur quelques points.

Elle a indiqué que tout en comprenant l'argumentaire, il lui semblait difficile d'exclure les célibataires du nouveau dispositif.

En outre, au regard du plafond de ressources fixé à 25 000 € pour un ménage composé de deux personnes, il lui paraissait difficile qu'ils puissent obtenir les financements bancaires nécessaires à l'acquisition d'un bien d'un montant minimum de 150 000 €.

Enfin concernant l'articulation des différentes mesures, elle a fait remarquer que cela était susceptible de conduire à ce que le prix du bien final soit inférieur au plafond de 150 000 € et donc in fine d'exclure les ménages initialement éligibles au dispositif, particulièrement dans l'intérieur.

M. Paul LEONETTI a fait remarquer que ce dispositif allait permettre d'orienter véritablement une politique du logement en fonction du zonage prioritaire qui sera défini et qui pourrait être établi, notamment en favorisant des espaces que l'on souhaite redynamiser.

Pour répondre aux interrogations relatives au montant du plafond de revenus, M. Paul CRISTIANI, pour les services, a indiqué qu'il s'agissait d'un dispositif très ouvert puisque 24 millions d'euros avaient été consommés par cette mesure, qui a bénéficié à 2 400 personnes.

M. François ORLANDI a fait remarquer que l'aide précédente, ouverte aux primo-accédants sans conditions de ressources avait été très largement sollicitée du fait de la problématique des reventes rapides des biens, qui conduisait à de nouvelles sollicitations de l'aide.

Dans cet esprit il a jugé opportun de s'interroger sur les types de biens ouverts au financement, ceci afin d'anticiper les évolutions et le niveau de rotation d'un logement dans le cadre d'une primo-accession.

Concernant la sectorisation, Mme Jeanne STROMBONI s'est interrogé sur l'absence de Portivechju dans l'application du dispositif et la limitation de celui-ci aux communes d'Aiacciu et Bastia.

Le Président du Conseil exécutif a répondu que Portivechju n'avait nullement été exclu du dispositif mais qu'il existait une difficulté pour identifier le périmètre du centre-ville, comme il peut l'être pour Aiacciu et Bastia dans le cadre des dispositifs « cœur de ville » ou « quartiers prioritaire ».

En l'espèce, c'est la date de création de l'immeuble qui a été prise en compte afin de permettre un financement des opérations portées en centre-ville, en l'attente d'une éventuelle délibération de la commune qui définirait précisément une zone d'intervention.

Concernant le financement, Mme Jeanne STROMBONI a également fait remarquer que le marché de l'immobilier sur Portivechju rendait difficile l'acquisition de biens répondant aux critères de prix fixés par le nouveau dispositif.

Le Président du Conseil exécutif a répondu que cette situation mettait en évidence le fait qu'un dispositif, aussi ambitieux soit-il, trouvait dans l'immédiat, ses limites par rapport à la logique spéculative ou inflationniste existante dans certains territoires. Aussi, il a précisé qu'il conviendra d'y apporter des réponses dans le cadre de l'amélioration du dispositif notamment par l'intégration de mesures spécifiques.

Afin de répondre à la problématique de zonage soulevée par Mme Jeanne STROMBONI, M. Petr'Antone TOMASI s'est interrogé sur la possibilité d'intégrer dans le dispositif, ceux correspondant aux Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).

M. Pasquin CRISTOFARI a précisé que les périmètres définis par les zonages OPAH relevaient du niveau intercommunal et représentaient ainsi des périmètres très larges.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport (Abstention des représentants du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » - Non-participations du groupe « Andà per dumane »)

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue.

Il y a un rapport de la commission de développement, vous avez la parole.

**Mme Julie GUISEPPI**

Merci, M. le Président.

M. Jean-Charles ORSUCCI, tout en partageant le diagnostic et les objectifs politiques, s'est interrogé sur la pertinence d'agir en faveur de l'accession à la propriété. Il s'est dit plus favorable à entreprendre une action visant à favoriser la constitution ou l'augmentation du patrimoine des collectivités à but locatif, estimant que cette démarche était de nature à lutter plus efficacement contre la spéculation foncière.

En effet, sans adhérer à une doctrine marxiste-léniniste, il a expliqué que favoriser l'accès à la propriété revient à créer la spéculation de demain, car il n'est pas possible de verrouiller le droit de propriété au-delà de dix ans. Son choix s'est affirmé en faveur de la constitution d'un parc locatif, pas uniquement social, qui reste propriété de la puissance publique.

Par ailleurs, il a interrogé le Président du Conseil Exécutif afin de connaître les raisons d'une limitation des aides en fonction de la taille des villes, le critère de population n'étant pas selon lui le plus pertinent. L'identification des zones à forte spéculation permettant de cibler les aides de manière plus judicieuse, quelle que soit la strate de population de la commune.

M. Julien PAOLINI a vu dans ce document, dont il partage avec l'exécutif la volonté et les objectifs, une première réponse à la problématique du logement en Corse.

En réponse aux observations présentées par M. ORSUCCI, il s'est dit favorable à l'instauration d'un vrai débat, craignant que les aides attribuées sur les communes situées en zone littorale ne viennent encore davantage vider les villages de montagne.

À ce titre, il a rappelé que l'un des objectifs principaux réside dans l'impulsion d'une revitalisation de l'intérieur couplée à l'installation de jeunes ménages, avec en parallèle la réhabilitation des logements anciens qui devrait permettre de lutter contre l'étalement urbain.

Il a cependant partagé les craintes exprimées sur la question du choix du critère démographique, qui peut constituer une limite au présent règlement, dans le sens où cela ne prend pas en compte l'ensemble des contraintes socio-économiques qui constituent la réalité d'une commune. Une réflexion sur d'éventuels taux bonifiés, lui semble pertinente, notamment dans le cadre du règlement de l'aide aux communes.

Enfin, il a souhaité aborder la question des organismes bancaires et la difficulté des ménages à accéder à l'emprunt. Aussi, il a souhaité savoir si un système de conventionnement avec les banques ne pouvait pas être mis en place, afin que l'aide aux primo-accédants puisse servir d'apport personnel.

En réponse à ces premières interrogations, le Président du Conseil Exécutif de Corse, M. Gilles SIMEONI, s'est voulu rassurant.

À l'évidence il s'est dit favorable à la constitution d'un patrimoine public, estimant que ce doit être un axe fort de la démarche.

Pour autant, et si la question est selon lui légitime, il ne s'est pas dit favorable à renoncer à offrir l'accès à la propriété, et a considéré que le débat demeure possible sur ce point.

Selon lui, le vote unanime de juillet dernier doit se prolonger par un cadre formalisé dans lequel les élus et les acteurs du secteur du logement pourront échanger, sur une période courte de deux ou trois mois, dont le calendrier et la méthode de travail sont à définir, pour débattre de quelques grands axes centraux et interdépendants que sont : la transmission du patrimoine, la fiscalité, le foncier logement, le foncier agricole, afin de faire le tour de la question et de définir des solutions de court, moyen et long termes, des solutions à droit constant, à évolution législative et réglementaire et à évolution constitutionnelle. Ceci, de manière à identifier une feuille de route claire qui permette de commencer à engranger des résultats.

Il a rappelé la volonté de lutter contre la spéculation par l'inclusion d'une clause anti spéculative interdisant la revente et, l'éventualité d'une revente, il est proposé de perdre le bénéfice de la prime, mais également d'organiser une possibilité de rachat préférentiel de la part de la collectivité au prix réactualisé et



non au prix du marché, car il n'est pas envisageable de voir les bénéficiaires réaliser une plus-value sur une opération publique.

Il a par ailleurs insisté sur le fait qu'aucune commune n'est exclue du dispositif et que par ailleurs le soutien aux petites communes sera privilégié. Les cœurs de villes pour leur part, auront la possibilité d'être aidés doublement, grâce au dispositif d'aide aux communes et par le recentrage de l'aide aux primo-accédants.

Il a reconnu que le seul critère démographique peut paraître insatisfaisant, mais qu'il sera complété éventuellement par d'autres critères, qui ressortiront dans le cadre des discussions sur le règlement de l'aide aux communes, et qui pourront être étendus aux aides au logement.

Enfin, revenant sur la difficulté d'accéder au crédit bancaire, il a fait savoir que d'ores et déjà des contacts ont été établis avec la Banque des Territoires et l'ensemble des acteurs bancaires présents en Corse, afin de les associer à ce dispositif qui ne pourra fonctionner efficacement sans leur participation. Un accord de principe a été obtenu en ce sens.

Mme Mattea CASALTA a reconnu que ce rapport suscite débat.

En premier lieu, elle a salué l'entame du rapport, qui reprend les fondamentaux de la mouvance nationaliste.

Elle a rappelé que différentes études, celle de l'Office Foncier mais également de l'AUE, mettaient en garde sur une évolution de la population dangereusement axée sur l'afflux de populations extérieures.

Elle s'est par ailleurs félicitée de la concertation sur le terrain, estimant toutefois que le président de l'Office Hydraulique et celui de l'Office Foncier auraient dû y être davantage associés.

Elle a rejoint M. ORSUCCI, soulignant le risque d'effets pervers de la prime aux primo-accédants qui pourrait permettre, dans le cadre d'une éventuelle revente, de réaliser des plus-values sur des biens subventionnés.

Rejoignant les craintes de M. PAOLINI, elle a fait part de ses doutes sur la possibilité des jeunes ménages à accéder au dispositif en raison des montants indiqués, en dépit du soutien des établissements bancaires.

Elle a reconnu que les 12 millions d'euros inscrits sur ce programme constituent une somme conséquente, et a souhaité savoir ce que représentait cette somme en nombre de logements et de personnes aidés.

Elle a souligné le sentiment vertueux qui est à l'initiative de ce rapport, mais a estimé que la complexité de celui-ci mériterait une réflexion plus appuyée en Conseil Exécutif, avec les outils qui sont à la disposition des élus, offices et agences, mais également l'office Foncier Solidaire qui est en cours de constitution.

À ce titre, elle a jugé impératif l'inscription dans le cahier des charges d'un recours obligatoire au CAUE, pour apporter aux communes un conseil en termes, d'architecture, d'urbanisme et d'espaces paysagers, d'autant que ce recours est gratuit pour les communes.

Enfin, elle a remercié le président du Conseil Exécutif, qui en présentant lui-même ce rapport devant la commission a montré toute l'importance qu'il accorde à ce sujet.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI s'est voulue plus positive et a reconnu que ce document allait dans le bon sens et constituait l'acte I d'un règlement global qui pourra sans doute être amélioré.

En tant que maire d'une petite commune, elle a dit retrouver dans les différents axes des problématiques qu'elle côtoie (procédure de biens vacants sans maître, abandon manifeste,...), toutefois, elle a regretté qu'il ne soit pas mentionné l'impérieuse nécessité pour les communes d'élaborer un document d'urbanisme sans quoi rien n'est possible.

Elle a insisté sur l'utilité d'aider en priorité les communes qui ont un réel projet de développement et de résorption de la précarité.

Elle a également rejoint M. PAOLINI sur la question de l'accession à la propriété et de la difficulté d'accéder au crédit pour les ménages en situation précaire.

Elle a par ailleurs estimé que ce dispositif d'aide au logement devra, pour plus d'efficacité, être totalement déconnecté de l'aide aux communes et constituer un dispositif bien spécifique bénéficiant d'un guichet unique, en raison de la nature complexe du sujet.

Elle a également rappelé la notion de village-souche qui implique de ne pas faire de dichotomie entre la montagne et le littoral, puisque ces communes ont souvent les deux à la fois.

Concernant l'aide à la primo-accession, elle a mis l'accent sur la qualité du « back-office » qui devra acquérir un peu de souplesse de fonctionnement, afin de

ne pas évincer des ménages répondant aux critères, uniquement pour des raisons de forme, étant donné la complexité de la procédure.

Des ajustements seront éventuellement à prévoir.

Mme Rosa PROSPERI a souhaité revenir à la question épineuse d'une possibilité de plus-value à l'issue d'un certain délai. À ce titre, elle a rappelé qu'une motion déposée initialement par le groupe « Per l'Avvene » au sujet du bail réel et solidaire avait porté la volonté partagée de constituer un groupe de travail, sous l'égide de la Commission du Développement Economique, du Numérique de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et en relation avec l'Office Foncier, les services de la présidence de l'exécutif, destiné à travailler sur ce dispositif.

Le Président Gilles SIMEONI, après avoir rappelé le caractère perfectible de ce document, a apporté quelques éléments de réponse.

Ainsi, le cahier des charges est destiné à permettre une mutualisation avec les autres dispositifs de soutien mis en œuvre par la Collectivité de Corse et ses agences et offices : Agence de l'Urbanisme, Office Hydraulique, Office Foncier.

Le bail réel et solidaire constitue selon lui une piste très intéressante, évoquée par l'opposition comme par la majorité. Il s'est dit ouvert à d'éventuels amendements en ce sens, afin que ce dispositif soit le plus efficace possible.

Sur d'autres points, comme celui de la notion de village-souche et des documents d'urbanisme, une réflexion est selon lui à mener.

Il a par ailleurs insisté sur la croissance importante des fonds alloués, passant de 8 M€ à 12 M€, qui permettront d'initier un effet d'entraînement couplé à l'intervention complémentaire de l'Office Foncier et d'autres outils de la collectivité, concourant ainsi à la mise en œuvre d'une logique d'ensemble, organisée autour d'un guichet unique.

Revenant sur la proposition de constitution d'un groupe de travail sur les risques de spéculation à la revente, il s'est dit favorable à l'instauration d'un processus assez court, où l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif mèneraient une réflexion stratégique sur quelques thèmes bien identifiés. Dans ce cadre, des sachants seraient invités à faire part de leurs contributions en la matière.

Sur l'aide aux primo-accédants, il a rappelé que des études convergentes ont démontré que ce dispositif budgétivore n'avait pas atteint sa cible : 70 % des

opérations se situant en zones périurbaines et alimentant un aménagement du territoire que les idées politiques nationalistes combattent par ailleurs ; les logements aidés sont principalement de petites surfaces rapidement revendues car non adaptées à l'installation de jeunes ménages. Enfin, il a mis l'accent sur les effets d'aubaines constatés, les promoteurs incluant la prime au prix de vente. C'est pourquoi il a proposé de supprimer le dispositif en le réorientant en faveur d'un rééquilibrage territorial, en aidant les jeunes ménages et en indexant l'aide sur le coût des opérations avec l'instauration de plafonds, tout ceci en cohérence avec la politique d'ensemble.

En réponse à M. Jean-Jacques LUCCHINI qui a souhaité savoir si ce dispositif permettrait d'intervenir dans le cadre de donations, notamment entre ayant-droits éloignés, il a indiqué que ce point était à inclure dans la réflexion sur l'évolution de la fiscalité et non dans le document présenté.

M. Marcel CESARI a reconnu la réalisation d'un travail conséquent, auquel beaucoup de maires ont pu participer par le biais « di i Scontri ».

Il a fait observer que si son élaboration a pu paraître trop longue aux yeux des administrés et des acteurs de terrain, la qualité du travail accompli le méritait et un effort de pédagogie devrait suffire à expliquer le retard accumulé pour certains projets.

Pour sa part, il a indiqué que ce guide permettra de répondre à l'ensemble des demandes, que ce soit en termes d'accès à la propriété, comme en termes d'accès à un logement locatif. Ce dernier moyen étant également à prendre en compte de manière sérieuse, car il octroie, dans un second temps, des recettes aux communes qui peuvent servir d'autofinancement pour des investissements futurs.

Il a tenu à souligner le caractère vertueux de ce règlement, qui bien que perfectible présente de nombreux avantages pour les communes de l'intérieur.

Enfin, la Présidente Nadine NIVAGGIONI a qualifié ce document de réponse au plan précarité, qui tient compte de l'approche de terrain qui a été entreprise dans le cadre « di i Scontri ».

Elle a estimé qu'en dépit de compléments éventuellement nécessaires, il présente un intérêt notable pour permettre à des jeunes corses d'accéder à la propriété et à des communes d'entreprendre des démarches d'offre locative.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

(Non-participation du groupe « Andà per Dumane » ; Abstention du groupe « Partitu di a Nazione Corsa - PNC » ; Absence du groupe « La Corse dans la République / A Corsica indè a Republica »)

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue.

Il y a enfin un rapport de la commission de la culture et donc Anne-Laure SANTUCCI peut nous le présenter.

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Les commissaires ont débattu :

M. Jean-François CASALTA a jugé le champ d'intervention de ce nouveau règlement d'aides extrêmement large. D'autre part, il a demandé des précisions sur le mécanisme qui permet à la commune de préempter a posteriori.

Les services ont précisé que dans le cadre d'un lotissement communal favorisant l'accès à la propriété, trois volets pourront figurer dans le cahier des charges : la qualité architecturale et paysagère, le développement durable et un ensemble de clauses liées à la notion de primo accédant issu de la commune. Dans le cadre de ce troisième volet, en cas de revente du bien, la commune pourra faire valoir son droit de préemption.

M. François BENEDETTI a jugé qu'il s'agissait d'une garantie intéressante, de nature à éviter la spéculation foncière. Cependant il a souligné que l'ensemble du dispositif ne réglait pas les difficultés que pouvaient rencontrer les petites communes, difficultés en termes d'ingénierie pour leur projet de lotissement, d'assainissement, d'adduction d'eau ou de relations avec le syndicat d'électricité.

Il a également rappelé que les petites communes n'avaient pas forcément les budgets pour investir les premiers 20% et que les bailleurs sociaux n'étaient pas intéressés par des projets de petite envergure.

Les services ont précisé que ces questions d'ingénieries seront traitées dans le cadre d'un nouveau règlement d'aides aux communes

Mme Muriel FAGNI s'est interrogée sur le type d'opérations encouragées prioritairement par le règlement d'aides, constructions neuves ou réhabilitation de l'ancien ?

Les services ont précisé que ces questions d'ingénieries seront traitées dans le cadre d'un nouveau règlement d'aides aux communes. D'autre part, ils ont précisé que le présent règlement ne favorisait a priori, ni les constructions neuves ni les réhabilitations de bâtis anciens.

Mme Julia TIBERI s'est interrogée sur les raisons pour lesquelles les personnes seules étaient exclues du dispositif, alors qu'elles avaient été les principales bénéficiaires du dispositif précédent ;

Les services ont précisé que le dispositif précédent avait créé un effet d'aubaine favorisant l'achat de T1 en zones péri-urbaines, T1 qui servait rapidement d'apport pour l'achat d'un bien supérieur.

Mme Julia TIBERI a estimé que le nouveau règlement pouvait lui aussi créer des effets d'aubaine mais pour d'autres catégories de personnes. Elle a également demandé des précisions sur la notion de « jeune ménage »

Les services ont souligné que la clause de non revente avant dix ans sous peine d'obligation de remboursement était destinée à contrer cet éventuel effet d'aubaine. Ils ont précisé que la notion de « jeune ménage » s'adressait aux couples où le cumul de l'âge des deux personnes n'excédait pas 55 ans.

M. Jean-François CASALTA a évoqué l'effet d'aubaine pour les promoteurs que constituait l'ancien système ou l'aide de 10 000 euros était répercutée sur le prix de vente du bien. D'autre part, il a émis des doutes sur la possibilité pour un couple gagnant 27 000 euros/an, d'obtenir un prêt bancaire même avec l'aide du nouveau dispositif. Il s'est également interrogé sur l'efficacité de fixer un plancher à 90 000 euros. Plus globalement, il s'est félicité du constat, de l'intention et des objectifs que portait ce nouveau règlement d'aides mais il a estimé qu'il était perfectible de manière à aller encore plus loin dans les réponses à apporter face à la situation catastrophique du logement.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI a également émis des doutes sur la pertinence d'une valeur planchée à 90 000 euros, en particulier pour les zones rurales.

Mme Laura-Maria POLI a estimé que le règlement d'aides, en l'état, excluait de fait la classe moyenne. Le plafond de 280 000 euros lui semblant peu en rapport avec les prix pratiqués en centre-ville, par exemple à Ajaccio. Elle s'est également interrogée sur le fait que le dispositif puisse favoriser des primo-accédants non corses.

La commission a émis un avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, les trois rapports des commissions ayant été présentés, la parole est à qui la demande sur ce rapport.

(La secrétaire de séance note le nom des demandes de prise de parole)

Nous allons donner la parole à M. CESARI.

**M. Marcel CESARI**

Merci, Président.

M. le Président de l'Exécutif, Mesdames, Messieurs,

Je voudrais intervenir sur ce rapport, « Una casa per tutti, una casa per ognunu », non pas sur le plan technique mais sur le plan de l'esprit et de la philosophie de ce rapport.

A l'instant où je parle, je n'ai pas connaissance des amendements mais je suppose qu'ils iront dans le sens d'enrichir le document et non pas de modifier le fond, l'esprit de ce rapport.

C'est un document qui a pris du temps, je l'ai dit en commission. Cela a impacté pas seulement ma commune, mais ça a impacté la plupart des communes qui avaient un projet notamment sur ce sujet « le logement ». Mais en même temps, il faut savoir ce qu'on veut, il a fallu prendre le temps de façon à présenter aujourd'hui un guide des aides qui corresponde le mieux possible, le Président l'a dit, « il n'est peut-être pas parfait », mais qui soit le mieux possible pour permettre aux communes demain d'essayer de régler au mieux le problème du logement.

J'interviens en tant qu'élu de la Collectivité bien sûr, mais surtout en tant que maire d'une commune de l'intérieur.

Je voudrais quand même féliciter les services, je le dis tout de suite parce que je risque de l'oublier, pour l'organisation di i Scontri qui ont été importants dans les échanges, dans les remarques qui ont été faites au sein des ateliers, qui ont permis justement d'arriver à avoir ce document le plus intéressant possible. Donc remercier les services de M. PERALDI et M. CRISTOFARI et les agents qui se sont vraiment investis dans ces Scontri et donc qui ont permis au sein des ateliers d'écouter les

maires et les présidents d'EPCI, de façon à être le plus cohérents possibles dans les mesures qui sont aujourd'hui proposées au sein de ce dispositif.

Moi, je vais quand même essayer de témoigner à travers ma commune et ce que nous avons fait dans le domaine du logement ces vingt dernières années. Donc, 2 mandatures en ce qui me concerne et une mandature partagée avec Robert ALBERTI qui était Secrétaire général de l'Université, à qui je pense aujourd'hui, avec qui on a lancé une démarche, un objectif : celui de dire que notre commune, dans les quelques années qui vont suivre, ne doit plus avoir de maisons en ruine ou en très mauvais état sur son territoire. C'était un objectif qu'on s'était fixé. Mais vous voyez, quand je vous parle, je parle d'il y a 20 ans, 20 ans c'est beaucoup, c'est très long et si c'est long c'est parce que les dispositifs ne correspondaient pas à ce que nous voulions.

C'est vrai qu'en Haute-Corse, il n'y avait pas un dispositif des aides, donc le guide des aides du logement, mais il y avait des mesures qui étaient en vigueur, mais qui ne correspondaient pas à ce que nous voulions pour l'acquisition de biens et ensuite les mettre à la location.

Si vous voulez, en 20 ans, on a fait l'acquisition de 5 bâtiments. Pour vous donner un exemple de la difficulté : sur 1 des bâtiments, nous avons la cantine scolaire et 5 logements, il y avait 40 indivisaires. Cela veut dire qu'il a fallu 8 ans pour régler le problème de l'indivision sur ce bâtiment, et 2 ans pour le rénover. Vous voyez la difficulté dans laquelle on était.

C'est pour cela que j'accueille ce document dans l'esprit vraiment de bon cœur, parce que j'ai le sentiment, en tout cas après ma lecture, et elle n'est peut-être pas très, très précise, mais on en reparlera ensuite avec les amendements qui vont être proposés.

C'est un document qui, à mon avis, va nous aider à 2 niveaux au niveau de la commune car il y a le logement locatif et le logement accession à la propriété.

Le logement locatif a deux sens au niveau d'une commune :

D'abord les recettes. Les recettes qui nous permettent aujourd'hui, à travers les loyers, de constituer un fonds important qui à terme servira à l'autofinancement des projets aussi du logement qu'on aura présenté par la suite.

Et après, il y a le logement locatif. Il faut savoir que les jeunes ménages n'ont pas forcément l'idée de s'installer définitivement sur une commune, dans la mesure où professionnellement ils seront peut-être appelés à partir de cette commune. Donc,



la possibilité de loger à la commune pendant un certain nombre d'années doit amener à l'accession à la propriété par la suite. C'est ce qu'on n'a jamais pu faire. Toutes les demandes d'accession à la propriété, nous n'avons pas pu les satisfaire.

Aujourd'hui, le dispositif permet, en tout cas j'espère va permettre aux jeunes ménages d'accéder à la propriété. Pour nous maires, et j'ai écouté les maires pendant les Scontri mais même en dehors, la plupart des maires partagent cette volonté de créer des logements de façon à permettre aux jeunes ménages de vivre dans le village.

Une commune comme la nôtre est une commune de 160 habitants, qui a une école, qui a un café communal. Sur le plan de l'agriculture, c'est une AFP. Et j'ai présenté il y a 2 mois, je crois, le Président de l'AUE doit s'en souvenir, la présentation de la révision de la carte communale du village et mes arguments étaient basés notamment sur les besoins des jeunes ménages qui s'en vont dans les villages environnants et ne peuvent plus construire ou accéder à la propriété sur la commune.

Ce souci-là, c'est un souci permanent. Si on veut que l'école survive, si on veut que la vie au village continue à être ce qu'elle est, le logement est pour nous capital et il est important donc d'aller dans ce sens, en tout cas ça a été l'avis de Marie-Thé aussi. Elle a parlé justement du document d'urbanisme. Il est évident que sans le document d'urbanisme, il sera difficile de mettre en œuvre ce dispositif.

Il a été fait allusion à ce dispositif aussi par rapport à l'Office foncier ou l'Office hydraulique, et d'autres organismes, notamment sur les réseaux.

Il est évident que, quand on monte un dossier, au niveau d'une commune, comme celui-ci, on va saisir ces organismes. Ces organismes sont ou seront dans la périphérie de ce dispositif et là, on en vient au problème du guichet unique. On en a parlé avec les services, il est important aujourd'hui d'avoir, notamment sur ce dispositif, un guichet unique qui va permettre au cas par cas, à la commune, de saisir l'office foncier dans l'acquisition de biens, si la commune le souhaite évidemment ; l'Agence de l'Urbanisme, par rapport à tout ce que vous savez ; par rapport au réseau, vous avez EDF pour le réseau électrique, le réseau d'eau, les communautés de communes qui ont la compétence pour la plupart de l'assainissement... Cela fait une complication au niveau de la mise en œuvre de ces projets et il est évident que, et ce sera mon dernier mot, l'importance de mettre en place un guichet unique qui fonctionne véritablement à ce sujet.

On parle de violence, il y a parfois aussi la violence verbale. La plupart des maires la connaissent. Quand on n'arrive pas à proposer des solutions aux jeunes et

aux couples qui vivent dans le village... Donc, c'est important aussi, c'est un maillon de la chaîne. Si on veut aller demain vers une progression, par rapport à la violence par exemple, ce maillon-là, il faut à tout prix que ce soit un maillon fort et costaud pour l'avenir de nos jeunes, avec l'investissement des communes et l'aide de la Collectivité sur ce sujet.

Je vous remercie.

**La Président TALAMONI**

Merci. François ORLANDI a la parole.

**M. François ORLANDI**

Merci, M. le Président.

M. le Président de l'Exécutif, chers collègues,

Deux ou trois petits points brièvement.

Le constat qui a prévalu, qu'a dressé le Président de l'Exécutif, je le partage tout à fait. On a eu l'occasion en commission de dire les sujets de préoccupation qui nous occupent et que nous partageons.

Un petit bémol au niveau des financements, on passe aujourd'hui à 80 %, là où on était hier à 55 %, je le dis et je le répète, si les dispositifs n'étaient pas harmonisés entre les 3 collectivités précédentes, je mets au défi de trouver une commune ou une intercommunalité qui n'ait financé ses projets à moins de 80 %. Je crois que les élus étaient suffisamment pertinents pour trouver les compléments nécessaires.

Aujourd'hui, c'est une simplification, et à travers la Collectivité unique et à travers le règlement qui est proposé, d'optimiser en quelque sorte ces plans de financement et c'est une bonne chose.

Je voudrais juste revenir et peut-être demander un éclaircissement, pardonnez-moi si je n'ai pas forcément bien compris certaines choses. Alors, j'ai bien compris qu'on excluait, notamment dans le rural, l'aide portée à des projets de construction. On s'adresse maintenant aux ménages et plus aux personnes seules, ce n'est pas forcément une mauvaise chose. On a déterminé un plafond qui fait que les effets d'aubaine aussi bien pour les promoteurs que pour ceux qui revendaient rapidement peuvent disparaître. C'est là aussi, je crois, quelque chose d'intéressant.

En revanche, il y aura toujours cette possibilité malgré tout de réaliser une opération rapide, un investissement, une acquisition et une revente. Et, par expérience professionnelle, mais je parle sous le contrôle de notre collègue notaire qui va peut-être préciser ce point, on a assisté à des reventes après donc avoir bénéficié d'un certain nombre d'aides, avec des personnes, des pétitionnaires qui, dans le délai anti-spéculatif, donc dans les 10 ans, qui pouvaient ne pas procéder à la restitution des primes qui avaient été perçues. Je ne parle pas forcément de l'aide de la Collectivité de Corse, mais le prêt à taux 0, etc. Il y a des aides qui existent, avec là-aussi des conditions à respecter et une obligation de rembourser si on ne respecte pas ces conditions. Et si on n'a pas une lecture potentielle au moment de la revente, ça risque d'échapper.

Alors je me demandais si, tout simplement, un dispositif comme par exemple une promesse d'affectation hypothécaire n'obligeait pas l'éventuel vendeur à faire savoir que l'opération allait se réaliser, et la Collectivité pouvait être à ce moment-là informer d'une revente et faire jouer les clauses du règlement qui obligent la restitution des sommes perçues.

Donc, premier point, on exclut, on est bien d'accord, du champ les bénéficiaires, notamment dans le milieu rural, les ménages qui construiraient, qui décideraient de faire construire leur propre résidence, puisqu'on parle d'acquisition et de travaux d'amélioration. Peut-on envisager cette mesure sécuritaire en termes de garantie, de récupération aussi ; les conditions de revente nécessitent la restitution des sommes ?

Et le troisième élément, c'est un point du règlement, à la page 13, où on parle de contracter un prêt représentant au minimum 80 % du coût de l'opération. Là, j'avoue que je ne comprends pas trop le sens de la formulation. Est-ce qu'il faut faire impérativement un prêt représentant 80 % d'une opération acquisition plus travaux, lorsque l'on a parallèlement des aides dans un montant plafonné... Vous me pardonnerez, mais je ne comprends pas trop cette articulation.

Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. L'orateur suivant donc est Marie-Hélène PADOVANI, vous avez la parole.

### **Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Merci, M. le Président.

M. le Président de l'Exécutif, la problématique du logement et du foncier est, comme vous le disiez dans le rapport, un enjeu majeur de notre société.

L'accès au logement est un droit constitutionnellement garanti par le préambule de la Constitution de 1946.

En théorie, toute personne devrait avoir le droit à un logement, or la présentation de ce rapport nous démontre que ce n'est pas le cas dans les faits.

J'ai fait partie d'une majorité qui a mis en place l'Office foncier de la Corse, l'Agence d'urbanisme, le dispositif primo-accédant et qui a voté le statut de résident. Sur ce point, en l'absence de validation de ce dispositif par l'État, nous nous devons trouver des solutions

Si ce nouveau règlement est un début de réponse, je souhaiterais soulever avec vous des problèmes rencontrés de façon récurrente par les élus de terrain.

Le premier problème que nous rencontrons est bien sûr celui de l'indivision.

De nombreux biens sont en indivision et inhabités, nous n'avons de ce fait que peu de solution, voire pas de solution pour récupérer ce foncier.

De plus, dans le rapport que vous venez de nous présenter, vous parlez d'une rupture forte entre le littoral et la montagne. Or, à mon sens, il est nécessaire d'arrêter de les opposer.

Nombreuses sont les communes qui ont un littoral et une montagne et qui, de ce fait, connaissent un développement du littoral avec une vie de montagne dans les hameaux.

À titre d'exemple, sur la commune de San Martino di Lota, nous avons réalisé récemment une opération d'acquisition d'un bien immobilier ancien en plein cœur du hameau grâce au portage de l'Office foncier de Corse ; outil indispensable et efficace pour les communes.

Vous me permettrez de remercier publiquement la réactivité de son président ainsi que les services de l'office menés par Julie da COSTA, pour leur efficacité, leur disponibilité et leurs compétences.

Ce bien d'environ 1 000 m<sup>2</sup> va nous permettre de redynamiser le village en y créant un lien social par l'installation de services publics, la création de petits commerces de proximité et des logements communaux. Car aujourd'hui, même sur San Martino di Lota, il est très difficile de garder nos jeunes sur nos villages.

Il ne faut donc pas opposer les deux aspects de la Corse que sont le littoral et la montagne, mais les voir de façon complémentaire, l'un pouvant compléter l'autre.

Bien que les problématiques ne soient pas les mêmes la question du foncier doit s'aborder de manière globale.

Sur le littoral, le vrai problème demeure la spéculation foncière et la hausse du prix des terrains voir du bâti au m<sup>2</sup>.

Comme l'a expliqué Jean-Charles ORSUCCI lors de son passage à « vinti minuti » sur RCFM, l'interdiction de revendre est légalement fixé à 10 ans et nous ne pouvons pas l'étendre d'avantage, c'est pourquoi certaines personnes accèdent à la propriété via des aides et effectuent ensuite 10 ans plus tard de belle plus-value et contribuent à la spéculation dans certaines zones, communes très convoitées.

Sur la montagne et ce que l'on appelle plus communément les zones rurales, la problématique est différente. Il faut certes définir une politique du logement et aider les communes les plus petites à faire l'acquisition de bâtiment avec des aides à 80 %, voire plus, comme vous le proposez, mais cela n'est pas suffisant.

Pour créer un lieu de vie et pas simplement une commune-dortoir, il faut qu'il y ait des voies d'accès adéquates, des moyens de communication similaire à la ville, des écoles, des commerces et tout un tas de choses qui créent de la vie. C'est pourquoi je pense que sur ce point, votre rapport devrait aller un peu plus loin.

Ce rapport devrait également aller plus loin sur la partie logement social. En effet, 70 % de la population est éligible aux logements sociaux et comme vous l'avez mis en avant, l'offre manque cruellement.

Sans vouloir bien entendu décider à la place des maires et de leurs conseils municipaux, il serait peut-être opportun et important d'encourager les communes à mettre en place certains outils :

- à mettre en place leur droit de préemption pour ne pas laisser échapper du foncier à destination du privé,

- Et dans le cadre des documents d'urbanisme, pour celles qui en sont dotées bien entendu, la loi donne la possibilité aux communes d'imposer un pourcentage de logements à vocation sociale, loyer encadré ou primo- accédant pour chaque projet immobilier de la commune.

Pour finir, M. le Président, j'ai commencé mon propos sur le droit que chaque individu doit avoir un logement décent, j'aimerais compléter en disant qu'il serait bien que chaque individu puisse accéder à la propriété.

N'oublions pas les organismes bancaires qui aujourd'hui ne jouent plus leur rôle et là-encore, c'est à nous élus d'essayer de trouver des solutions et des propositions fortes.

Les modifications de l'aide aux primo-accédants semblent être un début de réponse, mais nous devons creuser ensemble cette question.

Vous l'aurez compris notre groupe sera à vos côtés pour résoudre cette problématique de l'habitat et du logement. Comme vous le dites, ce règlement n'est qu'un début mais nous travaillerons ensemble pour l'enrichir et le rendre pleinement efficace.

À ce titre, notre groupe déposera une série d'amendements.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Je vous remercie, chère collègue.

L'orateur suivant inscrit est Jean-Martin MONDOLONI, qui partage les 10 minutes de son groupe avec Marie-Anne PIERI.

Vous avez la parole, M. MONDOLONI.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci.

M. le Président, nous sommes amenés à délibérer sur le « Nouveau règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat - Pour une réponse politique forte et innovante face aux phénomènes de spéculation, de dépossession et de difficultés d'accès au logement « Una casa per tutti, una casa per ognunu ».

Una casa per tutti, una casa per ognunu, ùn pudemu ch'esse d'accunsentu.

Et nous, on va vraiment créer les conditions pour poursuivre le consensus et la ligne d'unanimité sur laquelle nous nous sommes retrouvés le 25 juillet dernier, parce que c'est important de façon opérationnelle qu'on puisse apporter notre

contribution et parce que, sur ce sujet-là, plus que sur tout autre, il y a une véritable attente et donc, on doit envoyer des signaux responsables.

Donc, on va vous accompagner, même si le rapport, dans un registre plus politique, et puis nous rentrerons avec Annette dans un registre plus technique, même s'il y aurait beaucoup à dire sur les transferts symboliques que vous ne cessez de réitérer.

On va passer sur les formules d'ordre un peu militant, tout cela peut se comprendre. Et, face à l'enjeu, on ne peut qu'essayer d'être percutant dans le verbe.

Je crois qu'il faut aussi, les uns et les autres, que nous essayions de dépassionner le sujet et de ramener ce rapport à ce qu'il est. « Innovant », « révolutionnaire »... Pourquoi pas... On est dans la continuité d'un existant. À l'arrivée, si on avait une lecture trop restrictive, et on ne va pas verser dans la caricature parce qu'encore une fois, on va vous accompagner sur l'idée d'un signal qui tape fort dans l'opinion : en gros, on était à 10 M€, on passe à 12 M€, on pourrait fixer le curseur plus haut et ce serait de notre part agir sur mauvaise foi et irrespectueux à l'égard de vos services qui ont beaucoup travaillé. Donc, on ne va pas rentrer dans ce jeu-là.

Cependant, se livrent depuis quelques semaines des batailles de chiffres sur lesquelles il faut être très prudent parce que vous avez toujours des détracteurs.

Par exemple, nous avons délibéré le 25 juillet sur, et en relisant le rapport de façon un peu plus précise, l'évolution du marché. Quand vous dites, on passe de 46 à 82 %, vous dites « ça fait 78 % d'augmentation ». Non ! Quand on passe de 46 à 82, ça fait 66 %. Donc, les écarts, qu'il n'est pas question de remettre en cause... Il n'est pas question de remettre en cause le fait qu'il y ait une évolution inquiétante des prix du marché. Mais il faut qu'on soit d'accord et calés sur les chiffres. Mais ce n'est pas l'objet.

Ce qui devient de plus en plus gênant dans le débat qui s'installe, et c'est pour cela que j'ai commencé mon intervention par le titre, c'est qu'on finit par rattacher la problématique de l'immobilier, par transfert symbolique, à de la spéculation, c'est-à-dire à quelque chose de négatif.

Est-ce que cette spéculation existe ? Évidemment qu'elle existe ! Mais il y a quand même des gens dont le métier est de pratiquer de l'immobilier qui, encore une fois, ne peuvent pas être rangés dans le camp des gens aliénés au culte de l'argent fou. Vous voyez, ces transferts politiques et politico-symboliques deviennent de plus en plus gênants, d'autant qu'on finit par se tendre ou s'auto-piéger dans des

problèmes de sémantique, parce que l'objet du rapport, le cœur nucléaire de ce rapport, c'est quand même d'étendre le parc de logements et de faire appel à des promoteurs, à des gens dont le métier est de bâtir.

Et avec l'injonction, et c'est là où il y a quelque part un piège duquel il va falloir se sortir, avec votre volonté de poursuivre sur l'esprit qui prévaut dans le grand document que doit être le PADDUC, que nous on considère comme logique confiscatoire, et cette logique-là, vous vous abritez derrière une logique de préservation. Nous, on est là pour préserver, mais on considère qu'on peut à la fois préserver sans être confiscatoire, et donc sans mécaniquement rentrer dans des logiques contradictoires d'offres et de demandes. Donc, vous voyez qu'à un moment donné, il faut qu'on soit au clair là-dessus.

Deuxièmement, tous ceux qui opèrent des plus-values ne sont pas des spéculateurs. Quand on a 20 ans, on achète un studio, puis quand on a 40 et qu'on a 2 enfants, on tente d'acheter un F4. Et donc, on ne peut pas blâmer de la même façon ceux qui agissent de façon prédatrice et qu'il faut pointer du doigt et dont il faut empêcher les mécanismes, et ceux qui naturellement, parce que c'est le cours de la vie, ont besoin, lorsque ce sont des quadras, d'un F4, alors que lorsqu'ils étaient célibataires, avaient besoin d'un petit logement. Et on finit par tout confondre et par ranger tout le monde dans le même sac, ça, ça devient gênant.

Pour poursuivre et pour conclure très rapidement.

Nous allons probablement retourner en commission observer deux séries d'amendements.

Il y en a, M. le Président, je pense que ce sont les nôtres, qui sont aussi digestes que les M&M's que vous savourez avec gourmandise depuis tout à l'heure... Ça va aller très vite.

Il y en a qui vont peut-être être des cailloux dans la recherche de consensus qui doit prévaloir à mon avis sur ces débats. Nous sommes très attendus.

Nous, on vous demande simplement de trouver un point d'équilibre dans la matinée pour que nous puissions vous accompagner, c'est notre volonté politique de rechercher un consensus, parce que nous on pense, et je l'ai dit l'autre jour au Président, lorsqu'il nous a réunis en conférence des présidents sur le sujet de l'immobilier en général, qu'à un moment on va bien être obligé de négocier avec Paris, mais on ne pourra négocier avec Paris que si nous avons fait la preuve que nous avons optimisé les outils qui sont à droit constant.



Alors, pudiquement, vous dites qu'on va rentrer dans le statut de résident par le bas ; nous pour le moment, non pas pour une posture politicienne, mais pour des raisons intellectuelles, philosophiques, politiques et techniques, dans le statut de résident, pour l'heure, on ne veut rentrer ni par le bas, ni par le haut, ni par la porte, ni par la fenêtre. Pour l'heure, on n'est pas mûr.

Cela ne veut pas dire que, à la faveur des arguments que vous ne manquerez pas de déployer avec talent, on ne va pas continuer à réfléchir. Mais l'heure n'est pas venue, encore une fois, sur cette approche. Je pense qu'il faut y aller pas à pas. Et dans le premier pas que vous voulez marquer aujourd'hui et qui est symbolique, encore une fois, parce que l'opinion nous attend, nous on souhaite continuer à vous accompagner ; c'est l'esprit qui va nous animer durant les travaux de commission qui vont interrompre notre session dans les minutes qui viennent.

**Le Président TALAMONI**

Voilà. Vous avez laissé 2 minutes à peu près à Marie-Anne PIERI, mais on tolèrera un petit dépassement, mais qui ne soit pas excessif.

Vous avez la parole.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Non, M. le Président, Annette interviendra au moment de la présentation des amendements.

Par contre, le temps restant sera consacré à Xavier LACOMBE qui a des choses à dire, dans l'ordre évidemment des interventions que vous avez fixées tout à l'heure.

**Le Président TALAMONI**

Donc, là c'est Jean-François CASALTA pour le groupe PNC.

**M. Jean-François CASALTA**

Merci, M. le Président.

Notre collègue, tout à l'heure, du groupe Andà per Dumane disait que le droit au logement avait une valeur théorique, effectivement.

Et malheureusement, ce droit au logement a une valeur théorique. Tout le monde, normalement, devrait avoir accès à un logement, mais c'est une valeur

théorique qui est quand même extrêmement importante, puisqu'elle a valeur constitutionnelle. C'est le Préambule de la Constitution de 1946. Chacun doit avoir droit à un logement et c'est le thème et l'intitulé du rapport qui nous est présenté, c'est dire qu'il est extrêmement important.

Évidemment, tout le monde est en accord avec la philosophie, avec les objectifs de ce rapport qui vont dans le bon sens. Et je salue la volonté de la Collectivité de Corse et la volonté du Président de l'Exécutif de faire quelque chose pour les personnes qui sont souvent les plus en difficulté et qui ont du mal à accéder à la propriété, à accéder à un logement.

Nous savons, M. le Président de l'Exécutif qu'aucun rapport n'est parfait.

Nous savons également que Rome ne s'est pas faite en un jour.

Nous savons également qu'il y a des contraintes budgétaires très importantes et qu'il convient d'en tenir compte.

Mais néanmoins, étant donné que nous disons que ce rapport est très intéressant dans les ambitions qu'il affiche, nous semble-t-il il aurait dû être plus musclé dans les fonds qui sont alloués au dispositif que vous entendez mettre en place.

Je m'explique.

Nous savons que le dispositif précédent, c'était environ entre 8 et 10 M€ de budget, si ma mémoire est bonne. Vous proposez aujourd'hui 12 M€, c'est vrai que c'est intéressant et moi aussi, nous aussi, nous sommes favorables à cette politique qui est une politique des petits pas, parce que c'est important et ça a le mérite d'exister. Mais nous pensons simplement que ces pas doivent être un petit peu plus grands pour répondre au constat très alarmant qui a été fait et qui correspond à la réalité, par le Président de l'AUE lors de la dernière session de l'Assemblée de Corse.

Face à un enjeu aussi important, face à un enjeu aussi crucial ne peut-on pas consacrer plus que 2 M€ qui, finalement, reportés à la masse globale du budget de la Collectivité de Corse, correspond non pas à 10, non pas à 1, mais à 0,15 % si on rapporte l'aide supplémentaire qu'il y a à apporter par rapport au dispositif précédent.

Je pense véritablement, et ce que nous allons dire ce n'est pas des critiques, c'est simplement des propositions d'améliorations de ce rapport, parce que je pense qu'un

consensus peut être trouvé. Donc, je pense que le fonds, l'enveloppe qui doit être allouée à ces dispositifs, doit être une enveloppe plus importante, plus ambitieuse.

Ensuite, il y a certaines choses que nous n'avons pas comprises. Je suis revenu quand même sur un point, je pensais que malheureusement l'effet d'aubaine n'avait pas été maîtrisé, je ne pense plus exactement la même chose que ce que je pensais en commission, parce qu'effectivement le fait de ne plus consacrer une somme déterminée, à savoir 10 000 € comme dans le dispositif précédent, mais un pourcentage, va freiner l'effet d'aubaine. Mais nous pensons également que nous pouvons, par un cahier des charges peut-être un peu plus précis, le maîtriser encore davantage. Parce que, vous le disiez tout à l'heure, il ne faudrait pas que ce rapport, qui a véritablement une bonne intention, produise des effets qui sont des effets contreproductifs.

On parle de revitaliser, d'aider certaines zones géographiques précises, vous parliez du milieu rural, bien évidemment, des cœurs de villes, bien évidemment. Là aussi, il y a des propositions à faire. On comprend mal le plancher dans le milieu rural, à savoir 90 000 €, c'est-à-dire que si un jeune couple, un célibataire, et d'ailleurs on pourrait revenir sur les célibataires parce que je n'ai pas bien compris l'argument sur l'effet d'aubaine du célibataire qui ne serait pas similaire pour un jeune couple ou pour deux personnes qui achetaient un logement, je reviens sur ce point, si un jeune couple décide d'acheter une maison à 80 000 € qu'il faut retaper, en milieu rural, il ne serait pas accessible à ce dispositif, et c'est dommage. Un plafond c'est bien, un plancher, surtout en milieu rural, nous pensons que ce n'est pas une bonne chose. Ça sera le sens des amendements que nous proposons tout à l'heure.

Pour le cœur de ville, entre 150 et 280 000 €, si on prend l'exemple d'Aiacciu, un exemple que je connais bien et que nous connaissons bien, vous ne pourrez pas trouver de logement à ce prix-là. Ça fait que finalement cette aide, elle sera consacrée à rien, ni à personne. Donc, peut-être que là aussi, revaloriser, peut-être ne pas revaloriser le montant de l'aide qui sera cantonné à 28 000 €, mais revaloriser le plafond, ça aussi c'est intéressant.

Voilà encore une fois, et j'en aurai terminé, ces dispositifs sont extrêmement intéressants, ils vont dans le bon sens, mais de notre point de vue il conviendra de les muscler de manière significative pour qu'on puisse donner le coup de booster que vous espérez, M. le Président. Je vous remercie.

## **Le Président TALAMONI**

Merci. Rosa PROSPERI et Petr'Antone TOMASI se partagent les 10 minutes du groupe Corsica Libera. Vous avez la parole.

## **Mme Rosa PROSPERI**

Ce rapport aurait pu être seulement, oserais-je dire, un règlement d'aides rendu nécessaire, un nouveau règlement d'aides rendu nécessaire par la création de la Collectivité de Corse et rendu nécessaire par l'obligation d'harmoniser les dispositifs anciens en vigueur, c'est-à-dire les dispositifs portés par les deux conseils départementaux et la Collectivité Territoriale de Corse. Il aurait pu être nécessaire également de l'harmoniser et de l'améliorer en fonction des carences constatées, carences qui sont d'ailleurs relevées dans le rapport.

Mais pourtant ce règlement d'aides ne pouvait pas être dissocié d'un certain nombre de facteurs, et je n'appelle pas ça, en réponse à Jean-Martin MONDOLONI, des transferts symboliques, mais l'application d'un strict principe de réalité.

Ce règlement d'aides comment pouvait-on le dissocier d'un certain nombre de facteurs ? Comment pouvait-on ignorer la paupérisation croissante de la société corse, que personne ne conteste sur ces bancs ? Comment pouvait-on faire également litière du rapport présenté par l'AUE en juillet dernier, voté, faut-il le rappeler, à l'unanimité dans cette Assemblée et qui rendrait des conclusions, certes connues, mais néanmoins implacables ?

C'est ainsi que cette application du principe de réalité a notamment conduit le Président du Conseil exécutif à employer lors du vote de ce rapport, et aujourd'hui encore, l'expression d'Apartheid par l'argent. Et c'est ainsi que ce qui aurait pu être un nouveau règlement des aides refondu et harmonisé, est devenu un nouveau règlement des aides, certes, en faveur du logement et de l'habitat pour une réponse politique forte et innovante face aux phénomènes de spéculations, de dépossession et de difficultés d'accès au logement.

Excusez du peu, vaste programme. Tellement vaste que le Président du Conseil exécutif a pris le soin de préciser que la Collectivité de Corse ne peut pas tout faire. Certes ! Mais elle peut faire et sans doute un petit peu plus que ce qui figure dans ce rapport. Elle le fait, elle fait plus dans ce rapport en introduisant notamment un mécanisme de clauses anti-spéculatives unanimement salué sur tous les bancs puisque j'ai entendu dans toutes les interventions, des interrogations et une volonté de limiter les phénomènes spéculatifs, mais elle pourrait faire encore plus.

Première idée, et c'est un petit peu la carence, même si on peut considérer que les choses sont difficiles, je crois que Marie-Hélène PADOVANI l'a évoqué, il conviendrait d'avoir une action plus incisive sur le secteur bancaire parce qu'aujourd'hui on ne peut pas parler d'accès au logement sans évoquer la rareté des prêts consentis par les organismes bancaires, la rareté des dossiers qui font l'objet in fine d'une offre de prêt. C'est une problématique qui importe à tous, tout le monde s'est trouvé confronté à ce genre de situation.

Et puis, la Collectivité de Corse pourrait faire plus en commençant par appliquer ses propres décisions. Je le disais en commission, nous avons voté il y a des mois, la constitution d'un groupe de travail destiné à travailler sur l'ensemble des mécanismes anti-spéculatifs et, à ce jour, ce groupe de travail ne s'est pas réuni et n'a même pas été constitué.

Et puis, la Collectivité de Corse pourrait faire encore plus en insérant dans ce rapport, des dispositifs privilégiant les résidents Corses.

Il ne s'agit pas là de transferts symboliques, mais de levée, à mon sens, d'un blocage dont on finit par penser qu'il est quasiment de nature écologique.

Sur tous les bancs aujourd'hui, on a fait état du souci d'empêcher un certain nombre de dérives, et pourtant lorsqu'on évoque le mot de « statut de résident », pour certains le rideau tombe.

Moi je ne partage pas l'expression du Président du Conseil exécutif quand il parle de statut de résident par le bas, l'espèce il ne s'agit pas de statut de résident ni par le bas, ni par le haut, il s'agit de mettre en place des dispositifs privilégiant les résidents corses parce qu'il ne s'agit pas dans ce rapport de réserver le droit de propriété, il s'agit d'aider à l'accès à la propriété par le biais d'aides publiques. Ce n'est pas le principe du droit de propriété qui est en cause, mais les moyens qui permettent d'accéder à la propriété au moyen d'aides publiques.

Donc, il ne s'agit pas d'un statut de résident par le bas, il ne s'agit pas d'un statut de résident, il s'agit de mettre en place des dispositifs dont nous disposons, qui ne sont contestables puisqu'on en a parlé sur tous les bancs et qui sont de surcroît attendus par tous les Corses.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Petr'Antone TOMASI pour les 4 minutes qui restent au groupe Corsica Libera.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, M. le Président. En complément de ce que vient d'introduire Rosa PROSPERI, vous connaissez les uns et les autres sur les bancs de cette Assemblée, nos options politiques en matière d'accès au foncier, nous avons toujours dit qu'au-delà de ce qui constitue pour nous u puntellu maestru, de cette politique foncière qu'est le statut de résident, la solution globale à ce problème que connaissent tous les Corses, auquel sont confrontés tous les Corses, passera par un faisceau de mesures. Des mesures qui vont nécessiter des évolutions institutionnelles et des mesures qu'il faut mobiliser à droit constant, et c'est ce qui est fait à travers ce rapport et que nous saluons.

Je reviens sur cette idée, dont on peut débattre mais qui a été avancée notamment par le Président du Conseil exécutif, du statut de résident par le bas. Et nous estimons que dans le cadre de ce rapport, il convient de lui donner davantage de consistance.

Je m'explique, nous déposons un amendement, pour aller au but, consistant à réserver l'accès à ce dispositif aux personnes pouvant justifier d'une résidence principale en Corse d'une durée de 3 ans.

En soutien à cette proposition, et afin peut-être d'anticiper les débats en commission et les débats dans l'hémicycle, je souhaiterais soulever deux interrogations et y répondre. Première interrogation : quel est l'objectif de la mesure dans le cadre de ce type de règlement ? Nous, nous pensons qu'il faut préciser la cible du dispositif, c'est un dispositif qui induit un effort financier significatif de notre Collectivité et qui vise à aider les Corses, ceux qui vivent et travaillent sur cette terre, les aider à accéder à un droit qui est un droit fondamental et qui est le droit au logement.

Donc, nous croyons qu'il s'agit de poser en amont, et non pas simplement en aval à travers des contrôles, en amont des garde-fous et des mesures qui précisent la cible et qui contribuent par ailleurs de répondre à un souci qui est un souci général que l'on a pu entendre, y compris dans le cadre de ce débat dans des bancs qui ne sont pas des bancs de la majorité, un souci de lutter contre les dérives spéculatives et contre la résidentialisation, contre les résidences secondaires.

Deuxième question qui est fondamentale : est-ce que l'introduction de ce critère fragilise le dispositif ? Nous, nous sommes attachés au fait que ce rapport, que ce règlement entre en vigueur immédiatement, immédiatement !

Quelques éléments pour pouvoir y répondre, ce que nous venons de proposer existe ailleurs, lorsque je dis ailleurs, je ne parle pas des Iles-Aland, je ne parle pas de la province de Bolzano en Italie, je ne parle pas de la Nouvelle-Calédonie, je ne parle même pas de la Polynésie Française ou de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Le fait de réserver à des résidents, dans le cadre d'une résidence qualifiée, c'est-à-dire d'un certain nombre d'années de présence sur un territoire, le fait de réserver des dispositifs publics et singulièrement des aides sociales, existe à Saint-André-Les-Vergers, Province de Troie, à Chalonnnes-sur-Loire, à Dunkerque, à Chenove, à Paris, je vous accorde que c'est un peu moins exotique que la Nouvelle-Calédonie ou la Polynésie, mais ça existe à droit constant, ça existe !

Et ça existe tellement que ça été aussi validé par le droit et par les juridictions, le conseil d'Etat a validé en 96 un revenu minimum étudiant introduit par une commune et qui était conditionné par trois années de résidence sur ladite commune. Ce dispositif existe encore à l'heure où nous parlons.

Nous croyons que cette aide, elle a deux piliers, le pilier communal d'aide à l'action communale où il est dit, où on encourage les communes à favoriser leurs résidents, et je pense que les communes le feront, il faut les encourager à le faire et il y a la politique d'aides directes. Et, dans le cadre de cette politique d'aides directes, nous croyons qu'il faut mettre en place un dispositif qui est en cohérence avec ce nous prônons et avec ce que nous avons voté dans cet hémicycle, et j'en aurais pour l'heure terminé.

### **Le Président TALAMONI**

Alors, il y a Xavier LACOMBE, mais je n'ai pas très bien compris ce devenait le projet d'intervention de Marie-Anne PIERI ? Ah, les amendements, après mais ça nécessitera d'ailleurs un travail en commission.

Alors Xavier LACOMBE a la parole mais dans la mesure de ce qui reste à son groupe parce qu'il y a déjà pratiquement 8 minutes qui ont été utilisées, en principe vous aurez droit à 2,10 minutes.

### **M. Xavier LACOMBE**

Je revendiquerai 2 minutes 30 ou 40 puisque le groupe Corsica Libera... Merci. Je constate bien votre indulgence dans certains cas et votre rigueur dans d'autres, je pense que l'on pourra trouver un équilibre, M. le Président, je vous remercie.

## **Le Président TALAMONI**

Ce n'est pas bien ce que vous dites là, parce que vous savez que c'est faux. Dans mon propre groupe, on me reproche trop souvent d'être plus rigoureux avec Corsica Libera qu'avec les autres. Ce n'est pas bien parce que ça, ce n'est pas vrai, même sur le ton de la plaisanterie, je ne veux pas laisser dire ça.

## **M. Xavier LACOMBE**

Donc, il me reste environ 3 minutes. Merci, M. le Président.

Très rapidement, aujourd'hui on parle d'un règlement, et je voudrais replacer dans le contexte, qui est transitoire, donc pas définitif, comme tout règlement il est perfectible, donc je pense qu'il y a quelques aspérités et quelques scories encore à régler. Mais on ne part pas de rien et ce n'est pas révolutionnaire.

Alors, philosophiquement j'ai déjà entendu des interventions : oui l'accent est donné sur les communes de l'intérieur, du rural, les villages souches à hauteur d'un financement, avec des plafonds et des planchers, ce qui certaines fois est regrettable puisqu'on est sur des critères démographiques et non des montants de travaux. Et, je serai très pragmatique dans mon approche puisqu'au cœur de ces dispositifs, je parle essentiellement pour les communes, pour les primo accédants ça fera l'objet d'autres discussions, et les intercommunalités, ce sont les maires qui sont au cœur du dispositif. Donc là, il y a beaucoup de choses à revoir.

Alors, c'est vrai que ça va dans le bon sens, ça s'améliore, mais est-il suffisant ? Je le dis très clairement, non, surtout dans certains cas. Et je vais être encore très clair une fois de plus, il existait un règlement au conseil départemental 2A, un dispositif, un système au conseil départemental 2B, aujourd'hui avec le règlement de la Collectivité, on arrive à un ensemble qui nous est présenté aujourd'hui, voire amélioré, c'est vrai. Mais seulement, un souci d'équité, je tiens à le saluer et j'espère qu'on sera toujours dans ce souci d'équité, mais vraiment un souci d'équité équitable, sans plaisanterie, c'est très bien, il faut aller dans ce sens, nous sommes à un niveau régional, que tout le monde soit traité de la même façon.

Donc là-aussi, quand vous prenez certains critères pour l'accession, quand une commune doit acheter un bien, donc par acquisition, il faut voir quel bien nous achetons, si c'est de gré-à-gré, il y a un montant, expertise des domaines, mais il faut voir le montant des travaux. Et, quand je vois que le pourcentage de l'aide avec les plafonds et les planchers qui sont établis pour les communes, très bien pour les communes en-deçà de 1000 habitants, on arrive à 80 %, mais de 1000 à 3000 habitants, quand vous prenez une commune de 1110 ou 1200 habitants, qui a une



surface financière réduite avec des budgets que nous connaissons, allant de 700 à 800 000 €, comment pourra t'elle, avec la somme des aides, et tout à l'heure ça été dit par Rosa PROSPERI, la Collectivité ne pourra pas tout faire seule, donc il n'y a pas d'autres collectivités qui pourront venir aider, il n'y en a plus, ça sera l'Etat et uniquement l'Etat dans le cadre de la DETR.

C'est pragmatique ça, le maire il va aller faire cette demande de subvention à qui ? A quoi ? Et donc, aujourd'hui il ne va pas atteindre les 80 % dans certains cas. Et vu le montant des travaux et les plafonds imposés, la réhabilitation ne sera pas possible. Alors, sur l'acquisition, très bien, on peut toujours y arriver, sur le reste non ! Ce qui veut dire qu'il va venir prendre sur sa dotation quinquennale pour boucler son projet.

Donc moi, j'ai l'impression que dans certains cas, pour certaines communes, on va ralentir et on va voir même arriver un niveau tel qu'on va empêcher les communes de pouvoir acheter et réhabiliter certains biens. Ça fera l'objet d'autres amendements.

Donc on est sur le critère démographique et non le critère de montant de travaux. C'est dommageable.

Ensuite, vous verrez bien, et je renvoie au problème de l'urbanisme et du foncier, c'est qu'en fin de compte quand on parle dans les cas qui sont présentés, de préemption, de gré-à-gré et d'acquisition de biens vacants ou sans maître, biens vacants ou sans maître, il n'y a pas d'acquisition, ce sont des procédures administratives, pour qu'il y ait acquisition, il faut un acte avec un montant. Donc, cela déjà ne sera pas financé, donc il y a aussi quelque chose à corriger à ce niveau-là.

Mais le droit de préemption ne s'exerce que pour les communes bénéficiant ou détenant un document d'urbanisme, POS ou PLU et on voit très bien aujourd'hui que peu de commune l'ont, puisqu'on se retrouve, pour la plus part au RNU, la compatibilité ou la conformité des PLU actuels avec le PADDUC, nous voyons que les distances s'éloignent, il y a vraiment urgence dans ce domaine. Et, quand on voit ce qui se passe depuis les derniers jours sur les problèmes de PLU qui sont attaqués et mis en cause, eh bien je ne sais pas comment une commune pourra préempter si elle n'a pas de document d'urbanisme.

Donc l'urgence aujourd'hui, elle est à ce niveau-là, avant tout si on veut avoir un règlement d'aides au logement qui puisse être efficace, quand bien même il serait nettement amélioré avec des plafonds, des planchers à revoir et surtout, surtout prendre en compte le montant des travaux, si vous avez une mairie, par exemple,

avec un arrêté de péril, elle bénéficie du bien de l'immeuble, quand il faut tout refaire, nous ne sommes pas à 1000 € le mètre carré, comme cela est plafonné. Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Bien, vous ne pouvez pas vous plaindre d'avoir été bridé, puisque vous êtes à 6 minutes.

**M. Xavier LACOMBE**

Je vous remercie, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Nous avons une demande d'Anne-Laure SANTUCCI qui normalement n'a plus de crédit.

(Brouhaha).

Très bien, la parole est à Anne-Laure SANTUCCI, je vous demande d'être brève parce que sinon il n'y a plus de règle.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Je vais être très brève, je vais laisser mon temps de parole à mon cher collègue, Guy ARMANET.

**M. Guy ARMANET**

Merci Président, je vais essayer d'être bref afin qu'on puisse s'exprimer, un sujet bien évidemment extrêmement important. Donc, je vais m'exprimer en tant que Conseiller territorial, mais bien évidemment en tant que maire.

Je crois qu'aujourd'hui, il faut se le dire sans aucuns ambages ici, les mesures qui sont prises par notre Assemblée, ou qui devront être prises non jamais été prises avant. Alors, je ne vais pas rentrer dans le détail des chiffres, les 60 % à Ajaccio, les 30 % à Bastia, chacun pourra dire ce qu'il a envie de dire sur le sujet et c'est la démocratie, il en est ainsi.

Pour ma commune, pour être très clair et très pragmatique avec vous, je suis la plus petite commune, pas moi, la commune et la représentativité que j'ai, nous représentons la plus petite commune de l'intercommunalité de Bastia. J'entendais

parler Marie-Hélène PADOVANI tout à l'heure, si je fais l'état des lieux, les logements sociaux chez nous sont inexistantes.

Mais le constat que je peux faire aujourd'hui en tous les cas, c'est que la commune va avoir à sa disposition les moyens de mettre en œuvre, très pragmatiquement, des logements communaux. Vous l'avez expliqué, M. le Président de l'Exécutif, « Una casa per tutti », je crois que le terme n'est pas galvaudé, il est important de se le dire ici aujourd'hui. Vous avez, avec vos équipes qui ont participé à ces travaux-là, mis en place des moyens qui vont nous permettre d'acquérir à terme des mesures fortes, soit pour les primo-accédants, soit pour le locatif social. Je crois qu'il est extrêmement important de se le dire.

Les financements divers et variés vont nous permettre d'acquérir sur les logements par nombre d'appartements et en fonction du dispositif de la préemption qui sera possible là où les communes ont effectivement un PLU, mais encore faut-il avoir un PLU.

Je crois qu'il est important de se le dire, et je l'ai dit tout à l'heure très clairement, ce sont des dispositifs qui vont nous permettre d'aller rapidement vers du logement social et du primo-accédant sur toutes les communes, puisque je ne fais pas partie du rural, je suis à cheval entre les zones fortement urbanisées et les zones rurales, mais ça va nous permettre quand même d'accéder à ce dispositif à hauteur, telle qu'elle a été définie.

Alors bien sûr tous les plafonds peuvent être discutés, ici et ailleurs, on peut toujours se dire que les choses vont assez vite ou pas assez, mais je crois que cette mesure-là va nous permettre d'aller beaucoup plus loin et je vais en terminer ainsi, en vous disant que lorsque vous faites l'acquisition d'un véhicule, avant d'aller très vite et très loin, il faut souvent mettre la clé dans le contact et vous l'avez fait, M. le Président, avec vos équipes je vous en remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Alors, Julien PAOLINI, il vous reste moins 6 minutes à peu près.

### **M. Julien PAOLINI**

Je devrais tenir dans les délais ! Très rapidement et pour lancer le débat en vue de la réunion des commissions, j'avais indiqué lors de la commission organique, que le seul critère démographique nous semblait, au nom du groupe Femu a Corsica, trop limitant pour traduire la réalité des communes insulaires et qu'il fallait aller plus loin, notamment pour définir plus précisément, je dirai, presque au cas par cas, faire

dans la dentelle, pour préciser pour chacune des communes des taux bonifiés à la fois pour les montants des subventions, mais également pour l'aide aux primo-accédants, en prenant en compte ce qui a été acté par notre Assemblée, notamment dans le cadre du PADDUC où on a des communes qui sont catégorisées en fonction de leur niveau de contraintes, le dénivelé, la pente, les caractéristiques d'emplois, l'accès au centre économique, mais également les dispositifs du schéma montagne, notamment la notion de village souche, ça été souligné par différents intervenants.

Si je prends par exemple la commune du Prunelli, c'est plus de 3000 habitants, mais le village de Prunelli connaît les mêmes contraintes qu'U Petrosu, par exemple, qui ne connaît pas le même développement en plaine. Donc, je cite cet exemple-là, mais c'est la même chose dans beaucoup de communes et aussi la notion des hameaux qui connaissent des difficultés.

Donc, ça ne se ferait pas au détriment d'aucune des communes du territoire puisque le taux de bonification resterait entre 50 et 80 %, mais varierait en fonction du niveau des contraintes et idem pour le primo-accédant, entre 10 et 15 %, par exemple.

Et, tous les autres critères, tous les objectifs recherchés par le Conseil exécutif et par le Président du Conseil exécutif, seraient également renforcés, aussi bien à lutter contre les contraintes par l'action publique, notamment les contraintes des communes de l'intérieur, réhabiliter le bâtiment ancien dans nos villages, régler aussi les problèmes de l'indivision, ça été souligné par Marcellu, et l'abandon de trop nombreux bâtiments, et enfin favoriser l'accès à la propriété des jeunes ménages et les investissements dans l'intérieur, ce qui va être, à mon avis, un élément indispensable si on veut rééquilibrer et lutter contre la fracture territoriale. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Jean-François CASALTA et ensuite Pierre GHIONGA et Jean-Charles ORSUCCI après.

### **M. Jean-François CASALTA**

M. le Président, très rapidement. J'avais oublié un point essentiel, je vais aller vite parce que je ne voudrais pas alourdir ces débats qui sont pourtant fondamentaux. Il serait intéressant, à notre sens, d'associer aussi d'autres acteurs qui n'ont, pour l'instant, pas encore été associés à ce genre de dispositif. Je parle, par exemple, en matière d'intégration environnementale et paysagère, au conseil d'architecture, je pense à d'autres offices et agences de la Collectivité de Corse, à

l'AUE, syndicat d'électrification, syndicat de l'énergie, office foncier, non seulement pour nourrir l'expertise, mais également pour vérifier qu'il n'y a pas de doublons dans les mesures qui peuvent être prises. Ça aussi c'est important.

Je crois savoir que l'office foncier a des dispositifs, non pas identiques, mais à-peu-près similaires pour l'aide aux communes et pour le logement social. Je sais aussi qu'il avait déposé un programme pluriannuel d'investissement en amont des « scronti di i territoriu », qui reprenait certaines de ces mesures à-peu-près.

Donc, l'objectif dans ce genre de dossier, encore une fois qui est un dossier crucial, c'est de connecter véritablement toutes nos forces, toutes nos expertises, pour faire en sorte que le dossier soit le plus abouti possible. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci cher collègue. Donc, Pierre GHIONGA, vous avez la parole.

### **M. Pierre GHIONGA**

M. le Président, MM. les Présidents, je tiens à préciser tout d'abord que je ne suis pas membre de la majorité territoriale, je ne le serai pas, parce que la tonalité de mon intervention sera peut-être la moins critique, vis-à-vis de ce rapport. Donc, je tenais à préciser les choses avant d'intervenir.

Par-delà les critères techniques qui sont sûrement améliorables et qui évolueront dans le temps, c'est la philosophie du rapport qui me plaît, en effet, il redonne aux Corses l'espoir de pouvoir se loger soit en locatif, soit en accession à la propriété, dans tous les territoires de l'île, et de continuer à y vivre surtout, et ça c'est le plus important.

Donc, moi je voterai ce rapport sans problème, en déposant quand même un amendement, mais qui est assez précis et qui, je pense, agréera à tout le monde.

Et, sur le plan politique, je pense que pour moi c'est le premier étage de la fusée « statut de résident », pour lequel j'ai milité et je milite toujours. Et, c'est pour cela que je suis d'accord avec ce rapport. Merci, M. le Président.

### **Le Président TALAMONI**

Merci pour le caractère bref et percutant de votre intervention. Donc, il reste Jean-Charles ORSUCCI, mais arithmétiquement il vous reste 20 secondes.... Oui, c'est imparable, sous le contrôle du secrétariat général : 4,40 minutes François ORLANDI, 5 minutes Marie-Hélène PADOVANI, donc vous avez 3 minutes.

## **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président. Effectivement, j'ai pris soin de noter parce que je savais que ça pouvait être sujet.

Pierre a anticipé parce que c'est presque ce que j'allais dire concernant la remarque, parce que mon propos il commence d'une façon très simple : nous allons voter ce rapport, quelles que soient les décisions qui seront prises en commission et les amendements qui seront soutenus.

Nous, nous voterons ce rapport parce qu'il va dans le bon sens, parce qu'il prend une bonne direction et parce que je reconnais au Président de l'Exécutif en commission d'avoir pris soin, parce que dans un premier temps ça m'avait un peu chagriné, de dire que tout n'avait pas commencé avec la majorité territoriale actuelle, il a rendu hommage au travail qui avait été fait par Maria GUIDICELLI sur les assises du foncier, sur la mise en place, et je ne vais pas redire ce qu'a dit Marie-Hélène, et qu'on s'inscrit-là dans une volonté d'améliorer.

Les chiffres ont été donnés, on passe entre 8 et 12 millions, c'est un montant important et c'est un effort important qui va être fait. Mais là où je souris c'est que je vais copier encore une fois mon ami Pierre GHIONGA, parce que je vais vous faire part des états d'âme que nous avons eu dans notre groupe, et moi je me permets d'interpeler, peut-être d'ailleurs je resterai minoritaire et ultra minoritaire dans cet hémicycle, mais ça ne fait rien, moi la seule question que je me pose, et non pas parce que je pense détenir la vérité, et je le précise, je vous le dis, mon groupe m'a mis en minoritaire sur le sujet, c'est la fameuse question de l'aide aux primo-accédants, je continue à avoir la profonde conviction qu'au regard de la situation actuelle de l'île, au regard des objectifs qui semblent largement partagés dans cet hémicycle, nous aurions dû exclusivement miser sur la mise en place et la constitution d'un parc locatif public.

Je précise, je ne suis pas dans une dérive Marxiste-Léniniste, je n'ai pas dit un parc locatif social, uniquement public et social, j'ai dit un parc locatif public. Et je pense, peut-être que l'avenir me donnera tort et tant mieux s'il me donne tort, c'est que le risque du saupoudrage, notre devoir de politique, c'est de définir des priorités, c'est d'être efficace et je pense qu'aujourd'hui, au regard de la situation, c'est ce que nous aurions dû faire. Ça c'est la première remarque.

La deuxième remarque c'est que depuis la commission j'ai eu la chance de pouvoir discuter avec un maire de l'intérieur, le maire de Ghisoni, qui m'a interpellé sur le fait que, parce qu'effectivement je disais que le cœur de ville de Bonifacio était autant en danger, voire beaucoup plus, que Ghisoni sur le fait que plus un seul

appartement n'allait appartenir à un Corse. Alors, il m'a interpellé en disant : il faut maintenir quand même l'aide aux primo-accédants à l'intérieur dans des villages comme le sien, sur le critère de localisation, sur le critère de résidence principale, sur le critère de niveau de revenu, mais il m'a interpellé sur un fait que je n'ai pas identifié dans le rapport, mais peut-être que je l'ai mal lu, ou en tout cas je vous pose la question, est-ce que c'est dans ce rapport-là d'ailleurs qu'il faut le faire, c'est sur la question de l'ingénierie qui doit être offerte aux petites communes pour tout ce qui est bien sans maître, abandon manifeste, etc. Ils n'ont pas l'ingénierie, ils n'ont pas logistique et il est fondamental que cela puisse se faire avec l'office foncier, le Président est là, Marie-Hélène à souligner le travail, moi aussi je tiens à féliciter Jean-Christophe sur ce travail concernant le foncier parce qu'il est capital.

Je conclus en disant que c'est pour cela que lors de la dernière visite de Mme GOURAULT, en présence du Président de l'Exécutif, j'ai arrêté sa voiture au cœur de la ville, en disant : il faut que le Ministre du logement, qui est sous votre responsabilité, vienne nous voir en Corse pour qu'ensemble, Collectivité de Corse, Collectivités publiques, on puisse avoir des politiques encore plus performantes, et une réflexion plus poussée sur la capacité à mettre des clauses anti spéculatives au-delà des 10 ans. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. La parole et au Président du Conseil exécutif pour répondre à ses interpellations.

### **Le Président SIMEONI**

Rapidement puisque je pense que maintenant l'essentiel de notre énergie va être consacré à trouver les indispensables points d'équilibre en commission.

Moi, ce que je retiens, premièrement je remercie chacune et chacun des intervenantes et intervenants. Je pense que nous sommes d'accord sur le constat, d'accord sur la nécessité de permettre à ce règlement d'entrer en vigueur le plus vite possible parce qu'il est attendu en toute hypothèse, d'accord sur l'essentiel de ce qui le constitue, d'accord aussi sur le fait qu'il est perfectible nécessairement et qu'il y a des améliorations de court terme, immédiates, celles qu'on peut faire notamment par le biais des amendements, et des améliorations qui devront être faites, y compris dans un délai rapproché, mais au visa de discussions plus approfondies et sans doute aussi au visa d'une évaluation.

Je commence sans doute par la fin, parce que ça permet, à mon avis, de dirai de décriper un certain nombre de points.

Sur l'évaluation il y a un amendement qui a été fait, je pense qu'elle est indispensable, on verra sous quelle forme et sous quel délai elle peut se mettre en œuvre, en tout cas sur le principe j'y suis, bien sûr, tout à fait favorable, ça avait été acté, mais il faut certainement améliorer, y compris dans la perspective de l'amélioration rapide.

Moi ce que je retiens c'est qu'on a des marges de manœuvre, avant de rentrer en commission pour améliorer. Je voudrais rappeler, notamment sur la question budgétaire, j'entends, il faut trouver un point d'équilibre pour envoyer le signal, peut-être mieux que ce qui a été fait. Je vous rappelle qu'il y a la question de la consommation, notamment entre aujourd'hui et la fin de l'exercice budgétaire, qu'il y a la question de : qu'est-ce que l'on va avoir comme projets qui vont remonter la première année, et que l'on a aussi dès demain matin la questions sur les orientations budgétaires, de notre documentation d'orientations budgétaires, qui va commencer avec un DOB qui va arriver dans un mois ou un moins et demi.

Donc, on peut aussi, je dirai, acter la nécessité d'avoir un volume plus important et le reporter ou le décliner dans les orientations budgétaires, etc. Mais c'est une discussion que l'on aura en commission.

Ce que je voulais dire sur ces différents points, la question, je dirai, la plus sensible, ça été abordé, c'est la question, on va dire, en arrière-plan sur d'autres points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord et notamment la question du statut de résident, soutenue par la majorité et combattue par une partie de l'opposition. Moi je pense qu'il ne faut pas transposer ce débat dans ce règlement-là. Moi, je le dis, je suis favorable, je le dis maintenant comme ça, ça sera clair, je suis favorable à l'amendement qui est déposé par Corsica Libera sur la condition, une condition supplémentaire d'aides, qui n'est pas l'introduction du statut de résident, il faut être clair. Moi, je vais raisonner par parallélisme des formes, aujourd'hui on dépose un règlement qui permet à une commune de dire de façon préférentielle, je vais aider un résident de ma commune, et ça, ça été validé partout, ça été validé en Corse, ça été validé sur le continent, etc. Donc, en gros, je conditionne mon aide financière à une résidence dans la commune.

Ca été porté par de nombreuses communes. A ma connaissance, ça n'a pas été porté, je suis clair, ça n'a pas été porté par une région de droit commun, et ça n'a pas encore été porté par la Corse. Très sincèrement, je ne vois pas pourquoi il y aurait une difficulté juridique par parallélisme des formes à ce que l'on conditionne une aide à une condition de résidence.

Donc, je pense que cette proposition est une proposition qui a sa cohérence et qui ne doit pas être confondue avec le statut de résident. Le statut de résident c'est



limiter l'accès à la propriété pleine et entière à un certain nombre de personnes. On n'est pas sur ce débat-là. Là on est : de la même façon qu'on limite notre aide à des revenus, de la même façon qu'on la limite à un périmètre géographique, là on limite l'aide à une certaine catégorie de personnes, qui ne sont pas les Corses, vous aviez dit, ma chère collègue, les résidents corses, non, ce sont les résidents, les résidents en Corse. Et d'ailleurs dans la proposition d'amendement que vous avez transmis on voit bien que ce n'est pas un critère qui est un critère de naissance ou d'origine.

Et, je vais vous dire, un argument à mon avis qui me paraît tout à fait pertinent, pourquoi on peut distinguer comme ça ? Parce que la personne qui vit ici depuis 3 ans et qui n'est pas propriétaire, elle démontre que depuis 3 ans, elle n'a pas réussi à accéder au statut de propriétaire et donc c'est normal qu'on la traite différemment qu'une personne qui vient d'arriver et qui elle n'a pas passé ces 3 années à essayer de devenir propriétaire. Lorsque la personne elle sera restée 3 ans et qu'elle n'aura pas été propriétaire, elle deviendra bénéficiaire, et quel que soit son lieu de naissance, etc.

Donc, moi je pense que là il y a un point d'équilibre à trouver, je ne sais pas si ça sera suffisamment convaincant, sur la question du positionnement de l'opposition, mais je voulais quand même évoquer dès maintenant ces arguments au soutien de la position parce que ça me semble important. Je ne vois pas pourquoi ce qui pourrait être valable en termes de conditionnalité de l'aide pour une commune ou une intercommunalité ne le serait pas pour la Collectivité de Corse ou pour toutes autres collectivités, y compris une région.

Pour le reste donc, moi je vous propose qu'on travaille maintenant en commission, étant précisé, j'ai entendu Femu a Corsica ou Xavier, sur le critère démographique uniquement n'est pas satisfaisant, sur les plafonds de ressources, sur qui doit être bénéficiaire : ménages ou couples, etc. A un moment donné, il va falloir que l'on trouve un point d'équilibre satisfaisant entre les impératifs qui sont contradictoires. Et, encore une fois, n'oubliez pas qu'on a l'expérience des années qui viennent de passer sur laquelle on pourra parler en commission et il y aura l'expérience qu'on se forgera, notamment au cours de la première année d'application, pour essayer de voir si notre cœur de cible est véritablement touché comme il doit l'être.

Moi, je le répète, le cœur de cible c'est, à mon avis, les ménages qui vivent ici, qui ont vocation à accéder à la propriété, qui n'ont pas encore pu le faire. Il faut que notre aide soit suffisamment significative en volume pour pouvoir leur permettre d'accéder à cette propriété et il faut que ça vienne aussi, chaque fois que possible, en synergie avec les communes, intercommunalités qui vont être aidées, elles, de façon très significative, pour améliorer leur parc immobilier, leur parc locatif.

Même chose pour la proposition de Jean-Charles, moi je pense qu'aujourd'hui il faut envoyer ce signal-là et puis on réfléchira pour approfondir, je pense qu'on a mis un certain nombre de verrous sur les mécanismes anti-spéculatifs qui permettent de garantir que même si on met les biens en accession à la propriété, si demain la personne quitte le bien, il reste dans le giron public, est-ce que ça suffit ? Est-ce que ça ne suffit pas ? A mon avis, ça aussi c'est une discussion que l'on peut avoir et qu'il faut inscrire peut-être dans une durée un peu plus longue. Je vous propose qu'on se voie en commission.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Alors, nous allons suspendre la séance, donc la commission permanente avant-hier, dans sa sagesse, a décidé que nous mangerions aujourd'hui des sandwiches, ce qui est très pratique pour la commission qui va se réunir pour examiner les amendements, je demande donc si cette commission se réunie dans la salle 2, je pense. Il serait bon que les élus se munissent du sandwich qu'ils trouveront à disposition dans le salon vert, de façon à ce que l'on puisse avancer, y compris pendant le déjeuner.

Nous pouvons nous revoir ici à 13 h 30 en séance public après examen en commission, des amendements. Merci, bon appétit, bon travail.

**La séance suspendue à 12 h 25 est reprise à 14 h 20.**

### **Le Président TALAMONI**

La séance est reprise.

Nous allons prendre le rapport 260 :

**\* Rapport n° 260 : prorogation de la commission ad hoc sur les activités économiques du littoral - rapport de Mme la Présidente.**

C'est le rapport de la Présidente de la commission ad hoc. Donc, la Présidente a la parole.

### **Mme Laura FURIOLI**

Donc un rapport de la commission ad hoc sur les activités économiques du littoral.

Cette commission ad hoc qui a été créée par l'Assemblée de Corse, en septembre 2018, a été chargée d'une mission de réflexion et de concertation avec les acteurs concernés.

Ce faisant, elle a non seulement reconnu l'importance de cette question d'actualité pour la société corse, tant concilier la préservation de l'environnement et le développement économique s'avère en effet, notamment sur le littoral, un enjeu particulièrement sensible ; mais elle a aussi, dans un esprit de responsabilité, souhaité évaluer dans quelle mesure les leviers d'action prévus par le PADDUC, adopté en 2015, pouvaient contribuer à la résolution de ces problèmes récurrents et engager une dynamique vertueuse.

Cela, tout en sachant que s'il appartient à notre Collectivité de déterminer les grands axes de l'aménagement et du développement à l'échelle de la Corse, et de délimiter les espaces naturels devant être les plus protégés, deux autres catégories d'acteurs institutionnels interviennent dans la prise des décisions sur le terrain : l'Etat, d'une part, en charge de l'application des lois et décrets régissant cette matière, davantage encore sur le domaine public maritime, et bien entendu les municipalités ou les intercommunalités d'autre part, qui sont compétentes précisément pour définir les modalités d'occupation des sols sur leurs territoires respectifs.

Donc, je vous passe l'organisation de la commission telle qu'elle a été instituée.

De manière générale, la commission ad hoc a recueilli l'avis des institutionnels compétents à l'échelle de la Corse, établissements publics de la Collectivité de Corse et services extérieurs de l'Etat, poursuivant par les associations de défense de l'environnement et s'achevant par les collectifs regroupant les exploitants économiques dans les principaux secteurs d'activité.

A ce propos, il a été jugé préférable de ne pas solliciter le Procureur, pourtant partie prenante, par souci de respecter l'indépendance de la Justice et ne pas interférer dans ses actions, c'est, en revanche, la Préfecture qui a refusé d'autoriser les services de l'Etat (notamment la DDTM, dont le rôle est loin d'être négligeable), à être entendus par la commission, ou à remettre directement à celle-ci des contributions écrites, attitude qui est d'autant plus à déplorer qu'aucune motivation n'a été communiquée.

Dans ce cadre de notre commission, nous sommes réunis à divers reprises, ont été auditionnés les services de la Collectivité (agence de l'urbanisme, agence du développement économique, agence du tourisme, office de l'environnement) ; les principales associations de défense de l'environnement (Garde, ABCDE, U Levante,

Amis du Parc Naturel et du Conservatoire du Littoral) et les représentants des activités économiques du littoral.

Cependant, la commission, qui s'était initialement donné comme objectif de parvenir à des propositions de solutions avant la préparation de la saison touristique 2019, n'a pas été en mesure d'engager cette deuxième phase. En effet, le débat public s'est alors recentré sur la politique de renouvellement des AOT par la Préfète de Corse, réputée prendre ses décisions avant le 31 mars ; sur la contestation du bien fondé de certaines d'entre elles par les exploitants, assortie de la dénonciation de situations abusives manifestement tolérées par l'Etat, concernant de grands groupes ou de riches propriétaires ; ainsi que sur les conditions du démarrage effectif de la saison touristique.

Pour autant, les membres de la commission ne sont pas restés inactifs et ont participé notamment à la rédaction de la résolution solennelle adoptée par l'Assemblée de Corse le 22 février, à la table ronde organisée par le collectif des socio-professionnels le 19 avril à Corti, ou à de nombreuses réunions et manifestations ayant eu lieu alors sur le terrain.

On ne saurait, dans ce contexte, considérer aujourd'hui que le problème ayant motivé la création de cette commission ait été résolu de manière satisfaisante ; et cela, pas plus dans la définition d'un cadre durable que dans la préparation de la prochaine saison touristique, qu'il y aurait pourtant avantage à engager le plus en amont possible.

Aussi, la commission souhaite-t-elle poursuivre dans sa démarche.

A cet égard, elle peut s'appuyer sur l'état d'esprit constructif forgé entre ses membres, sans préjudice du pluralisme de leurs approches et sensibilités. Lieu de concertation et de dialogue positionné en dehors des stricts cadres de compétences institutionnels et techniques, ou des légitimités propres aux différentes catégories d'acteurs, elle est donc en mesure de conserver à ses réflexions cette approche transversale dont chacun reconnaît l'utilité. Les auditions réalisées, d'ailleurs, ont fait apparaître des points de convergence potentiels indéniables entre les acteurs, et à défaut, fait ressortir où se situaient les points de blocage.

La commission s'estime, par conséquent, en mesure d'apporter sa contribution à la recherche de solutions convergentes.

Aussi, conformément à l'article 26 du règlement intérieur de notre Assemblée, elle vous propose de lui renouveler son mandat.

M. le Président, je ne sais pas s'il faut lire la suite ?

**Le Président TALAMONI**

Je pense que non, tout le monde l'a devant les yeux. Donc, il s'agit de proroger la commission et il faudra qu'il y ait un vote formel là-dessus.

Donc, je donne la parole à qui la demande ? Personne ne la demande. Je donne la parole à l'Exécutif, qu'en pense l'Exécutif ?

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Evidemment favorable, tout en continuant à associer les Conseillers exécutifs et Présidents d'agences concernés pour une cohérence qui a déjà été le cas lors de la première mandature, la cohérence des travaux de l'Assemblée et du Conseil exécutif.

**Le Président TALAMONI**

Donc, nous allons mettre aux voix cette délibération qui proroge cette commission.

Qui est pour ? Qui et contre ? Qui s'abstient ? Non-participation.

**Le rapport est ADOPTE à la majorité.<sup>2</sup>**

Abstention du groupe « la Corse dans la République ».

Michel GIRASCHI a quitté l'hémicycle.

Rapport suivant.

**AMBIENTE / ENVIRONNEMENT**

\* **Rapport n° 262 : dispositif de soutien dans le cadre du règlement de minimis pêche destiné à accompagner le financement de petits équipements et des investissements spécifiques pour les entreprises de pêche artisanale de Corse.**

---

<sup>2</sup> Délibération 19/313 AC

C'est François SARGENTINI qui va nous le présenter, vous avez la parole.

**M. François SARGENTINI**

Merci, M. le Président. Vous venez de le dire, c'est un dispositif de soutien dans le cadre du règlement de minimis pêche pour accompagner le financement de petits équipements afin de soutenir les entreprises de pêche artisanale en Corse.

Il faut rappeler avant toute chose que la pêche professionnelle est régie au sein de l'Union européenne par une politique commune des pêches dite et que cette politique commune des pêches s'exécute dans un cadre strict et que de toute façon toutes les aides publiques doivent s'accorder avec l'ensemble des directives Européennes à travers des fonds structurels, à travers un régime cadre exempté de notification, soit un régime notifié, soit enfin un régime d'aides dans le cadre de minimis.

Donc, c'est le système d'aides que nous avons privilégié parce qu'il nous est apparu être le plus simplifié.

Il faut regarder aussi la situation économique de la filière. Comme vous le savez, elle s'est considérablement fragilisée ces dernières années, pour plusieurs raisons, à la fois structurelles et à la fois conjoncturelles. Je rappellerai simplement les chiffres : nous avions une flotte de 800 navires dans les années 60, aujourd'hui on en compte 172. Donc, vous voyez un peu la perte que ça peut représenter, tout en sachant que d'un point de vue économique, ça représente quand même une part qui n'est pas négligeable pour la Corse.

Donc, il y a déjà un travail important qui a été accompli, notamment pendant la première programmation, 2007 - 2015 où il y a eu 156 opérations de soutien et il y a eu 7,1 M€ qui ont été attribués, avec 2,9 M€ des fonds européens, 2,2 M€ de l'office et 2 M€ de l'Etat. Donc, à ce niveau-là, il faut dire que pendant cette programmation, les choses étaient assez simples et il y a eu un bon dispositif de soutien.

Le dispositif, par contre, 2014 - 2020 est plus problématique puisque ce dispositif a connu des grandes difficultés. Ce dispositif avait des règles d'application qui étaient trop strictes par rapport à la pêche artisanale et il n'a été quasiment pas appliqué et les fonds, c'est regrettable, n'ont quasiment pas été consommés.

Donc aujourd'hui, nous sommes face à cette problématique et il y a aujourd'hui ces petites structures de pêche que nous avons, qui ont besoin d'être soutenues. Donc, nous avons pris la décision, bien sûr en concertation avec la

profession, d'apporter dans le cadre de minimis, une aide dans ce cadre-là pour pouvoir aller vers une modernisation, non pas par exemple qui porterait sur l'achats de bateaux ou de gros investissements, puisque ça, vous le savez, c'est complètement interdit justement par la règlement européenne, mais nous pouvons apporter dans de nombreux domaines, un appui, et c'est ce que nous voulons faire pour moderniser, notamment les structures et les moyens de pêche, et bien sûr améliorer la sécurité sur les bateaux.

Aujourd'hui, le taux subvention qui va être accordé pour ces opérations sera compris entre 50 et 70 % selon les dossiers. Donc, nous vous proposons la constitution de ce fonds pour un montant de 250 000 € par an qui va nous permettre de travailler sur 35 à 45 dossiers sur une année. Nous serions en capacité d'apporter une aide, certes minime, mais quand même une aide à nos pêcheurs qui en ont besoin.

Il faut savoir ce dispositif a été présenté au CESEC qui a émis un avis favorable à l'unanimité mais qui a formulé aussi quelques remarques, celles que je viens de vous donner, le cadre réglementaire qui est en place aujourd'hui avec l'Europe et qui impose des contraintes excessives pour nos petits patrons de pêche.

Mais ce que je peux vous dire, c'est que pour ce qui est de la future programmation sur laquelle nous sommes en train de travailler et sur laquelle nous sommes rentrés dans une phase de discussion et de négociations avec l'Etat et, bien sûr, avec les instances européennes, les premières informations qui nous reviennent, laissent entendre que l'on aurait une programmation plus souple et que peut-être dans les années futures, on n'aurait pas besoin de reconduire une telle aide.

Donc, aujourd'hui je vous demande de vous prononcer sur cette aide, je pense que nos pêcheurs en ont vraiment besoin. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le conseiller exécutif.

Comme les représentants ne sont pas présents dans l'hémicycle, je vous dirai simplement que s'agissant de la commission du développement, elle a émis un avis favorable sur ce rapport avec la non-participation du groupe « Andà per dumane » et l'absence du groupe « la Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » et qui enta partout m'année ailante sens de. S'agissant de la commission des finances, elle a émis un avis favorable.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui. Vous avez la parole

## **Mme Santa DUVAL**

Merci Monsieur le Président.

Nous prenons acte de ce rapport destiné à soutenir un secteur clairement dégradé. Les pêcheurs insulaires sont effectivement confrontés à une conjoncture difficile marquée par une raréfaction de la ressource liée aux effets néfastes de la pollution de l'environnement marin, par un prix élevé du carburant en comparaison avec le continent, ou encore par une augmentation des charges liées à l'exercice de leur activité.

Le rapport propose en fait un dispositif de relais d'ici la mise en œuvre de la prochaine programmation FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) à partir de 2021.

Malgré la faiblesse des sommes allouées et le fait qu'elles ne peuvent être mobilisées pour des investissements structurants, le dispositif pourra tout de même aider les acteurs de la pêche insulaire à passer le cap de certaines difficultés. Quand on connaît la profession et ses contraintes, on sait que bon nombre de petits exploitants ont baissé les bras et abandonné leur activité face au flot de problèmes rencontrés.

Au-delà de ce rapport qui sera certainement adopté sans encombre, je tiens à attirer votre attention sur les principales difficultés rencontrées par la profession.

Pour avoir une idée chiffrée du secteur, la Corse comptait l'an dernier 205 licences de pêche dont 182 PMC (petits métiers côtiers), 5 PML (petits métiers du large), 8 chalutiers et 10 corailleurs, couvrant 1043 kilomètres de côtes, organisées en quatre prud'homies :

- Balagne
- Bastia / Cap Corse
- Bonifacio
- Et celle regroupant Ajaccio, Cargèse et Propriano.

L'activité représente une production de 1 200 tonnes par an, 300 emplois directs dont deux tiers de propriétaires exploitants, un chiffre d'affaires de 17 M€. Comme c'est mentionné dans le rapport, la chaîne de production et de commercialisation est très courte, puisqu'il n'y a pas de point de débarquement réglementairement identifié si ce n'est les 24 ports de pêche considérés comme tels par la force des choses. Du coup, il incombe au pêcheur d'assurer l'acheminement de sa production vers le lieu de vente avec toutes les



phases intermédiaires de traitement, de stockage, de conditionnement et de transport.

Une série d'investissements avaient été réalisés en 2004 dans les ports de pêche dans le cadre du DOCUP et du CPER. Beaucoup restaient encore à réaliser.

C'est là que devait intervenir la programmation 2014-2020 du FEAMP dont la CTC avait été désignée autorité de gestion déléguée pour la mise en œuvre des mesures régionalisables, pour une enveloppe de plusieurs millions d'euros. De l'avis général, et vous le reprenez dans votre rapport, le programme s'est révélé inopérant – pas qu'en Corse – et inadapté à la dimension artisanale de la pêche insulaire.

Si le contrôle de la pêche et la réglementation de la puissance motrice par l'Union Européenne sont pertinents pour les chaluts, ils ne le sont pas pour les PMC (petits métiers côtiers) pour lesquels l'effort de pêche n'est pas lié à la puissance des bateaux.

La mise en commun à l'échelle nationale de l'ensemble de la puissance disponible et du nombre de licences entrave le développement et le perfectionnement de la pêche insulaire puisqu'en cas de cessation d'activité, ladite licence est réintroduite dans l'enveloppe nationale avant même qu'un autre pêcheur insulaire ait pu la racheter pour augmenter la puissance de son navire.

C'est ce qui avait poussé cette Assemblée, sous l'impulsion de Jean Toma dont la motion avait été adoptée à l'unanimité en septembre 2016 – il y a tout juste trois ans – à demander à nouveau la création d'un Fonds Régional des Licences de Pêche afin que la flotte insulaire conserve sa puissance et maintienne son volume de licences.

Je tenais à vous alerter sur cette problématique d'ensemble, qui va dans le sens du dispositif proposé en gardant à l'esprit que ça ne peut être qu'un pansement permettant aux professionnels de pallier les dysfonctionnements du FEAMP actuel dans l'attente de la révision du futur programme qui commencera en 2021 dont les orientations sont certainement en cours de négociation.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. D'abord, le président de la commission pêche, M. FILIPPETTI. Ensuite, Anne-Laure SANTUCCI.

**M. Pierre-José FILIPPETTI**

Je vous remercie.

Il s'agit d'un rapport très important et surtout plus que le rapport d'un dispositif de soutien très important pour la pêche et nos pêcheurs dont on sait que la situation se dégrade régulièrement.

Le Président l'a bien expliqué dans son introduction, tout ce qui se passe, ce qui a amené notre groupe à proposer, il y a un an, la création de la commission ad hoc sur la pêche.

J'espère vous présenter les conclusions d'ici la fin de l'année ou au début de l'année prochaine. Je voudrais juste rappeler que, Mme DUVAL aussi a développé aussi quelques arguments en commission, cette commission a pour objet de vous proposer un véritable projet structurant, structurel pour la pêche en Corse, en analysant la pêche et en l'appréhendant de manière globale, que ce soit au niveau de l'économie, de l'emploi, de l'aménagement du littoral, de la commercialisation aussi.

Je voulais proposer un petit amendement, je le fais maintenant ? Oui. C'est juste un amendement qui rassure sur le fond, juste pour préciser un petit peu les choses. Page 8, au niveau du bénéficiaire, paragraphe A, supprimer la phrase « le navire doit être immatriculé dans le ressort du CRPMEM » et la remplacer par « le navire doit être immatriculé en Corse et être titulaire d'une licence de pêche corse ».

Pour les mêmes raisons, un peu plus bas, sur les critères d'éligibilité, page 9, rajouter un point 6 « le navire doit être immatriculé en Corse et être titulaire d'une licence de pêche corse ».

Voilà, mon amendement.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président de la commission.

Anne-Laure SANTUCCI a la parole.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Deux mots, non pas pour alourdir la discussion, mais pour dire qu'effectivement, même si c'est « une petite somme » de 255 000 €, je pense que la prise de conscience, c'est extrêmement important. Vous avez dit, Président, dans les années 60, 800 navires ; 50 ans après, 162. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Particulièrement au port de Centuri, il y a vraiment un besoin d'accompagner cette pêche artisanale. D'abord, parce que cette pêche artisanale, c'est aussi l'identité des pêcheurs de la Méditerranée, très important. Elle est extrêmement respectueuse de l'environnement, très important, contrairement à une autre plus industrielle. Ce soutien permet également de faire vivre le rural. Ce n'est pas la panacée car ça va durer très peu de temps, mais je fais confiance au Président. Je crois que sur les fonds FEAMP et sur le reste, on a vraiment un gros travail à faire pour accompagner cette activité économique qu'il ne faut pas laisser mourir. Je crois qu'on est d'accord là-dessus, tous ensemble, ici.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

A présent, j'interroge François SARGENTINI, sur l'amendement proposé par le président de la commission « pêche » ?

**M. François SARGENTINI**

D'accord pour les amendements qui ont été proposés. D'accord aussi sur les remarques qui ont été faites par les différents intervenants. Mais, comme je vous l'ai dit, nous sommes dans un cadre de discussion pour la prochaine programmation au niveau de l'Europe et il semblerait, je dis bien il semblerait, il faut attendre que les décisions définitives soient prises, mais il semblerait qu'on ait une plus grande ouverture par rapport à l'application du FEAMP de la prochaine programmation, ce qui nous permettrait d'aider beaucoup mieux les pêcheurs et l'ensemble des patrons qui travaillent dans ce domaine.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le conseiller exécutif.

Je vais mettre aux voix l'amendement présenté par M. FILIPPETTI. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé. Qui est pour ? Qui est contre ?  
Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>3</sup>**

Rapport n° 271. Mme Lauda GUIDICELLI va nous le présenter. Nous notons que le Président du SIS quitte l'hémicycle.

## GESTIONE DI U PERSUNALE / GESTION DU PERSONNEL

**\* Raportu n° 271 : Missi à dispusizioni di parsunali pressu à i Sirvizzii d'Incendiu è di Succorsu di u Cismonte è di u Pumonti**

**Rapport n° 271 : Mises à disposition de personnels auprès des Services d'Incendie et de Secours du Cismonte et du Pumonti**

### **Mme Lauda GUIDICELLI**

Ce rapport a pour objet de vous proposer deux conventions de mise à disposition de personnels de la Collectivité de Corse auprès des services d'incendie et de secours de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud.

Actuellement, trois fonctionnaires à temps complet sont déjà mis à disposition à titre gracieux du SIS de la Corse-du-Sud.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins exprimés par les présidents des conseils d'administration des SIS de Corse, je vous propose de vous prononcer sur six nouvelles mises à disposition réparties sur les deux établissements portant ainsi à six le nombre de mises à disposition auprès du SIS 2A.

Concernant le SIS 2B, il s'agit d'une convention initiale relative à la mise à disposition de trois personnels.

Dans un souci de simplification et de gestion administrative, la nouvelle convention établie pour le SIS 2A se substituera aux conventions déjà enregistrées.

---

<sup>3</sup> Délibération 19/314 AC

Au niveau des différents postes, il s'agit d'un chef de groupement de l'administration, d'une personne chargée de la gestion administrative du service de santé et de secours médical, d'un chef de pôle technique, d'un chef de service de gestion des instances, un poste pour l'administration des réseaux de diffusion radios analogiques et numériques, d'un gestionnaire de la commande publique. Ce sont les six postes pour Aiacciu.

Pour les trois postes de Bastia, un technicien informatique, un secrétaire médical et un gestionnaire du temps et des absences.

Concernant les dépenses de traitement et de charges sociales afférentes aux emplois occupés, la loi pose le principe du remboursement obligatoire.

Ces dispositions financières seront appliquées pour la durée de la convention qui est fixée à 3 ans.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

Il faudrait que Michel GIRASCHI nous quitte provisoirement. Nous le notons au procès-verbal.

La commission des finances a émis un avis favorable. Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>4</sup>**

Nous passons au rapport n° 244. C'est Lauda GUIDICELLI qui nous le présente.

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**\* Raportu n° 244 : Operazione immobiliare - Asquistu di locali in Bastia**  
**Rapport n° 244 : Opérations immobilières - acquisitions de locaux à Bastia**

---

<sup>4</sup> Délibération 19/315 AC

### **Mme Lauda GUIDICELLI**

Dans le cadre du projet global de déménagement des services et afin de permettre leur regroupement de manière cohérente compte tenu du manque de locaux disponibles, il a été envisagé l'acquisition d'un appartement, boulevard Jean ZUCCARELLI à Bastia.

Ces locaux d'une superficie de 211 m<sup>2</sup> composés de 12 pièces et de 5 emplacements de parking pourraient accueillir le service des finances actuellement installé au sein de la Résidence Casaiola à Lupino avec le service de gestion et de suivi des établissements et services médico-sociaux.

Le service des domaines a estimé que le prix proposé par le propriétaire, soit 370 000 €, honoraires d'agence inclus, n'était pas supérieur aux prix constatés sur le marché immobilier du secteur.

Par conséquent, je vous propose d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer tous les actes afférents à cette acquisition.

### **Le Président TALAMONI**

La commission des finances a rendu un avis favorable. Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>5</sup>**

Nous allons peut-être passer au rapport concernant la vie étudiante ce qui va conduire un certain nombre d'entre nous à quitter l'hémicycle. Je le quitte moi-même et je demande à Mattea CASALTA de bien vouloir venir prendre ma place, tandis que Josepha GIACOMETTI-PIREDA s'apprête à présenter ce rapport succinctement, peut-être si possible. Mais c'est un rapport très important, alors il faut à la fois...

### **Mme Josepha GIACOMETTI**

Compte tenu de « mais... », je vous remercie, Président, de ne pas avoir terminé cette phrase qui s'apprête à être très sympathique à mon égard !

### **Le Président TALAMONI**

---

<sup>5</sup> Délibération 19/316 AC

C'est un rapport très important, mais parfois on peut dire des choses très pertinentes et je sais que vous pouvez le faire.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Ce sera le cas.

**Mme Mattea CASALTA assure la présidence de la séance.**

**Mme Mattea CASALTA**

Mme la conseillère exécutive, vous allez nous présenter le rapport n° 283.

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA /  
ENSEIGNEMENT - FORMATION – RECHERCHE**

\* **Raportu n° 283 : Schema d'aiutu à a riescita è à a vita studiantina 2019-2023**

**Rapport n° 283** : Schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante 2019-2023

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Merci, Mme la Présidente.

Effectivement, j'essaierai d'être concise.

C'est un schéma à replacer et à recontextualiser. J'ai eu l'occasion de la faire en commission « culture », d'abord, vous expliquer en quelques mots, pourquoi ce schéma est arrivé à la veille de la commission. Je l'avais expliqué et ça avait été entendu par les commissaires, mais je vais le refaire ici. C'est un schéma qui fait suite au schéma transitoire qui avait été présenté l'année dernière devant notre Assemblée et nous avons passé une année telle que nous nous étions engagés à réunir des comités de suivi afin d'évaluer la pertinence de certains dispositifs d'aides à la vie étudiante, le maintien ou l'accroissement de certains de ces dispositifs et la création de nouvelles mesures.

Certaines données étant tenues sur une année universitaire nous sont parvenues de manière assez tardive. Il y a fallu ensuite, qu'elles puissent être traitées dans des délais très rapprochés pour la bonne et simple raison que si nous avons encore un peu différé pour un passage en octobre le schéma de la vie étudiante, il aurait pu y avoir des soucis puisque certaines mesures sont nouvelles et créées par ce nouveau

dispositif. Si nous avions attendu, cela aurait différé d'autant la possibilité pour des étudiants de pouvoir les mobiliser dès l'année 2019.

C'est pourquoi entre l'arrivée tardive et la volonté de traiter certaines données qui nous ont été indispensables pour revoir, pour recalibrer certaines mesures et la nécessité de vouloir s'inscrire dans un calendrier qui soit cohérent avec celui d'une nouvelle année universitaire qui s'ouvre, nous avons souhaité présenter ce rapport. Je n'ai pu le présenter en commission.

Tout document est perfectible, ça a été dit et rappelé ce matin et celui-ci ne fait pas exception. Il est évolutif, comme vous pouvez le voir puisqu'il pose les bases d'un ensemble de dispositifs d'aides à la vie étudiante qui vont des aides de rentrée, des aides à la mobilité internationale, des aides aux premières années d'accès aux grandes écoles, des aides pour les complémentaires santé, des aides à la mobilité interne parce qu'on sait aussi que certains de nos étudiants ont des difficultés. Nous y travaillons avec la présidente de l'office des transports et Lauda GUIDICELLI, j'aurai l'occasion d'y revenir sur certaines parties pour la mobilité interne et pas seulement d'ailleurs.

Il nous fallait revoir nos aides pour qu'elles ne consistent pas en un simple saupoudrage. Vous voyez que certains plafonds d'aides ont été augmentés puisque nous nous sommes rendu compte que les anciens plafonds ne permettaient souvent pas de répondre à la problématique.

Nous avons également voulu aussi nous livrer à une certaine autocritique parce que cette année d'évaluation du schéma transitoire nous a aussi permis de nous rendre compte que parfois, certaines aides n'étaient pas mobilisées. Nous avons essayé, et vous le voyez, dans les différentes annexes, nous avons voulu mettre en avant le pourquoi de certaines aides qui n'étaient pas ou étaient insuffisamment mobilisées. Alors, plusieurs éléments de réponse : soit parce qu'elles ne correspondent pas aux attentes ; soit parce qu'elles n'étaient pas connues et souvent, nous nous sommes bien rendu compte qu'elles n'étaient pas suffisamment connues et portées à la connaissance du public. C'est pourquoi vous trouvez dans ce rapport une nouvelle stratégie de communication qui va être menée au plus près du campus et dans les lycées, en amont.

Le cœur de ce rapport, c'est d'agir pour plus de justice sociale et de faire qu'aucun étudiant ne renonce à ses études pour des motifs d'ordre financier. On sait, nous le savons tous, que c'est encore parfois le cas.

Cette année d'évaluation nous a permis de reposer une nouvelle stratégie, de modifier un certain nombre de mesures, - vous voyez que beaucoup de mesures sont



modifiées dans leur plafond et dans leurs critères d'attribution également - de créer de nouvelles mesures. Nous avons porté l'accès également avec la cellule de mobilité internationale de l'université de Corse sur la mobilité internationale, puisque nous pensons que c'est un facteur déterminant dans les études. Là aussi, nous devons accompagner nos étudiants et les encourager à la mobilité. Aujourd'hui, dans certains diplômes, cette mobilité, ce stage en international est devenu obligatoire et il s'effectue parfois dans des conditions encore difficiles. Nous avons voulu renforcer l'ensemble des dispositifs qui permettent de le mobiliser.

Vous vous rappelez que l'an dernier, nous avons également créé le fonds d'urgence d'aides aux étudiants. Pour rappel, le fonds d'urgence d'aides aux étudiants est une sorte de fonds relais, puisqu'ensuite d'autres dispositifs se mettent en œuvre. Mais nous nous sommes rendus compte que beaucoup de jeunes renonçaient ou mettaient entre parenthèses pendant quelque temps leurs études, suite à différents accidents que je qualifierai d'accidents de la vie qui peuvent survenir, qui peuvent être ponctuels, mais qui peuvent malheureusement entraîner un arrêt ou une mise entre parenthèses des études.

Ce fonds d'aides, vous l'avez vu, il a été augmenté dans son plafond également parce que nous avons vu qu'il fallait d'abord agir sur deux aspects. L'aspect communication, j'en ai parlé, il n'était pas suffisamment connu et la Collectivité doit faire en sorte que ces dispositifs soient mieux diffusés et mieux connus. Il s'agit aussi, et je le répète, de faire une autocritique de notre façon de mener et de faire connaître nos politiques. Mais il était mobilisé, parfois insuffisant pour assurer cette période de transition. Vous vous souvenez certainement que ce dispositif, je veux ensuite en venir au maillage que nous avons essayé là aussi de sécuriser, maillage de détection des étudiants parce que beaucoup d'étudiants ne font pas les démarches, ou les familles ne font pas les démarches pour aller vers une association, vers l'institution et être aidés. On doit donc renforcer le maillage.

Ce fonds d'urgence, les premières détections se font, et je salue la conseillère exécutive et ses services, Bianca FAZI, de l'action sociale puisque la détection se fait au niveau de nos assistantes sociales.

Ensuite, nous avons accru également et vous le voyez, notre possibilité d'intervenir directement en soutien d'associations. Ça a un double objectif. Ça a d'abord l'objectif de se rapprocher au plus près des réalités du terrain et de ceux qui les vivent et d'associations qui sont mobilisées directement sur le campus, de les entendre, d'être avec elles pour proposer des dispositifs innovants, mais aussi d'avoir un relais supplémentaire pour renforcer encore le maillage de ces étudiants qui pourraient échapper à la mobilisation de tous les dispositifs d'aides qui

pourraient être à leur disposition. Là aussi, un volet renforcé de soutien aux associations.

Ensuite, et vous le verrez dans les prochaines semaines, un lancement d'un ensemble d'appels à projets et d'appel à manifestation d'intérêt. Pourquoi dans les prochaines semaines ? Non pas pour éloigner la perspective, mais parce qu'il faut mettre en cohérence nos politiques. Nous travaillons étroitement avec Lauda GUIDICELLI sur ce terrain-là. Il y aura les assises de la jeunesse le 14 novembre prochain. Beaucoup de réflexions ont été menées dans le cadre des caffè citadini, que beaucoup de propositions seront formulées lors de ces assises. Elles ont vocation à venir se croiser, non pas se superposer, se doubler, à venir se croiser et à être portées par voie d'appel à projets notamment et d'appel à manifestation d'intérêt.

Pour vous donner quelques thématiques : précarité étudiante, logement étudiant, tant vers le parc locatif privé parce qu'il y a des dispositifs qui existent, qui sont élaborés, expérimentés dans d'autres pays d'Europe et qui portent leurs fruits, qui pourraient se trouver en résonance avec aussi le modèle de société que nous voulons porter. Par exemple, on sait qu'aujourd'hui, on mobilise dans des résidences où on peut avoir des personnes âgées, puis de jeunes étudiants qui, en échange de loyers un peu plus modérés, peuvent effectuer un certain nombre de services. Ça crée, ce sont des choses qui peuvent être à l'expérimentation, qui peuvent être intéressantes et qui vous seront présentées dans les temps à venir. C'est ce type de dispositifs que nous allons essayer de lancer par voie d'appel à projets et à manifestation d'intérêt.

Ensuite, un volet investissement qui a été ajouté. Le précédent schéma était de 2,5 €, il est passé aujourd'hui à 3,5 M€. Il y a un volet investissement qui a été renforcé, d'abord pour soutenir le CROUS parce que nous savons qu'il y a une pénurie de logements. Là aussi, nous avons pu avoir quelques chiffres que nous tenons à votre disposition. Une pénurie de logements qui fait que le CROUS va s'engager dans la construction de plus d'une centaine de logements. Nous viendrons en soutien par voie de convention de ces nouveaux logements étudiant.

Cette partie investissement a permis de renforcer la possibilité de soutien pour l'acquisition de premier matériel. On sait aussi que l'acquisition d'un certain nombre de matériels informatiques peut être un frein. Entre l'inscription, la complémentaire santé, l'acquisition du premier matériel, ça peut être très lourd dans un temps réduit et compliqué à échelonner pour un étudiant. Nous y avons mis l'accent parce que c'est apparu tout au long de cette année.

Une gouvernance renouvelée et partagée, pourquoi ? Parce que la Collectivité ne peut pas de manière ascendante, seule, décider de ce que doit être un schéma à la vie étudiante sans concertation.

La concertation peut revêtir plusieurs formes. Là, c'est une co-gouvernance. Il y a un schéma directeur à la vie étudiante qui est porté par l'université de Corse. Nous avons croisé pour qu'il n'y ait pas d'aides doublonnées mais bien complémentarité des aides des deux schémas qui sont présentés, pour essayer de couvrir le spectre le plus large à des aides étudiantes.

De fait, cette gouvernance partagée vous est proposée dans le rapport avec des représentants de cette Assemblée puisqu'il me semble que là aussi, c'est important, des représentants du CROUS, des associations étudiantes, du CESEC, de l'Assemblea di a juventù. La liste vous est proposée. Celle-ci se réunira une fois par semestre et sera en charge d'évaluer en direct les dispositifs pour ne pas revenir vers vous à la fin du schéma et dire « voilà, ça, ça a fonctionné et ça, ça n'a pas fonctionné », mais qu'on soit vraiment dynamiques pour être en temps réel au plus près des réalités et des besoins.

Nous avons souhaité annexer une première évaluation qui nous a permis de présenter ce rapport. Un observatoire à la vie étudiante puisque nous avons aussi pu constater qu'il manquait des données et que nous avons un ensemble de données qui était par trop parcellaires. Je crois qu'il est important d'avoir des données arrêtées. Là aussi, nous travaillons avec les services de la jeunesse sur ces questions-là.

Je crois que j'ai fait le tour de ce nouveau schéma dans ces grandes lignes.

Quelques éléments de réponse par anticipation. Je sais que Pierre GHIONGA s'était interrogé sur le PASES. Nous avons un certain nombre d'éléments de réponse, parce qu'il s'était interrogé sur l'utilité de maintenir le PASES 2. Je tiens les éléments de réponse à sa disposition.

Bien entendu, ce schéma, comme je le disais, est évolutif. Ce dispositif, comme les autres, peut être réévalué mais cette année, il y aura encore un PASES 2. Ensuite, ça va se transformer par le PASES, vous connaissez le processus et donc, ça pourrait être réévalué.

Ce rapport a reçu à un avis favorable du CESEC avec un certain nombre de remarques et d'échanges qui ont été très enrichissants pour la suite de nos travaux.

Je vous remercie à ce stade. Je répondrai bien sûr avec plaisir à vos questions.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, Mme la conseillère exécutive. Nous avons à voter pour le délai abrégé dont vous allez certainement nous donner le motif puisque ce rapport a été présenté en urgence.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Je l'ai fait en préambule de mon propos, mais je peux le réitérer si les conseillers le souhaitent.

**Mme Mattea CASALTA**

Nous allons voter le délai abrégé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Ce délai est accepté.

Nous avons pour ce qui concerne la commission des finances, un avis favorable. La commission sociale, Mme SANTUCCI va nous donner le résultat de ce rapport.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

J'ai moi-même souligné l'élan volontariste qui apparaît dans ce rapport, cet engagement financier permettra aux jeunes de suivre un cursus universitaire à Corti et d'acquérir les connaissances nécessaires à leur formation.

J'ai insisté sur le soutien à la mobilité à l'international et les efforts conséquents qui avaient été consentis.

Monsieur GHIONGA s'est inquiété de la disparition de la PACES en 2020 et a indiqué qu'il réservait son vote final sitôt recueillies les informations nécessaires, ce qui va être fait.

La commission a émis un avis favorable. Abstentions de M. GHIONGA, du groupe « PNC » ; non-participation du groupe « Andà per dumane ».

**Mme Mattea CASALTA**

Je vous remercie. Y a-t-il des demandes interventions ? Oui, nous vous écoutons.

**Mme Pascale SIMONI**

Merci, Mme la Présidente.

Il est courant de féliciter le travail lié à l'élaboration d'un rapport, mais en l'espèce, outre l'ampleur du travail qui a été nécessaire, je tiens à saluer la coordination et la mobilisation des acteurs de la vie étudiante sous l'impulsion de Mme la conseillère exécutive, afin d'œuvrer pour la jeunesse corse.

En moins de 40 ans, l'université a subi, de nombreuses mutations et transformations qui ont affecté plus ou moins profondément sa structure, sa mission, ses systèmes de représentation, son interaction avec la société et ses rapports avec le politique.

Aujourd'hui, ce Schéma est la traduction d'une volonté forte d'influer sur tous les aspects de la vie étudiante dans un souci de justice sociale et de transversalité.

Pour en arriver là, vous avez dressé un constat et avez ensuite mené une réflexion sur des objectifs principaux :

- L'améliorer la qualité de vie étudiante
- Favoriser le sentiment d'appartenance à notre université
- Favoriser la réussite des étudiants

Ces objectifs impliquent des déclinaisons opérationnelles qui vont des aides financières directes, en passant par un soutien accru aux associations mais également à la mise en œuvre de contrats territoriaux d'objectifs, de moyens et de performances.

Le lancement d'appel à projets pour des actions innovantes est une mesure qui permettra une réactivité accrue face aux enjeux de demain.

Outre les aides financières d'accompagnement et d'encadrement des étudiants, ce qui a retenu plus particulièrement mon attention est votre volonté de favoriser l'engagement et l'implication des étudiants dans leur vie universitaire.

Ce schéma favorise l'apprentissage concret de la coopération et de l'élaboration de stratégie collective, parce à cela vous avez su mettre en valeur l'art de raisonner ensemble.

Loin d'être une tour d'ivoire déconnectée de la vie sociale, l'université est entièrement partie prenante de notre société. De ce fait, en multipliant les

plateformes d'expression, en favorisant la mobilité et la créativité des étudiants, votre projet est dynamique et ancré dans le XXIème siècle.

Merci.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, Mme la conseillère. D'autres demandes d'intervention ? Non.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Simplement un mot pour remercier les services, la direction de l'enseignement supérieur parce que ils se sont vraiment impliqués. Ça a été des comités de suivi qui ont été menés toute l'année en réunissant un ensemble de partenaires, en recueillant les évaluations, en évaluant les dispositifs quasiment en temps réel. On se plaint souvent de notre Collectivité que nos dispositifs ne sont pas suffisamment évalués. Je voulais saluer leur engagement parce qu'il a été réel. Egalement, saluer aussi les services de l'université et du CROUS qui ont été de réels partenaires ainsi que la direction de la jeunesse et de l'action sociale. C'est un travail collégial.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, Mme la conseillère exécutive. Nous pouvons passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité<sup>6</sup>**

**DESIGNAZIONE / DÉSIGNATIONS**

**\* Rapport n° 286 : Désignations**

Il s'agit là de désigner des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du comité de suivi opérationnel du programme de renouvellement des infrastructures portuaires de Bastia.

Dans le cadre du programme d'études relatif au renouvellement des infrastructures portuaires de Bastia, l'Assemblée de Corse a approuvé par délibération 19/231/AC du 25 juillet 2019 la mise en place d'un comité de suivi opérationnel composé notamment du Président de l'Assemblée de Corse ou de son

---

<sup>6</sup> Délibération 19/317 AC

représentant et d'un représentant par groupe de l'Assemblée de Corse ou de leurs représentants.

Ce dernier se réunira une fois par trimestre et mobilisera ses membres en fonction de l'ordre du jour des points d'étape.

Il vous est donc demandé de procéder à ces désignations.

Nous avons une liste de titulaires qui ont été proposés et désignés par chacun des groupes. Il s'agit pour « Femu a Corsica » de M. VANNI, pour « Corsica libera » de M. Petr'Antone TOMASI, pour « Partitu di a nazione corsa » Mme Anne TOMASI, pour « Per l'avvene » M. Jean-Martin MONDOLONI, pour « Andà per dumane » M. François ORLANDI, pour « la Corse dans la République », M. François-Xavier CECCOLI.

Nous allons procéder au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>7</sup>**

Toutes ces personnes font donc partie du comité de suivi.

**M. Jean-Guy TALAMONI assure la présidence de la séance.**

**Le Président TALAMONI**

Bien. On va peut-être prendre quelques motions. Je vous présenterai ensuite un rapport qui ne prendra pas beaucoup de temps. C'est un rapport sur une convention entre notre Assemblée et le congrès de Nouvelle Calédonie, il est en train d'être peaufiné par mon cabinet.

Nous allons prendre quelques motions, motions que nous avons examinées en commission permanente. Nous allons les prendre dans l'ordre qui nous est proposé par la liste établie par le secrétariat général.

**M. Pierre GHIONGA**

Président, est-ce que vous me permettez d'intervenir ? J'avais déposé une motion qui avait prêté à sourire sur l'interdiction de baignade dans les lacs de montagne et l'interdiction des tongs en balade.

---

<sup>7</sup> Délibération 19/318 AC

Je l'ai retirée parce qu'on m'avait promis de faire des actions et, fréquentant la montagne, je n'ai rien vu. Je n'ai pas vus de panneaux interdisant la baignade. Mais il y a un truc dramatique, il y a quand même quelqu'un qui s'est noyé au lac du Nino. Je me dis que s'il y avait eu un panneau, peut-être que...

### **Le Président TALAMONI**

La parole est à François SARGENTINI

### **M. François SARGENTINI**

M. GHIONGA, je vais vous répondre brièvement. C'est vrai que vous avez déposé une motion et que vous l'avez retirée.

Nous avons cette année, dans le cadre de la nouvelle politique que nous sommes en train de mettre en place avec le parc sur toute la zone de la montagne corse, des lacs et de tous nos sites protégés, une première étape qui consistait à mettre en place tout un système de comptage pour avoir une réalité de la fréquentation en montagne.

Ce projet est aujourd'hui en cours, il continue et il va s'étendre sur l'année prochaine et sur les années à venir.

Nous allons rentrer aussi dans ce cadre-là dans une phase de protection de nos sites les plus emblématiques, au niveau de la montagne, que ce soit les lacs, la haute vallée de la Restonica, le site de Bavella. Nous sommes en train de mener des études avec les agents de l'office et du parc pour faire les principaux relevés et pour voir comment nous allons adapter les différents dispositifs.

Vous faites référence au fait de se baigner dans les lacs et vous avez raison. Les agents que nous avons cet été en place, notamment sur le GR, ont constamment fait une approche auprès des visiteurs et auprès des touristes pour justement leur signifier que la baignade dans les lacs était interdite pour des raisons évidentes de protection de notre environnement et des spécificités que l'on trouve dans les différents lacs.

Il est vrai aussi qu'il y a beaucoup de contradictions avec les offices du tourisme, notamment avec l'office du tourisme de Corti qui, lui, préconise qu'on peut se baigner dans les lacs.

Il y a là une contradiction. Avec d'autres offices de tourisme, nous sommes en train de faire un travail pour que tout le monde prenne cette question en compte au



niveau des publicités qui seront faites au niveau des informations qui seront remises aux visiteurs.

Mais nous y pensons et nous y travaillons, ne vous en faites pas, M. GHIONGA.

**Le Président TALAMONI**

En tout cas, cher collègue, je vous rassure, rien qui puisse prêter à sourire. C'est une question sérieuse.

Nous passons à la motion n° 46.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Président, je pense qu'il faudrait attendre que l'ensemble des groupes soient là pour analyser les motions, que les groupes soient au complet.

**Le Président TALAMONI**

Ça dépend peut-être des motions. Ce que vous dites, c'est valable aussi pour les rapports car les rapports sont souvent très importants aussi, parfois plus que les motions. Ils ont souvent plus d'effets que les motions.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Où mettons-nous le curseur de l'importance des motions ?

**Le Président TALAMONI**

Et des rapports, alors ? Je pose la question.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Je pensais particulièrement au débat entre nous. Voilà.

**Le Président TALAMONI**

Danielle ANTONINI, ayant des impératifs, peut-être pourrait-on commencer par présenter ses motions. Il y en a deux, c'est ça ?

Nous passons donc à la motion n° 61.

## MUZIONE / MOTIONS

\* **Motion n° 2019/E3/061** : déposée par Mme Danielle ANTONINI au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Implantation de tomographie par émission de positons (TEP) et cyclotron en Corse**

### **Mme Danielle ANTONINI**

Merci, M. le Président.

Je commencerai par dire que cette motion devait initialement être présentée lors de la session du 26 juillet 2019 et qu'elle a été reportée en raison d'un programme chargé. Elle était cependant consultable sur le site de la Collectivité depuis cette date.

Avant de vous la soumettre, je voudrais souligner, à la suite de l'article du « Corse matin » du 23 septembre et de l'interview de M. PANUNZI, que si j'avais su qu'il s'intéressait à cette question cruciale, je l'aurais invité sans aucun souci à participer aux réunions de travail et notamment celle de la commission des politiques de santé au cours desquelles cette motion a été élaborées. Il aurait pu y rencontrer le docteur BURG qui est à l'origine du projet et nous lui aurions à ce moment-là expliqué le coût réel nettement supérieur à celui qu'il a donné dans la presse et surtout la nécessité de l'implantation de deux TEP scans qui sera argumentée dans les considérants.

Effectivement, si le prix de la gamma caméra est d'environ 3 millions, un peu plus de 2 millions pour la machine et ensuite le coût de l'installation qui est d'environ 800 000 €, les frais de fonctionnement annuels fixes sont évalués à 2 millions. Je note, étrange coïncidence, que les chiffres rapportés par le sénateur sont exactement les mêmes que les miens. Il a simplement omis de donner le prix du cyclotron qui lui est estimé à 6 ou 7 millions.

Je saisis par contre l'occasion qui m'est offerte pour vous annoncer que j'inviterai prochainement les parlementaires corses qui le souhaitent à venir travailler avec nous au sein de notre commission, sur un rythme qui pourrait être à leur convenance, soit annuel, soit semestriel.

Je vais aborder le thème du TEP scan qui est une tomographie par émission de positons et qui est un examen d'imagerie médicale qui fait ainsi partie des examens de médecine nucléaire car elle utilise des produits radioactifs lors de sa réalisation.

C'est une imagerie médicale qui suit la consommation de glucose par les cellules de l'organisme et elle est utilisée essentiellement pour la détection des cancers et la recherche de métastases.

Donc, les considérants : on sait qu'il y a environ 1800 cas de cancers qui sont détectés en Corse et que 840 décès sont liés à cette maladie ce qui en fait le premier facteur de mortalité du territoire chez les moins de 65 ans.

Au début des années 2000, le ministère de la santé a décidé lors du lancement de son premier plan cancer d'équiper l'ensemble des territoires de TEP scan qui permettent d'évaluer avec précision l'évolution des tumeurs cancéreuses.

L'objectif stratégique n° 4 du cadre d'orientation stratégique était d'assurer un accès de proximité à un système de santé COS gradué et de qualité et d'inscrire l'imagerie médicale et nucléaire dans une logique de parcours garantissant à l'utilisateur la qualité, la sécurité et la pertinence de sa prise en charge et confortant le rôle essentiel des professionnels de santé de l'imagerie.

En 2018, selon les chiffres des CPAM de Corse, plus de 2 000 TEP scan ont été réalisés par des patients corses sur le continent, Marseille ou Nice.

Selon les données de la Société Française de Médecine Nucléaire des rapports des centres de lutte contre le cancer, le taux de croissance annuel de ces derniers entre 2010 et 2017 est environ de 14,5 %.

En 2025, le besoin des patients corses sera d'environ de 7 000 examens par an.

Il existe actuellement en Corse un défaut de recours au TEP scan qui est d'environ 50 % qui de facto entraîne un renoncement aux soins.

Les causes de ce défaut de recours sont notamment liées au refus du patient de réaliser cet examen sur le continent, à l'impossibilité médicale de se déplacer du fait de son état général et de la pénibilité du transfert, des délais de rendez-vous qui sont parfois longs, de l'âge avancé ou encore de l'isolement.

L'importante distance entre les deux services de médecine nucléaire actuellement implantés sur Ajaccio et Bastia et les pathologies lourdes présentées par les patients.

Vu l'expérience de l'installation de la 1<sup>ère</sup> gamma caméra en 1999 à Ajaccio qui a montré que le recrutement croisé n'excédait pas 10 %,

Considérant également qu'il est nécessaire de ne pas créer de déséquilibre territorial lors de l'installation de TEP scan, afin de garantir aux patients corses la possibilité d'être examinés et soignés dans les meilleures conditions, et ce, sans avoir à parcourir des distances qui seraient trop importantes, voire dissuasives,

Considérant également qu'il est précisé dans le schéma régional de santé que l'installation de TEP et Cyclotron est un projet qui nécessite un complément d'expertise, notamment sur les volets « pharmaceutiques » et « ressources humaines », afin de trouver la solution la plus efficace et la plus pérenne au bénéfice de la population insulaire en prenant en compte la soutenabilité financière de ce projet,

Considérant le complément d'expertise et l'étude de faisabilité sur le sujet présentés par le Dr Samuel BURG, chef du service de médecine nucléaire du CH de Castelluccio, à la commission des politiques de santé de l'Assemblée de Corse le 10 juillet dernier,

Considérant qu'il est nécessaire de doter l'île de TEP et de Cyclotron, afin d'éviter aux Corses atteints d'un cancer les nombreuses contraintes liées aux déplacements sur le continent, qui, de surcroît, sont souvent à l'origine de renoncement aux soins,

L'Assemblée de Corse réaffirme sa volonté de réduire, autant que faire se peut, les déplacements de Corses sur le continent pour raisons médicales, en élargissant l'offre de soins insulaire et en dotant l'île de matériels médicaux performants qui répondent au mieux aux besoins de sa population,

Demande à l'Agence Régionale de Santé (ARS) l'implantation de deux Tomographie par Emission de Positons, un sur Ajaccio et l'autre sur Bastia et de tout mettre en œuvre pour l'obtention d'un Cyclotron qui, je le rappelle, n'est pas un réacteur nucléaire, ne contient pas de combustibles nucléaires et qui au vu des travaux préliminaires devrait probablement se situer sur Aiacciu en raison de nombreuses contraintes qui sont à la fois techniques, géographiques, humaines et administratives,

Mandate le Président du Conseil exécutif de Corse pour faire valoir cette demande auprès du ministère des solidarités et de la santé et de l'ARS.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

Les motions, je pense que les groupes les connaissent et donc, on peut les présenter de manière plus succincte parce qu'il y en a quand même beaucoup. Je le dis, non pas pour le docteur ANTONINI, c'est une motion très importante. Maintenant, c'est fait de toute façon. Pour celles qui vont suivre, je pense qu'il faudrait quand même essayer d'être plus concis de manière à ce qu'on puisse épuiser l'ordre du jour dans un temps raisonnable.

C'est une motion effectivement très importante qui a été présentée de façon très détaillée. Il faut un pour, un contre, l'avis de l'Exécutif et ensuite on vote. Qui veut intervenir contre ? Nous allons demander l'avis de l'Exécutif et nous allons voter.

**Mme Bianca FAZI**

Pour, bien évidemment. La motion me semble tout à fait aller dans le sens de nos convictions.

**M. François BENEDETTI**

Je voudrais m'exprimer. Je suis pour évidemment cette motion, mais avec une nuance. Je voudrais d'abord préciser que je suis agréablement surpris, très surpris que M. PANUNZI se préoccupe de la santé en Corse parce que ça fait quand même des années, qu'en Corse, on a un déficit considérable pour dire un délabrement des hôpitaux de Corse. Il y a une carence énorme au niveau de l'offre de soins qui ne correspond pas du tout à un des fondements de la République dont il se réclame qui est l'égalité. Ça, c'est une première chose.

La deuxième, en ce qui concerne l'installation de deux TEP scans en Corse, à Bastia et Ajaccio, pour les caméras, se pose le problème du cyclotron. On avait envisagé en commission l'éventualité de le mettre à Corte. C'est une possibilité qu'il faut débattre et ne pas imposer directement un cyclotron sur Ajaccio.

Voilà ma position.

**Le Président TALAMONI**

Nous avons la position de l'Exécutif, la position de personnes qui portent la motion et la position du docteur BENEDETTI qui est venu renforcer cette motion par sa prise de position.

Je vais mettre aux voix cette motion. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion est adoptée à l'unanimité.<sup>8</sup>**

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Président, s'il vous plaît ?

**Le Président TALAMONI**

Elle a été adoptée maintenant. Vous avez la parole.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

C'est juste une demande d'explication. Je ne voulais pas vous interrompre dans le vote et je suis allé jusqu'au bout. Je voudrais bien avoir confirmation, il y a explication de la motion par son porteur, ensuite un vote pour et un vote contre. Il peut y avoir un vote pour par quelqu'un qui n'est pas celui qui porte la motion ? On est bien d'accord ?

**Le Président TALAMONI**

Exactement.

Motion n° 77.

\* **Motion n° 2019/E3/077** : déposée par le groupe « Femu a Corsica » :  
**soutien aux personnels du pôle des urgences et soins continus du centre Hospitalier de Bastia**

**Mme Danielle ANTONINI**

Merci, M. le Président.

Je vais être brève et je vais juste vous présenter les dispositifs de la motion.

L'Assemblée de Corse s'inquiète des conditions de prise en charge des patients par le service d'accueil d'urgences du centre hospitalier de Bastia et plus généralement, dans les services d'urgences des hôpitaux de Corse.

Elle soutient les différents mouvements de grève des urgences dans les hôpitaux de l'île.

---

<sup>8</sup> Délibération 19/319 AC

Elle s'associe aux revendications portées par les organisations syndicales du CH de Bastia visant à obtenir des moyens humains, techniques et financiers supplémentaires, indispensables au bon fonctionnement du SAU et du SAMU 2B.

Elle souhaite que les travaux urgents, réalisables dès 2019, soient entrepris dans les plus brefs délais et que le calendrier établi pour entreprendre les travaux plus conséquents soit respecté, conformément aux engagements pris par l'ARS de Corse.

Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci chère collègue.

Je suppose que chacun d'entre nous a envie d'intervenir en faveur de cette motion et personne n'aura envie d'intervenir contre, je le suppose tant la question des urgences, à Bastia notamment, est une question véritablement importante et même gravissime.

Jean-Charles ORSUCCI a demandé la parole.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Oui, Président, parce que justement, tout à l'heure, nous avons évoqué la question de savoir quelle motion pouvait être présentée et ne présentait aucun inconvénient. Par exemple, pour notre groupe, cette motion nécessite une demande de suspension de séance parce qu'en interne, nous avons à débattre. Il était question avec les attachés de groupes que l'on dépose un amendement. Je ne sais pas si ça a été fait ou pas, si un amendement a été déposé par notre groupe sur le sujet, ce qui me donnera l'occasion dans ces cas-là d'aller vers un consensus général et parfait qui n'est pas aussi évident que vous voulez bien le dire.

**Le Président TALAMONI**

Donc, il y a bien un amendement déposé par votre groupe mais concernant les cancers pédiatriques et pas les urgences. Il y a peut-être confusion entre les deux motions. Je crois que vous faites erreur.

Vous pouvez présenter votre amendement de façon orale.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Nous souhaitons supprimer le deuxième considérant qui pour nous est superfétatoire « soutient les différents mouvements de grève des urgences dans les hôpitaux de l'île » parce que superfétatoire et non suffisamment précis et soutenir tous les autres qui suffisent à eux-mêmes pour qu'il y ait un consensus général sur cette motion. Si vous reprenez les trois demandes qui sont formulées et telles qu'elles sont formulées, pour nous, il n'y a pas d'ambiguïté et ça nous permet de soutenir sans soucis la motion présentée.

**Le Président TALAMONI**

J'avoue que je n'ai pas bien compris l'esprit de cette suppression parce que soutenir les personnels de santé tout en travaillant dans des conditions incroyables. Nous nous sommes rendus plusieurs fois ces derniers jours, je pense que la grève est justifiée et j'avoue que personnellement, je ne comprends pas ce qui vous gêne dans cette phrase que vous voulez supprimer. Mais si vous voulez l'expliquer de manière à ce qu'ensuite l'Assemblée puisse voter ou pas votre amendement.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

D'accord. Nous pensons que les conditions inqualifiables dans lesquelles travaillent les SAMU, on est tous d'accord pour les dénoncer. Si vous reprenez le premier point « s'inquiète des conditions de prise en charge des patients pour le service d'accueil du centre hospitalier et plus généralement, dans les services d'urgence des hôpitaux de Corse », là c'est dit.

Le dernier point « Souhaite que, conformément aux engagements pris par l'Agence régional de santé, les travaux urgents réalisables... », c'est dit. Tout est dit.

Dans le deuxième point, « Soutient les différents mouvements de grève des urgences dans les hôpitaux de l'île », il y a parmi les points revendiqués par les syndicats des points avec lesquels nous sommes d'accord et certains points avec lesquels nous ne sommes pas d'accord.

Et je trouve que cette phrase-là, mis comme elle l'est, laisse ouvert toutes les possibilités.

Je prends un exemple qui me passe par l'esprit : si aujourd'hui à Ajaccio et Bastia, il y a dans les revendications syndicales la question des salaires, la question des retraites, etc. Je pense que cela n'a strictement rien à voir dans ce point précis



et que cette phrase là aujourd'hui elle est floue. Et c'est pour cela que nous demandons le retrait, pour que nous soyons tous d'accord sur la question des urgences, la remise en état des urgences et l'effort qui doit être fait. C'est tout. C'est parce que cette phrase n'est, selon nous, pas suffisamment précise.

Et regardez, si on l'enlève, ça ne change, de mon point de vue, rien à l'esprit de la motion.

### **Le Président TALAMONI**

En ce qui me concerne, mais je vais donner la parole au Dr ANTONINI pour qu'éventuellement elle dise ce qu'elle pense de votre proposition d'amendement et de suppression d'une phrase qui, à mon avis, se justifie pleinement : d'abord, parce que cette grève, comme vous le savez tous, ne pénalise personne, c'est une grève pendant laquelle les grévistes travaillent et travaillent beaucoup.

Effectivement, de leur apporter notre soutien, je crois que c'est opportun, c'est tout à fait opportun parce qu'ils ont bien besoin de soutien, compte tenu de la façon dont ils travaillent actuellement.

Et en ce qui me concerne, mais ça n'engage que moi, et je pense que c'est à l'élue qui porte la motion de donner son point de vue, je crois qu'il est important de dire que nous les soutenons.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Ce n'est pas ce que j'ai dit... Je me suis mal exprimé alors.

### **Le Président TALAMONI**

Le Dr ANTONINI va nous dire, puisqu'elle porte la motion...

### **Mme Danielle ANTONINI**

Je pense que M. ORSUCCI dit que le terme est un peu trop généraliste, c'est cela ?

Il faudrait peut-être l'adapter. Le terme est généraliste, parce que le mouvement de grève, ça peut être la grève effectivement sur revendication, ce qui n'est pas le cas actuellement.

(Brouhaha).

**Le Président TALAMONI**

Alors, il suffit de préciser « les mouvements de grève visant à dénoncer la situation inadmissible... ».

**M. Danielle ANTONINI**

Voilà, peut-être qu'il faut tout simplement apporter cette petite modification.

**Le Président TALAMONI**

Précisons. Disons exactement. Donc, non pas supprimer ce soutien, parce que je crois que ce serait une erreur, mais préciser le cadre du soutien, c'est-à-dire les grèves visant à dénoncer les conditions de travail.

Ok. Très bien.

Nous allons demander à l'Exécutif ce qu'il pense de cette motion et de l'amendement et ensuite, nous allons voter.

**Mme Bianca FAZI**

Favorable et favorable à l'amendement, ça me semble plus juste effectivement.

**Le Président TALAMONI**

Nous allons d'abord voter sur l'amendement, non pas l'amendement proposé par Jean-Charles ORSUCCI, mais l'amendement proposé par le Dr ANTONINI à sa propre motion. C'est bien ça ? Puisque c'est un amendement tout à fait différent dans la mesure où le soutien demeure

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion ainsi amendée est ADOPTÉE à l'unanimité.<sup>9</sup>**

---

<sup>9</sup> Délibération 19/320 AC

Il y a une autre motion qui n'est pas portée par le Dr ANTONINI mais qui peut la concerner, puisqu'elle va nous quitter :

\* **Motion n° 2019/E3/059** déposée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Recherche contre les cancers pédiatriques**

**Le Président TALAMONI**

Je suppose que le Dr ANTONINI préfère être là.

Vous avez la parole, M. POLI.

**M. Pierre POLI**

Merci, M. le Président.

Vu le Plan Cancer 2014-2019 proposé par Mme Marisol TOURAINE, alors Ministre des Affaires sociales et de la Santé et Geneviève FIORASO, alors Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

**Le Président TALAMONI**

S'il-vous-plaît, il y a un brouhaha qui est même choquant par rapport à ce dont nous sommes en train de parler.

**M. Pierre POLI**

Vu la proposition de loi visant à renforcer la prise en charge des cancers pédiatriques par la recherche, le soutien aux aidants familiaux, la formation des professionnels et le droit à l'oubli adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale au mois de novembre 2018, loi promulguée le 8 mars 2019,

Vu l'allocation, pour ce faire, d'un budget annuel de 5 M€ financé par l'État,

Considérant l'augmentation significative du nombre d'enfants de moins de 15 ans atteints par le cancer au fil des années (environ 1 750 nouveaux cas par an à la fin des années 2010 et actuellement environ 2 500 nouveaux cas par an),

Considérant que le taux de guérison est d'environ 80 % sur l'ensemble des enfants atteints du cancer en France,

Considérant que les cancers pédiatriques tuent, en France, environ 500 enfants chaque année,

Considérant les caractéristiques spécifiques des tumeurs développées par les enfants qui sont très souvent différentes de celles développées par les adultes (30 % des cancers pédiatriques n'existent pas chez l'adulte),

Considérant les freins liés au relatif faible nombre de cas, par rapport aux cas adultes, à la recherche contre ces cancers,

Considérant les besoins en accompagnement familial supplémentaires induits par un patient enfant par rapport à un adulte,

Considérant les chiffres mis en avant par certaines associations, certains professionnels de santé et chercheurs qui préconisent des financements supérieurs à 10 M€ annuels pour une prise en charge correcte de ces cancers,

L'Assemblée de Corse

Demande à l'État de revoir significativement à la hausse le montant des crédits alloués à renforcer la prise en charge des cancers pédiatriques par la recherche, le soutien aux aidants familiaux, la formation des professionnels et le droit à l'oubli.

Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue.

Il y a deux amendements de Andà per Dumane, qui vont être défendus par Mme RIERA, si je comprends bien.

**Mme Catherine RIERA**

Merci, M. le Président.

Chers collègues, effectivement cette motion aborde un sujet particulièrement prégnant, parce que derrière ces chiffres que notre collègue vient de rappeler, qui nous heurtent bien évidemment, qui nous interpellent, il y a le vécu de ces familles qui se trouvent plongées dans ces situations insupportables, qui ne peuvent que générer colère, désespoir de voir ce diagnostic totalement inconcevable pour tout parent.

Et c'est bien parce que le sujet est éminemment grave et révoltant qu'il nous faut l'aborder avec pudeur, mais aussi avec responsabilité.

A ces familles éprouvées, nous devons beaucoup plus que de la compassion, beaucoup plus qu'un simple vote qui pourrait nous exonérer de notre part de responsabilité d'élus ou d'acteurs de la vie politique. Notre rôle n'est-il pas aussi et surtout au sein de cette assemblée de travailler sur nos marges d'action et d'explorer toutes les pistes qui pourraient nous permettre de stopper ces statistiques infernales.

Alors, oui bien sûr, Pierre POLI a raison, nous devons soutenir la recherche et bien évidemment, nous voterons cette motion qui est extrêmement importante et il faut travailler dans ce sens, bien évidemment, Cher collègue. Mais ne nous laissons pas aller à la tentation de croire et de laisser croire que la recherche est le seul levier sur lequel il faut agir.

Soyons à la hauteur des enjeux et soyons à la hauteur du courage et de la dignité de ces enfants et de leurs parents.

Ayons conscience, Chers collègues, qu'il nous appartient ici et maintenant de travailler et d'agir sur les causes ; les causes qui aujourd'hui sont clairement pointées du doigt par de nombreuses études et sur les facteurs qui sont à l'origine de cette flambée des cancers en général, et notamment des cancers pédiatriques.

Soyons ensemble, tous ensemble, avec le soutien du Gouvernement et de tous les partenaires économiques, industriels des laboratoires de recherche qui souhaiteront s'engager à nos côtés, soyons les acteurs d'une mandature qui saura conduire la Corse vers ce qu'elle peut être naturellement et ce qu'elle peut légitimement incarner : une terre d'excellence en matière environnementale, en banissant autant que possible les facteurs de pollution de l'air, des sols et de l'eau.

Posons comme droit fondamental celui de ne pas nous auto-empoisonner.

Fixons nous comme objectif de réduire les polluants atmosphériques, de réglementer de manière drastique l'utilisation des produits phytosanitaires, les pesticides. C'est là je crois que se place notre responsabilité d'élus, celle d'agir de manière très pragmatique. C'est notre devoir d'être à la hauteur de cet enjeu de santé publique et ce sera aussi notre honneur.

C'est pourquoi je vous propose, Chers collègues, ces deux amendements à la motion qui visent principalement à mettre un vaste chantier de compétences transverses à nos offices, qui pourraient travailler ensemble (environnement, agriculture, économique, hydraulique), mais aussi avec le renfort d'experts qui nous permettront d'identifier les actions concrètes à mener, mais aussi les financements à trouver.

Donc l'amendement n°1 nous amène à rajouter simplement un paragraphe qui pose comme considérant que « la lutte contre les cancers pédiatriques est tout autant une affaire de prévention notamment sur le plan environnemental ».

L'amendement n°2 propose de rajouter les paragraphes suivants :

« **RÉAFFIRME** sa volonté de faire de la Corse un territoire d'excellence environnementale.

**AFFIRME** que cette question transverse implique la définition d'une politique territoriale ambitieuse et coordonnée, de prévention des risques qui concernera nécessairement plusieurs domaines de compétences de la Collectivité de Corse : environnement, santé, agriculture, économie, hydraulique.

**DEMANDE** qu'une commission ad hoc rassemblant ces compétences soient créées et travaille de manière très concrète et concertée afin d'identifier et de développer des solutions visant à la réduction des pollutions atmosphériques des sols et des eaux.

**DEMANDE** à ce que soit mise en place une réflexion au sein de la conférence des financeurs sur les programmes de prévention santé sur l'alimentation.

**Le Président TALAMONI**

Merci, pour la présentation de ces deux amendements.

Ils me paraissent tout à fait intéressants et importants.

J'interroge le porteur de la motion ?

**M. Pierre POLI**

Moi, je pense que ces amendements enrichissent la motion donc, pour moi, il n'y a pas de problème.

**Le Président TALAMONI**

C'était mon sentiment également. L'Exécutif, Bianca FAZI ?

Ah, il y a une autre demande d'intervention ! Tous les médecins veulent intervenir, c'est bien normal, Dr ANTONINI.

**Mme Danielle ANTONINI**

Je voulais juste signaler qu'il existe quand même une commission des politiques de santé qui peut tout à fait prendre en charge. Encore créer une commission ad hoc me paraît complètement inutile.

**Le Président TALAMONI**

Alors, oui, il y a cette question-là : est-ce que c'est une commission à part ? Ou est-ce que c'est la commission de santé qui existe déjà ?

Vous voulez réagir sur cela ?

**Mme Catherine RIERA**

Peut-être, je n'ai pas la réponse. C'était une suggestion parce que je voyais des compétences transverses travailler ensemble, et pas seulement les compétences liées à la commission santé. Je voulais qu'on crée une commission qui intègre justement des représentants des offices de l'environnement, de l'agriculture, etc., etc., pour pouvoir avoir une gestion transverse de la question.

**Mme Danielle ANTONINI**

On peut inviter tout le monde.

**Le Président TALAMONI**

Le Dr ANTONINI pourrait très bien, en tant que Présidente, inviter tout le monde, ça ne pose pas de problème.

Donc il y aura un sous-amendement à l'amendement.

Bianca FAZI.

**Mme BIANCA FAZI**

Moi, je suis d'accord avec le Dr ANTONINI, on en parlait avec Catherine déjà hier à propos d'une autre motion qu'elle a retirée. Je pense que la commission santé peut très bien s'emparer de cette question.

Par ailleurs, j'attire votre attention que nous n'avons pas toutes les compétences et qu'il faudra intégrer notamment, et je pense à la Mairie d'Aiacciu (pas que la Mairie d'Aiacciu) sur les problèmes des bateaux. Tout le monde en

parle, du problème de la circulation, pas que. J'entends parler d'un problème qui me fait très peur sur le port de Propriano où j'entends parler d'une centrale à goudron qui va s'installer et dont on n'a pas encore mesuré les risques.

Là, c'est à titre personnel, à titre de médecin : que l'on m'assure que tout a été fait dans le sens de rassurer la population et de ne prendre aucun risque. On parlait des enfants, mais pas que.

Là, je trouve qu'il y a des choses qui se passent en Corse qui nous dépassent parfois et sur lesquelles tout le monde doit être vigilant.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Effectivement, il y a des problématiques multiples et les invités du Dr ANTONINI seront certainement nombreux, parce qu'il n'y a pas qu'Ajaccio. À Bastia, on a le même problème s'agissant des bateaux.

Comme il semble y avoir un consensus avec Mme RIERA sur le fait de confier à la commission existante la charge de faire ce travail. Je vais mettre aux voix un sous-amendement à l'amendement de Mme RIERA.

D'abord, on va voter l'amendement n°1. Celui-ci n'est pas assorti d'un sous-amendement.

Amendement n°1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n°1 est adopté à l'unanimité.

S'agissant de l'amendement n° 2, je vais proposer le vote du sous-amendement proposé par le Dr ANTONINI. Il ne s'agit plus donc de créer une nouvelle commission mais de confier à la commission santé de l'Assemblée de Corse ce travail.

Qui est pour le sous-amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix l'amendement n°2 ainsi sous-amendé.



Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n°2 ainsi sous-amendé est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix la motion ainsi sous-amendée et amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion sous-amendée et amendée est ADOPTÉE à l'unanimité.**<sup>10</sup>

C'est une motion importante.

Je crois que nous avons fait le tour des motions « santé » ?

**Mme Catherine RIERA**

J'ai déposé une autre motion « santé ».

**Le Président TALAMONI**

Au temps pour moi !

\* **Motion n° 2019/O2/069** déposée par Mme Catherine RIERA au nom du groupe « Andà per Dumane » : **Fonctionnement de l'oncologie au sein de l'hôpital d'Aiacciu et en Corse**

**Le Président TALAMONI**

La motion N°069 va en commission. Elle a été déposée par Mme RIERA au nom du groupe Andà per Dumane, « Fonctionnement de l'oncologie au sein de l'hôpital d'Aiacciu et en Corse », donc celle-ci a été renvoyée en commission par la commission permanente.

**Mme Catherine RIERA**

Ce n'est pas ce qu'on nous a dit en revenant de la commission permanente hier, Jean-Charles ? Ce n'est pas ce que nous a dit François.

**Le Président TALAMONI**

Les services me confirment que cette motion a été renvoyée ; je n'en ai pas le souvenir personnellement, je vous le dis franchement. Je n'en avais pas le souvenir,

---

<sup>10</sup> Délibération 19/321 AC

mais le Secrétariat général me dit que cette motion a été renvoyée en commission à la demande... En fait, un élu a proposé de soumettre cette motion à la commission « santé » d'après ce que me dit Serge TOMI, et donc ça n'a pas suscité d'opposition.

**Mme Catherine RIERA**

Et cette commission « santé » peut se réunir maintenant ?....

**Le Président TALAMONI**

Ce qu'a fait la commission permanente peut être défait par l'Assemblée de Corse. Donc si nous estimons ensemble que cette motion doit être examinée aujourd'hui, nous pouvons le faire. J'interroge l'Assemblée et l'Exécutif.

Disons que l'esprit de la demande... Je répète, parce que sincèrement je n'ai pas du tout souvenir de cela, il a dû y avoir un échange un peu rapide et parfois il y a un peu de confusion qui s'installe. Donc, l'esprit aurait été de réunir la commission « santé » pendant la session de l'Assemblée, ce qui n'a pas pu être fait. On pourrait très bien décider, à titre exceptionnel – en revanche, c'est le caractère exceptionnel qui est important là-dedans –, de ne pas suivre les prescriptions de la commission permanente, mais il faut que ce soit à titre exceptionnel, très exceptionnel.

Est-ce que tout le monde est d'accord pour que nous examinions cette motion aujourd'hui ?

**Mme Catherine RIERA**

Président, pourquoi ne pas réunir la commission « santé », maintenant, pendant la session ?

**Le Président TALAMONI**

J'ai peur que l'on perde le quorum, mais on peut très bien...

(Brouhaha).

Une urgence... Le fonctionnement de l'oncologie, à mon avis, ça me paraît urgent de toute façon.

J'interroge Mme RIERA qui porte la motion : quelle est votre volonté ? Est-ce que vous souhaitez que cette motion soit examinée aujourd'hui ou est-ce que vous souhaitez qu'elle soit examinée par la commission « santé » ? C'est à vous de nous le dire et on prendra en compte.

**Mme Catherine RIERA**

Les deux mon général !

**Le Président TALAMONI**

Oui mais les deux aujourd'hui ?

**Mme Catherine RIERA**

Oui, tant qu'à faire ! J'entends bien que la commission santé a envie d'en débattre, donc pourquoi pas, moi je suis ouverte à ça.

**Mme Danielle ANTONINI**

On a déjà fixé la date pour la commission « santé », elle est prévue.

**Mme Catherine RIERA**

Sinon, si ce n'est pas possible, je préférerais la maintenir aujourd'hui, oui bien sûr.

**Le Président TALAMONI**

Le Dr ANTONINI a l'air de dire que ce n'est pas possible.

**Mme Danielle ANTONINI**

Non, on a déjà fixé une date pour la commission santé, donc on en débattrà à ce moment-là. Elle est prévue le 9 octobre.

**Le Président TALAMONI**

Vous débattrez autour d'une motion qui aura été adoptée. De toute façon, je ne pense qu'on s'oppose sur une motion de cette nature...

Donc, nous allons demander à Mme RIERA de présenter cette motion.

Non, nous allons d'abord voter sur l'admission de cette motion au débat.

**Mme Danielle ANTONINI**

Je pensais qu'elle était reportée et qu'elle serait présentée à la commission santé puisqu'on a déjà fixé une date, et qu'elle est prévue pour le 9 octobre.

**Le Président TALAMONI**

Oui, mais Mme RIERA souhaiterait que cette motion soit examinée aujourd'hui, soit en commission et en séance publique, soit en séance publique directement.

Mme RIERA ne souhaite pas que cette motion soit renvoyée.

**Mme Catherine RIERA**

C'est-à-dire, Président, elle a été déposée dans les temps, elle a été présentée en commission permanente et validée par la commission permanente pour être présentée aujourd'hui.

Donc, je ne fais que suivre...

**Le Président TALAMONI**

Attendez. Je parle sous le contrôle du Secrétariat général. Cette motion, en fait, en commission permanente a été renvoyée en commission santé. Il se trouve que cela a dû être fait dans des conditions peut-être un peu rapides et en tout cas, tout le monde ne l'a pas... Bref...

Mais ce qu'a dit la commission permanente il y a deux jours, l'Assemblée de Corse peut très bien le contredire. Et à partir du moment où Mme RIERA estime que sa motion, et sans doute à juste titre, est urgente, que l'on ne peut pas réunir la commission santé aujourd'hui, peut-être peut-on voter cette motion qui ne va pas nous opposer à mon avis, et ensuite évoquer en commission santé la façon donc de donner une suite à cette motion sur un plan plus concret.

Donc, je propose au Dr ANTONINI de maintenir la date prévue et de voter quand même aujourd'hui le principe de la motion.

Est-ce que nous sommes d'accord sur cette manière de procéder ? Il semblerait que oui.

**Mme Bianca FAZI**

Si je puis me permettre, après je m'adapte : si effectivement, Catherine, ça permet de réunir plus d'acteurs et d'avoir plus d'informations que nous n'en avons jusqu'à présent, on peut la reporter. De toute façon, le 9 octobre, c'est dans 15 jours, même pas, et cela permet peut-être d'avoir plus d'éléments.

En l'état, de toute façon, on ne va pas avancer d'une manière très rapide. On connaît la situation, elle n'est pas nouvelle et à mon avis, il vaut peut-être mieux laisser la commission voir en amont et avoir plus de résultats. C'est mon avis.

### **Le Président TALAMONI**

Moi, j'observe surtout le dispositif de la motion puisque les motifs, nous ne les votons pas a priori, sauf précisions contraires.

L'Assemblée de Corse, dans la motion de Mme RIERA, « **DEMANDE** à l'Agence Régionale de Santé :

- de se saisir dans les meilleurs délais des différentes problématiques non traitées auxquelles sont confrontés les patients et les équipes soignantes et caractéristiques du non-respect du droit fondamental d'accès aux soins pour tous, (jusque-là je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de problèmes)
- d'apporter des solutions concrètes à ces dysfonctionnements identifiés,
- d'assurer le suivi des actions correctives. »

Ca, à mon avis, franchement, on peut le voter aujourd'hui.

Ensuite, « **DEMANDE** la mise en place d'une Commission spéciale et qualifiée ». Alors, c'est là qu'on peut discuter parce qu'effectivement, nous nous retrouvons dans la même problématique que tout à l'heure, cette commission spéciale et qualifiée pourrait être la commission santé elle-même, sous réserve de l'accord de Mme RIERA comme tout à l'heure.

À ce moment-là, on voterait aujourd'hui le premier paragraphe de votre dispositif et on sous-amenderait la suite en disant que c'est la commission santé de l'Assemblée de Corse qui doit faire ce travail.

On voterait aujourd'hui donc sur le principe et sur l'interpellation de l'ARS, et donc on ne perdrait pas de temps à cet égard, et on confierait à la commission présidée par le Dr ANTONINI le reste de la démarche à court terme, avec d'ailleurs une date déjà fixée je crois.

Est-ce que nous sommes d'accord, Mme la Présidente de la commission ?

Et ensuite Bianca FAZI.

**Mme Danielle ANTONINI**

Personnellement, c'est au niveau des considérants qu'il y a pour moi des...

**Le Président TALAMONI**

Mais on ne les vote pas ! On ne vote pas les considérants.

**Mme Bianca FAZI**

Si l'on retient uniquement le principe d'une motion à venir, oui. Mais je pense qu'il faut vraiment réunir cette commission avant et avoir, effectivement, c'est ce que je viens de dire, tous les éléments et avoir une motion plus affinée, je dirais.

**Le Président TALAMONI**

Oui, mais cela ne nous empêche pas de voter la première partie du dispositif, nous sommes d'accord ?

**Mme Bianca FAZI**

Sur la première partie, oui. Saisir l'ARS, oui. Mais pas sur le reste, sur les considérants.

**Le Président TALAMONI**

Le reste est sous-amendé pour confier à la commission santé donc, le soin d'approfondir et de donner une suite concrète à la démarche.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Président, juste avant de voter, vous pouvez nous relire l'ensemble ?

**Le Président TALAMONI**

Nous allons voter sur la première partie du dispositif que vous avez sous les yeux. Je répète :

« L'Assemblée de Corse

DEMANDE à l'Agence Régionale de Santé :

- de se saisir dans les meilleurs délais des différentes problématiques non traitées auxquelles sont confrontés les patients et les équipes soignantes et caractéristiques du non-respect du droit fondamental d'accès aux soins pour tous,
- d'apporter des solutions concrètes à ces dysfonctionnements identifiés,
- d'assurer le suivi des actions correctives. »

Les trois paragraphes suivants sont remplacés par :

« DEMANDE à la commission « santé » de l'Assemblée de Corse de se saisir de cette problématique et d'y donner toute suite concrète après approfondissement de la réflexion ».

Est-ce que cela vous va ? Ce n'est pas du Maupassant, mais bon...

Je vais donc mettre cet amendement oral aux voix, ensuite la motion aux voix. Et ensuite Dr, vous conservez la date prévue pour la réunion de votre commission.

#### **Mme Danielle ANTONINI**

Est-ce qu'on pourrait peut-être retirer les différentes problématiques « non traitées » ? Le terme « non traitées ».

#### **Le Président TALAMONI**

Vous voulez retirer le terme « non traitées » ? Parce qu'il y a des problématiques qui sont non traitées...

#### **Mme Catherine RIERA**

Je suis désolée, c'est ce qui justifie ma motion, c'est qu'elles sont non traitées. Si elles avaient été traitées, je ne serais pas là pour déposer la motion.

#### **Le Président TALAMONI**

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problématiques traitées.

#### **Mme Danielle ANTONINI**

Elles sont peut-être mal traitées, mais... « Non traitées », ça veut dire qu'il y a une carence.

**Mme Catherine RIERA**

Président, je vous propose de remettre en commission, c'est plus simple. Parce que là, on se prend la tête.

Moi, ce que je suis heureuse de voir, c'est qu'il y a une prise de conscience de l'ensemble des acteurs et qu'on va aller vers trouver des solutions, c'est ce qui m'intéresse, ce qui m'interpelle et c'est ce que je voulais essayer de trouver comme dispositif.

Donc, faisons cela.

**Le Président TALAMONI**

À ce stade, où nous étions tout près d'un vote qui pourrait permettre...

**Mme Catherine RIERA**

C'est un dossier qui est compliqué, très compliqué, qui fait appel à différents... Il y a des problématiques pluridimensionnelles, je dirais...

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Il y a du non-dit là. Il n'y a pas que du consensus dans ce sujet.

Je te remercie de défendre la motion, mais il y a des choses que tu n'as pas encore identifiées et je le dis ici parce que je sais que Catherine est d'une honnêteté particulière, il n'y a pas que du consensus.

Moi, le premier, je vous demande de faire passer cette motion en commission, avec des gens. On va essayer de trouver un consensus général et aller vers l'essentiel.

**Le Président TALAMONI**

Il ne nous a pas échappé que s'agissant de cette question, qu'il ne peut pas y avoir de consensus sur tout.

En revanche, je crois qu'on était sur un consensus minimal dans son ambition qui était de reconnaître qu'il y avait des problématiques à traiter.



Maintenant, si Mme RIERA qui porte la motion demande elle-même que cette motion soit renvoyée en commission, je pense qu'elle devra être renvoyée en commission.

Et donc, finalement, nous en revenons à la décision de la commission permanente qui, dans sa sagesse et après avoir réalisé... Vous voyez l'intelligence collective parfois !... Après avoir réalisé toutes les subtilités de la situation, avait décidé de renvoyer la motion en commission.

**La motion est RENVOYÉE en commission.**

Donc, nous passons à la motion suivante avec votre autorisation :

\* **Motion n° 2019/E3/062** déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Mesure de la pollution aux particules**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole.

**M. Romain COLONNA**

Merci, M. le Président.

Je vais tenter d'être le plus bref possible en disant, et je suis content parce que cette prise de parole et cette motion font écho à ce qui vient de se dire et on peut se réjouir collectivement qu'il y ait, je crois qu'elle n'est pas feinte, une réelle prise de conscience dans cet hémicycle, et en Corse de manière plus large, autour d'enjeux de santé publique puisque cette motion traite fondamentalement d'un enjeu majeur de santé publique ; à savoir, la mesure des fameuses particules.

On peut dire grosso modo, pour résumer cette motion, que les principales mesures qui sont faites jusqu'à aujourd'hui concernent les particules PM 10. Or, il y a plusieurs études qui le disent, le démontrent, et notamment la dernière de l'ANSES (l'Agence nationale de sécurité sanitaire), que les particules les plus impactantes pour la santé sont les particules ultrafines, les nanoparticules, ce qu'on appelle les PM 2.5 et les PM 1.

L'Association QUALITAIR, à laquelle notre collectivité participe aux différents financements et conseils d'administration, ne mesure pas de manière obligatoire ces particules-là.

Nous ce que nous disons simplement, au sujet de la santé publique : nous devons absolument, nécessairement, obligatoirement avoir des données fiables et incontestables en matière de particules ultrafines et de qualité de l'air. Il en va de la normale information à laquelle nos citoyens et nous-mêmes avons le droit.

Donc, l'Assemblée de Corse, à travers cette motion, finalement, répond aux recommandations du dernier rapport de l'ANSES qui dit de prendre en compte en priorité ces 3 indicateurs particuliers dans les politiques publiques relatives à l'air.

Donc, « L'ASSEMBLÉE DE CORSE

SOUHAITE que la Corse puisse disposer rapidement d'indicateurs pertinents et fiables notamment pour ce qui concerne la mesure des particules fines et ultrafines dont celles non mesurées jusqu'alors... ».

J'indique que je propose juste, mais je le fais par oral, M. le Président, si vous me permettez, un tout petit amendement : après « dont celles non mesurées jusqu'alors », rajouter « de manière obligatoire ».

« ... à savoir les particules ultrafines (PM 2.5, PM 1, nanoparticules) qui constituent la fraction la plus impactante pour la santé.

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour prendre toutes dispositions utiles afin d'obtenir la mise en place de ces indicateurs, en tant que polluants réglementés (puisque'ils ne le sont pas jusqu'à aujourd'hui), notamment auprès de Qualitair Corse... »

Et j'en profite encore une fois pour saluer le travail qui est effectué. Et enfin :

« MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour prendre toutes dispositions utiles auprès du Gouvernement afin de faire abaisser le seuil des 100 000 habitants actuellement en vigueur pour la réalisation des mesures des particules ultrafines et de faire évoluer l'information sur la qualité de l'air, jusqu'alors exprimée en Corse sous forme d'IQA (indice de qualité de l'air), vers l'indice ATMO (celui-ci concerne les villes de plus de 100 000 habitants). » ; indice ATMO qui est plus conforme et qui donne une photographie plus conforme à ce que nous pouvons attendre.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Sur cette motion, il n'y a pas d'amendements qui ont été déposés ? Un amendement déposé par Romain COLONNA lui-même à sa propre motion. Excusez-moi, j'étais sur un autre dossier...

**M. Romain COLONNA**

Voulez-vous que je le reformule ?

**Le Président TALAMONI**

SOUHAITE que la Corse puisse disposer rapidement d'indicateurs pertinents et fiables notamment pour ce qui concerne la mesure des particules fines et ultrafines dont celles non mesurées jusqu'alors... ».

**M. Romain COLONNA**

Rajouter « manière obligatoire » pour la simple et bonne raison qu'à Ajaccio et à Bastia, ces dernières semaines, certaines de ces mesures ont commencé à être réalisées. Mais c'est assez récent, ce n'est pas fait de manière obligatoire et systématique.

**Le Président TALAMONI**

Il y a donc un amendement à cette motion déposé par le porteur de la motion.

Intervention pour ? Intervention contre ? Avis du Conseil exécutif ?

**M. Jean BIANCUCCI**

Favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. L'Exécutif étant favorable, je vais mettre aux voix l'amendement...

(Brouhaha).

J'ai posé la question, personne ne s'est manifesté. Ensuite, personne ne se manifeste, donc je demande à l'Exécutif... Vous voulez intervenir ? Vous avez la parole.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Je laisse souvent un peu la place à d'autres, c'était pour apporter un soutien et je crois que c'est toujours intéressant qu'il y ait un large consensus sur ces questions. Et je pense qu'il vaut mieux le dire et le redire tout au long de ce qu'il nous reste à faire d'ici ce soir : c'est vrai que sur ces questions de santé publique, il est important que l'on recherche des consensus les plus larges possibles et nous soutenons cette motion à 200 %.

**Le Président TALAMONI**

Est-ce qu'il y a d'autres intervenants ?

Bien. Nous allons voter sur l'amendement de Romain COLONNA à sa motion. Trois mots : « de manière obligatoire ».

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix la motion de Romain COLONNA amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion amendée est ADOPTÉE à l'unanimité.<sup>11</sup>**

Nous allons essayer de trouver une autre motion à faire passer :

\* **Motion n° 2019/E3/056** déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Andà per Dumane » : **Accidentologie sur les routes de Corse**

**Le Président TALAMONI**

Est-ce que Catherine COGNETTI-TURCHINI veut nous présenter sa motion ? Vous avez la parole pour ce faire.

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Président.

---

<sup>11</sup> Délibération 19/322 AC

Chaque année, vous le savez, la violence routière brise plusieurs vies. Les efforts de tous sont nécessaires pour que diminue le nombre d'accidents, de blessés et de tués.

Ainsi, nous sommes tous concernés par ce combat.

Ce que je voulais dire, c'est que c'était à ce titre que je sollicitais l'action de notre collectivité, non pas pour qu'elle se substitue à l'État, mais que grâce aux différents organes qu'elle a intégrés au sein de ses services, elle soit un acteur majeur dans la prévention, à travers notamment des campagnes et les outils qu'elle a intégrés, notamment comme le CRIJ.

Car souvent, on l'a dit même ce matin, ce ne sont pas les infrastructures qui sont en cause, qui sont la source majeure des accidents mortels, c'est souvent le facteur humain.

À ce titre et au vu de tous ces considérants,

« DEMANDE à ce que la prévention routière soit renforcée, notamment avec une campagne au niveau régional qui pourrait être faite par les agents du CRIJ ».

« DEMANDE la mise en place d'une signalétique préventive adaptée à la jeunesse par le moyen de tous les panneaux routiers d'information de la CdC.

DEMANDE que les routes à fort potentiel accidentogène, lorsqu'elles font l'objet d'une rénovation, soient pensées de façon à être plus sécurisées.

DEMANDE à ce que la facilitation de l'accès aux services de secours d'urgence soit une priorité de la CdC. »

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Qui veut intervenir sur cette motion ? Un pour ? Un contre ? Personne.

Donc, avis de l'Exécutif ? Vous avez la parole.

### **Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Alors, évidemment, on se rejoint tous sur ces sujets délicats, depuis le début des motions d'ailleurs.

Juste quelques remarques :

Sur les deux premières demandes, évidemment renforcer la prévention avec une campagne au niveau régional, je pense que oui on peut bien sûr essayer avec nos différents moyens de le faire et très volontiers d'ailleurs.

La mise en place de la signalétique avec les panneaux routiers au niveau de l'informatique, évidemment aucune difficulté.

Ce qui me dérange un peu plus, ce sont les deux dernières demandes : « que les routes à fort potentiel accidentogène, lorsqu'elles font l'objet d'une rénovation, soient pensées de façon à être plus sécurisées. », c'est systématique.

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

On peut l'enlever. On peut enlever les deux derniers, si vous le souhaitez.

**Mme Vanina BORROMEI**

Le fait de l'écrire me pose problème, parce que cela voudrait dire qu'au niveau du service des routes, on ne le prend pas en compte...

La dernière également, puisqu'il n'y a jamais de moment où l'accès aux routes, l'accès aux services de secours serait obstrué...

C'est surtout à ce niveau-là que ça me posait quelques difficultés.

**Le Président TALAMONI**

Donc, les amendements qui sont proposés par l'Exécutif recueillent l'adhésion de l'élue qui présente la motion.

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Tout à fait.

**Mme Vanina BORROMEI**

On insiste sur la prévention dans les deux premiers, avec plaisir.

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Très bien, Président.

**Le Président TALAMONI**

Donc, je répète afin qu'il n'y ait pas de confusion, nous retirons les deux derniers paragraphes du dispositif à la demande de l'Exécutif.

Je vais mettre aux voix l'amendement de l'Exécutif à la motion de Mme COGNETTI-TURCHINI.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement est adopté à l'unanimité.**

Je mets aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion amendée est ADOPTÉE à l'unanimité.<sup>12</sup>**

\* **Motion n° 2019/E3/060** déposée par Mme Mattea CASALTA au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Pollution par les matières plastiques de la mer Méditerranée**

**Le Président TALAMONI**

Mattea CASALTA pour le plastique.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, M. le Président.

Effectivement, une motion qui rejoint un peu celle de Romain COLONNA puisqu'elle est liée à l'environnement, mais pas que.

On a parlé de santé, et là-aussi il est question de santé publique puisque, comme vous le savez, malheureusement, les poissons sont souvent les victimes des matières plastiques qui sont jetées dans la mer.

Je vous fais grâce de la motion qui est en annexe, qui avait été votée et adoptée par notre assemblée au mois d'avril 2018. Il s'agit d'une motion d'importance qui avait été déposée par mon collègue Julien PAOLINI.

---

<sup>12</sup> Délibération 19/323 AC

Donc, je pense que tous les conseillers l'ont en mémoire et de toute façon, ils peuvent la relire à l'occasion.

« **VU** le livre bleu des engagements du Grenelle de la Mer du 10 juillet 2009, »

Nous sommes en 2019, il y a déjà 10 ans que ce Grenelle de la Mer a eu lieu. Il y a déjà 10 ans que nous parlons des matières plastiques, et notamment en Méditerranée qui, comme vous le savez, est une mer fermée et donc extrêmement fragilisée.

Malgré tout, 10 ans après, nous ne faisons que des constats et rien n'est fait de façon fondamentale pour enrayer ce problème.

« **CONSIDÉRANT** l'île de plastiques qui s'est constituée en Méditerranée, qui ne cesse de croître et qui dérive à proximité de la Corse, »

Alors évidemment, « l'île plastiques », certains diront que c'est exagéré, mais c'est juste pour justement mettre en avant la gravité de la situation.

« **CONSIDÉRANT** les déclarations de Jean-Louis BORLOO, alors Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, qui disait « Les mers et les océans ont été les grands oubliés du XXème siècle. (...) Cette Planète Mer n'est pas une planète de rechange et encore moins une seconde chance. Il ne s'agit pas de reproduire sur mer les erreurs commises sur terre au cours du siècle précédent ».

Chacun appréciera. Effectivement, ce sera irréversible, comme ça l'est déjà sur terre.

Donc,

« **L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**ALERTE** sur la situation d'urgence, connue de tous et pourtant ignorée par beaucoup, qui menace toujours plus la biodiversité maritime méditerranéenne, ainsi que les activités économiques maritimes notamment liées au transport ou à la pêche.

**DEMANDE** à l'État français de prendre ses responsabilités en mettant en œuvre tous les moyens possibles afin d'enrayer la pollution par les matières plastiques de la mer Méditerranée dans ses eaux territoriales, et de développer des partenariats internationaux pour les eaux relevant de la compétence d'autres États. »



Je pense qu'il est absolument nécessaire que cette question ne soit pas une question corso-corse, mais que l'État prenne ses responsabilités et que, bien sûr, d'autres pays de la Méditerranée prennent les leurs, et qu'à nous tous, nous puissions justement trouver les moyens de préserver notre Mer Méditerranée.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Chère Collègue. Je suis saisi d'un amendement d'Andà per Dumane ; amendement bref, mais que Jean-Charles ORSUCCI va nous présenter.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pardon, Président, mais je le ferai de façon orale parce que nous avons deux amendements.

Le premier : si ça ne vous embête pas, l'État, on en connaît qu'un seul qui travaille avec nous et qui légifère avec nous, ce n'est peut-être pas la peine de préciser que c'est l'État français.

Donc, la première demande, c'est si vous pouvez me retirer ce mot « français », ça m'irait très bien. « L'État », on a bien compris à qui vous vous adressez. C'est le premier amendement.

Deuxième amendement : c'est celui qui consiste à dire que je pense qu'au contraire il faut être rigoureux, la question de « il y a une île, pas une île », est-ce que c'est important ou pas ? Nous, on pense que c'est important. Vraisemblablement, le scientifique qui a avancé cette doctrine a tenu à préciser ces propos par la suite, et il a bien dit qu'il n'y avait pas une île « plastiques ».

Donc, nous on a mis un amendement pour demander à retirer cette notion d'île plastiques, sinon – j'anticipe, je ne sais pas s'il y aura beaucoup de oui - nous voterons, bien sûr, en espérant que ces deux amendements qui sont anodins, je pense, mais qui quand même, à mon avis, renforce cette motion.

Bien sûr, nous la soutiendrons.

**Le Président TALAMONI**

Je vous interroge sur les deux amendements qui viennent d'être proposés.

En tant que porteur de la motion, qu'est-ce que vous pensez de ces deux amendements qui sont proposés ?

**Mme Mattea CASALTA**

Il n'y a rien d'injurieux à dire qu'il s'agit de l'État français. L'État français, l'État belge, l'État italien, l'État suédois, l'État tout court... En tout cas, effectivement, la Corse est encore française. Après ça peut plaire ou pas, mais c'est l'État français. Donc, je ne vois pas quoi que ce soit d'injurieux là-dessus.

Évidemment, on pourrait le retirer, mais pourquoi pas le garder.

Donc 1 partout !

Ensuite, pour ce qui concerne l'île, effectivement, comme je le précisais dans ma présentation, l'île ça veut tout dire et rien dire, parce que vous, vous dites « il n'y pas d'île au large de la Corse », je veux bien l'entendre. Simplement, pour vous une île c'est quoi ? Quelle superficie ? On peut très bien philosopher là-dessus.

Donc, « l'île », c'était juste, et ça a été effectivement expliqué par la personne qui en a parlé, pour que les gens, la population, les politiques, les scientifiques, ceux qui travaillent en mer, toutes ces personnes soient sensibilisées à la gravité de la situation. Et c'est uniquement pour cela que j'ai repris cette expression. Ça n'était pas pour dire qu'il y avait une île de plus en Méditerranée, c'était uniquement, et vous l'aurez compris, pour que tout le monde se rende compte que toutes ces matières plastiques finissent par s'associer, s'agglomérer et même créer un...

**Le Président TALAMONI**

Votre argumentation, nous l'avons bien intégrée. Mais si je comprends bien, vous êtes défavorable au premier amendement qui est de supprimer le mot « français », qui était une précision qui a sa légitimité, parce qu'après tout, en Méditerranée, il n'y a pas que l'État français qui est concerné, il y a l'État italien, l'État espagnol, l'État maltais... Il y en a des États. Donc, voilà.

Autre chose, le deuxième amendement, vous êtes favorable ou défavorable ? Ce n'est pas le deuxième d'ailleurs, c'est le premier : « CONSIDÉRANT l'île de plastiques qui s'est constituée en Méditerranée, qui ne cesse de croître et qui dérive à proximité de la Corse ».

Ou « CONSIDÉRANT la véritable île de plastiques... », parce qu'en réalité...

**Mme Mattea CASALTA**

On peut peut-être modifier, mais c'était juste pour que justement que ça interroge, que ça ait un impact sur tous les esprits, surtout tous ceux qui ne se seront pas rendu compte de la gravité.

**Le Président TALAMONI**

D'accord. Mais est-ce qu'éventuellement vous seriez d'accord pour que l'amendement n°1 d'Andà per Dumane... L'amendement qui a une portée, parce que l'autre amendement, j'avoue, Cher collègue, que je ne comprends pas très bien où vous voulez en venir... Oui, je comprends très bien ce qui sous-tend, mais concrètement, ça ne sert à rien, à mon avis.

En revanche, l'amendement n°1, « CONSIDÉRANT l'île de plastiques... », si on précise « CONSIDÉRANT la véritable île de plastiques... », c'est cela que vous voulez dire ?

**M. François SARGENTINI**

M. le Président, juste deux mots.

**Le Président TALAMONI**

Je vais vous donner la parole, bien entendu, mais je voudrais d'abord savoir ce que l'élue qui porte la motion pense des deux amendements.

De l'amendement n° 1 ?

**Mme Mattea CASALTA**

L'amendement n°1, il s'agit de l'île « plastiques », je veux bien l'adapter à une autre expression, mais il faut quand même qu'on réalise la gravité de la situation. Alors, je ne sais pas de quelle manière. Maintenant, si vous trouvez une autre expression, Président, je suis d'accord.

**Le Président TALAMONI**

Simplement, « l'île plastiques » dans votre esprit, c'est une métaphore et dans l'esprit d'Andà per Dumane, en fait cela fait référence à une île de plastiques qui...

**M. François SARGENTINI**

M. le Président, je peux donner une information ?

**Le Président TALAMONI**

Pardonnez-moi, je vais vous donner la parole...

**M. François SARGENTINI**

Juste pour donner une information supplémentaire.

Sur la question de l'île « plastiques ». Je comprends un peu ce que veut dire Mme CASALTA à travers sa motion, elle a raison mais elle n'a pas tout à fait raison parce qu'il n'y a pas d'île plastiques. Il n'y en a pas.

Je crois qu'il faut dire les choses telles qu'elles sont.

Il y a effectivement beaucoup trop de plastiques aujourd'hui en Méditerranée, ça commence à poser un problème. Mais de là à dire qu'il y a une île plastiques, une île de plastiques en Méditerranée, je crois qu'on franchit une étape. Ça s'apparente plus à une fake news qu'à autre chose. Il faut dire les choses comme elles sont.

Donc, revenons à des propos qui correspondent à la réalité : il y a trop de plastiques, effectivement il faut s'en soucier, mais il n'y a pas d'île « plastiques ».

Donc, il faut adapter la motion à la réalité.

**Le Président TALAMONI**

Si je comprends bien, je ne suis pas sûr que tout cela soit fondamental concrètement. Mais on va essayer quand même de trouver une solution qui convienne à tout le monde.

L'île plastiques à laquelle fait référence Jean-Charles ORSUCCI, c'est effectivement quelque chose qui a été couvert par les médias et qui correspond à une réalité. À un moment donné, on a dit "il y a une île de plastiques", effectivement, ils sont allés la voir.

Et vous, dans votre esprit, c'était une manière d'alerter l'opinion par une métaphore, nous sommes d'accord.

En revanche, l'Exécutif nous dit "cette métaphore est excessive », légèrement excessive.

Donc, il faut essayer de trouver un équilibre là-dedans.

S'agissant de l'amendement d'Andà per Dumane, pour le coup, celui-ci ne me paraît pas poser de problèmes parce qu'il y a eu à un moment donné une constatation...

(Brouhaha).

Mattea CASALTA a voulu à un moment donné alerter l'opinion à travers une image. C'est cela ? Une perspective inquiétante.

**Mme Mattea CASALTA**

Exactement ! Je pense qu'il faut que chacun ressente l'inquiétude.

Est-ce que « une très forte densité de plastiques », ça pourrait convenir ?

M. le Président, « une très forte densité de plastiques ».

(Brouhaha).

« Une trop forte densité de plastiques ».

**Le Président TALAMONI**

« CONSIDÉRANT cette véritable « île de plastiques » qui s'est constituée en Méditerranée...

**Mme Mattea CASALTA**

Parce qu'à un moment, tous ces plastiques agglomérés formaient quand même quelque chose de conséquent. Après, forcément, avec les courants, ça se répand, ça s'éparpille et on le voit moins. C'est ça le problème. Ensuite, on ne les voit plus ces plastiques et on les retrouve en profondeur, et les poissons s'en nourrissent.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Et pour votre information, ce qui se voit ne représente que 2 % de ce qui ne se voit pas.

**Le Président TALAMONI**

À un moment donné, c'est vrai qu'on a parlé... Mais c'était...

**Brouhaha.**

« CONSIDERANT ce qui a pu être qualifié d'île de plastiques... », on comprend bien que ce n'est pas une île de plastiques...

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Est-ce qu'on ne peut pas mettre des guillemets tout simplement.

**Le Président TALAMONI**

Oui, bien sûr, c'est ce que nous avons écrit de façon manuscrite. « Ce qui a pu être qualifié d'« île de plastiques » ?

**Mme Mattea CASALTA**

Ça c'est parfait ! Très bien !

**Le Président TALAMONI**

Ça vous va ? Bien ! Ça valait le coup de discuter quand même une demi-heure !...

Donc, je vais mettre aux voix ce nouvel amendement que je viens d'exposer oralement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement (n°1) est adopté.**

Je mets aux voix la motion...

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Et mon amendement ?

**Le Président TALAMONI**

Mais votre amendement consistait à supprimer...

(Brouhaha).

Ah, vous-voulez que votre amendement...

Si vous tenez à ce que votre amendement soit voté, il faut reprendre la procédure.

Il faut voter ma proposition comme un sous-amendement, ensuite voter votre amendement et ensuite voter la motion.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Je parlais de « l'État français ».

**Le Président TALAMONI**

Ah, vous me rassurez. Cet amendement, en ce qui me concerne, je propose qu'il soit rejeté... Allons dans le même sens que Mattea CASALTA qui porte la motion, je pense que cet amendement vise à pointer quelque chose qui est hors sujet en fait, tout simplement.

En revanche, vous avez parfaitement le droit de demander à ce qu'il soit mis aux voix.

On considère que l'amendement n° 1 a été voté.

Sur l'amendement n° 2, « l'État français » ou « l'État » tout court, Mattea CASALTA propose que cet amendement ne soit pas voté. C'est aussi mon sentiment à titre personnel.

Je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement (n° 2) est rejeté.**

(Contre : « Femu a Corsica » + « Corsica Libera » + « PNC » ; Pour : « Andà per dumane » + « Per l'Avvene » + « La Corse dans la République »)

(Brouhaha).

Je mets aux voix la motion de Mattea CASALTA amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion amendée est ADOPTÉE.**<sup>13</sup>

Abstention : « La Corse dans la République »

Je vais vous présenter un petit rapport, je pense que ça ira très vite.

Ensuite, je vais demander à Mattea CASALTA, puisqu'elle est dans l'ambiance, de venir me remplacer.

**RAPORTU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

\* **Raportu n° 285 : Cunvenzione di partenariatu trà l'Assemblea di Corsica è u cungrèssu di Nova Caledonia**

\* **Rapport n° 285 : Convention de partenariat entre l'Assemblée de Corse et le congrès de la Nouvelle-Calédonie**

**Le Président TALAMONI**

Après un certain nombre de discussions avec le congrès de la Nouvelle-Calédonie et son président, Rock WAMYTAN, il s'agit de développer des relations de coopération interparlementaire ; ce que nous faisons actuellement, notamment avec nos amis sardes.

Il y a eu après les élections sardes, un temps d'inactivité de notre conseil permanent corso-sarde, mais ces activités vont reprendre, puisqu'il y eu, vous le savez, des élections qui ont conduit à un changement de président.

Donc, je vous disais, avant de fermer la parenthèse, que ces relations au sein du conseil corso-sarde vont reprendre.

Les perspectives de travail avec le congrès de Nouvelle-Calédonie, finalement, vont tourner autour de deux questions essentielles : l'éducation et la culture d'une part, et d'autre part, l'urgence climatique et écologique.

---

<sup>13</sup> Délibération 19/324 AC



Pour être plus précis s'agissant de ces perspectives communes, il s'agira de mettre en œuvre des politiques publiques relocalisant la production, favorisant les circuits courts, amenant nos peuples à la souveraineté alimentaire et à l'indépendance énergétique sans énergies fossiles à brève échéance.

Il s'agira également de la conception d'un développement non anthropocentré, reconnaissant les droits de la nature et de la biodiversité.

Donc, il s'agira par ailleurs de transmettre nos langues propres comme des outils de communication aux générations futures dans un souci d'interculturalité.

Pour résumer le propos, il s'agira de coopération et de diplomatie territoriale, là aussi comme avec les Sardes, ce que je disais à l'instant.

Alors, vous avez sous les yeux l'objet de la convention. Les moyens ont été modifiés, vous avez toute une série d'amendements, vous les avez sous les yeux, des amendements que je vais proposer à mon propre rapport, après des travaux de mon cabinet de ces dernières heures en lien avec le cabinet du Conseil exécutif. Donc un certain nombre de mots ont été changés, ils ne changent pas la philosophie générale de la démarche, vous les avez également sous les yeux. Vous avez également en annexe les sujets, les domaines prioritaires non exhaustifs qui seront traités le plus rapidement possible dans le cadre de cette coopération et de cette diplomatie parlementaire.

Les amendements, je ne vais pas les reprendre un par un, ceux que ça intéressent particulièrement pourront s'y pencher, c'est vraiment une question de mots. Il est précisé notamment qu'on privilégiera pour des raisons d'économies budgétaires, les relations par visioconférence, alors il est écrit par mail, je préfèrerai qu'il soit dit par courriel, puisque le rapport est écrit en français.

Pour le reste, je vous demande de vous reporter à la liste des amendements que vous avez. En fait, c'est un même amendement, l'amendement n° 1 avec toute une quantité de mots qui sont changés.

Encore une fois, ces amendements ne sont pas significatifs s'agissant de la philosophie générale et de l'économie générale du rapport. Je pense simplement qu'il est intéressant, puisque nous en avons l'occasion, de faire avec nos amis de Nouvelle-Calédonie ce que nous faisons avec nos amis Sardes, à savoir essayer d'améliorer nos politiques respectives à travers les expériences différentes que nous avons et par un échange de bonnes pratiques.

Voilà en quoi consiste ce rapport. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Oui, donc vous avez la parole, cher collègue.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, Président. Je vois que vous vous efforcez à nous dire que c'est d'une banalité absolue, alors je ne vous cache pas que pour moi et pour notre groupe, pas du tout. La Nouvelle-Calédonie, ce n'est pas la Sardaigne, aujourd'hui que l'on puisse avec nos voisins méditerranéens..., c'est plus jolie peut-être, mais ça c'est assez subjectif, aujourd'hui, qu'un effort important soit entrepris en direction de nos voisins Méditerranée dans la construction européenne nous paraît être une réflexion fondamentale plus que nécessaire, les îles sœurs, une euro région, tous ces concepts, nous sommes prêts à les défendre avec vous, à avancer, nous avons toujours été, je crois, loyaux dans ce travail-là et nous continuerons à l'être.

Vous nous présentez cet accord et cette discussion comme une simple formalité, moi j'aimerais quand même relire, un petit peu, juste un point, je ne vais pas être très long : annexe, on écrit : « dans le cadre de la présente convention de partenariat, l'Assemblée de Corse et le congrès de la Nouvelle-Calédonie conviennent de la réalisation d'actions et de projets dans les domaines prioritaires et non exhaustifs suivants - et on commence - : la construction d'une société prospère, juste et solidaire, - et puis le hasard tout à fait anodin - : la reconnaissance du droit à l'autodétermination des nations sans Etat, Président moi je respecte...

**Le Président TALAMONI**

Ça c'est l'ONU qui le dit.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Oui, oui ! Moi, je respecte vos choix politiques, vos engagements, votre volonté mais la position de notre groupe vis-à-vis aujourd'hui de cette relation, des aspirations que vous pouvez avoir en commun avec une partie de l'île de Nouvelle-Calédonie, nous la respectons, mais vous n'allez pas être surpris, nous n'allons pas nous inscrire dans cette démarche-là. Nous n'allons pas nous y inscrire, premièrement, parce que nous ne nous reconnaissons pas dans cette démarche-là et secundo parce que, c'est vrai, ça paraît anodin, mais bon..., je reconnais il est encore très cher le billet entre Santa-Térésa et Bonifacio, mais j'avoue, je suspecte les relations entre la Corse et la Calédonie comme engendrant un coût légèrement plus important.

Donc, notre groupe à la fois pour des raisons politiques et à la fois pour des questions de budget, parce que nous pensons aujourd'hui qu'il est plus important de consacrer le budget de la Corse à d'autres missions, à d'autres ambitions, nous allons voter contre ce rapport.

### **Le Président TALAMONI**

Bien entendu, c'est votre droit le plus strict de préférer que la Corse entretienne des relations avec un territoire italien qu'avec un territoire qui est encore dans le cadre de la République française... Non ! C'est une plaisanterie ! Mais simplement pour dire que s'agissant, et là c'est plus sérieux, s'agissant des conséquences financières de ce partenariat, ces conséquences financières seront minimales, d'autant que nous avons pris le soin de préciser que seront privilégiées des relations par visio-conférence et par courriel.

Donc, je crois que ça n'est pas ce qui ruinera la Corse. En revanche, d'avoir des liens avec d'autres territoires, j'espère demain d'autres que la Sardaigne et la Nouvelle-Calédonie...

(Brouhaha).

Voilà, je tenais surtout à vous rassurer sur l'aspect matériel et financier, parce que, bien entendu, nous sommes extrêmement soucieux d'économiser les deniers publics, ce que nous avons d'ailleurs montré, je crois, à travers les différents budgets que nous avons présentés devant cette Assemblée.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole, nous ne sommes pas dans le cadre d'une motion, donc s'il y a des groupes qui veulent intervenir, ils peuvent le faire.

### **M. Pierre POLI**

Président, juste pour préciser que le SIS 2A entretient des relations avec la Nouvelle-Calédonie, nous avons reçu pas plus tard qu'il y a plusieurs mois un pompier de Nouvelle-Calédonie, qui s'est formé pendant 3 mois chez nous et nous avons passé une convention de partenariat pour tout ce qui est véhicules réformés que nous envoyons en Nouvelle-Calédonie. Bien sûr le transport est aux frais de la Nouvelle-Calédonie, mais on aide ces gens qui sont dans le besoin, parce qu'ils sont toujours, je dirai, dans certaines régions de la Nouvelle-Calédonie, ce sont les communaux qui s'occupent des feux et des incendies et ils sont souvent dépourvus de véhicules et de matériel. Donc, nous avons mis en place une convention avec la Nouvelle-Calédonie. Voilà.

### **Le Président TALAMONI**

C'est-à-dire qu'à certains égards nous sommes en avance sur eux, mais à certains égards ils sont beaucoup en avance sur nous.

Donc nous allons donner la parole à qui la demande ? Plus personne ne prend la parole. Alors l'Exécutif, peut-être.

### **M. Jean BIANCUCCI**

Simplement Président, nous sommes bien entendu favorables, un certain nombre d'amendements ont été apportés.

Sur le principe, je ne vois pas ce qui peut heurter le fait que nous ayons des relations avec des territoires qui sont ultramarins, nous avons vocation en Corse, je crois, étant une île, à avoir des relations à peu près avec tout le monde, le pourtour méditerranéen bien sûr, mais il faut aller beaucoup plus loin parce qu'on a, qu'on le veuille ou non, des histoires communes, en tout cas on partage beaucoup de choses et puis on partage aussi des expériences qui sont des expériences contemporaines et qu'ils faut sans doute conforter.

Donc, nous y sommes extrêmement favorables.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Donc, je vais mettre aux voix l'amendement global, donc avec un certain nombre de modifications de forme et ensuite le rapport ainsi amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 1, présenté par le Président de l'Assemblée de Corse, est adopté.

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE.<sup>14</sup>**

Contre : Andà per dumane, Per l'Avvene.

---

<sup>14</sup> Délibération 19/325 AC

Abstentions : La Corse dans la République.

Je vais demander à Hyacinthe VANNI de venir prendre ma place pour la suite et la fin rapide j'espère, de l'ordre du jour.

**M. Hyacinthe VANNI remplace le Président TALAMONI**

**M. Hyacinthe VANNI**

On va continuer avec les motions.

## MUZIONE / MOTIONS

\* **Motion n° 2019/E3/057** déposée par M. Antoine POLI au nom du groupe « Andà per Dumane » : **production et gestion des déchets papiers en Corse.**

La parole est à M. Antoine POLI pour présenter sa motion.

**M. Antoine POLI**

Merci Président. Le but de la motion était de faire un peu comme on avait fait, je vous la présente oralement, sans entrer dans les détails de la motion, c'était donc de faire un peu comme on avait fait avec les sacs-cabas, c'est-à-dire d'essayer qu'en Corse on diminue la production de papier, inciter l'ensemble des collectivités à imprimer en recto-verso, en premier lieu l'Assemblée de Corse, parce qu'on voit que tous les documents que nous avons ne sont pas imprimés en recto-verso, même si ça peut paraître être un détail, mais je pense que dans l'état d'esprit, avec la crise que nous avons sur les déchets, de continuer à imprimer l'ensemble de ces documents, qu'ils ne soient pas imprimés en recto-verso, je pense qu'on ne montre pas le bon exemple.

Ensuite, au niveau de la Collectivité, c'est vrai que nous avons tous un iPad, et je me demande s'il est nécessaire qu'à chaque session, qu'on nous remette l'ensemble de ces documents, est-ce que l'on ne pourrait pas les recevoir par mail ? C'est une observation, je me dis que c'est vrai que l'ensemble des Conseillers s'en vont, pour la plupart, et laissent ces documents. Et, ça serait peut-être même mieux que nous puissions les avoir en format numérique.

Ensuite, on sollicitait l'office de l'environnement pour qu'il puisse passer des conventions avec l'ensemble des collectivités, également avec les services de l'Etat pour pouvoir mettre en place cette manière, parce que le meilleur déchet c'est celui

qui n'est pas produit et également d'inciter l'ensemble des collectivités, l'ensemble des organismes d'imprimer en recto-verso.

Voilà, je vous ai fait un peu le résumé de l'état d'esprit de cette motion.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a une intervention contre ? Il n'y en a pas. Avis de l'Exécutif.

**M. François SARGENTINI**

Favorable bien sûr, la motion que présente M. POLI va dans le sens du travail qui est en cours et nous intégrerons bien sûr la motion.

**M. Antoine POLI**

Merci Président, et on espère qu'on pourra montrer l'exemple à la Collectivité de Corse.

**M. Hyacinthe VANNI**

On va mettre cette motion aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.<sup>15</sup>**

On va passer à la motion suivante. Petr'Antone TOMASI voulez-vous nous présenter votre motion fusionnée avec celle du Président TALAMONI ?

**M. Petr'Antone TOMASI**

Si vous voulez-bien faire passer une autre motion le temps que je remette de l'ordre dans le recueil.

**M. Hyacinthe VANNI**

Le mieux c'est que l'on demande : qui est prêt pour présenter sa motion ?

Mme COGNETTI, est-ce que vous êtes prête ? Non. M. Pierre POLI, vous êtes prêts ? Je vous en prie.

---

<sup>15</sup> Délibération 19/326 AC

\* **Motion n° 2019/O2/073** déposée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **lutte contre le harcèlement scolaire.**

**M. Pierre POLI**

Merci, M. le Président. Le Président TALAMONI avait demandé à ce que l'on soit assez rapide.

Sur un problème très grave aujourd'hui, qui impact la Corse dans beaucoup d'écoles, et quand je dis dans beaucoup d'écoles, ça va de la maternelle à l'université, c'est la lutte contre le harcèlement scolaire.

Donc, je vais passer directement aux considérants :

« CONSIDERANT la Recommandation sur l'éducation contre la violence à l'école de 2011 ; adoptée par l'assemblée parlementaire du conseil de l'Europe, et attirant l'attention sur la nécessité d'améliorer la conception des politiques relatives à l'éducation contre la violence à l'école,

CONSIDERANT selon les données 2018 du Ministère de l'éducation, qu'en France, quelques 700 000 élèves sont victimes de harcèlement scolaire,

CONSIDERANT qu'en France, en 2019, 22 % des jeunes de 16 à 25 ans, ont déjà été victimes de cyber-harcèlement sur les réseaux sociaux,

CONSIDERANT que le harcèlement subi à l'école est souvent cause d'absentéisme et de décrochage scolaire,

CONSIDERANT que les élèves souffrant de harcèlement sévère, ont 4 fois plus de risques de faire une tentative de suicide,

CONSIDERANT que la Corse n'est malheureusement pas épargnée par ce phénomène sociétal de harcèlement scolaire,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE à la Collectivité de Corse, en concertation avec tous les autres acteurs du territoire, de renforcer ses actions de lutte contre le harcèlement scolaire, en vue d'obtenir des résultats significatifs permettant d'éviter des situations pouvant mener à des catastrophes dans notre jeunesse ».

Je tenais à préciser que l'Assemblea di a Giuventù avait porté une motion en février 2019. Merci, M. le Président.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a des interventions contre ?

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Si j'ai bien compris ce que m'a expliqué le Président TALAMONI tout à l'heure, pour et donc on veut dire qu'on va soutenir cette motion qui va évidemment dans le bon sens et on sait que malheureusement notre territoire n'est pas épargné par ce type de violence.

**M. Hyacinthe VANNI**

L'Exécutif ? Avis favorable. Donc, on met aux voix la motion.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.<sup>16</sup>**

Motion suivante :

\* **Motion n° 2019/E2/046** déposée par MM. Jean-Martin MONDOLONI et Francis GUIDICI au nom du groupe « Per l'Avvene » : **dispositif d'accompagnement des communes instituant une aide à a mobilité pour le maintien ou l'encouragement à l'installation de résidents permanents.**

Vous avez la parole.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Antisanti a pris des dispositions pour mettre en place un dispositif d'aides qui encourage le maintien et l'installation de population permanente.

Donc, nous ce qu'on souhaiterait très clairement, c'est de pouvoir non seulement accompagner ce dispositif, le généraliser et donc on demande au Conseil exécutif de proposer un taux d'intervention qui correspondrait à ce que la Collectivité elle-même reverse aujourd'hui à la commune, sachant que l'idée est de travailler hors guide des aides parce que pour le moment qu'est-ce qui se passe ? La commune prend une disposition, elle le fait sur son propre compte en puisant sur l'aide aux communes.

---

<sup>16</sup> Délibération 19/327 AC



Donc, l'idée c'est que vous avez des gens qui font le choix de s'installer à des distances relativement éloignées de leur lieu de travail, mais qui font un choix presque militant. Donc, pour dépasser ce choix militant, l'idée est que notre Collectivité puisse les accompagner.

Voilà en gros, sans rentrer dans une lecture pesante à cette heure-là, et des considérants et du corps de texte, l'esprit de la proposition qui vous est soumise.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, est-ce qu'il y a des interventions contre ? Pour ?

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Alors il y a un amendement normalement, j'espère qui est arrivé au Secrétariat général, concernant cette motion. Je peux déjà un peu le préciser, dans le pire des cas je le ferai oralement, cet amendement change radicalement, je pense que l'auteur ne sera donc pas favorable à notre amendement, parce qu'il change fondamentalement l'esprit.

Nous, grosso modo, je l'explique quand même, nous demandons non pas à ce que l'on aide, je dirai, la personne lambda à obtenir un chèque pour pouvoir se déplacer, aller travailler ailleurs, nous nous demandons à ce que la Collectivité de Corse s'engage dans la mise en place de transports en commun avec que les mairies, pour que l'on puisse avoir un déplacement collectif, s'inscrivant dans une politique de développement durable et propre.

Je pense que c'est vers cela qu'il faut aller. Evidemment, ça change l'esprit, mais nous en tout cas, si du denier public doit être mis en place pour une politique de transport, nous nous pensons que c'est vers ce type-là qu'il faut aujourd'hui aller, pas individuel.

**M. Hyacinthe VANNI**

Oui ? Pour ou contre ?

**M. François BENEDETTI**

« Oui mais », je dirai, parce que moi-même sur ma commune j'ai délibéré, on a fait une délibération pour, dans l'attente du fonds social de solidarité qui va être financé essentiellement par le mécénat et pas par l'argent public, dans l'attente j'avais proposé à mon conseil municipal de mettre en place une indemnisation pour les personnes qui sont loin de leur lieu de travail. Et, cette délibération a été rejetée

par le contrôle de légalité. Je ne demandais pas d'intervention de la Collectivité de Corse, c'est uniquement sur les fonds propres de la commune.

J'avais ajouté dans cette délibération, pour les personnes qui ne travaillaient pas à l'extérieur mais qui avaient besoin d'un déplacement gratuit, de mettre en place une navette, qui existe d'ailleurs sur ma commune, gracieusement à la disposition des personnes qui voulaient descendre à la plaine, voir le médecin ou aller faire des courses.

Ça m'a été rejeté aussi par le contrôle de légalité.

Donc moi, je trouve que l'argent public donné à une commune avec ici une prévision autour de 20 000 €, ça me paraît considérable, je pense qu'il faut attendre que ce fonds de solidarité que l'on a voté à l'unanimité dans cette Assemblée, soit mis en place. Et, à ce moment-là, l'attribution de l'indemnité se fera de manière beaucoup plus objective, sans esprit, je dirai, clientéliste qui pourrait être suspecté à un moment donné. Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Oui Julien et après Jean-Martin.

**M. Julien PAOLINI**

Sur ce dossier-là, bien entendu que sur le principe d'une aide à la mobilité pour favoriser l'installation de résidents dans les communes de l'intérieur, dans le fonds on peut n'y être que favorables.

En revanche, le dispositif tel qu'il est proposé dans la motion, présente des lacunes, en tout cas serait à affiner. Je prends un exemple, dans la motion il est précisé que pour la commune d'Antisanti, c'est estimé à peu près à 20 000 €, si on imagine une généralisation du dispositif à un nombre important de communes, le budget peu vite d'élever à 5, 6 voire 7 M€ par an, ce qui est le volume, à peu près, de l'aide au logement aux primo-accédants dont on a parlé précédemment.

Donc, en termes de priorisation des actions, c'est à étudier finement parce que ça aurait un impact considérable. D'autant que j'ai pu échanger avec le maire d'Antisanti sur ce dispositif, et je ne pense pas trahir sa pensée, qui me disait que justement il avait proposé ce dispositif parce qu'il avait déjà investi fortement sur sa commune sur les logements à loyers encadrés ou pour l'accession à la propriété, et que du coup, il n'avait pas de besoin, puisqu'il avait déjà créé 20 logements sur la

commune, d'en créer davantage et qu'il avait les fonds nécessaires pour pouvoir développer ce dispositif.

Et enfin, un autre critère, à mon avis, qui manque tel que c'est proposé, c'est les conditions d'obtention de l'aide. Aujourd'hui on peut avoir des personnes qui vivent et travaillent sur la commune, des artisans par exemple, des agriculteurs, qui vivent et exercent leurs activités sur la commune, qui ont des faibles revenus et qui ne seraient pas éligibles à cette aide. Inversement, on peut avoir des cadres supérieurs, qui gagneraient très bien leur vie, mais qui ont décidé, et c'est très bien, de vivre dans leur village et qui pourraient en bénéficier. Donc, ça crée quand même une rupture d'égalité, à mon sens, entre les citoyens.

Et donc, on revient sur la problématique de la typologie des communes et de la définition des aides et de la priorisation de l'action publique pour la revitalisation de l'intérieur.

Donc, au nom du groupe on a un avis plutôt défavorable sur la motion, en tout cas telle qu'elle est présentée, même si le fond, bien entendu, est à creuser et on ne peut qu'adhérer au principe général de la motion.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien, donc je donne la parole à Jean-Martin et après l'Exécutif.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

J'entends, tout le monde est d'accord mais personne ne va voter. Que l'objectif louable de tendre vers une logique de développement durable et que demain on ait soit des vélos électriques, soit des tramways qui ne consomment pas d'hydrocarbure pour nous rendre de notre travail à notre résidence, soit posé, moi je veux bien. Cet objectif-là, c'est l'air du temps, c'est le sens de l'histoire et bientôt ça deviendra une obligation. Ça c'est l'objectif.

Dans l'attente, quand vous avez fait le choix d'habiter à Antisanti, et que vous travaillez à Bastia, quand vous faites le choix de travailler à Corte et d'habiter Bustaniccu ou un peu plus loin, tout cela a un coût de façon pragmatique, et l'idée vraiment simple au départ, c'est que dans l'attente d'atteindre cet objectif, dans l'attente que le fonds de solidarité, un : se mette en œuvre, deux : s'organise, trois : soit reconnu juridiquement, quatre : soit locataire des fonds et cinq : pour qu'on puisse mandater les intéressés, je pense qu'il va se passer un certain temps. C'est toute l'histoire des transitions dont on vous parle ici.

Dans ces transitions, il y a de gens qui attendent, il y a des gens qui travaillent et je pense que le signal que l'on aurait pu envoyer, j'ai presque tendance à cette heure à parler à l'imparfait ou au conditionnel, un espèce de conditionnel de renoncement, je pense qu'on aurait pu envoyer un signal qui à la fois soit dans la concorde de ce que vous avez tous exprimé en termes d'objectifs louables et de prise en compte de difficultés aujourd'hui prégnantes et celui qui est posé dans le texte et qui fonctionne déjà par ailleurs, parce qu'il fonctionne, sauf que pour l'heure c'est à la charge des communes. Et l'idée, c'était que notre Collectivité puisse prendre sa part, toute sa part, rien que sa part.

**M. Hyacinthe VANNI**

L'Exécutif ?

**M. Jean BIANCUCCI**

Avis défavorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

Est-ce que la motion est maintenue ?

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Oui.

**M. Hyacinthe VANNI**

Est-ce que l'amendement de Jean-Charles est toujours d'actualité ?

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Oui, moi je le mets aux voix. Alors, à l'inverse, je ne connais pas la position de la majorité sur mon amendement, ce qui va peut-être poser un problème d'ailleurs, parce qu'il est fort possible que la majorité se reconnaisse dans l'amendement que j'ai déposé, je m'excuse, parce que si j'ai entendu votre discours en commission, je ne vois pas de rupture avec le schéma que vous voulez mettre en place, avec l'idée que vous voulez mettre en place.

Donc, je me permets de vous faire la remarque.

**M. Hyacinthe VANNI**

C'est bien pour ça que j'ai posé la question, et je reviens vers l'Exécutif.

**M. Jean BIANCUCCI**

Est-ce que M. ORSUCCI peut reformuler son amendement ?

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Oui, parce que je l'ai maintenant sous les yeux et au moins il va être clair.

Je supprime la totalité de ce qu'a écrit donc Jean-Martin, pour vous proposer la chose suivante : « décide que la Collectivité de Corse accompagnera dans l'ingénierie ou le financement l'ensemble des communes qui souhaiteraient mettre en place un dispositif de transports en commun, lequel devra s'inscrire pleinement dans la transition écologique et solidaire ».

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Evidemment, ce n'est plus un amendement, c'est un amendement de substitution, mais ce n'est pas le problème.

Simplement, pour que l'on soit tous en cohérence, et pour faire référence à ce que disait notre ami Fanfan, le moment venu, à ce moment-là, à ce jeu-là, en termes d'objectifs, si on veut vraiment être en continuité par rapport à ce qui se dit aujourd'hui, lorsque le fonds de solidarité sera en place, à ce moment-là, il ne sera pas question de financer des déplacements automobiles et de financer en gros des hydrocarbures. Il faudra à ce moment-là qu'on se fixe les mêmes objectifs, il faudra dire aux gens qui vont servir de mécènes au titre du fonds de solidarité, dont la plupart sont des distributeurs de carburants, messieurs, vous contribuez à un fonds de solidarité, mais nous on va financer des tramways électriques. Je le dis pour prendre date.

**M. Hyacinthe VANNI**

Attendez, c'est un pour, un contre, on ne va pas faire des débats...

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

J'ai oublié de dire que j'étais contre, M. le Président.

**M. François BENEDETTI**

La notion qui est mise ici, c'est : délivrer sans condition de ressources, déjà il faudrait savoir si l'indemnité est imposable ou pas. Si l'indemnité est imposable, cette notion de ressources importe peu puisqu'à la limite les gens qui ont des revenus importants seront imposés en conséquence. Par contre, si ce n'est pas imposable, à ce moment-là, ne doit en bénéficier que certaines catégories de gens, pas tout le monde. C'est important.

**M. Hyacinthe VANNI**

A ce stade, l'amendement de Jean-Charles qui viendrait quand même dénaturer la motion, donc je demande dans un premier temps à l'Exécutif l'avis sur l'amendement et dans un deuxième à Jean-Charles, s'il maintient toujours sa motion.

**M. Jean BIANCUCCI**

Cet amendement exprime deux préoccupations, d'abord que la Collectivité de Corse accompagne par l'ingénierie l'ensemble des communes, c'est ce qui est prévu, notamment celles qui ont besoin d'ingénierie.

Deuxième chose : concernant le financement de l'ensemble des communes, pour rapporter souvent sur le budget et sur la matière financière, je serai quand même assez prudent parce que si l'on dit : l'ensemble des communes qu'il faut financer sur les transports en commun, l'impact budgétaire serait énorme.

Alors, je ne veux retenir dans l'amendement ORSUCCI que le principe, si l'on est sur le principe, à ce moment-là, on peut valider, mais si on rentre directement dans l'opérationnalité... Voilà !

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Je suis l'avis de l'Exécutif, on est bien d'accord, il n'y a pas de malhonnêteté intellectuelle entre nous, c'est sur le principe.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Je vais mettre aux voix l'amendement de Jean-Charles ORSUCCI sur la motion de Jean-Martin.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Juste une précision, désormais nous votons donc sur la motion de Jean-Charles, je le dis pour mes collègues, nous ne votons plus sur notre motion.

**M. Hyacinthe VANNI**

C'est pour ça que j'ai demandé à deux reprises si vous la retirez.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

A cette heure-ci, les subtilités....

**M. Hyacinthe VANNI**

Je vais mettre aux voix la motion, ainsi amendée...

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Un pour, un contre.

**M. Hyacinthe VANNI**

Tornu, un pour, un contre. Un pour, un contre sur quoi ? On a débattu un pour, un contre sur la motion, on a débattu un pour, un contre sur l'amendement, donc maintenant on vote.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Oui, mais nous on est pour l'idée, c'est là que ça devient subtile l'affaire, on ne peut pas être contre l'idée de tendre vers des logiques de développement durable ; donc nous on est pour cette idée-là, on votera pour cet amendement de substitution qui vient, non pas en tant qu'amendement de substitution, mais qui vient aujourd'hui fixer des principes et des objectifs, on n'est pas contre ces objectifs.

Donc paradoxalement, nous allons voter pour ces objectifs, mais on regrette que vous ayez voté contre de fait l'objectif réaliste et à court terme que nous nous étions fixé.

**M. Hyacinthe VANNI**

On n'a pas encore voté, pour le moment on a voté l'amendement de Jean-Charles à la motion de Jean-Martin qui, pour le coup, la motion de Jean-Martin n'est plus la motion de Jean-Martin, mais la motion de Jean-Charles.

Donc on va mettre aux voix la motion de Jean-Martin MONDOLONI, ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion, ainsi amendée, est ADOPTÉE à l'unanimité.**<sup>17</sup>

Contre : Per l'Avvene.

Abstention : La Corse dans la République.

On passe à la motion suivante.

\* **Motion n° 2019/E3/067** (fusion de la motion n° 2019/E2/054 déposée par le Président de l'Assemblée de Corse et de la motion n° 2019/E3/065 déposée par M. Petr'Antone TOMASI au nom du groupe «Corse Libera») : **demande de non-ratification du CETA.**

Vous avez la parole.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Merci. Donc, c'est la motion n° 67 qui est pour l'heure intitulée : demande de non-ratification du CETA, mais en réalité c'est une motion qui fusionne deux textes déposés antérieurement, un relatif au CETA et l'autre relatif au MERCOSUR.

Donc, c'est une proposition d'expression de l'Assemblée de Corse qui fait suite à un certain nombre de votes pris par notre Assemblée par le passé, relatifs à d'autres traités qui partagent la même philosophie que le CETA et que le MERCOSUR, d'abord le TAFTA, TAFTA-TISA, un premier vote sur le CETA en 2016.

Ces votes ayant été motivés par un certain nombre de principes, d'abord une opposition à des traités internationaux qui confirment le primat donné à la rentabilité

---

<sup>17</sup> Délibération 19/328 AC



économique au mépris de la préservation de l'environnement, du climat, de la justice sociale et du respect de l'identité des peuples.

Des traités qui mettent en péril les mesures de certification et nos modèles agricoles, des traités qui ne prévoient pas de veto climatique ainsi que cela avait été initialement annoncé, des traités qui ont pour effet d'augmenter considérablement l'émission de gaz à effet de serre qui ont pour but de supprimer la quasi-totalité des droits de douanes, des traités qui, de notre point de vue, vont à la fois alimenter un modèle de société que nous ne partageons pas et induire une concurrence déloyale vis-à-vis de l'économie de production et singulièrement vis-à-vis de l'économie de production agricole.

Nous vous proposons donc de manifester notre désapprobation à l'égard de ces traités internationaux, de la place qui est la nôtre à un moment charnière où ceux-ci sont en cours d'examen à des décrets divers, devant les Parlements nationaux et devant les instances supra étatiques.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc, est-ce qu'il y a une intervention contre ? Pour ?

**Mme Catherine RIERA**

Président, nous avons envie d'exprimer une position assez mitigée au sein de notre groupe puisque on est partagés. Donc, nous allons voter différemment au sein du groupe, 3 pour et 3 contre.

En ce qui me concerne, je vais porter la parole de ceux qui sont pour voter avec vous sur cette motion parce qu'effectivement on considère que ce traité présente des zones d'ombre en matière sanitaire, en matière environnementale, en matière alimentaire.

Donc, on est effectivement favorable à cette motion, mais Jean-Charles va vous dire que lui votera contre, je crois.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Je ne prendrai pas part au vote, non-participation.

**Mme Catherine RIERA**

Donc, vous aurez un vote partagé du groupe.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Est-ce qu'il y a une intervention contre ? Non, avis de l'Exécutif ?

**M. Jean BIANCUCCI**

Favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

On met aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation.

**La motion est ADOPTÉE.**<sup>18</sup>

On va passer à la motion suivante.

\* **Motion n° 2019/E2/055** déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI au nom du groupe « Andà per dumane » : **revalorisation indemnité compensatoire pour frais de transport.**

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Alors de mémoire, j'ai envie de vous dire, l'objectif de cette motion c'est d'interpeller le gouvernement sur la prime de transport et sur son montant en estimant qu'aujourd'hui il est nécessaire, au regard des questions de pouvoir d'achat et de précarité que nous connaissons en Corse, c'est de permettre aux fonctionnaires qui en bénéficient, d'avoir un avantage parce que nous savons aujourd'hui, au regard de ce qui se passe au niveau carburant, au niveau du coût des transports, même si un travail a été effectué, qu'on a salué hier, pour améliorer le pouvoir d'achat des insulaires, je pense qu'il nous faut interpeller le gouvernement sur cette question. Ce seront les marqueurs de gauche de notre groupe qui insistent sur ce point.

Et, toujours dans cet état d'esprit, même si là-aussi ça a fait l'objet de discussions en interne, parce que pour les raisons que vous avez identifiées, je crois que l'on n'est pas les seuls à avoir des courants différents au niveau de l'appréciation économique, nous pensons qu'il faut aujourd'hui étendre cette prime des transports à l'ensemble des salariés insulaires et, c'est vrai, avec une conséquence directe pour les entreprises.

---

<sup>18</sup> Délibération 19/329 AC

Alors, là-aussi, quand même on pense que le Président de l'Exécutif peut être mandaté par notre Assemblée, pour discuter avec le gouvernement, pour savoir s'il n'y a pas peut-être dans le cadre de l'extension de cette prime de transport aux salariés du privé, des discussions à avoir avec le patronat insulaire, peut-être un système de compensation, dans le cadre de notre réflexion globale sur la fiscalité.

En attendant, je schématise donc je synthétise mon propos, revalorisation de l'actuelle prime de transport à l'ensemble des fonctionnaires de cette île et mise en place de cette prime de transport pour l'ensemble des salariés du privé. Et, je pense que la réflexion peut même être poussée jusqu'à la question des retraités.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a une intervention contre ? Non. Pour ? Je pense que l'on est tous pour. Donc, l'Exécutif ?

**M. Jean BIANCUCCI**

Favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

Donc, je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.<sup>19</sup>**

Merci, motion suivante :

\* **Motion n° 2019/E2/048** déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI au nom du groupe « Andà per Dumane » : **grand port de Bastia.**

Si Jean-Charles veut continuer.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Alors, on demandait au Président de l'Exécutif de s'expliquer par rapport à l'annonce de l'abandon du projet de la Carbonite, parce qu'il n'y avait pas eu de débat ici, devant cette instance. On demandait au Président de l'Exécutif de présenter un rapport étayant l'état du projet évoqué, on a déjà évoqué ça ici, au

---

<sup>19</sup> Délibération 19/330 AC

Président de l'Exécutif de s'associer à la représentation démocratique, c'est-à-dire à nous, au travers de l'ensemble des groupes, pour réfléchir sur l'avenir du port de Bastia.

Je crois que des éléments ont été donnés, mais on laisse cette motion parce qu'on pense, malgré tout, que nous devons être totalement associés aux décisions qui concernent l'avenir de Bastia, même si, je crois que les prochaines municipales vont aussi guider, peut-être, notre Assemblée dans les choix à faire puisqu'il va y avoir une élection démocratique et que les différents candidats vont pouvoir se positionner sur le sujet.

**M. Hyacinthe VANNI**

Est-ce qu'il y a une intervention contre ? Il n'y en a pas. L'Exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Excusez-moi, je n'ai pas relus la motion, je pensais qu'elle était devenue sans objet, j'ai envie de vous dire que c'est le cas.

Donc, je suis plutôt contre la motion étant précisé qu'il me semble avoir donné toutes les garanties nécessaires et que je les réaffirme aujourd'hui, en tant que de besoin, concernant notamment le caractère transparent de la procédure en cours et la volonté d'associer à chaque pas, notamment et principalement, bien sûr l'Assemblée de Corse, mais également un comité qui est large et qui d'ailleurs va se réunir au début du mois d'octobre, je ne sais plus la date exacte.

Donc, si elle est maintenue, je suis contre.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Ecoutez, je ne suis pas toujours avec particulièrement d'assiduité tout ce que l'on fait, les cohérences de ce que l'on fait, c'est vrai que l'explication avait été donnée.

Moi je pense tout simplement qu'à partir du moment où on avait déposé cette motion, je vais vous dire vraiment ce que j'en pense, on aurait dû lui donner son caractère prioritaire et me laisser la présenter devant l'Assemblée et l'expliquer.

Mais c'est vrai qu'à partir du moment où le Président est venu, a présenté un rapport, etc., aujourd'hui je partage, par honnêteté intellectuelle, les propos du Président, elle n'a plus d'objet et je la retire.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. La motion de Jean-Jacques LUCCHINI, n° 050, est reportée au mois d'octobre. Donc, on passe à la motion suivante.

\* **Motion n° 2019/E3/063** déposée par M. Petr'Antone TOMASI au nom du groupe « Corsica Libera » : **mise en œuvre de solution hydrogène dans le cadre de la transition énergétique.**

**M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, M. le Président. Donc, il y a deux motions qui sont relatives à ces problématiques énergétiques, qui s'inscrivent dans le droit-fil de débats que nous avons pu avoir dans cette Assemblée, afin de favoriser, d'accélérer, de renforcer la transition énergétique, la part des énergies renouvelables au sein de notre mixe énergétique et en corollaire, la baisse de la dépendance aux énergies fossiles.

Nous sommes convaincus, avec d'autres et avec vous, nous le pensons, qu'il n'y a pas dans ce domaine, de solutions miracles mais une conjonction de solutions qui doit tenir compte des évolutions technologiques. Dans la PPE adoptée à la fin 2015, nous pensons que la solution hydrogène y figurait, mais peut-être de façon lacunaire, ou en tout cas on peut peut-être aujourd'hui estimer, eu-égard à l'évolution de cette technologie, qu'il convient de renforcer la part de cette énergie dans notre stratégie ou notre future stratégie.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons cette motion, en demandant d'intégrer de façon plus formelle, cette solution au sein de la prochaine optimisation de la PPE.

Alors pour que les choses soient peut-être plus claires au niveau du vote, il y a eu un échange avec le Conseil exécutif et il y a donc quelques amendements, qui ne remettent pas en cause l'économie générale de la motion, qui sont proposés.

Alors, plutôt que vous le dispositif actuel, sachant que des amendements vont venir s'y substituer, je vous propose tout de suite de vous faire lecture, en faisant doucement pour le Secrétariat général, de ces amendements et ensuite laisser la parole à notre Assemblée et au Conseil exécutif.

Amendement n° 1 : on vous propose d'abord de supprimer le premier paragraphe « DEMANDE à la suite de l'étude hydrogène programmée par l'AUE, que la Corse se dote d'un plan de développement de la filière hydrogène », non pas pour en supprimer le principe, mais simplement pour dire qu'il est peut-être plus

opportun plutôt que de mettre en place un plan autonome d'intégrer au sein de la future PPE, un chapitre dédié à cette énergie.

Donc, c'est l'objet de l'amendement n° 2 : modifier le second paragraphe comme suit : « DEMANDE à ce que cette solution non émettrice de gaz à effet de serre soit valorisée dans la prochaine optimisation de la PPE, dans un chapitre dédié ».

Et, une légère modification à travers un amendement n° 3 qui modifie le troisième paragraphe comme suit : « propose que les secteurs de la mobilité et du bâtiment, ainsi (c'est un ajout) que le raccordement des navires à quai, soient retenus comme domaines d'expérimentations prioritaires pour le développement de l'hydrogène ». Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Est-ce qu'il y a une intervention contre ? Pour ?

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Je crois que dans le droit fil vraiment de beaucoup de motions d'aujourd'hui, nous allons, nous, soutenir à 200 % cette motion, si je taquinais un peu Petr'Antone, je disais : tout à l'heure, je cherchais le mot « Etat », « reproche », « demande », rien, rien du tout, j'ai dit : ce n'est pas possible, il manque un mot.

Pour être un peu sérieux, mais je fais quand même la remarque. Effectivement, nous pensons aussi que la réflexion sur les l'hydrogène est une réflexion fondamentale, c'est pour ça que j'insiste dans le fait que l'on soutiendra à 200 % cette motion.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. L'Exécutif ?

**M. Jean BIANCUCCI**

Alors d'abord, on se réjouit, bien entendu, du sens et du contenu de cette motion parce qu'elle vient renforcer toute la politique que l'on peut mettre en œuvre en matière d'ENR.

Simplement, et c'est pour cela qu'il y a un petit amendement, aujourd'hui, à ce stade, l'hydrogène ne peut faire l'objet d'un plan de développement dédié sans

prendre en compte le développement des autres ENR. Donc, il y a un ensemble de sources énergétiques qu'il faut valoriser.

Et puis, il s'agit aussi de mettre en avant à la fois les ENR, l'hydrogène, les différents modes dans le cadre de la PPE. Vous savez qu'on est en train de réviser la PPE et donc il faudra enrichir dans ce sens la politique à mettre en œuvre.

Il y a aussi un amendement n° 3 concernant, lui de manière un petit peu plus précise, à la fois le secteur du bâtiment et le raccordement des navires à quai. Vous savez que ça fait l'objet de débats, en tout cas le secteur du bâtiment depuis longtemps, le raccordement des navires à quai depuis, en tout cas, quelques années et ce sont des secteurs sur lesquels il va falloir intervenir, sachant par ailleurs qu'il y a aussi des évolutions technologiques qui le permettent aujourd'hui.

Donc, bien entendu, nous sommes de ce fait extrêmement favorables à cette motion.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien, je mets aux voix les amendements.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Est-ce que vous voulez que je vous les relise ou les rappelle avant de mettre aux voix pour qu'on ait bien les idées au clair.

Amendement n° 1 : supprimer le premier paragraphe « DEMANDE à la suite de l'étude hydrogène programmée par l'AUE, que la Corse se dote d'un plan de développement de la filière hydrogène ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Alors on vote sur l'amendement n° 1.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Amendement n° 2 : modifier le second paragraphe comme suit : « DEMANDE à ce que cette solution non émettrice de gaz à effet de serre, soit valorisée dans la prochaine optimisation de la PPE, dans un chapitre dédié ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Amendement n° 3 : modifier le troisième paragraphe comme suit : « propose que les secteurs de la mobilité et du bâtiment, ainsi que le raccordement des navires à quai, soient retenus comme domaines d'expérimentations prioritaires pour le développement de l'hydrogène ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Donc, je vais mettre aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion, ainsi amendée, est ADOPTÉE à l'unanimité.<sup>20</sup>**

On continue les motions.

\* **Motion n° 2019/E3/064** déposée par M. Petr'Antone TOMASI au nom du groupe « Corsica Libera » : **valorisation du patrimoine de la CdC dans le cadre de la transition énergétique.**

**M. Petr'Antone TOMASI**

C'est une autre motion concernant la transition énergétique : valorisation du patrimoine de la Collectivité de Corse dans le cadre de la transition énergétique. Ca fait, évidemment le lien avec la motion précédente, cette volonté d'accélération de la transition énergétique passe par une mobilisation transversale qui a trait à différents domaines, effectivement une réflexion sur les différentes sources

---

<sup>20</sup> Délibération 19/331 AC



d'énergie, on a parlé de l'hydrogène, peut-être demain aussi sur d'autres secteurs, on a discuté encore récemment avec le Conseil exécutif des éoliennes en mer et aujourd'hui d'autres dispositifs qui connaissent un développement, ou en tout cas un intérêt croissant de la part des collectivités.

Et puis, nous croyons qu'au-delà de l'aide que nous apportons aux tiers dans le cadre de la transition énergétique, je veux notamment parler et saluer d'ailleurs l'engagement de l'AUE sur le programme ORELI, il y avait nécessité que la Collectivité de Corse se mobilise davantage, puisqu'elle s'est mobilisée déjà, sur le patrimoine qui lui appartient considérant qu'elle est peut-être et de façon quasi certaine, le premier propriétaire de Corse en matière de foncier, de bâti, à travers ses bâtiments administratifs, les collèges et lycées, les infrastructures de transports et leurs dépendances.

Et donc nous souhaitons, à travers cette motion, que la Collectivité de Corse précise et développe sa stratégie en la matière.

A l'instar de la motion précédente, cette motion a fait l'objet d'un dialogue avec le Conseil exécutif et de quelques amendements. Donc, je vous propose que nous nous reportions sans attendre au dispositif de la motion.

Le premier paragraphe demeure inchangé, à savoir que : « l'Assemblée de Corse, DEMANDE que dans le cadre de l'étude relative au potentiel ENR de la Corse et à l'accélération de la transition énergétique inscrite au BP 2019, soient mesurés les gains en terme environnemental et financier que pourrait apporter une optimisation de la gestion du patrimoine de la Collectivité de Corse ».

Il y a en revanche une modification qui vous est proposée sur le deuxième paragraphe. L'amendement n° 1 à cette motion a donc pour objet de modifier le second paragraphe comme suit : « l'Assemblée de Corse propose qu'à la suite de cette expertise, soit lancée, selon les cas, une série d'appels à projets visant à rénover énergétiquement le patrimoine de la Collectivité de Corse et à doter ces bâtiments d'infrastructures ENR, notamment en bois et énergie solaire, thermique et photovoltaïque.

Je laisserai peut-être le soin au Conseil exécutif de préciser, mais l'idée est qu'il faut bien sûr doter ces bâtiments d'infrastructures ENR, mais avant ça, il faut les rénover pour éviter la perte en énergie dans le cadre d'une politique de maîtrise de celle-ci.

Amendement n° 2 qui impacte le troisième paragraphe : modifier le troisième paragraphe comme suit : « L'assemblée de Corse, demande à ce que dans le cadre

de rapports, soumis à l'Assemblée de Corse, qui ont une incidence sur le patrimoine de la Collectivité de Corse, soit étudier la possibilité de joindre une étude d'impact environnemental prenant en compte les gains financiers induits par une optimisation de la gestion environnementale dudit patrimoine ».

La rédaction est moins contraignante et plus adaptée au cas par cas des situations.

Enfin, dernier amendement qui concerne le dernier paragraphe, l vous est proposé de modifier ce dernier paragraphe comme suit : « l'Assemblée de Corse, propose que les gains financiers induits par l'installation d'infrastructures ENR puissent alimenter un fonds territorial de l'énergie ou « Banque Corse de l'Energie » héberger dans le budget d'intervention de l'AUE, afin de soutenir les initiatives axées sur le développement des ENR ».

L'idée étant donc de booster cette politique à travers les gains financiers induits par cette stratégie.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien, est-ce qu'il y a une intervention contre ? Pour ?

La parole est à l'Exécutif.

**M. Jean BIANCUCCI**

Deux commentaires.

D'abord, je dirai d'emblée qu'on est favorables à la faveur de ces amendements.

Mais je voudrais préciser qu'avant de se pencher comme on l'a fait sur la PPE, on avait voté le SCAE en 2013 et le schéma régional « climat et énergie » avait fixé en matière de MDE, une baisse de 2/3 de la consommation et de l'augmentation d'1/3 de la production d'énergie à partir d'ENR. Je dis cela parce qu'il faut procéder de cette manière, il faut avant d'installer des ENR, faire en sorte que du point de vue énergétique, les bâtiments soient rénovés. Donc, il y a une politique de MDE à mettre en œuvre, que nous mettrons en œuvre.

Ensuite, pour ce qui concerne l'amendement n° 2, il s'agit aussi de la production d'une étude d'impact environnemental dans le cadre de l'élaboration des rapports de l'Assemblée ayant directement une incidence sur le patrimoine.

Il y a un chantier qui est un chantier extrêmement important. Mais il y a à la fois un devoir en matière de politique d'énergie, de rénovation, mais aussi un premier devoir qui est que nous sommes les maîtres du jeu et il faudra bien faire en sorte que les choses se fassent de manière progressive, pluriannuelle et qu'on puisse avoir très vite des résultats.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. On va mettre aux voix les amendements qui ont déjà été présentés. Si Petr'Antone veut les rappeler brièvement.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Très brièvement, l'amendement n° 1 modifie le second paragraphe. Il s'agit d'introduire la notion de rénovation avant installation des infrastructures.

**M. Hyacinthe VANNI**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 2

**M. Petr'Antone TOMASI**

En modifiant le 3<sup>ème</sup> paragraphe « une nuance sémantique par rapport à la mise en œuvre des études d'impact environnemental ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 3.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Une modification à la marge sur le 4<sup>ème</sup> paragraphe : « propose que les gains financiers induits par l'installation d'ENR puissent alimenter un fonds territorial de l'énergie hébergé dans le budget d'intervention de l'AUE afin de soutenir les initiatives axées sur le développement de ces énergies ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Merci.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

On va mettre la motion ainsi amendée aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion ainsi amendée est adoptée à l'unanimité.<sup>21</sup>**

On va passer à la motion fusionnée, motions n° 68 et 76 qui étaient présentées respectivement par le Président de l'Assemblée de Corse et le groupe « Femu a Corsica » par la voix de Romain COLONNA.

\* **Motion n° 2019/O2/068** : déposée par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse : **Soutien aux peuples autochtones d'Amérique du Sud**

\* **Motion n° 2019/O2/076** : déposée par le groupe « Femu a Corsica » : **Soutien aux peuples Amérindiens et Bushinenge**

**Ces deux motions font l'objet d'une fusion et deviennent la motion n° 2019/O2/080 : Soutien aux peuples Amérindiens et Bushinenge**

**M. Romain COLONNA**

Merci, M. le Président.

Il est toujours difficile dans cette Assemblée d'apporter un soutien international et où placer le curseur en fonction des événements. On avait eu cette discussion autour de l'incendie de Notre Dame de Paris, sans polémique aucune. Là, nous avons l'intime conviction, que ce soit du côté du Président de l'Assemblée, du

---

<sup>21</sup> Délibération 19/332 AC

groupe « Corsica libera » ou du groupe « Femu a Corsica » qu'il est de notre devoir en tant que Corses d'apporter un soutien à ces peuples.

Les terribles incendies qui ont ravagé la forêt amazonienne ont aussi révélé une situation politique que nous voudrions soulever ici en disant très clairement que les Nations-Unies reconnaissent les droits des peuples autochtones. Cela a été approuvé par l'assemblée générale des Nations-Unies dont la France. Je me tourne vers notre ami Jean-Charles ORSUCCI lorsque je dis ça.

Il y a une convention, la 169, de l'organisation internationale du travail relative aux peuples indigènes et tribaux qui reconnaît aux peuples indigènes des droits collectifs sur leur terre.

Nous, nous ne sommes pas là pour faire de l'ingérence et nous disons très tranquillement et très modestement depuis cet hémicycle au président brésilien que l'Amazonie, c'est une partie de l'humanité. Il est dit dans cette motion que c'est le poumon de la terre. Il est donc de notre devoir de s'intéresser.

L'Assemblée de Corse, à travers cette motion, affirme sa solidarité avec les peuples touchés par les incendies. Elle soutient les différentes propositions de création d'un fonds international. Elle souhaite, et c'est la partie plus politique qui est importante de cette motion, que les peuples Amérindiens et Bushinengé participent à la gestion de ce fonds. Nous restons persuadés dans cette Assemblée que les peuples autochtones doivent décider de la gestion de leur terre.

Nous vous demandons de voter favorablement cette motion. Nous nous associons notamment aux revendications exprimées dans la tribune « Amazonie, une forêt des peuples » du Grand Conseil Coutumier des peuples amérindiens et bushinengé de Guyane. Nous lui apportons tout notre soutien.

Enfin, nous demandons à la France de ratifier la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Intervention pour ? Petr'Antone. Si Jean-Charles veut dire un mot.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Simplement deux mots puisque c'est une motion conjointe et fusionnée de soutien aux peuples amérindien et bushinengé, au soutien à la fois finalement, on est

au croisement des droits de la nature, de l'environnement et des droits des peuples et du lien entre la terre et ces peuples qui est si prégnant. Je crois qu'on peut faire le parallèle avec la Corse, mais très prégnant notamment au sein des peuples autochtones qui a déjà fait l'objet de mobilisation forte, en Guyane. Je crois qu'il faut rappeler la mobilisation et l'opposition des peuples autochtones au projet de mines d'or sur le site considéré comme sacré par ces communautés de la montagne d'Or qui relève aussi de la même logique et du même combat et du respect de ces peuples, de leurs droits et du rapport à leur terre.

Il nous paraissait indispensable que notre Assemblée puisse exprimer un soutien politique dans ce contexte.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Si Jean-Charles veut dire un mot.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, Président.

Je le répète à chaque fois, on ne va pas voter contre, mais on ne va pas participer au vote tout simplement, mais on voudrait préciser, parce qu'il ne s'agit pas pour nous de ne pas être solidaires de ces peuples et des drames qui les touchent en matière d'incendie. Nous pourrions voter sans souci les quatre premiers points que vous avez mis en avant.

Evidemment, contrairement à ce que dit Romain, je dis qu'il y a un peu un mélange des genres, il y a une dimension politique qui ne relève pas de la solidarité mais de choix tout autres, celle qui consiste à demander à la France de ratifier la convention 169 de l'organisation internationale du travail qui est un problème politique, la France, d'ailleurs, a décidé d'appréhender. Par rapport à cette demande-là, nous ne sommes pas solidaires des choix de la majorité territoriale.

C'est pour cela que nous n'allons pas voter cette motion.

**M. Hyacinthe VANNI**

Exceptionnellement, Mme TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

À ringrazià vi, ò Sgiò Presidente.

Bella sicura u PNC si vole assucià à sta muzzione chî sustene à si populi. Ûn hè micca ghjustu un sustegnu à si populi, ghjè sopra à tuttu, un sustegnu à a pupulazione sana di u mondu è pè l'avvene di i nostri figliolii. Eccu.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. Jean-Martin, exceptionnellement !

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, M. le Président.

Vous le savez, pour ce qui concerne l'actualité internationale, nous avons pris le parti de ne pas participer au vote car c'est donner l'illusion que nous participons au concert des grandes nations internationales. C'est un piège dans lequel on ne va pas tomber.

Ceci étant dit, ce sont des questions qui sont universelles et on ne peut s'en désintéresser. Ce qui se passe aujourd'hui en Amérique du sud ne peut pas ne pas nous impacter. On partage l'approche qui est la vôtre. On aurait pu même aller au-delà. J'ai eu la chance, le Président de l'Assemblée et était présent d'ailleurs, d'assister à une conférence de très haute tenue de la part de Valérie CABANES, grande juriste internationale du droit, non pas de l'environnement, mais de la nature, avec des positions très avangardistes sur lesquelles nous aurions intérêt collectivement, pour le coup, depuis cette Assemblée, à nous pencher pour faire évoluer le droit, y compris le droit des territoires. Ce n'est pas parce qu'on ne participe pas au vote de ce texte que nous nous désintéressons de ces problématiques universelles.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. L'Exécutif ?

**M. Jean BIANCUCCI**

Il se trouve que j'ai été en Guyane et j'ai été à même de rencontrer à la fois des Amérindiens et ce qu'on appelle les Bushinengés qui sont en fait des peuples qui sont issus de la colonisation et du trafic d'esclaves.

Aujourd'hui, ce sont des Guyanais à part entière, mais il y a plusieurs ethnies, il n'y en a pas qu'une ethnie, il faut le savoir. En fait, on reconnaît les ethnies par rapport à la population d'origine qu'on a pu avoir notamment en Guyane hollandaise puisqu'en Guyane française, il n'y avait pas d'esclaves noirs. Les esclaves de la

Guyane française, c'était ceux que l'on envoyait dans les bagnes. Donc, tout cela, il faut le savoir.

Il reste très peu d'Amérindiens, même pas 10 % de la population de Guyane. Il y a aussi d'autres peuples qui ont été installés en Guyane, notamment des peuples du Viêt-Nam, ceux que l'on appelle les Hmongs. C'est une réalité qui est une réalité complexe.

Mais au-delà de ça et au-delà des différentes ethnies, aujourd'hui, il est important qu'en Corse et ailleurs on marque notre solidarité. La solidarité, elle peut être active, permanente ; elle peut à un certain moment être plus forte, mais il faut que l'on s'intéresse à ce qui se passe en Amazonie parce que ce qui se passe en Amazonie, nous impacte directement et à l'échelle de la planète.

Solidarité envers les peuples, mais solidarité à l'échelle de la planète avec peut-être ce regard extérieur qui est nécessaire aujourd'hui vu ce qui se passe en Guyane et ailleurs, en Amérique du sud en tout cas.

Nous sommes extrêmement favorables à cette motion.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien, merci.

On met la motion aux voix Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion est adoptée à l'unanimité des votants.**<sup>22</sup>

Non-participations des groupes « Per l'Avvene », « Andà per dumane » et « La Corse dans la République ».

\* **Motion N° 2019/O2/070** : déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI au nom du groupe « Andà per Dumane » : **Violences en Corse**

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, Président.

Dans le droit-fil de ce que nous avons dit hier, mais si c'est peut-être cette fois, on est un peu dans l'avant-garde par rapport au débat que nous allons avoir dans cette institution.

---

<sup>22</sup> Délibération 19/333 AC



Nous réaffirmons le soutien aux familles qui sont victimes de ces drames. Nous appelons à un sursaut citoyen pacifique, autrement dit, on ne peut que se féliciter de la création de collectifs qui vont donner encore plus de force à nos positions. On appelle à la plus grande fermeté ces violences contraires aux valeurs d'humanisme que nous défendons, j'en suis certain, tous au sein de cet hémicycle. On appelle l'Etat à un renforcement des puissances régaliennes, notamment de justice et de police sur son territoire.

Je me permets de dire que cette motion était rédigée, il y a quelques jours. En entendant les propos qui ont été tenus hier, je pense qu'on peut appeler à davantage de renfort et peut-être aussi à davantage d'efficacité puisqu'au regard des chiffres qui ont été donnés par le Président de l'Exécutif, il y a un souci d'efficacité qui doit animer notre volonté d'avoir l'Etat qui assume pleinement ses missions régaliennes.

Voilà ce que je voulais dire concernant cette motion.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a une intervention contre ? Petr'Antone TOMASI.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Nous partageons un certain nombre d'éléments. Ce n'est pas un sujet où il faut qu'on se divise. En revanche, je crois que ça a été rappelé hier dans le débat par notre collègue Julia TIBERI, aujourd'hui il y a des compétences régaliennes qui sont assumées par l'Etat avec des dispositifs qui existent, avec un bilan chiffré qui doit nous interpeller. Nous pensons que la gravité de la situation ne doit pas conduire à renforcer des logiques, je ne vais pas dire répressives, mais en tout cas liberticides. Le dernier paragraphe, à ce stade et dans ces conditions, en ce qui concerne le groupe « Corsica libera » ne nous agréé pas.

**M. Hyacinthe VANNI**

L'Exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Je ne vais pas me soustraire aux quelques mots. Hier, j'ai eu l'occasion de m'exprimer longuement, nous nous sommes exprimés. J'ai écouté avec attention et nous avons proposé de mettre un débat et une mécanique d'ensemble en marche pour essayer de tirer des conclusions partagées. Je ne dis pas que parmi ces conclusions, il n'y aura pas une demande de renforcement au moins de l'efficacité

des services judiciaires. Mais je crois que notamment sur ce passage-là qui peut faire problème, je pense que c'est prématuré.

Donc, en l'état, je ne peux pas être favorable à la motion même si j'en partage tout à fait l'esprit sur le fait de dire à nouveau qu'il faut impérativement sortir de cette logique mortifère et infernale.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je redonne la parole à Jean-Charles

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Je n'ai pas à commenter les propos, ni de Petr'Antone, ni du Président de l'Exécutif. On maintient notre motion en l'état et on laisse les uns et les autres s'exprimer librement et démocratiquement. Nous pensons aujourd'hui, qu'il faut être clair et qu'il faut que nous le soyons et dans les actes. Nous demandons aujourd'hui, qu'il y ait des renforts en la matière car nous pensons qu'une société démocratique ne peut fonctionner qu'avec des institutions fortes en matière de police et de justice.

**M. Hyacinthe VANNI**

On ne la renvoie pas après le débat, on la maintient ?

Je vais la mettre aux voix Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion est rejetée.<sup>23</sup>**

POUR : « Per l'avvene » + « Andà per dumane »

Abstention : « La Corse dans la République »

CONTRE : les groupes de la majorité nationaliste

\* **Motion n° 2019/O2/071** : déposée par Mme Anne TOMASI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Réduction de la fracture numérique à destination des personnes à faibles ressources**

**Mme Anne TOMASI**

À ringrazià, ò Sgiò Presidente.

---

<sup>23</sup> Délibération 19/334 AC

L'idée de cette motion me vient des travaux de la commission de contrôle qui nous ont permis d'avoir une vision plus claire de tout ce que fait notre Collectivité en matière de lutte contre la précarité et la pauvreté.

Dans le droit fil du plan de lutte contre la pauvreté et la précarité qui a été voté en mars 2017, je me suis rendu compte que de nombreuses démarches que pouvaient entreprendre les personnes à faibles ressources pour obtenir de l'aide, que ce soit auprès de Pôle emploi, de la CAF, auprès de nombreuses organismes d'aides, toutes ces ressources nécessitent un accès internet, toutes ces ressources se font sur un site Internet.

Aujourd'hui, un abonnement Internet, ça coûte cher. Je pense donc que pour pouvoir aider ces gens-là, il est nécessaire de les aider à avoir un accès Internet qui permettrait de réduire la fracture numérique particulièrement dans les communes du rural. Certaines ont mis en place des points d'accès multimédia, mais pas toutes n'ont les moyens de le faire. Nous nous retrouvons avec de nombreux Corses qui ont des difficultés à payer leur abonnement Internet pour pouvoir avoir accès aux aides auxquelles ils ont droit.

Par conséquent, je propose que l'Assemblée de Corse demande à l'Etat de mettre en place un soutien financier et technique à destination des personnes ayant de faibles ressources et ne pouvant s'équiper ou souscrire à un abonnement Internet, par le biais d'un partenariat avec les opérateurs concernés, afin de garantir un accès équitable à tous les citoyens aux démarches dématérialisées.

En attendant que l'Etat mette en place ce soutien financier, demande à la Collectivité de Corse de pallier le manque d'engagement de l'Etat et de mettre en place un soutien financier et technique sur le territoire à destination des personnes ayant de faibles ressources.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a une intervention pour ou contre ? Jean-Charles.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président.

Notre groupe de par son ADN, il l'a répété tout au long de cette session, bien sûr s'intéresse à la précarité. Je souhaiterais que l'on donne un toit à chaque personne qui n'en a pas, que l'on donne un travail à chaque personne qui n'en a pas,

qu'on nourrisse chaque personne qui n'a pas suffisamment de moyens. J'aimerais lutter contre la pauvreté dans le monde... Je m'arrête là.

Il y a deux demandes, là : une à l'Etat en matière de solidarité. Je crois qu'il faut s'arrêter aussi, à un moment donné, la solidarité nationale, c'est bien, mais je crois qu'il faut laisser des politiques publiques se mettre en place à l'échelon national et ensuite, regarder ce qui se passe chez nous.

On vient maintenant vers l'Exécutif. J'attends avec attention la réponse de l'Exécutif sur le sujet qui m'a répondu tout à l'heure, à juste titre et j'ai d'ailleurs validé le principe que chaque mesure que nous prenons ici a une incidence budgétaire qui n'est pas neutre. C'est facile, moi, sur le banc de l'opposition aujourd'hui, ce serait encore plus facile que de faire des tas de propositions, « allez, on rase gratis, on offre Internet, la voiture »... Tout à l'heure, c'était ça d'ailleurs, la critique que je formule aussi un peu à l'encontre de mes amis de l'opposition, on peut à chaque fois dire à l'Exécutif, « faites un chèque, venez répondre à toutes les demandes qui sont faites ici ».

Je crois qu'aujourd'hui, je ne demande ni à l'Etat, ni à la Collectivité de Corse de s'attaquer à ce phénomène-là, même si j'entends les arguments qui ont été avancés.

Premièrement, je crois qu'il y a des maires, il y a des collectivités et la nôtre en premier lieu, qui offrent des lieux de partage. J'ai une médiathèque où l'accès à Internet est gratuit, est offert aux citoyens. Je crois qu'on a d'autres mesures à offrir que celles-ci qui plus est, je ne suis pas certain honnêtement, et je bas ma coule en premier, quand je regarde fonctionner des fois ma propre famille, qu'offrir à chaque enfant et à chaque homme et femme de cette terre le moyen d'aller en permanence sur Twitter, sur Facebook, ce soit forcément la meilleure des choses que nous ayons fait en matière de lien social.

Je préfère que les gens aillent à la médiathèque de Bonifacio, qu'ils se rencontrent, qu'ils discutent, je pense que ce serait plus efficace.

Donc, je vais encore une fois, non pas voter contre ce qui est proposé, parce qu'il n'y a pas de raisons de voter contre, mais nous ne voterons pas pour cette proposition de motion parce que je crois que nous devons faire attention à ce que nous proposons parce que je le répète, c'est la finalité de mon propos, le saupoudrage de l'argent des collectivités publiques amènera à des réussites proches de 0 si nous ne sommes pas plus vigilants.

**M. Hyacinthe VANNI**

Muriel, pour ?

**Mme Muriel FAGNI**

Oui, pour.

En fait aujourd'hui, beaucoup de démarches se font par Internet. J'ai mémoire que pour les demandeurs d'emploi qui, à un moment, utilisaient leur téléphone et aujourd'hui, c'est vrai que tout est dématérialisé, il y avait une aide de l'Etat, avec justificatifs, pour réduire leurs factures de téléphone.

Donc, je ne vois pas pourquoi aujourd'hui, puisque du téléphone nous sommes passés par Internet et qu'il n'y a pas de médiathèques partout, cette demande de soutien financier par l'Etat pour des gens qui, effectivement, n'ont pas les moyens d'avoir un abonnement Internet, et ce matin j'écoutais aussi au « Forum » les difficultés que beaucoup de personnes avaient pour régler leur abonnement, ceux qui prennent « Free » où c'est moins cher et la différence, les plus riches qui ont « Orange », tout cela est compliqué. Donc, il y a vraiment des gens qui n'ont pas l'égalité à ce niveau-là. Je serai pour cette motion.

**M. Hyacinthe VANNI**

Mme PEDINIELLI.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Je vous remercie. Une parenthèse. Ce n'est pas une intervention pour ou contre, mais comme Mme TOMASI a parlé du rural, je voulais dire avant de proposer des aides aux personnes pour avoir accès à Internet, il faudrait que l'on ait Internet. On est en zone blanche, la moitié de l'Alta Rocca n'a pas Internet. Donc, voilà ce que je voulais rajouter. Le rural, je le connais. Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. L'Exécutif.

**Mme Bianca FAZI**

D'abord, je voudrais rappeler une chose, c'est que pour les gens qui sont dans la précarité, les assistantes sociales sont auprès d'elles. Effectivement, je rejoins un petit peu Jean-Charles sur la question d'une aide particulière. Je ne vois pas trop

l'intérêt en l'état, Mme TOMASI, sauf à avoir vraiment un accès à l'emploi ou un problème particulier parce que malgré tout, il y a les intercommunalités qui se sont penchées sur la question qui est celle de faire des efforts en la matière. Si c'est uniquement pour avoir un accès Internet dans le cadre de « Twitter » ou de « Facebook », c'est autre chose. Mais en tout cas, pour ce qui est de l'accès au droit, les assistantes sociales essayent de faire le maximum. C'est vrai qu'il y a des zones blanches, c'est vrai qu'elles ont des soucis parce qu'il y a de moins en moins de service public dans le rural, et ça, c'est un autre problème. Nous avons déjà beaucoup dans le règlement d'aides, d'aides envers ces personnes.

Je pense qu'il vaut mieux essayer de croiser ce qu'on a déjà en la matière entre les intercos, l'Etat, la Collectivité et après, on verra si vraiment il faut une aide spécifique. Par exemple, Lauda répondra mieux que moi, si c'est pour des jeunes qui ont vraiment besoin, pour des étudiants, oui. Si c'est pour des choses, je pense qu'il faut vraiment faire du cas par cas et là, les assistantes sociales peuvent avoir toute leur place. Bien sûr on est favorables, mais je voulais vous expliquer le dispositif.

### **M. Hyacinthe VANNI**

J'avais bien compris.

Je vais mettre la motion aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

### **La motion est adoptée à l'unanimité des votants.<sup>24</sup>**

Non-participations des groupes « Per l'Avvene », « Andà per dumane » et « La Corse dans la République »

\* **Motion n ° 2019/O2/074** : déposée par Mme Julia TIBERI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Projet de réforme des retraites**

### **Mme Julia TIBERI**

Merci, M. le Président

Effectivement, c'est une motion qui est relative au projet de réforme des retraites engagées actuellement par le Gouvernement.

Je voudrais préciser d'ores et déjà que cette motion n'a nullement pour objectif premier de défendre le système de retraite des avocats. Nous avons des institutions

---

<sup>24</sup> Délibération 19/335 AC

représentatives pour ce faire et elles sont en charge et continueront de se charger de le faire.

Cette motion a pour objectif de s'intéresser aux conséquences de cette réforme pour notre territoire et pour les justiciables corses, des conséquences humaines et financières qui nous apparaissent préoccupantes du fait des risques induits pour la pérennité des cabinets et l'emploi des salariés qui y travaillent.

Pour être la plus brève possible, je dirai que cette réforme entrainerait à l'évidence la disparition des petits ou moyens cabinets proches du justiciable, étant précisé que ce sont ces cabinets qui assurent le maillage territorial, ce qui impacterait bien évidemment de manière très importante l'économie insulaire et l'accès aux droits de nos concitoyens.

Il est évident que si ce projet de réforme devait prospérer et aboutir, le risque d'apparition de déserts judiciaires sur notre territoire serait plus que réel, étant précisé que nous vivons sur un territoire qui est d'ores et déjà fragilisé par la fracture sociale, par la fracture territoriale et par la fracture numérique, nous venons d'en parler.

J'en terminerai en disant que ce projet de réforme impacterait l'accès aux droits, mais pas seulement, il impacterait également l'accès aux soins. Cet accès serait menacé sur notre territoire dans la mesure où cette réforme ne concerne pas seulement les avocats, mais également les médecins, les infirmiers, les kinés, les orthophonistes sans que cette liste soit exhaustive.

Ce que nous proposons à notre Assemblée, c'est de réaffirmer son attachement à une justice de proximité et de qualité, de dénoncer le projet de réforme sur les retraites actuellement en débat, de demander au Gouvernement de revoir ses propositions quant à ce projet de réforme qui n'apparaît pas socialement acceptable en l'état, de mandater le Président du Conseil exécutif pour sensibiliser nos parlementaires sur la nécessité de combattre ce projet de réforme afin de préserver l'accès au droit et à la justice de la population de la Corse, particulièrement défavorisée en la matière, au regard des contraintes démographiques, géographiques et structurelles de l'île.

Je vous remercie.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

A moins que Jean-Martin veuille s'exprimer sur le contre, moi je vais...

**M. Pierre GHIONGA**

J'aimerais m'exprimer parce que je suis au cœur du problème. J'ai un régime de retraite spéciale de médecin et je suis contre ce régime spécial, je suis pour un régime universel. C'est la raison pour laquelle je suis à l'opposé de Julia TIBERI. On a un régime spécial, il me couvre très mal au niveau retraite, je préfère un régime universel. Voilà la raison pour laquelle je voterai contre.

**Mme Julia TIBERI**

Simplement, une précision. Nous, avocats, n'avons pas un régime spécial, nous avons un régime autonome. Mais encore une fois, ce n'est pas l'objectif premier de cette motion, ce n'est pas de défendre le système de retraite des avocats, des médecins, etc.

**M. Pierre GHIONGA**

La CMU universelle, je pense que je serai mieux couvert. C'est la raison pour laquelle je suis contre.

**M. Hyacinthe VANNI**

Jean-Charles et Jean-Martin.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Président, vous avez été perspicace et je vous en félicite. Nous ne voterons pas pour cette motion, nous allons voter contre cette motion. Notre groupe s'inscrit clairement dans une démarche qui est tout sauf corporatiste.

Premièrement, je trouve que dans cette motion aujourd'hui, j'ai comme l'impression, mais c'est peut-être qu'une impression et on pourra être démentis par la suite et l'avenir nous le dira, qu'on va se servir de la justice au plus près des citoyens de soins, au plus près des citoyens pour justifier une demande corporatiste qui pour nous n'a pas lieu d'être.

Nous pensons aujourd'hui qu'il faut clairement faire en sorte que cette réforme des retraites aboutisse, aboutisse à ce qu'a été un des engagements du Président de la République pendant sa campagne électorale, à savoir 1 € cotisé donne 1 € identique à chaque citoyen de ce pays. J'espère qu'il entendra et il a commencé à le faire, les syndicats comme la CFDT, pour que derrière aussi cet euro cotisé, la question de la pénibilité soit prise en compte parce que c'est peut-être celui-là le vrai élément aujourd'hui que nous devons prendre en considération dans la mise en place des



retraites et faire en sorte qu'il y ait de la solidarité entre les professions, de la solidarité avec ceux qui n'ont peut-être pas des retraites extraordinaires.

Aujourd'hui, je crois qu'il faut pousser le curseur sur cet élément-là qui est un élément déterminant et non pas s'arrêter sur des régimes qui ont été élaborés à la sortie de la seconde guerre mondiale pour des gens qui s'arrêtent à 55 ans et qui n'ont pas des métiers qui sont forcément pénibles et à côté de cela, peut-être d'autres qui mériteraient d'être aidés pour partir plus vite et mieux, pour donner les mêmes droits à un artisan, à certaines professions libérales. C'est vers cela que l'on doit tendre les uns et les autres.

Nous voterons contre cette motion.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Jean-Martin et Jean-François.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

On va s'abstenir parce qu'on est très partagés entre le devoir de responsabilité parce que c'est trop facile lorsqu'on a une position nationale, de laisser courir sur des textes qui engagent les finances, le budget de la nation. Le problème de la retraite, en France particulièrement, a été trop longtemps retardé. Il y a donc un exercice de responsabilité que l'on peut comprendre.

Et puis, il y a comme d'habitude, la plaidoirie remarquable de notre collègue qui nous incite à réfléchir, notamment pas tant sur le régime spécifique, sur les conséquences qui conduiraient à avoir un accès au droit moindre, notamment dans certaines zones rurales qui sont toujours en général les grands perdants de ces réformes.

Entre les deux, nos cœurs balancent et puis nous sommes quelques-uns à hésiter. Donc, ce sera une abstention plutôt de nature favorable.

**M. Jean-François CASALTA**

Une intervention pour, vous vous en doutez, M. le Président.

Dans ce genre de motion, il y a toujours deux objectifs : un premier objectif, évidemment qui est la défense d'une profession, mais pas simplement une seule profession, c'est toutes les professions libérales qui sont impactées par ce nouveau régime de retraite. Mais ce n'est pas l'objectif principal. Il y a surtout la défense du

justiciable que nous sommes tous. Nous sommes tous des justiciables et dans un territoire qui est un territoire particulier.

Je vais revenir sur le premier objectif et rebondir sur les propos de Jean-Charles ORSUCCI qui sont tout à fait respectables, il n'y a aucune difficulté, c'est son droit le plus absolu de voter contre cette motion. Mais pour donner un exemple concret, il faut savoir que si ce projet de réforme était adopté en l'état, les cotisations sociales des avocats augmenteraient de 40 % le jour où ce texte rentrerait en application, c'est-à-dire qu'il y a un risque pour 50 % de la profession de déposer le bilan.

Il faut savoir qu'on parle d'abonder le régime général et de solidarité, que la caisse de retraite des avocats qui est l'une des plus riches de France, s'il était considéré de manière autonome, abonde de 30 % le régime général.

Il faut savoir qu'avec ce projet de retraite, les 2 milliards d'euros qui sont la cagnotte des organismes sociaux sur les avocats seraient mutualisés. Donc, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas d'efforts de solidarité de la profession par rapport au régime général.

Ensuite, et c'est le plus important, l'accès au droit, il ne faut pas rêver, le vrai accès au droit, il se fait par les bureaux et les cabinets d'avocats, il ne se fait pas ailleurs.

En Corse, avec les difficultés que l'on connaît notamment géographiques, il y a des déserts judiciaires qui sont extrêmement importants, surtout avec la dernière réforme de la carte judiciaire.

Si, et j'en reviens à mon premier argument, nombre de cabinets d'avocats devraient fermer, ça serait extrêmement difficile pour les justiciables d'avoir cet accès à la justice. Et nous parlons de quoi là ? On parle de service public. Quels sont les services publics sur lesquels il ne faut pas renier et ne pas faire d'économie ? On le sait tous, il y en a trois, il y a trois piliers essentiels : la santé, la justice, l'éducation. Sur ces trois piliers essentiels, malheureusement, on rogne davantage chaque jour.

C'est la raison pour laquelle, je pense que la motion qui a été présentée par notre collègue Julia TIBERI est une motion extrêmement intéressante, fondamentale non seulement pour les avocats et toutes les professions libérales qui seraient impactées par cette réforme du régime des retraites, mais surtout pour les justiciables que nous sommes tous.

**M. Hyacinthe VANNI**

L'Exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Je suis favorable, bien sûr.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je mets la motion aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

On passe à la motion n° 75. Qui la présente ? Jean-Martin.

**La motion est adoptée à la majorité.**<sup>25</sup>

Abstention : « Per l'Avvene »

Contre : « Andà per dumane », « La Corse dans la République »

\* **Motion n° 2019/O2/075** : déposée par les groupes « Per l'Avvene » et « La Corse dans la République » : **Problématiques Foncier – Logement : Condamnation des déclarations du mouvement « Corsica Libera » et création d'un groupe de travail**

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

On a tous suivi ce qui s'est passé. Nous, ce que nous voulions dire, parce que je pense que sur ce sujet comme dans d'autres, il faut aborder les choses de façon dépassionnée.

On peut comprendre qu'une organisation politique fasse du tractage avec toutes les libertés d'expression qui est loin d'être confisquée dans ce pays, la preuve. Mais, on ne va pas s'interdire de désapprouver la forme, c'est l'objet de ce texte, et je pense qu'on est dans une Assemblée politique où ce qui se passe à l'extérieur ne doit pas nous laisser indifférents et doit nous rattraper en certaines circonstances.

Ce texte intervient aussi dans une volonté que nous avons manifestée le 25 juillet dernier de travailler de façon la plus dépassionnée possible sur un sujet sur lequel nous sommes tous attendus.

---

<sup>25</sup> Délibération 19/336 AC

On sait ce qui nous sépare, on connaît les sujets sur lesquels nous discordons. Nous avons pensé à un moment donné qu'il était de bonne intelligence, en tout cas qu'il était de bon ton, qu'on puisse mettre des excès de verbe sur le côté pour que nous allions au fond, y compris sur des sujets qui continueront probablement à nous séparer et, à travers un groupe de travail, essayer de travailler sur des sujets qui font consensus.

Nous avons pris, au moment où les choses se sont passées, c'était une récidive, peut-être d'ailleurs est-ce cyclique, peut-être pourrions-nous d'ores et déjà prévoir le prochain cycle de tractage, que sais-je !

Le Président, lorsque j'étais déjà intervenu sur ce sujet, m'avait proposé d'intégrer le staff de communication de « Corsica libera ». Je pense que la proposition est toujours d'actualité. Pour le moment, nous continuons à réfléchir sur ce sujet.

L'objet, c'est de dire qu'on désapprouve, qu'on condamne sur la forme sans la moindre ambiguïté, on pourrait retirer le deuxième paragraphe du texte puisqu'entre temps, le fameux groupe de travail, en tout cas de façon informelle, s'est mis en place. Le Président nous a réunis récemment. J'ai eu l'occasion d'ailleurs de dire, avant que le texte ne soit déposé, tout ce que je pensais ce que d'aucuns, en étant très pudique et en employant des formules très diplomatiques, considèrent comme une maladresse. Moi, je pense tout simplement que c'est un acte assumé, à bon droit du reste, puisque nous vivons en démocratie.

Nous insistons surtout sur le fait, et c'est très important, que tout ça va déboucher en matière de travail sur une négociation que nous devons avoir avec le Gouvernement.

Ce que l'on dit et ce qui doit être le fil directeur de notre réflexion, c'est qu'on doit monter à Paris, non pas en faisant état de nos divergences, en tout cas du plus petit dénominateur commun, c'est-à-dire à commencer, de notre point de vue, par un diagnostic précis des sujets que nous avons abordés et des moyens que nous avons mis en oeuvre à cadre constant. Ce qui va nous revenir à la figure, lorsqu'on va monter négocier, « très bien, vous voulez aller plus loin », il y a des sujets indépendamment du statut de résident, sur lequel nous sommes prêts à réfléchir de façon dépassionnée et ouverte et peut-être seriez-vous surpris à terme par notre capacité d'ouverture. Il n'en reste pas moins que ce qui va nous revenir à la figure, c'est que nous n'avons pas optimisé les moyens législatifs et réglementaires qui sont mis à notre disposition. On va pouvoir refaire le chapitre sur le « bail réel solidaire », mais on pourrait parler des plans locaux d'urbanisme, on pourrait parler de la préemption, de la mobilisation des offices fonciers...

Donc, travaillons sérieusement sur ce sujet. C'était aussi le sens de l'appel que nous voulions lancer à l'époque où nous avons rédigé ce texte.

**M. Hyacinthe VANNI**

Bien. Intervention contre ? Petr'Antone.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Je vais être assez bref.

Nous, on reste ouverts au débat sur la question foncière, sur l'accès au logement. On l'a encore prouvé il y a quelques heures ou quelques minutes, on est prêts à discuter au fond. Je pense que ce n'est pas l'objet de ce débat.

L'objet de cette motion, c'est de condamner un propos, c'est votre droit le plus absolu que de vouloir le faire, un propos issu d'un tract qui avait déjà été distribué il y a deux ans, qui avait déjà fait l'objet d'une tentative puisqu'on est dans le vocabulaire relevant du droit pénal, récidive, condamnation, il avait fait l'objet d'une tentative de condamnation de la part du groupe « Pè l'avvene » avortée à la suite d'un vote nominal tardif.

Deux choses. D'abord, je vous rassure, l'offre tient toujours. Vous savez agir en attaché de communication tout à fait efficace au bénéfice de « Corsica libera ». Je suis au regret de vous annoncer que vous n'êtes pas le seul dans cet hémicycle, vous êtes parfois concurrencé avec beaucoup de talent par d'autres de vos collègues, je ne citerai pas de noms.

Deuxième élément, cette motion est donc identique à celle que vous aviez déposée en avril 2017 sur laquelle nous avons débattu le 28 avril 2017. Je demanderai au secrétariat général, s'il le veut bien, de bien vouloir transposer au compte rendu in extenso de cette séance ce qui avait été mon intervention relevée au compte rendu in extenso du 28 avril 2017. Nous sommes contre cette motion.

**M. Hyacinthe VANNI**

Jean-Charles, un mot.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président.

Je suis heureux de pouvoir m'exprimer. J'ai même vu Jean-Martin pour lui dire de me laisser m'exprimer en faveur de cette motion parce qu'il est important qu'on puisse dire que... Alors, on va voter pour cette motion sauf qu'on a un petit problème, mais ça a d'été précisé en début de séance, on n'est pas d'accord avec les considérants, on ne vote pas sur les considérants. C'est oralement que je vais m'exprimer.

A la différence de votre groupe, nous avons voté, pour certains d'entre nous présents encore dans cet hémicycle, le statut de résident, le PADDUC, nous l'assumons. Je le dis même si je ne peux pas me permettre de parler au nom de « la République en marche », ni en Corse, ni au niveau national puisque, au contraire, notre chef politique a balayé d'un revers de main le statut de résident. Nous avons pris acte localement, mais nous continuons, parce qu'il n'y a ici des gens qui sont le doigt sur la couture, nous continuons pour certains à défendre cette notion-là.

J'ai envie de vous dire que sur le fond, il me semble rester encore plus proche de la majorité territoriale, y compris de « Corsica libera » que du groupe que vous représentez, mais en politique, la forme, ça a aussi son importance. Sur la forme, je vous rejoins.

Sur vos demandes, il n'y a rien qui puisse être en contradiction avec ce que notre groupe défend. La condamnation de la manière dont « Corsica libera » a amené le débat, encore une fois, et la façon dont elle présente le statut de résident et les conséquences que ça va avoir.

Sur le deuxième point, cette volonté de créer ce groupe de travail, effectivement, je pense que « Corsica libera », met plus en difficulté sa propre majorité et son Président de l'exécutif parce que sa volonté et la volonté clairement affichée du Président de l'exécutif, c'est une volonté d'ouverture, c'est une volonté d'avoir une majorité la plus large possible dans cet hémicycle pour résoudre les vrais problèmes des Corses et pour les résoudre de façon efficace. Jean-Martin, tu l'as très bien exprimé, nous ne pourrons être efficaces que si nous allons à Paris de façon cohérente, rassemblée. Je pense que la façon dont « Corsica libera » a eu à traiter ces derniers jours cette question, ne nous met pas en situation de faciliter et ne met pas le Président de l'exécutif en facilité.

Le dernier point, évidemment, c'est ce que je viens de dire, c'est ce qui est rapporté, nous allons voter cette motion parce qu'il n'y a aucun point dans sa demande que nous désapprouvons. En revanche, sur les considérants, il y aurait beaucoup à dire, on ne va pas faire un débat de trois heures ici ce soir, mais je voulais le préciser oralement.

**M. Hyacinthe VANNI**

Avis de l'Exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

C'est une question de principe, ça vaudrait dans l'autre sens si par hasard, ce qui n'arrive jamais, un des groupes de l'opposition avait fait un tract idiot ou que je considérerais comme idiot, je ne demanderai pas pour autant à l'Assemblée de le condamner. Ça fait partie du débat démocratique. « Corsica libera », mouvement parti s'est exprimé, « Corsica libera » mouvement parti est représenté dans cette Assemblée. Nous avons des débats, nous sommes en désaccord, nous pouvons critiquer les méthodes des uns ou des autres, etc. A partir du moment où c'est dans le cadre du débat démocratique, je ne pense pas que l'Assemblée de Corse ait à condamner quelques propos que ce soit et cela vaudra quel que ce soit le propos et quel que soit la partie, dans un sens ou dans un autre, au-delà de la solidarité de la majorité territoriale.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je mets aux voix la motion. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**La motion est rejetée.**<sup>26</sup>

Pour : « Per l'Avvene », « La Corse dans la République », « Andà per dumane » ;

Contre : les groupes de la majorité nationaliste + M. Pierre GHIONGA

Motion suivante n° 78.

\* **Motion n° 2019/O2/078** : déposée par le groupe « Femu a Corsica » :  
**Dispositions relatives à l'utilisation des pesticides**

**M. Julien PAOLINI**

Ce sujet des pesticides a défrayé la chronique ou plutôt fait l'actualité cet été ou plutôt à la rentrée de septembre, suite à un arrêté pris par le maire de Langouet qui interdisait les pendages des pesticides à une distance inférieure à 150 mètres.

---

<sup>26</sup> Délibération 19/337 AC

Cet arrêté a été suspendu par le tribunal administratif de Rennes et le projet du gouvernement français, avant consultation publique, voulait fixer une distance des pendages des pesticides entre 5 et 10 mètres selon les cultures.

A ce jour, aucune étude sérieuse ne peut définir la distance qui permet de sécuriser les agriculteurs mais aussi les habitants vivant à proximité du risque relatif à une exposition à ces substances. J'en veux pour preuve le rapport de l'ANSES, l'autorité gouvernementale qui a remis un avis auprès du Gouvernement qui précise que « ces recommandations se basent sur des données limitées et issues d'études anciennes datant des années 80 ». Donc, on voit bien ici qu'eux-mêmes reconnaissent que leurs propositions ne se basent pas sur des données scientifiques sérieuses.

De plus, l'agence européenne indique qu'il va falloir affiner rapidement l'évaluation du risque sur ces substances pesticides.

On est bien dans un contexte où s'applique le principe de précaution, où on a une vraie controverse scientifique, c'était déjà le cas du glyphosate qui est l'un des pesticides le plus utilisé.

Aujourd'hui, la science n'est pas en capacité de donner des recommandations précises et pour cause, on n'est pas dans les mêmes caractéristiques lors d'un épandage de pesticides sur une plaine, sur des cultures céréalières ou un épandage de pesticides en zone de montagne avec des haies et sur des types de culture basse, par exemple.

Sachant qu'en Corse on a 415 tonnes de pesticides qui sont utilisés, toutes molécules confondues, d'après une enquête réalisée par « Génération future » récente, en 2017 et qu'en France, on a environ plus de 300 substances utilisées dont certaines sont classées par l'Union européenne comme cancérigènes, toxiques pour la reproduction et mutagènes, qui présentent donc un danger certain.

Que propose cette motion ? De soutenir les maires qui ont pris cet arrêté encadrant l'épandage de pesticides, de réaffirmer notre volonté d'encadrer l'épandage de ces produits potentiellement dangereux pour les agriculteurs, mais aussi pour les habitants vivant à proximité des zones d'épandage.

Deux dispositifs importants. Le premier, demander au Président de l'exécutif de réaliser un état des lieux des connaissances disponibles sur le type de substances utilisées en Corse, sur les tonnages, sur leur toxicité et de réaliser des mesures dans l'environnement et dans l'alimentation Qualitair a déjà commencé à travailler sur le



sujet. La Collectivité de Poitou-Charentes a mené une étude du même type que je vous invite à consulter.

Le deuxième dispositif, c'est que le Président du Conseil exécutif puisse établir des recommandations pour chacun des produits phytosanitaires en concertation avec des experts du domaine, des acteurs de la santé publique, de l'agriculture, de l'environnement en prenant en compte la dangerosité des substances pour la santé humaine, notamment leur caractère cancérigène et éventuellement, interdire les substances qui présentent des risques avérés au vu de la réglementation et des connaissances scientifiques.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Intervention contre ?

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Président, excusez-moi, j'ai un amendement.

**M. Hyacinthe VANNI**

Oui, on va le présenter après. Y a-t-il une intervention contre ? Il y a un amendement de Jean-Charles.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Qui me paraît important avant de dire qu'on va voter pour. Dans le droit-fil de ce que nous disons, je répète encore parce que je remarque que beaucoup de motions portaient quand même sur la question de la santé publique et de l'environnement. Donc, dans le droit fil de tout ce que nous avons dit tout l'après-midi, nous souhaiterions voter avec la majorité territoriale sur cette proposition. Ça peut vous surprendre, mais pourtant je vais me référer aux propos du Président de la République sur le sujet. On ne peut pas condamner aujourd'hui le contrôles de légalité qui n'a fait que son travail au regard du droit positif existant. Par contre, lui-même a précisé que vraisemblablement, il fallait aller dans le sens de ce que vous préconisez cet après-midi, à savoir une réforme du droit en la matière, une évolution législative parce qu'il est de notre devoir d'appliquer ce principe de précaution.

Nous souhaitons, je ne l'ai pas sous les yeux mais je vais vous le donner de mémoire, que soit ajouté un élément invitant les parlementaires insulaires, députés et sénateurs, à aller vers une proposition de loi qui permette de nous faire entendre,

d'aller dans le sens de ce que vous préconisez pour que le contrôle de légalité qui se fera par la suite ne vienne pas sanctionner ces maires qui prennent la bonne décision.

La demande est simple, d'inviter les parlementaires de l'île à œuvrer dans le sens de ce que vous préconisez aujourd'hui, pour donner de l'effectivité à vos propos.

**M. Hyacinthe VANNI**

L'auteur de la motion ?

**M. Julien PAOLINI**

Bien sûr favorable. L'adaptation législative dans le cadre d'une prochaine navette parlementaire sur le sujet en y associant des parlementaires insulaires, d'autant que nous restons persuadés que cette problématique-là, chaque territoire, en fonction de leur culture, de leur mode de développement agricole a besoin de s'adapter. On n'utilise pas les mêmes produits en gros en viticulture ou en agrumiculture qu'on peut le faire dans d'autres types de cultures céréalière, maïs. Donc, récupérer la compétence au niveau local, ça me semble aller dans le sens de cette motion. Donc, favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

Avis de l'Exécutif ?

**M. François SARGENTINI**

D'accord avec le cadre général de la motion et l'ensemble des interventions qui ont été faites. Je voudrais quand même rajouter un point parce que c'est des débats aussi que nous avons et dans lesquels nous entrons, qui sont des débats qui sont fortement d'actualité par les différentes prises de position, la réglementation, et les échéances qui arrivent. Je crois qu'une décision pareille, il faut la prendre aussi après échange avec l'ensemble de la profession agricole. Je crois qu'une décision de l'Assemblée de Corse sans ouvrir les discussions, le débat avec l'ensemble des professionnels, il manquerait quelque chose par rapport à la motion. Je crois que ce qu'il faut trouver, retenir le principe de la motion mais en même temps, au niveau des commissions de l'Assemblée, de prévoir dans ce cadre-là, une rencontre avec l'ensemble des professionnels et avoir un échange avec eux parce que sans eux, je pense qu'on ne pourra pas réussir face à ces problématiques.

**M. Hyacinthe VANNI**

Donc, avis favorable mais avec un échange qui est permanent.

Je mets aux voix l'amendement de M. ORSUCCI. Avis de l'Exécutif sur l'amendement ?

**M. François SARGENTINI**

Associer les parlementaires, il n'y a aucun problème. Par contre, il faut qu'on rajoute sous la forme d'amendement ce cadre d'échanges avec les professionnels. Je souhaiterais que soit inclus le comité de bassin, puisqu'en même temps se pose la problématique de l'eau.

**M. Julien PAOLINI**

Président, dans le derniers dispositif de la motion, il est précisé que cette liste de recommandations qui seraient établies par le Président de l'exécutif, sous réserve bien sûr d'une modification législative, se fera en concertation avec les acteurs de l'agriculture et de l'environnement. En effet, on ne peut pas envisager d'interdire telle ou telle substance puisque ce sont eux les principaux utilisateurs et on ne va pas mettre en danger des filières entières par l'interdiction d'une substance qui serait indispensable au maintien de l'activité agricole. Après, on peut le préciser de manière en insistant davantage.

**M. François SARGENTINI**

C'est dans les considérants. Je voudrais, premièrement que les professionnels et le comité de bassin, me dit Saveriu LUCIANI, soient associés et y compris que les offices et l'ODARC soient dans la boucle. C'est une question extrêmement importante sur laquelle, croyez-moi, on va avoir des débats qui vont peser et certaines décisions, pour les prendre, je crois qu'il faut qu'on ait un panel le plus large pour qu'on ait le maximum d'efficacité dans ce domaine.

**M. Hyacinthe VANNI**

C'est écrit, pas dans les considérants :

« DECIDE à ce qu'une liste d'utilisation des produits phytosanitaires en Corse soit établie par le Président du Conseil exécutif après consultation d'experts et en concertation avec les acteurs de la santé publique, de l'agriculture et de l'environnement au regard de... ». Donc, c'est écrit très clairement, on peut rajouter un mot, si vous voulez.

**M. Xavier LUCIANI**

Juste un mot pour compléter ce que disait François.

Ce n'est pas explicite. Avant-hier, le débat sur les pesticides a été évoqué au sein du comité de bassin, notamment par rapport au SDAGE, aux quantités d'eau. Il y a déjà des préconisations qui sont engagées donc. Le Comité de bassin semble être cité de manière très claire, y compris les agences et offices impliqués : Office de l'environnement, ODARC, Office hydraulique... La Collectivité en générale, parce qu'on demande une liste au Président du Conseil exécutif, donc il faut absolument que la Collectivité et ses offices soient cités nommément pour engager les débats, notamment avec le monde agricole et l'université.

Le projet Gerhyco que nous avons voté hier travaille sur cette problématique, M. MONDOLONI l'a évoqué hier. On a échangé un peu sur Gerhyco ; Gerhyco, c'est aussi en partie un travail qui est mené par l'Université et les agences et offices, les professionnels et les experts sur l'impact justement des pesticides en plaine orientale, notamment sur les masses d'eau lagunaires et les étangs.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Président, je peux lire mon amendement ? Ça ne vous embête pas ? Parce que je voudrais qu'on soit précis.

Je l'ai envoyé mais vraisemblablement les services ne l'ont pas imprimé...

**M. Hyacinthe VANNI**

Bien entendu.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Moi je voulais, tout simplement, après « AFFIRME sa volonté... », ajouter « DEMANDE aux parlementaires insulaires de porter une proposition de loi visant à légaliser l'encadrement de l'épandage de pesticides à proximité d'un bâtiment à usage d'habitation ou professionnel ». Tout simplement.

**M. Hyacinthe VANNI**

Julien, est-ce que tu peux rajouter les deux mots demandés par l'Exécutif.

**M. Julien PAOLINI**

Ce qu'on peut proposer au nom du groupe, c'est de rajouter un dispositif qui serait très clair qui dirait, par exemple :

« L'ASSEMBLÉE de CORSE,

S'ENGAGE à mobiliser l'ensemble des partenaires de la Collectivité (OHC, ODARC, Comité de bassin, etc.), ainsi que l'ensemble du monde agricole (syndicats, agriculteurs, etc.) afin de prendre les dispositions relatives à l'épandage des pesticides et à leur utilisation en Corse. »

Donc, si on le met précisément dans un dispositif en intégrant à chaque fois les acteurs institutionnelles et les acteurs du monde économique et de l'agriculture, je pense qu'on répond de manière très précise et très clairement à cette problématique. En effet, sans l'adhésion de la profession agricole, c'est peine perdue.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Est-ce que l'Exécutif est d'accord avec cette rédaction ? Je suppose que oui.

Je mets aux voix l'amendement de Jean-Charles d'abord.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix l'amendement de Julien, après avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement est adopté à l'unanimité.**

Je mets aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion ainsi amendée est ADOPTÉE à l'unanimité.<sup>27</sup>**

Il reste une motion :

---

<sup>27</sup> Délibération 19/338 AC

\* **Motion n° 2019/O2/079** déposée par M. François ORLANDI au nom du groupe « Andà per Dumane » : **Sécurité du trafic maritime en Corse**

**M. Hyacinthe VANNI**

C'est sur les phares des balises, qu'on a validés hier en commission permanente.

Est-ce que quelqu'un la présente ?

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Je vais présenter cette motion en l'absence de François ORLANDI, concernant la sécurité du trafic maritime en Corse.

CONSIDÉRANT l'importance du trafic maritime sur l'ensemble des 1 000 kms de côtes et plus particulièrement dans le canal de Corse où l'on compte plus de 20 000 passages de navires entre le Cap Corse et le continent italien,

CONSIDÉRANT la création d'outils aussi importants que le Parc Naturel Marin du Cap Corse et les différentes règlementations tendant à renforcer la sécurité le long de nos côtes avec la création d'un chenal de navigation au droit du Cap Corse...

CONSIDÉRANT que ce service est assuré depuis 1806 et que la vedette des phares et balises de Haute-Corse, couvre l'ensemble du littoral de Haute-Corse...

« L'ASSEMBLÉE DE CORSE

RÉAFFIRME la nécessité de maintenir dans le dispositif actuel l'ensemble des moyens contribuant à la sécurité du trafic maritime et notamment les trois vedettes des phares et balises et leurs équipages (deux en Corse-du-Sud et un en Haute-Corse) qui contribuent à l'efficacité des actions de sécurisation et à l'efficience du service.

S'ÉLÈVE contre le projet de l'autorité administrative de réduire d'un tiers le nombre de ces navires en visant particulièrement celui basé en Haute-Corse.

FAIT part de son inquiétude en cas d'affaiblissement du dispositif en totale opposition aux objectifs affirmés et nécessaires à la sécurité du trafic maritime.

DIT qu'une telle décision serait par ailleurs en divergence avec les efforts constatés avec notamment la création du Parc Marin.

DEMANDE au Gouvernement de préciser clairement la procédure envisagée, de prendre en compte l'importance des arguments présentés.

MANDATE le Président de l'Exécutif pour prendre l'attache de l'ensemble des autorités compétentes à savoir le Ministre de la Transition écologique et solidaire, de la Préfète de Corse et du Préfet maritime de la Méditerranée, l'Armement des phares et balises à Quimper, et faire valoir la présente motion. »

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a une intervention contre ? Il n'y en a pas.

Avis de l'Exécutif ? Favorable.

Je mets aux voix la motion.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.<sup>28</sup>**

On a fini les motions. On a les amendements, mais qui sont en série limitée.

**M. Pierre GHIONGA**

Président, une note d'humour : je voudrais faire une motion pour diminuer la consommation de M&M's sur les bancs de l'Assemblée. Je trouve qu'elle est excessive.

**M. Hyacinthe VANNI**

Venant d'un médecin, je crois qu'il faut écouter le conseil.

Il y a des amendements sur le rapport du foncier. Il n'y a qu'un exemplaire par groupe ; les autres arrivent.

Est-ce qu'on commence ? Je me tourne vers l'Exécutif.

Est-ce que les groupes sont d'accord pour commencer, sachant qu'en commission il y a eu un accord.

Je vous interroge, l'Exécutif ? Les groupes ? On peut commencer ? Tout le monde peut suivre, tout le monde est d'accord ?

---

<sup>28</sup> Délibération 19/339 AC

\* Amendement n° 1 du groupe PNC.

Est-ce qu'on lit les amendements ou est-ce qu'on considère qu'on les a étudiés en commission ?

**Le Président SIMEONI**

Excusez-moi, quelle est la méthode proposée ? Sous le contrôle des présidents de groupes et des services de l'Assemblée, il me semble que j'ai vu au moins une omission, et c'est normal vu la complexité : notamment dans l'amendement n° 2, il y a marqué, sauf erreur de ma part, « supprimer » et on supprime l'ancien tableau, mais il faut remettre le nouveau tableau, celui qui découle des modifications qu'on a apportées.

Là, on est resté sur des revenus du « + » et on avait dit « + avec 10% supplémentaires ». J'ai été clair ou pas ?

**M. Hyacinthe VANNI**

On commence par l'amendement n°1.

Les présidents de groupes peuvent prendre la parole deux secondes, s'ils le souhaitent, ou la personne désignée par le groupe, mais très succinctement.

**M. Jean-François CASALTA**

Cet amendement a pour but d'intégrer certains offices et agences de l'Assemblée de Corse pour, encore une fois, nourrir l'expertise et faire en sorte qu'il n'y ait pas de doublons.

1) MODIFIER le dernier tiret de la page 8, à cheval sur la page 9, par cette formulation :

« - intégration architecturale et paysagère du lotissement dans son environnement local en lien avec les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) corses ; »

2) MODIFIER le premier tiret de la page 9 par cette formulation :

« - intégration des exigences du développement durable (permettant une mutualisation avec les autres dispositifs de soutien mis en œuvre par la Collectivité de Corse, ses Agences et Offices et ses autres partenaires, notamment l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie (AUE), l'Office d'Equipement Hydraulique de Corse



(OEHC), le Syndicat Départemental de l'Energie de la Corse du Sud et le Syndicat Intercommunal d'Electrification et d'Eclairage Public de Haute Corse : par exemple en privilégiant des énergies renouvelables, la réduction de la consommation énergétique, une approche raisonnée en termes d'extension ou de création de réseaux d'eau et d'assainissement,...) ; »

3) INTEGRER à la fin du I -, à la page 9, le paragraphe suivant :

« Ce dispositif complète l'action de l'Office Foncier de la Corse (OFC) en ce qui concerne l'habitat public. La Collectivité de Corse travaillera donc en collaboration avec l'OFC compétent pour la mobilisation foncière et qui compte, parmi ses objectifs, la réalisation de logements, essentiellement sociaux. Cette mise en synergie permettra d'optimiser l'action publique en faveur des communes et intercommunalités ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Il a été sous amendé. Avis de l'Exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Sous-amendé favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Sous-amendement adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix l'amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement n°1 adopté à l'unanimité.

\* Amendement n°2 des groupes PNC et Andà per Dumane

**M. Jean-François CASALTA**

Nous souhaitons rajouter une catégorie de bénéficiaires ; à savoir les personnes seules.

Je lis le sous-amendement, ça ira plus vite.

Il est ajouté une catégorie de bénéficiaires : les célibataires dans les communes de - de 1 000 habitants, pour l'acquisition de surfaces de 60 m<sup>2</sup> au minimum.

**M. Hyacinthe VANNI**

Avis de l'Exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Favorable. Simplement, je ne comprends pas la suite.

« Cette modification se traduira également au niveau du règlement. »

On est bien dans le sous-amendement là toujours ? Normalement, il faudrait mettre, quand on a mis « MODIFIER le 4<sup>ème</sup> alinéa comme suit :

« - dans les cœurs de ville, le plancher demeure à 150 000 € mais le plafond passe à 350 000 €. », il faudrait rajouter « avec un montant de subvention qui reste inchangé ».

Et donc, si on supprime le tableau, ce tableau-là... A moins qu'il n'ait intégré ce tableau-là les 10 % du « + » ?... Il faut le remplacer, puisqu'on a fait évoluer les plafonds qui étaient au « + », le dispositif « + » initialement... On a dit + 10 %...

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Il faut prendre en compte dans le tableau les + 10 %.

**Le Président SIMEONI**

Oui, mais par rapport au « + » ?...

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Par rapport à ce qui était préalablement le plafond annexé au tableau...

(Brouhaha).

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour ceux qui n'étaient pas en commission, sachez qu'en commission on a eu un tableau bien précis, on a tout compris !

**M. Jean-François CASALTA**

Il est vrai que pour la clarté de l'exposé et de la présentation de ces sous-amendements, il aurait été intéressant d'avoir ce tableau pour que l'ensemble des conseillers puissent s'y référer.

**Le Président SIMEONI**

Le souci, c'était d'élargir le bénéfice du dispositif tout en maintenant notre effort, en gros, sur les classes moyennes et prioritairement les classes moyennes qui sont plutôt en difficulté. On a souhaité aller un peu plus loin, donc on a rajouté 10 % au plafond qui était initialement fixé, c'est-à-dire que concrètement, par exemple, pour une personne seule, on va passer de 20 000 € à 20 000 + 10 %.

**M. Jean-François CASALTA**

C'est vrai que ça a quand même un intérêt majeur, parce que les célibataires ne sont plus exclus de la possibilité d'avoir cette aide. On revitalise également le rural, puisque c'est dans les communes de moins de 300 habitants, ce qui est aussi un des objectifs de ce rapport et de ce règlement des aides, et en plus on augmente les plafonds pour que plus de personnes puissent avoir accès à ces aides.

**Le Président SIMEONI**

Avec quand même une corrélation pour les célibataires à la surface, pour qu'on fasse l'acquisition d'un bien qui aura vocation à devenir le domicile principal, y compris si le célibataire s'installe ensuite en ménage. C'est un bon point d'équilibre, je crois.

**M. Jean-François CASALTA**

Simplement, M. le Président, si je peux me permettre.

- Je vois au 3) SUPPRIMER

« - dans les communes de moins de 1 000 habitants DGF, ce plancher est supprimé mais le plafond demeure à 280 000 € ; »

On est bien d'accord que c'est le plancher qui est supprimé, ce n'est pas la phrase. C'est le plancher de 90 000 € (sans les travaux) qui est supprimé, on est bien d'accord ?

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Si on est d'accord, on va mettre le sous-amendement aux voix.

**M. Jean-François CASALTA**

Il faut le modifier sur ce point-là, il faut enlever : SUPPRIMER « - dans les communes de moins de 1 000 habitants DGF », ce plancher est supprimé mais le plafond demeure à 280 000 €.

Ça n'a pas lieu d'être, on ne supprime pas cela, la phrase reste.

**M. Hyacinthe VANNI**

On est d'accord. Je mets aux voix, avec cette modification le sous-amendement ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Sous-amendement adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement n°2 sous-amendé adopté à l'unanimité.

Amendement n°3 du groupe PNC.

**M. Jean-François CASALTA**

Je passe directement au sous-amendement :

« SUBSTITUER à la rédaction initiale de l'amendement la rédaction suivante :  
A la page 6 du rapport et 7 du règlement, 6<sup>ème</sup> alinéa MODIFIER comme suit :

« Après le vote du présent règlement, ces crédits ont vocation à atteindre à minima, dès la première année de mise en œuvre, 12 M€ à plein régime... »

Cela a pour but évidemment de prendre en compte l'importance, et notamment l'importance budgétaire qu'il convient d'allouer à ce règlement des aides extrêmement important.

**Le Président SIMEONI**

Favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Sous-amendement adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement n°3 sous-amendé adopté à l'unanimité.

\* Amendement n°4 du groupe Andà per Dumane : RETIRE.

**M. Antoine POLI**

Un petit mot, si vous le permettez, M. le Président.

Nous avons retiré cet amendement et nous reviendrons devant l'Assemblée pour le présenter peut-être sous la forme d'une motion, lors des prochains débats sur la réforme constitutionnelle.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Merci.

\* Amendement n° 5 du groupe Andà per Dumane.

**M. Hyacinthe VANNI**

Avis favorable à l'unanimité de la commission. L'Exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

Si vous voulez dire un mot, M. POLI.

**M. Antoine POLI**

Le but de notre amendement était que les services instructeurs soient vigilants sur les projets qui étaient déposés pour voir s'il y avait d'autres financements qui étaient possibles, que l'on puisse avoir des financements de la part de l'État et que les demandes ne se fassent pas uniquement auprès de la CdC.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien.

Je mets aux voix l'amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement n° 5 adopté à l'unanimité.

\* Amendement n° 6 du groupe Andà per Dumane : RETIRE

**M. Antoine POLI**

Nous l'avons retiré. On avait demandé que les communes de moins de 350 habitants DGF puissent bénéficier d'un taux préférentiel d'aide pouvant aller jusqu'à 90 %. Et après discussion avec les services, comme ce n'était pas légal d'obtenir des taux jusqu'à 90 %, nous l'avons retiré.

\* Amendement n° 7 du groupe Andà per Dumane : TOMBE

**M. Antoine POLI**

L'amendement n° 7 est tombé puisque nous avons fusionné avec l'amendement n° 2 du groupe PNC.

\* Amendement n° 8 du groupe Andà per Dumane

**M. Antoine POLI**

Cet amendement a été sous-amendé par le Président de l'Exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

On met aux voix le sous-amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Sous-amendement adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement n° 8 sous-amendé adopté à l'unanimité.

\* Amendement n° 9 du groupe Corsica Libera

**Mme Rosa PROSPERI**

C'est un amendement qui a vocation à permettre le contrôle par la Collectivité de l'application des dispositions du règlement.

L'amendement initial a été sous-amendé.

Je vous lis la rédaction sous-amendé :

« Une restitution de la mise en œuvre du présent règlement sera effectuée, une fois par an au moins, par le Conseil exécutif devant la commission de Contrôle ou sur saisine de ladite Commission. »

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. L'Exécutif ? Favorable.

Je mets aux voix le sous-amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Sous-amendement adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement n° 9 sous-amendé est adopté à l'unanimité.

\* Amendement n° 10 présenté par le groupe Corsica Libera : TOMBE

**Mme Rosa PROSPERI**

Il est tombé parce que les modifications demandées, notamment la réintégration des personnes célibataires a été intégrée dans d'autres amendements évoqués précédemment.

\* Amendement n°11 du groupe Corsica Libera

**M. Hyacinthe VANNI**

Amendement sous-amendé.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Il s'agit de l'amendement introduisant un critère de résidence pour l'accès au dispositif. On a eu l'occasion de présenter brièvement ce matin, dans l'hémicycle, à la fois les raisons qui fondaient cet amendement et la faisabilité et l'applicabilité directe au regard du droit en vigueur.

Simplement donc, pour préciser ainsi qu'on l'a fait en commission : qu'on nous trouve des exemples équivalents à partir du moment où l'on conditionne à un critère de résidence qualifiée, c'est-à-dire pas simplement d'une résidence simple, mais d'une résidence de plusieurs mois ou plusieurs années, l'attribution d'aides sociales facultatives.

Or, on est bien dans ce cadre, et non pas dans le cadre d'aides dites légales, c'est-à-dire imposées par un texte, puisque c'est la Collectivité de Corse qui a pris l'initiative de la mesure.

Donc, il nous semblait légitime à partir du moment où la Collectivité faisait un effort au niveau financier, en intervenant en matière d'aide à l'accès au logement, de privilégier les hommes et les femmes qui vivent et travaillent sur cette terre, de privilégier ceux qui sont à la fois résidents de fait au moment de la demande, mais qu'ils puissent aussi faire la preuve de leurs liens forts avec cette terre, avec ce territoire et de leur volonté d'y demeurer.



Donc, nous déposons cet amendement. Je vous en donne lecture après une légère modification :

Les demandeurs doivent « disposer d'un domicile en Corse au sens du Code Civil et y résider de manière effective et à titre principal depuis trois ans au moment de la demande.

Elle est appréciée dans les 5 ans précédant la demande. L'effectivité de ces conditions peut être vérifiée à tout moment par les services de la Collectivité de Corse. »

Le fait d'examiner la réalité de ces trois années de résidence sur une période de 5 ans antérieure à la demande, permet d'intégrer par exemple de jeunes étudiants qui seraient partis faire leurs études ou se spécialiser pendant quelques années sur le continent français ou sur le continent tout court d'ailleurs.

J'en aurai terminé en disant qu'effectivement, il y a un débat, une réflexion que nous partageons sur la façon dont on pourrait intégrer les Corses de la diaspora.

Nous nous en sommes tenus, dans le cadre de cet amendement, à une rédaction qui a été validée par ailleurs à la fois par des exemples concrets d'autres collectivités, et en plus des collectivités de droit commun, et par les juridictions administratives.

Mais je crois, sans préjuger des débats qui suivront, qu'il y aura une proposition également formulée par l'Exécutif pour tâcher d'intégrer ces Corses de la diaspora au dispositif.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Il a été sous-amendé.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

A ce stade, comme ça je donne aussi explication de vote, on va gagner du temps, vous savez, nous avons eu des travaux fouillés en commission, on ne va pas y revenir. Mais je veux préciser la position de notre groupe qui, à ce stade, est moins sur une posture touchant au statut de résident, parce que ce n'est pas de cela dont il s'agit, que le fait que cet amendement, pour nous, semble toujours de nature à fragiliser juridiquement le document et donc, à contrevenir à la célérité que nous nous sommes imposés devant l'urgence qui nous revient à la figure.

C'est essentiellement cette motivation qui nous guide, en espérant évidemment que nous nous trompions et qu'il n'y ait pas dans les jours, dans les semaines qui viennent de recours afin que le texte soit opérationnel le plus rapidement possible, y compris pour les gens qui résident en Corse.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Il faut toujours être précis et j'ai envie de dire, je vais reprendre les propos de Jean-Martin, mais presque pour une conclusion diamétralement opposée. Je vais quand même tempérer un peu.

Notre groupe va voter cet amendement, premièrement, parce que je suis dans un rapport de confiance intellectuelle avec Corsica Libera, qui nous a expliqué clairement dans quel cadre il fonctionnait. Jean-Martin le précisait encore maintenant, il ne s'agit pas du statut de résident. J'ai même entendu dire que nous n'étions pas allés sur la question de la diaspora et je m'en félicite, parce que là effectivement je suis certain que dans ces cas-là on prend un risque juridique, et même au-delà du juridique, sur qui peut nous différencier, il y a un risque de ce côté-là. Vous avez contenu vos ambitions à quelque chose qui me paraît totalement en adéquation avec ce qu'on défend.

J'ai envie de vous dire, contrairement à ce que vient de dire Jean-Martin MONDOLONI, nous pensons qu'il y a bien sûr une célérité à avoir sur le sujet, mais n'exagérons pas trop le trait non plus. Ce n'est pas ce soir ou tout à l'heure, quand nous aurons voté ce règlement, on n'aura pas réglé les problèmes de la Corse. En revanche, prendre un risque juridique mais avec cette importance, telle qu'on vient de le soulever ; à savoir, favoriser des gens qui vivent ici depuis longtemps pour les aider à être plus efficace dans la recherche du logement, ce risque-là nous devons collectivement le prendre.

Et là encore, le verdict il est simple : si Mme la Préfète ou quelqu'un juge, ou le SGAC puisque je crois que c'est lui qui exerce le contrôle de légalité sur nos actes, que c'est illégal, qu'il défère et que nous perdons, on en tirera les enseignements. On saura respecter les règles de la République.

A l'inverse, je pense qu'aujourd'hui on ne peut se tirer une balle dans le pied en disant « on ne le met pas parce qu'il y a un risque juridique », ce serait fou de fonctionner comme cela.

Donc, notre groupe va voter cet amendement, estime que l'on va dans le bon sens. Je répète moi aussi pour que ce soit clair, il ne s'agit pas du statut de résident, mais il s'agit quand même de favoriser l'accès à la propriété à des gens qui vivent

ici sans aucune connotation qui puisse inquiéter soit la Ligue des droits de l'homme, soit des gens comme nous qui sommes sur une vision très large de la communauté de destin, je crois que c'est partagé par la quasi-totalité des gens qui sont dans cet hémicycle.

Donc, je voulais donner cette explication de texte parce que c'est peut-être le point sur lequel il pourrait y avoir des interrogations des uns et des autres, et je crois qu'il fallait être précis sur le sujet.

### **Le Président SIMEONI**

Bien sûr, avis favorable de l'Exécutif.

Simplement, et en forme de complément à ce qui a été dit et très bien dit, je pense que nous sommes les uns et les autres dans une démarche pragmatique, avec la volonté d'apporter des réponses efficaces.

La proposition qui a été faite à l'initiative de Corsica Libera vise simplement à transposer dans le règlement que nous nous apprêtons à adopter des dispositifs qui existent déjà et qui sont mis en œuvre par des collectivités locales françaises différentes de la nôtre, donc avec validation, y compris au plus haut niveau des juridictions administratives et le Conseil d'État.

Donc, on n'est absolument dans une logique de rouvrir à ce stade-là le débat sur le statut de résident.

C'est important de le dire pour que tout le monde puisse voter en conscience, étant précisé, et ça a été dit par Jean-Charles, mais je ne veux pas inciter qui que ce soit à faire un recours, je pense pour ma part qu'il n'y a pas matière à recours, je le dis sincèrement, tout simplement, par parallélisme des formes parce que je ne vois pas pourquoi la Collectivité de Corse qui organise un dispositif d'aide ne pourrait pas en organiser le bénéfice dans les mêmes conditions que ce qui a été reconnu et autorisé pour, par exemple, la commune de Paris ou de Saint-André les Vergers.

Donc, pour moi, il n'y a pas de difficulté. Si demain il devait y avoir une difficulté juridique, on se réunirait rapidement, éventuellement on ferait trancher le point par les tribunaux et on réfléchirait aussi à la façon de faire que ce règlement puisse, en toute hypothèse, entrer en vigueur le plus rapidement possible. C'est ce en tout cas dont nous sommes convenus lors de nos échanges très fructueux en commission.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Je mets aux voix le sous-amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

**Mme Valérie BOZZI**

Président, juste peut-être une explication de vote.

Une abstention. Mais je rejoins le Président de l'Exécutif, je ne pense pas qu'il y ait un problème juridique sur cette proposition, mais je trouve la proposition contre-productive parce que si on évalue sur 5 ans la situation personnelle, ça prive un étudiant qui est parti 3 ans, par exemple, faire des études sur le continent ou ailleurs, de ce dispositif.

Ou, par exemple, ça prive un Corse qui est parti travailler quelques années et qui veut revenir.

Donc, je trouve que cela prive beaucoup de personnes de ce dispositif. C'est mon explication de vote.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Je mets aux voix l'amendement ainsi sous amendé ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement n°11 sous-amendé adopté à l'unanimité.

\* Amendement n°12 du groupe Corsica Libera : TOMBE

\* Amendement n°13 du groupe Corsica Libera : TOMBE

\* Amendement n°14 du groupe Corsica Libera : TOMBE

\* Amendement n°15 du groupe Corsica Libera : TOMBE

\* Amendement n°16 du groupe Per l'Avvene : SUSPENDU (intégré dans l'amendement n° 20)

**Mme Rosa PROSPERI**

Président, une précision, ces amendements déposés par Corsica Libera sont retirés et tombés tout simplement parce que les mesures demandées ont été intégrées aux amendements précédemment évoqués.

**M. Hyacinthe VANNI**

Bien entendu.

Donc examen suspendu pour l'amendement n° 16 de Mme Marie-Anne PIERI, réintégré dans l'amendement n° 20.

\* Amendement n°17 de Mme PIERI

**Mme Marie-Anne PIERI**

Cet amendement n° 17 me tient particulièrement à cœur.

Comme je l'ai expliqué à M. le Président, il concerne en fait les sorties d'indivision qui ne sont pas prévues dans le rapport. C'est un acte à titre onéreux.

Les sorties d'indivision, on les rencontre souvent quand on fait des procédures de titrement et que nous n'arrivons pas au partage. Nous faisons en fait un acte de licitation, qui est une sortie d'indivision à un membre originaire de l'indivision ou à un descendant d'un membre originaire de l'indivision qui pourrait bénéficier de cette aide.

Je trouve qu'il est très intéressant de l'intégrer dans ce dispositif. Cela va permettre de régler une partie de la problématique de l'indivision et cela va permettre de réhabiliter le bâti.

Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Amendement très important qui a été très débattu et qui a été sous-amendé.

**Le Président SIMEONI**

Bien sûr, je suis très favorable. Et cela nous permet, grâce à cette disposition, d'ouvrir d'autres perspectives.

Mais je rappelle, pour celles et ceux qui n'ont pas participé aux travaux de la commission, que c'est très important.

Par exemple : on a un bien indivis, on n'arrive pas à avoir un accord amiable, on va passer à la vente des lots, on a un lot qui représente, par exemple, 3 ou 4 pièces d'une maison.

Avant cet amendement, le co-indivisaire qui n'a pas beaucoup de moyens et qui rentre dans les critères de revenus peut être mis en concurrence avec un tiers qui a beaucoup plus de moyens.

Avec ce dispositif-là, il est prioritaire, en tout cas à égalité avec un autre demandeur, mais c'est-à-dire qu'il va pouvoir se positionner avec un renfort financier de la part de la CdC qui va lui permettre de se positionner sans doute, en tout cas nous l'espérons, favorablement, y compris par rapport à un tiers qui aurait plus de moyens que lui.

Donc, je pense que c'est effectivement quelque chose d'extrêmement positif.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Je mets aux voix le sous-amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Sous-amendement adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement n° 17 sous-amendé est adopté à l'unanimité.

\* Amendement n° 18 du groupe Per l'Avvene (Mme PIERI) : TOMBE.

Il tombe puisqu'un certain nombre de considérations étaient reprises dans un autre amendement.

\* Amendement n° 19 du groupe Per l'Avvene (Mme PIERI) : RETIRE

**Mme Marie-Anne PIERI**

Je l'ai retiré parce que visiblement le mécanisme ne peut pas être mis en place par la Collectivité, puisque ce sont des privés.

**M. Hyacinthe VANNI**

\* Amendement n° 20 de M. Julien PAOLINI au nom du groupe Femu a Corsica.

Avis favorable et sous-amendé.

**M. Julien PAOLINI**

Deux mots simplement. Amendement qui faisait l'objet aussi de propositions de Mme PIERI et donc on a retenu la rédaction telle qu'elle est proposée, qui consiste à acter que dans le cadre du prochain règlement des aides aux communes, on puisse établir une cartographie de la typologie des communes, en prenant à la fois les contraintes, la notion de village-souche et la dimension infra-communale, notamment les communes constituées de plusieurs hameaux. Et que cette cartographie, cette typologie puisse servir à avoir des taux bonifiés en fonction de ces caractéristiques.

**M. Hyacinthe VANNI**

Il est donc sous-amendé.

L'Exécutif ? Favorable.

Je mets aux voix le sous-amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Sous-amendement adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement n° 20 sous-amendé est adopté à l'unanimité.

\* Amendement n° 21 pour le groupe Femu a Corsica

Il est sous-amendé. Pour résumer, cela consiste à supprimer les plancher pour les communes de – de 1 000 habitants.

Avis de l'Exécutif ? Favorable.

Je mets aux voix le sous-amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Sous-amendement adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement n° 21 sous-amendé est adopté à l'unanimité.

\* Amendement n° 22 : TOMBE

\* Amendement n° 23 du groupe Femu a Corsica : TOMBE

Comme tout à l'heure, certains éléments sont repris dans d'autres amendements.

\* Amendement n° 24 : il n'a pas été examiné en commission.

### **Le Président SIMEONI**

L'Amendement n° 24, c'est un amendement di ribattula auquel j'ai pensé en discutant notamment avec notre collègue Me PIERI, après la fin des travaux de commission. Et je m'en suis entretenu de façon informelle avec partie prenante.

C'est un peu, et aussi pour répondre à Valérie BOZZI, parce qu'on a conscience que ce dispositif peut laisser en dehors des étudiants ou peut laisser aussi en dehors des gens qui ont été en Corse, qui ont un lien et qui ont envie de revenir.

Je donnais l'exemple : on a été sollicité officiellement par cette dame qui a été victime d'un coup de couteau à Marseille et qui essaye de revenir en Corse.

Dans cet état d'esprit, c'est un peu un amendement « diaspora », rédigé là-aussi dans le respect du droit positif, en reprenant la référence à 1960 qu'on a mis également pour les autres biens qu'on veut aider. Et je dirai que c'est une façon d'envoyer un signe en disant que ce dispositif, ça sera largement théorique dans un



premier temps, parce que cela va concerner peu de monde certainement. Mais c'est aussi une façon de dire à celles et ceux qui sont partis, y compris pour des raisons économiques, qu'on les aide à accéder à la propriété. On le fait dans des conditions qui respectent pleinement le droit positif et un peu comme l'autre amendement, on va voir ce que ça donne. À mon avis, ça va passer. Si ça ne passe pas, on en tirera les conséquences et on essayera de faire que l'intégralité du règlement avance et de réfléchir ensuite à la façon de reposer le problème de façon juridiquement un peu modifiée, si d'aventure ça ne devait pas passer, mais je pense que là aussi, ça passera.

**M. Hyacinthe VANNI**

Est-ce qu'il y a des prises de paroles sur cet amendement de l'Exécutif ? Non.

Je mets aux voix l'amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement n° 24 adopté à l'unanimité.

Avant de passer au vote du rapport, si l'Exécutif veut dire un mot ?

**Le Président SIMEONI**

Je voudrais simplement vous remercier à toutes et à tous. Dire que les contributions qui ont été fournies par voie d'amendements et les échanges que nous avons eus en commission ont permis d'améliorer de façon très significatives ce rapport. Je dirais même, de façon remarquable.

Ce rapport a une cohérence d'ensemble. Je pense qu'il est puissant grâce à notre action à tous et je pense en plus qu'il prépare déjà d'autres choses, une réflexion élargie. C'est déjà une autre histoire, mais en tout cas, bravo ! Et merci à toutes et à tous !

Et je crois qu'on a fait un pas important pour la Corse et pour beaucoup de Corses, et particulièrement celles et ceux qui jusqu'à aujourd'hui, Corses et gens qui vivent ici et qui jusqu'à aujourd'hui n'ont pas eu les moyens d'accéder à la propriété et qui vont les avoir un peu plus et un peu mieux aujourd'hui.

Je note également que tout le reste du dispositif, notamment les deux volets sociaux et le soutien aux intercommunalités et aux communes ont été également validés, donc on est dans une démarche d'ensemble qui est cohérente, qui reste

perfectible et on va l'améliorer, notamment à travers l'évaluation dont le principe a été acté au moins une fois par an.

Maintenant, j'ai envie de dire : votons, mettons-le en application !... Avec deux amendements verbaux que je vous sou mets, pardon, j'avais oublié de le faire. Serge TOMI m'a dit qu'il était possible de le faire :

C'était de reprendre le titre dans le règlement, pour qu'il y ait une cohérence.

Et le 2<sup>ème</sup>, c'est : à l'article 6, prévoir sous réserve de votre vote que le nouveau règlement entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 pour nous permettre de solder les demandes qui ont été déposées et instruites en application du règlement actuellement en vigueur.

Je vous demande de mettre au vote.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je mets cet amendement oral du Président du Conseil exécutif et au-delà de l'Exécutif, aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement adopté à l'unanimité.

(Brouhaha).

**Le Président SIMEONI**

« Una casa per tutti, una casa per ognunu ».

Article 6, l'entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019, pour nous permettre de solder les dossiers à l'instruction.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. On met aux voix ce deuxième amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement adopté à l'unanimité.

On va mettre aux voix ce rapport ainsi amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport amendé est ADOPTE.**<sup>29</sup>

Pour : « Femu a Corsica » + « Corsica Libera » + « Partitu di a Nazione Corsa » + « Andà per dumane » + « La Corse dans la République » ; Abstention : « Per l'Avvene »

(Applaudissements dans l'hémicycle).

**M. Hyacinthe VANNI**

Il reste un rapport, mais je tiens à féliciter les services qui ont travaillé sur ce rapport et bien entendu, les services de l'Assemblée qui ont rédigé tous les amendements dans un temps record, è chì anu assai pazienza quantunque...

À ringrazià vi à tutte è à tutti !

Il reste un rapport à examiner.

**ISTITUZIONE - VITA PULITICA / INSTITUTIONS - VIE POLITIQUE**

\* **Raportu n° 238** : Avisu relativu à a pruposta di leghji posta da u Sinatori PANUNZI

**Rapport n° 238** : Avis sur la proposition de loi déposée par le Sénateur PANUNZI

**M. Hyacinthe VANNI**

La parole est à l'Exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Rapidement, même si le sujet est d'importance.

Le 27 mars 2019, le Sénateur Jean-Jacques PANUNZI a déposé au Sénat une proposition de loi visant à territorialiser le mode de scrutin relatif à l'élection de l'Assemblée de Corse.

<sup>29</sup> Délibération 19/340 AC

L'article L. 4422-16 du Code général des collectivités territoriales, dispose que « l'Assemblée de Corse est consultée sur les projets et les propositions de loi ou de décret comportant des dispositions spécifiques à la Corse ».

C'est donc dans ce cadre que cette consultation est organisée.

Quelques mots pour expliquer la position du Conseil exécutif par rapport à cette proposition de loi du Sénateur PANUNZI.

D'abord, le rappel du mode de scrutin actuel : une circonscription unique à l'échelle de la Corse.

La Corse forme une circonscription électorale unique et les conseillers à l'Assemblée de Corse sont élus au scrutin de liste, vous connaissez les modalités.

Que suggère la proposition de loi à propos de laquelle nous devons formuler un avis ?

Il y a à la fois la lettre de cette modification et surtout son esprit et ce qu'elle induit à notre sens.

Sur la lettre, la proposition de loi prévoit la délimitation de circonscriptions infra-départementales :

- Le nombre de sièges : 63 ;
- La prime majoritaire de 11 sièges...

Mais, et c'est la modification fondamentale, les 63 sièges seraient répartis entre 11 circonscriptions territoriales : « *11 sections territoriales correspondant à des territoires identifiés, en tenant compte de l'aspect démographique* » plus ou moins de représentants par territoires.

Cela peut paraître une discussion technique, c'est une discussion bien sûr fondamentalement politique puisque vous avez vu que j'ai écrit dans ce rapport qu'à notre sens, cette territorialisation du mode de scrutin, même si elle peut avoir un certain nombre d'avantages, ou si elle peut sembler répondre à un certain nombre de difficultés à propos desquelles il a été réfléchi, à propos desquelles d'autres types de réponses avaient été envisagées, cette proposition a des effets négatifs, voire pervers, qui sont à notre sens majeurs, puisque cette modalité d'organisation du scrutin, telle qu'elle est aujourd'hui, n'a jamais été remise en cause depuis l'entrée en vigueur du statut particulier de la Corse, donc 1982, et qu'elle est même un élément fondateur et intangible, cette circonscription unique de la Corse, de notre statut particulier.

Alors, un des inconvénients majeurs, et j'irai à l'essentiel pour laisser la place au débat, c'est que fractionner, territorialiser et organiser une représentation de la totalité de l'Assemblée qui le soit uniquement sur la base de territoire, c'est évidemment faire obstacle à l'idée que cette Assemblée de Corse est là pour réfléchir et définir ce qu'est l'intérêt général de la Corse.

L'intérêt général de la Corse, ce n'est pas la somme des intérêts territoriaux.

Je m'arrêterai là de mes explications.

Qu'ensuite, il y ait aujourd'hui une attente et un besoin d'une meilleure prise en compte des attentes des territoires, c'est un des objectifs notamment de la Chambre des territoires, avec ses limites, mais aussi avec ses perspectives. C'est un des objectifs de la territorialisation des politiques publiques sur laquelle nous aurons à nous proposer lors d'une prochaine session. C'est un travail de fond qui est extrêmement important, mais à mon avis ce rapport part du constat d'une difficulté objective qui est sans doute aujourd'hui insuffisamment traitée et prise en compte, c'est-à-dire le besoin d'assurer l'expression et la représentation des intérêts des territoires, c'est vrai, il faut l'améliorer. Mais à partir de ce constat qui est vrai, il tire à mon avis des conséquences et il organise des propositions qui sont radicalement contraires à la lettre et à l'esprit de nos institutions.

Voilà la raison pour laquelle ce rapport du Conseil exécutif vous propose :

- premièrement, de rappeler solennellement notre attachement au principe selon lequel la Corse forme une circonscription électorale unique ;
- deuxièmement, d'émettre un avis défavorable sur la proposition de loi présentée par le Sénateur PANUNZI.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien, merci. Il y a des rapports de commissions.

Pour la commission des compétences législatives et réglementaires, Petr'Antone TOMASI.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Merci. Il y a effectivement un rapport conjoint des commissions des compétences législatives et réglementaires et de l'évolution statutaire qui est relativement long, donc je tacherai de vous en donner une synthèse.

Globalement, dans le cadre de ces commissions, se sont dégagées deux écoles avec deux avis différents, pour schématiser :

D'un côté, l'opposition qui était représentée à ces commissions qui, pour le dire tout de suite, a émis un avis favorable à la proposition de loi du Sénateur PANUNZI, au motif, et j'essayerai de ne pas trahir les propos des membres de l'opposition, que cette proposition permettait, à travers une territorialisation du mode de scrutin, finalement, de garantir la représentation des territoires au sein de l'Assemblée de Corse et la représentation de leurs intérêts légitimes, et finalement agissait en forme de correctif à la suite de la mise en place de la Collectivité unique qu'ils considéraient comme éloignant les élus du terrain, ou en tout cas le rôle de proximité des élus. Et cette mesure ayant, selon eux, l'avantage d'offrir un garde-fou vis-à-vis d'une situation qui pourrait se produire à court ou moyen termes de sous-représentation, voire de disparition des territoires ruraux de cet hémicycle dans la mesure où la circonscription unique laisse toute liberté de choix aux têtes de listes pour composer leur liste selon les critères qui leur sont propres, notamment des critères démographiques.

De l'autre côté, les groupes de la majorité ont émis un avis défavorable à la proposition de loi du Sénateur PANUNZI autour, schématiquement, de deux arguments :

Le premier a été énoncé par le Président du Conseil exécutif et consiste à dire que l'Assemblée de Corse est une instance qui représente les intérêts matériels et moraux de l'ensemble des Corses et qu'il ne paraissait pas important d'y mélanger à la fois cette dimension et la dimension visant à représenter des intérêts locaux.

Et un deuxième argument visant à dire que si cette proposition de loi soulevait une problématique importante et pertinente, celle de la territorialisation des politiques publiques et de la représentation électorale, il s'agissait de régler cette problématique à travers d'autres dispositifs. Et ont été, par exemple, évoqués le renforcement de la Chambre des territoires, y compris à travers une évolution institutionnelle et législative ; l'ouverture d'un débat sur le rôle des intercommunalités et le mode de désignation de leurs élus, et en particulier de leur président. Et d'aucuns ont également évoqué, peut-être à un moindre niveau, le nécessaire renforcement des liens entre la Collectivité et les territoires par la territorialisation des politiques publiques et le renforcement de la présence de la Collectivité par les services et par la présence des élus dans les territoires.

Donc, voici en gros et schématiquement les différentes positions : avis favorable de l'opposition ; avis défavorable de la majorité.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bonne synthèse ! Je vais prendre les tours de parole.

**M. Pierre GHIONGA**

Il y a au moins 1 membre de l'opposition qui est contre la proposition du Sénateur PANUNZI et j'expliquerai pourquoi tout à l'heure.

**M. Hyacinthe VANNI**

M. GHIONGA, je vais finir par croire que vous êtes avec la majorité...

**M. Pierre GHIONGA**

Non, non ! Je suis pour le bicamérisme que vous m'avez refusé.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je prends les tours de parole : M. CASALTA, Jean-Martin, Romain, Pierre et Petr'Antò bien sûr.

**M. Jean-François CASALTA**

Merci, M. le Président.

Très, très brièvement parce que tout a été dit par le Président du Conseil exécutif et Petr'Antò TOMASI, rapporteur de la commission et pour le groupe Corsica Libera.

Mais s'il fallait, au-delà des arguments qui ont déjà été avancés, rassurer encore le Sénateur PANUNZI, parce qu'il est vrai que nous sommes les représentants élus de cette assemblée et les représentants de tous les Corse, mais factuellement aussi, nous sommes très attachés à nos territoires et nous travaillons journallement pour nos territoires.

Voilà. Peut-être que cette précision le rassurera encore davantage.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. La parole à Jean-Martin.

## **M. Jean-Martin MONDOLONI**

J'ai envie précisément de poursuivre sur ce que vient de dire Jean-François.

De quel constat il faut partir ? De quoi est-ce qu'on part ? Et où on veut aller ? Et surtout ce qu'il faut éviter.

Le constat, que ça fasse plaisir à certain ou pas, il ne peut pas ne pas vous revenir.

Le défaut de proximité de cette assemblée est prégnant. Et on peut continuer à faire confiance à la Chambre des territoires, on peut expliquer à celles et ceux qui souffrent d'un défaut de proximité qu'on va le renforcer. Aujourd'hui, ce renforcement est optionnel.

Nous avons tous eu, je crois, l'intelligence et la générosité de faire figurer sur nos listes respectives, lorsque nous sommes passés sur la ligne de départ de cette élection, des hommes et des femmes qui couvrent à peu près toutes les microrégions.

Mais le risque est que si on reste sur ce schéma optionnel, facultatif, c'est qu'à terme les listes ne soient constituées que de candidats qui représentent des territoires très importants démographiquement et donc, qui pourvoient un nombre d'électeurs très importants. Vous ne pouvez pas nier ce risque. Premièrement.

Deuxièmement, si on partage le constat, vous convoquez un certain nombre d'arguments dans le rapport, pardon mais qui pour certains sont erronés.

Lorsque je lis, page 4, que « le mode de scrutin national repose sur des circonscriptions électorales départementales » et que vous écrivez, je cite, « que cette modalité n'a jamais été mise en œuvre pour la Corse alors que même la bi-départementalisation a duré de 1975 à 2017 ». Pardon, mais 1982, 1984, 1986, les élections territoriales se sont déroulées dans des scrutins départementaux ! C'est le statut JOXE en réalité qui a tout changé en 1991 et 1992, mais passons sur ces arguments techniques...

Vous dites qu'on va à contre-courant de l'histoire, c'est d'ailleurs assez présomptueux ce genre d'arguments qui revient systématiquement lorsqu'on convoque le sens de l'histoire. Le sens de l'histoire, c'est l'avenir, on verra bien ce que donne le sens de l'histoire.

Par contre, il y a des réalités. Les réalités, c'est que les électeurs se détournent de plus en plus des urnes, y compris pour ce scrutin qui était quand même un scrutin



privilegié. Derrière les présidentielles et la mairie, on votait en masse pour les élections territoriales. Peut-être qu'il faut s'interroger sur les raisons pour lesquelles même ce scrutin est devenu un scrutin moins privilégié et que la proximité est un élément indispensable d'attractivité des scrutins.

Après, vous convoquez l'idée que nous sommes une entité unique et que nous représentons toute la Corse, mais ce n'est pas attentatoire ! Être à la fois représentant d'un territoire, ça n'interdit pas d'être représentant de la Corse. Ce qui est en cause ici, attention, ce n'est pas une forme de tripatouillage sur la représentation ou sur les institutions, ce n'est pas de cela dont il s'agit ! C'est une territorialisation du mode de scrutin. On n'est pas en train de tripatouiller le mode de scrutin ! L'histoire des 5 %, les seuils, les fusions, la prime des 11, c'est maintenu tout ça. On dit simplement qu'il faut qu'ici siègent à la fois des gens qui soient représentants d'un territoire, mais qui représentent toute la Corse.

Pourquoi est-ce qu'il serait interdit de penser que les choses soient complémentaires et pas exclusives ? Comment pouvez-vous nous expliquer ce que vient de faire de façon très pertinente Jean-François, en disant qu'il est ici, au nom de la Corse, et qu'il est issu d'un territoire. Et alors, et demain s'il était élu d'un territoire, qu'est-ce que ça change ? Ca l'empêche de parler au nom de la Corse ? On vient tous d'un territoire, et alors si on est élu depuis un territoire, qu'est-ce que ça va changer ?

En réalité, moi je pense que vous avez vu à travers ce texte, peut-être qu'il y a un défaut de présentation, la velléité ou l'arrière-pensée selon laquelle parce que ça vient d'un ex Président de conseil départemental, on serait ans la recomposition d'un conseil départemental. Nous on a toujours dit qu'on était pour la Collectivité unique, mais pas pour cette Collectivité unique qui va finir dans le temps par être hors sol.

Nous ce que l'on dit depuis le départ, c'est que sur cette affaire on est uniquement dans un sujet qui concerne le mode de scrutin, on l'avait dit lorsque toutes ces affaires ont été mises en branle et en mouvement, qu'il fallait déconnecter la naissance de la collectivité unique de la loi NOTRe, parce qu'on était pour un nouveau statut de la Corse, pour une loi spécifique à la Corse. A ce moment-là, on aurait parlé de tout, des deux Présidents, de la réforme des agences, des offices, on aurait pu tout mettre sur la table. Ce n'est pas de ça dont il s'agit. On veut réellement créer les conditions pour éviter qu'à terme on ait dans cet hémicycle des représentants du monde urbain et périurbain et le risque est grand.

C'est en gros, et pour faire simple, l'esprit de la proposition de Jean-Jacques PANUNZI qui fera l'objet, pour ce qui nous concerne, d'un amendement

évidemment tendant à dire que pour notre part nous émettons un avis favorable quant à l'adoption de ce texte.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Romain COLONNA.

**M. Romain COLONNA**

Merci, M. le Président. J'ai envie de vous dire d'emblée que lorsque j'ai lu cette proposition de loi et le rapport, j'ai presque eu envie, ou eu l'impression, l'espace de quelques instants, d'être frappé de naïveté de ne penser que ce rapport ne posait finalement que la question de la représentation de nos territoires ou la mal représentation. Mais je crois qu'il faut vraiment le replacer dans son contexte historique au moins immédiat, et dans son contexte politique plus général. On ne crée pas des institutions, un mode de scrutin et après on pense la philosophie de ces institutions, c'est le contraire, on pense la philosophie des institutions et on met l'organisation de ces institutions au service de la philosophie.

Pourquoi je vous dis ça d'entrée de jeu ? Tout simplement pour dire que lorsque nous franchissons cette porte et que nous rentrons dans cet hémicycle, nous sommes les élus de la Corse. Et je crois que, même si ça en choque certains ou ça vous paraît superfétatoire comme remarque, mais c'est important de le rappeler avec force et conviction, lorsque nous franchissons les portes de cet hémicycle, nous sommes des élus de la Corse et uniquement de la Corse. Et être les élus de la Corse, ça a une vertu, c'est que ça doit nous protéger aussi de mettre en concurrence les intérêts particuliers, ça doit nous protéger aussi peut-être de la volonté de hiérarchiser un certain nombre de politiques qui sont à la Collectivité de Corse fondamentalement des politiques générales, collectives, territoriales, qualifiez les comme vous voulez, mais qui ne sont pas des politiques par rapport à un territoire opposé à un autre territoire.

Et, c'est une philosophie qui guide cette institution depuis le début et qui a guidé la création de la collectivité unique, nous protéger de la mise en concurrence ou de l'addition des intérêts particuliers pour travailler au bénéfice exclusif de l'intérêt collectif.

Mais j'ai envie de vous dire, certainement pas un argument qui va convaincre les plus réticents, mais poussons un peu la logique de la représentation jusqu'au bout, pourquoi pas demain proposer une loi pour, non pas représenter les territoires, mais représenter les classes sociales ? Pourquoi ne pas proposer une loi demain pour mieux représenter les catégories socioprofessionnelles ? Pourquoi pas dire dans cet

hémicycle, on devrait introduire un quota de jeunes, un quota de moins jeunes, un quota de classe d'âge, un quota de professions libérales, un quota d'urbains, un quota de périurbains, etc. ? Et là, oui il y a le risque de tomber dans la défense des intérêts particuliers ou des intérêts partisans. Je le répète, lorsque nous rentrons dans cet hémicycle, nous sommes les élus de la Corse.

J'ai envie de dire aussi soyons, sans faire offense au sénateur PANUNZI, un petit peu sérieux parce que de quoi il s'agit, en fait ? Jean-Martin MONDOLONI nous rappelle, il le fait très certainement avec bienveillance, qu'il ne s'agit pas d'une redépartementalisation. Mais nous vous savez, le courant politique au nom duquel je parle, on a toujours été pour une grande réforme des institutions de la Corse, mais la suppression des départements relève de l'acquis, me semble-t-il, et d'un acquis obtenu difficilement. Mais c'est une suppression qui est intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Et là, peu ou prou, on nous demande de rentrer dans cet hémicycle et nous prononcer favorablement pour ce que l'on vient de supprimer au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Restons sérieux l'espace d'un instant.

Que l'on s'interroge sur l'efficacité de nos politiques, si vous voulez, il n'y a aucun souci, mais ne nous demandez pas de réintroduire dans le débat ou dans notre consentement ce que l'on a supprimé au 1<sup>er</sup> janvier. Après, souvent on nous dit qu'on a la fièvre de la réforme institutionnelle, soyons sérieux un instant.

Et, je me tourne vers mon ami et collègue Jean-Charles ORSUCCI qui, je crois lors de la dernière session, nous faisait le reproche de toujours citer le débat de l'Albore à propos du Président MACRON, en nous rappelant qu'il avait pris la parole, qu'il y avait eu d'autres débats, notamment celui de Cuzzà. Alors cet été, l'espace d'un instant ou de quelques heures, j'ai pris le temps de l'écouter en détail, et à Cuzzà, il s'est passé quelque chose de relativement intéressant, il y a eu un élu de votre ancienne majorité, et même de l'Exécutif je crois, qui a fait une proposition en main propre au Président de la république française, en taxant cette Assemblée d'élus, et ça vient d'être repris d'une certaine manière, alors de manière un petit peu plus euphémisée, édulcorée, par notre collègue Jean-Martin MONDOLONI, mais d'élus hors sol, en disant que les élus de l'Assemblée de Corse étaient hors sol.

Moi, je suis profondément choqué d'entendre ça. Ici il y a 63 élus, mais j'espère pouvoir ici parler au nom de la majorité et de l'opposition, il n'y a aucun élu hors sol dans cette Assemblée. On va laisser dire qu'en Corse, ce temple de la démocratie pour lequel on a été élus ici, nous serions 63 élus hors sol, déconnectés des réalités. Mais est-ce que vous avez assisté aux mêmes travaux dans cette Assemblée, auxquels je viens d'assister depuis 2 jours ? Est-ce que l'on vient de voter, même s'il y a eu une abstention, le même rapport « Una casa per tutti », ici dans cette Assemblée ? Est-ce que vous avez l'impression que la baisse des tarifs

votée à l'initiative de la Président de l'OTC vous semble déconnectée ou fait de nous des élus hors-sol ? Soyons sérieux encore une fois.

Alors ça été très instructif de regarder le débat de Cuzzà, cher Jean-Charles, mais je me demande si finalement il s'agit de la proposition de Paul-Marie BARTOLI dans cet hémicycle, s'il s'agit de la proposition de Jean-Jacques PANUNZI, je ne sais pas et quand bien même, la réponse est peu importante.

J'en viens à la conclusion, nous nous avons dit en commission, ça été rappelé par le rapporteur et le Président, nous ne nions pas que l'action publique est perfectible et que nous pouvons améliorer le rôle de notre travaux et de nos institutions, renforçons la chambre des territoires, ayons une réflexion, et on a eu cette discussion à travers la motion qui a été posée par votre groupe, ayons une discussion et une réflexion collective par rapport à la chambre des territoires. Mais ne nous demandez pas de grâce d'être autre chose que ce que nous sommes depuis des années pour certains, plus récemment pour d'autres, la seule chose qui anime notre combat politique : demeurer les élus de la Corse et uniquement de la Corse au service de l'intérêt collectif. Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, M. TOMASI.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Très, très court puisqu'en rapportant, j'ai indirectement donné la position du groupe, je ne vais pas rappeler l'attachement qui est le nôtre à ce que cette Assemblée demeure l'Assemblée où nous représentons tous les Corses et tous les territoires.

Je crois qu'il y a une logique, il y a le niveau de la Collectivité de Corse, qui représente toute la Course et tous les Corses à travers un scrutin organisé autour d'une circonscription unique, et puis avec la suppression de la strate départementale, en dessous, il y a la strate des territoires, notamment structurée autour des intercommunalités. Et, je crois qu'il y un là un vrai enjeu à créer davantage de liens, peut-être des liens différents, à réfléchir à un mode de scrutin qui soit peut-être plus démocratique, plus direct puisque ces structures montent en compétence et montent en puissance.

Tout cela pour dire que de voter défavorablement sur la proposition de loi du Sénateur PANUNZI, ça n'est pas écarter d'un revers de main la problématique de la territorialisation des politiques publiques et la problématique du lien entre les élus et

les territoires. Simplement, on diverge sur les moyens qu'il faut mettre en œuvre pour cela, je le redis, les intercommunalités, la chambre des territoires et son évolution la présence de notre Collectivité dans les territoires, on avait ailleurs relayé auprès du Conseil exécutif, à travers une question orale, la demande partagée, en tout cas l'engagement, puisque la demande de mettre en place des Case territoriale où on pourrait avoir ce lien direct entre les citoyens et la Collectivité, je crois qu'il y a cette conjonction de mesures qui doivent participer à répondre à cet objectif.

Donc, objectif en partie partagé, solution différente, avis défavorable en ce qui nous concerne.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Pierre GHIONGA.

**M. Pierre GHIONGA**

M. le Président, rapidement. La proposition de Jean-Jacques PANUNZI me fait prendre date, je suis persuadé que le nouveau statut qui aura inévitablement lieu pour notre Assemblée, prendra en compte le bicamérisme, qui répondra, j'en suis sûr, aux deux préoccupations : la dimension politique assumée par cette Assemblée et une dimension de proximité par une chambre des territoires élue au suffrage universel. Je pense qu'on y arrivera et ce serait la solution, à mon avis, la meilleure.

C'est la raison pour laquelle je ne vote pas pour cette proposition de Jean-Jacques PANUNZI et je fais un peu d'humour en disant « si la droite avait gagné les élections, est-ce que Jean-Jacques PANUNZI aurait fait cette proposition ?

**M. Hyacinthe VANNI**

Jean-Charles, vous avez la parole.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président. Je dirai à mon ami Pierre GHIONGA, est-ce que si aujourd'hui les nationalistes n'étaient pas aux responsabilités, ils ne seraient pas d'accord avec une évolution institutionnelle ?

Moi, je vais vous dire, ça va être facile, je renverrai peut-être dos-à-dos les uns et les autres. Pour te rejoindre Pierre, puisque nous avons déposé deux amendements pour pouvoir voter ce rapport, parce que nous ne nous inscrivons pas forcément dans la proposition de Jean-Jacques PANUNZI, nous aujourd'hui, nous essayons

d'être pragmatiques, comme ce qui constitue l'ADN de notre mouvement et de regarder ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

De façon très claire, la chambre des territoires ne fonctionne pas, elle ne sert à rien, aujourd'hui il faut le dire. Maintenant, si on se complet dans cet état de fait, on peut l'accepter.

Est-ce qu'aujourd'hui, il y aurait les gentils qui pensent qu'on peut être élus qu'à l'échelle de la Corse sur le mode de scrutin actuel et on est vertueux et les méchants qui voudraient revenir à un système qui ne convenait pas du taux, féodal, des conseils généraux que nous avons eu à subir, est-ce que l'on est dans cette vision-là ?

Alors, on peut très bien rester sur le modèle de la Collectivité unique de Corse, je ne regrette toujours pas d'avoir voté la Collectivité unique de Corse. Est-ce qu'aujourd'hui on ne peut pas revenir à ce que mon ancien professeur de droit Claude OLIVESI imaginait déjà il y a 20 ou 25 ans ? Cette réflexion et cette référence aux Länder Allemands, Romain tu m'excuseras, mais il n'y a rien d'insultant que de se dire que la plus grande puissance européenne a comme mode de fonctionnement au sein de son Parlement à la fois ce qui a toujours été l'ADN de Corsica Libera, c'est-à-dire prendre soin que tous les groupes politiques soient représentés au sein de cette institution à travers un système de mode à la proportionnelle. Je continue à dire : ils ont raison, j'ose espérer qu'ils trouvaient ça important quand ils étaient difficilement à l'Assemblée de Corse et qu'aujourd'hui ils le sont un peu plus facilement, je pense qu'ils sont toujours attachés à ce principe.

Donc, moi je dis aujourd'hui : il faut s'assurer que tous les courants d'idées soient représentés au sein de cette institution, il faut donc une élection sur l'entité globale qu'est la Corse à la proportionnelle. Alors là-aussi, je ne vais pas m'opposer à Pierre, parce qu'il a peut-être raison, et je pense que je pourrais m'incliner, nous pourrions nous incliner puisque nous faisons une proposition en ce sens et qu'avec François ORLANDI, je le dis pas honnêtement puisque je le représente ce soir, il était favorable à ce système et il l'avait proposé.

Donc, nous ne nous roulerons pas terre dans le groupe, en disant simplement : il y a soit le bicaméralisme qui peut être une solution ou un mode de scrutin à l'Allemande avec une partie élue localement, parce que Romain, qu'on le veuille ou non, demain l'institution restera la Collectivité unique de Corse, mais je pense quand même qu'il n'y pas de gens hors-sol, mais les modes de scrutin, d'ailleurs pour contredire quand même un peu Jean-Martin, ce n'est pas le mode de scrutin qui a fait que les gens sont moins allés voter à l'élection puisqu'ils sont allés moins

voter à l'élection alors que précédemment il y avait une collectivité unique, ils y allaient massivement. Je crois qu'il faut réfléchir à d'autres choses.

Malgré tout, je continue à penser que j'entends souvent que le Conseiller départemental de l'époque, en Corse-du-Sud comme en Haute-Corse, il assurait une proximité plus forte que nous ne le faisons aujourd'hui et actuellement. Je vous le dis, je l'entends.

Alors, comment remédier à cela ? Je le répète, peut-être qu'un mode de scrutin mixte, qui garantit une majorité claire dans cet hémicycle, c'est important aussi, il faudra se le dire, dans ce mode de scrutin, il faut une majorité claire qui puisse commander l'avenir de la Corse, parce que si on met en place un mode de scrutin qui aboutit à ces micro-élections et que derrière c'est ingérable, on aura échoué. Mais je pense qu'aujourd'hui il ne faut pas s'interdire cette réflexion

Donc, nous nous faisons deux propositions, deux amendements qui correspondent d'ailleurs à ce que je mets fortement en avant, un : vous dire clairement que la chambre des territoires, ça ne marche pas, deux : vous dire qu'il faut assurer aujourd'hui une représentativité de tous les territoires insulaires, et je suis persuadé que dans la majorité vous devez être aussi attachés à cela parce que la crainte qu'a manifestée Jean-Martin MONDOLONI, qu'on le veuille ou non, il a raison, est-ce que dans le Niolo il y aura toujours des représentants du Niolo, je n'en suis pas sûr, ah oui peut-être qu'à un moment donné on trouvera une parenté...

### **Le Président SIMEONI**

Il travaille à les éradiquer.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Non, la réalité est que je ne suis pas sûr, dans cet hémicycle il y a déjà des territoires absents, alors on va me dire : oui, par élargissement on pourra toujours penser qu'ils sont représentés ici, mais je continue à penser qu'il y a danger en la matière.

Donc, je crois qu'une fois que l'on aura un peu dépassionné, parce que qu'il y a un peu de passion, premièrement : je le dis comme je le pense, c'est bien l'initiative du Sénateur PANUNZI, mais je pense honnêtement que c'est plus dans cet hémicycle et ici que la réflexion doit être poussée et aller jusqu'au bout que par les parlementaires. Voilà, ça c'est déjà un premier point, c'est au Président de l'Exécutif, au Président de l'Assemblée de Corse, aux commissions que nous avons créées, que de faire le diagnostic, que de faire les propositions.

Je pense que c'est plus intéressant que de faire ce que nous faisons aujourd'hui, bon ça fait partie de ses droits et je les respecte, mais malgré tout, je reviens à l'essentiel.

Ensuite, je continue à penser qu'il faut améliorer nos institutions et que l'esprit de ce qui a animé cette proposition de PANUNZI, elle doit quand même aujourd'hui faire naître chez nous cette envie d'améliorer, après Romain, ça ne veut pas dire forcément qu'on ne devine pas chez les uns et les autres, des calculs politiques et politiques.

Juste un dernier point, je pense aussi qu'il faut quand même qu'on se pose vraiment la question de l'articulation vis-à-vis des intercos, moi je le dis tranquillement ici, c'est un échelon qui existe, qui va prendre du poids, il va prendre du poids à l'échelle nationale, je parle français, je précise, et que la question du mode électoral de ces intercos, de son Président, des gens qui y siègent, c'est quand même un élément clé. Je ne suis pas à l'aise aujourd'hui dans le fonctionnement de nos institutions. Je crois que ce mode d'élections indirect, alors il y a une amélioration aux dernières municipales, mais franchement, j'ai envie de vous dire : d'ailleurs quand je regarde ce qui s'annonce dans les 6 mois à venir et les tractations qui ont lieu partout, j'ai envie de vous dire que ça montre bien qu'il faut vite, vite trancher cette question de l'intercommunalité, de son élection au mode de scrutin direct, au moins pour l'ensemble de ses représentants, voire pour son Président, pour qu'on ait enfin des intercos qui soient élues sur des projets politiques et non pas sur des arrangements, sur « je donne ceci, tu me donne cela », qui ressemblent un peu aux anciens départements, que des gens aillent devant les électeurs en disant : voilà ce que je veux faire à l'échelle de l'intercommunalité, puisque que quasiment toutes les compétences y sont pratiquées, que le Président de l'Exécutif de Corse va se retrouver très souvent face aux Présidents d'intercommunalités qui vont le solliciter en moyens financiers, qui vont le solliciter en ingénieries, etc.

Je pense que oui, l'Assemblée de Corse doit faire des propositions en la matière pour qu'on ait une articulation simple, communes, intercommunalités, Collectivité de Corse et qu'il y ait de l'huile dans les rouages et qu'on soit efficace, parce que peut-être que la sera que les élus de proximité sont les intercos et leurs Présidents, peut-être, je n'ai pas d'idée arrêtée sur le sujet. Mais on est à un moment important de notre Collectivité, pour mener des politiques publiques ambitieuses, on l'a évoqué sur le logement, comment ne pas avoir ensuite sa déclinaison locale, ce matin Xavier disait fort justement qu'aujourd'hui il n'y a plus que deux interlocuteurs, c'est le maire et la Collectivité de Corse, il y a l'Etat, mais il y a les intercos. Donc, ça doit vraiment faire partie de notre réflexion.



Donc, aujourd'hui nous nous faisons ces deux propositions d'amendements, s'ils sont retenus eh bien nous voterons le rapport, si ces amendements sont rejetés par l'Exécutif territorial, nous ne prendrons pas part au vote.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien, s'il n'y a plus de demande d'intervention, je donne la parole à l'Exécutif.

**Le Président SIMEONI**

La parole à l'Exécutif, sur quoi ? Je n'ai pas de parole à reprendre, j'ai écouté avec intérêt ce qui a été dit, on est d'accord sur le constat qu'il y aujourd'hui une vraie nécessité de mieux prendre en compte les attentes des territoires et on va essayer de la faire à travers l'amélioration du fonctionnement de la chambre des territoires et y compris l'évolution de sa composition. On a réfléchi là-dessus et on en parlera rapidement.

On va essayer de le faire à travers la politique de territorialisation des politiques publiques et la politique de présence territoriale de la Collectivité de Corse dans les territoires.

Mais ça n'est pas pour autant, à mon avis, qu'à partir de ce constat, il faut soutenir une proposition de loi qui tourne le dos à l'esprit de nos institutions.

Parmi toutes les choses intéressantes qui ont été dites par Jean-Martin, il y en a une, et c'est central à mon avis, qui est inexacte, prenant l'exemple de Jean-François, Jean-François CASALTA est comme tous les autres, il est élu par tous les Corses, l'élu même si le mandat impératif n'existe pas, l'élu est redevable vis-à-vis de ses mandants, de celles et ceux qui ont votés pour lui, même s'il est originaire, même si nous sommes tous originaires d'un territoire à propos duquel à un moment donné, y compris dans cette Assemblée, nous pouvons avoir un regard un peu plus aigüe, un peu plus fin, un peu plus attentionné, nous avons été élus par tous les Corses et chacun d'entre nous détient une parcelle de cette légitimité-là et nous avons des comptes à rendre à tous les Corses, l'élu qui demain serait l'élu d'un territoire, arriverait avec le mandat de son territoire pas le mandat de tous les Corses et c'est en cela que la proposition du sénateur PANUNZI elle modifie radicalement l'esprit de l'institution.

**M. Hyacinthe VANNI**

Donc, il y a un amendement du groupe « Per l'Avvene » de M. Jean-Martin MONDOLONI. Il le présente.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

C'est une question de formalité, puisqu'on ne vote pas sur la proposition de loi, on vote sur le rapport du Conseil exécutif, qui émet un avis défavorable.

Donc, vous avez compris qu'on est dans l'antithèse, il émet un avis défavorable à la PPL, nous on veut émettre un avis favorable. Donc, on émet un avis défavorable au rapport, c'est une petite subtilité à cette heure, qui nécessite un amendement.

**M. Hyacinthe VANNI**

Avis de l'Exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Défavorable mais favorable à mon rapport.

**M. Hyacinthe VANNI**

J'avais bien compris. On va voter sur cet amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement du groupe « Per l'Avvene » est rejeté.

Pour : « per l'Avvene ».

Contre : les groupes de la majorité territoriale et la « Corse dans la république ».

Abstentions : « Andà per dumane ».

Amendements du groupe « Andà per Dumane ».

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président. Donc je rappelle, page 8, paragraphe 6, nous proposons supprimer « après au terme duquel jusqu'à l'érosion côtière... », remplacer par « L'Assemblée de Corse constate que la Chambre des territoires est inopérante ».

Deuxième amendement : Paragraphe 2, après “groupe de travail relative à l’évolution statutaire de la Chambre installé en juin dernier », supprimer : “et qui rendra ses conclusions d’ici à l’automne de cette année” et ajouter : “ Afin d’assurer une représentativité de tous les territoires insulaires, le groupe de travail mènera également une réflexion sur l’instauration d’un fonctionnement bicaméral de la Collectivité de Corse et la modification du scrutin visant à intégrer au sein de l’Assemblée de Corse des représentants de chaque territoire ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, avis de l'Exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

J'ai un avis négatif, à ce stade, d'abord je ne vais pas dire que la chambre des territoires est inopérante parce que même si son fonctionnement peut être amélioré, je pense que c'est une considération qui est excessive et qui peut même être blessante et pour l'institution et pour les élus qui assument parfaitement leur mandat et il y en a. Donc, je suis ouvert à une discussion, mais pas dans ces termes.

Et deuxièmement, sur les...

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Je ne les ai pas insultés...

**Le Président SIMEONI**

Je n'ai pas dit insulté, ça peut être blessant...

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

« Inopérante ».

**Le Président SIMEONI**

Ce n'est pas un compliment, non plus.

Et deuxièmement, on verra ensuite. A ce stade-là, c'est simple, o biancu o neru, on nous demande un avis, un avis que doit rendre cette Assemblée sur un projet de loi qui pour les uns est positif et pour les autres dénature complètement l'institution. On rend notre avis et pour le surplus on se revoit et on discute.

**M. Hyacinthe VANNI**

Donc, je vais mettre aux voix l'amendement n° 2.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 2 est rejeté.

Je mets aux voix l'amendement n° 3.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est rejeté.

Je mets aux voix le rapport de l'Exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à la majorité.<sup>30</sup>**

Pour : « Femu a Corsica », « Corsica Libera », « Partitu di a Nazione Cors a »,  
M. Pierre GHIONGA.

Contre : « La Corse dans la république ».

Non-participation : « Andà per Dumane ».

Dunque, avà emu finitu. Bon week-end à tout le monde et a prestu.

**La séance est levée à 20 h.**

---

<sup>30</sup> Délibération 19/341 AC

ANNEXES  
AMENDEMENTS

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019****REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »**

**Rapport n° 281****AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : LE GROUPE PARTITU DI A NAZIONE CORSA****EXPOSE DES MOTIFS****VOLET I au nouveau règlement**

***I – Le soutien renforcé aux communes et intercommunalités désireuses d'accroître le parc locatif et de proposer une offre de logements destinée aux primo-accédants***

Le soutien aux communes et intercommunalités dans l'acquisition foncière, l'amélioration de bâtiments, la construction de logements nouveaux et l'aménagement de terrains relève de dispositifs déjà existants et complémentaires. Ces dispositifs sont portés par la Collectivité de Corse, dont l'objet du présent rapport est de les repenser, mais aussi par un ensemble de partenaires essentiellement composé de satellites de la CdC. D'autres acteurs sont, quant à eux, susceptibles d'apporter une expertise dans un domaine précis de compétence. Il convient de les citer et d'envisager une synergie entre tous les acteurs afin d'optimiser l'aide publique à l'habitat et au logement envers les communes et intercommunalités.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Ainsi, la rédaction du rapport est modifiée comme suit :

- 4) **MODIFIER** le dernier tiret de la page 8, à cheval sur la page 9, par cette formulation :

« - *intégration architecturale et paysagère du lotissement dans son environnement local en lien avec les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) corses ;* »

- 5) **MODIFIER** le premier tiret de la page 9 par cette formulation :

« - *intégration des exigences du développement durable (permettant une mutualisation avec les autres dispositifs de soutien mis en œuvre par la Collectivité de Corse, ses Agences et Offices et ses autres partenaires, notamment l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie (AUE), l'Office d'Equipement Hydraulique de Corse (OEHC), le Syndicat Départemental de l'Energie de la Corse du Sud et le Syndicat Intercommunal d'Electrification et d'Eclairage Public de Haute Corse : par exemple en privilégiant des énergies renouvelables, la réduction de la consommation énergétique, une approche raisonnée en termes d'extension ou de création de réseaux d'eau et d'assainissement,...) ;* »

- 6) **INTEGRER** à la fin du I- , à la page 9, le paragraphe suivant :

« *Ce dispositif complète l'action de l'Office Foncier de la Corse (OFC) en ce qui concerne l'habitat public. La Collectivité de Corse travaillera donc en collaboration avec l'OFC compétent pour la mobilisation foncière et qui compte, parmi ses objectifs, la réalisation de logements, essentiellement sociaux. Cette mise en synergie permettra d'optimiser l'action publique en faveur des communes et intercommunalités* ».

\* **AVIS DE LA COMMISSION :**

**FAVORABLE  
Sous-amendé**

\* **DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOpte  
SOUS-AMENDE (\*)**

\* **Sous-amendement**

**MODIFIER** l'amendement comme suit :

- 3) Intégrer à la fin du I- , à la page 9, le paragraphe suivant :

« Ce dispositif complète l'action de l'Office Foncier de la Corse (OFC) en ce qui concerne l'habitat public. La Collectivité de Corse travaillera donc en collaboration avec l'OFC compétent pour la mobilisation foncière et qui compte, parmi ses objectifs, la réalisation de logements, essentiellement sociaux. Cette mise en synergie permettra d'optimiser l'action publique en faveur des communes et intercommunalités ».

**DEVIENT :**

*« Les différents offices et agences de la Collectivité de Corse concernés par la problématique du logement et la politique de la ville, particulièrement l'office foncier, l'AUE, l'OEHC, sont naturellement associés et impliqués dans la mise en œuvre des dispositions du présent règlement. »*



**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »**

**Rapport n° 281**

**AMENDEMENT N° 2**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE PARTITU DI A NAZIONE CORSA ET LE GROUPE  
« ANDÀ PER DUMANE »**

**EXPOSE DES MOTIFS**

**VOLET II au nouveau règlement :**

***II – Le renforcement et à la réorientation de l'aide directe visant à soutenir l'accès à la propriété des primo-accédants***

Ce dispositif a pour objectif de favoriser la primo-accession à la propriété. Les ménages, notamment les jeunes ménages, constituent le public cible clairement affiché dans la philosophie du rapport. Pour autant, il convient de rechercher à aider l'ensemble de nos jeunes dans leur quête d'accession à la propriété. Le bilan du dispositif existant précise d'ailleurs que les ménages composés d'une personne seule n'ayant aucune personne à charge représentent 55% des bénéficiaires de l'aide. Cependant, celles-ci sont exclues du nouveau dispositif. Le rapport, paradoxalement, préconise d'exclure du dispositif les personnes qui sollicitent le plus cette aide. Les effets pervers spéculatifs liés à la revente des biens par les célibataires peuvent être combattus par l'instauration de clauses spécifiques concernant le remboursement de l'aide. Nous proposons donc de maintenir dans le dispositif les personnes seules n'ayant aucune autre personne à charge.

Concernant les critères d'obtention de l'aide relatifs aux ressources financières des ménages, il nous paraît que les plafonds proposés, correspondants aux plafonds de

ressources pour l'obtention d'un HLM, revenus PLUS 2018 dans toutes les régions de France hors Ile de France, ne sont pas totalement satisfaisants en l'état, notamment pour la première catégorie proposée : le ménage de deux personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages. Cette catégorie de ménages risque d'éprouver de grandes difficultés quant à l'obtention d'un prêt qui doit constituer, au minimum, 80% du montant de l'opération. Nous proposons donc de surclasser cette catégorie d'un échelon et d'apporter une bonification aux jeunes ménages. Par ailleurs, nous proposons d'indiquer que les valeurs des plafonds indexés sur les revenus PLUS seront révisés chaque année concomitamment avec les valeurs de référence des revenus PLUS lui-même indexé sur l'indice approprié (Indice de Référence des Loyers au 3<sup>ème</sup> trimestre).

Concernant les jeunes ménages, il convient de les définir puisqu'aucune mention n'est faite quant à leurs caractéristiques. Nous proposons de caractériser un jeune ménage comme étant un ménage dont chaque individu qui le compose est âgé de 28 ans au plus. La bonification, évoquée précédemment, qui leur serait attribuée consiste à majorer d'un point le taux d'intervention de la Collectivité dans leur projet immobilier portant ce taux à 11%. Ainsi, pour un bien d'une valeur de 200000 €, l'aide ne serait pas de 20000 € mais de 22000 €. En découlent des modifications sur les plafonds d'aide.

Concernant les coûts d'opération, les limites proposées excluent certaines catégories de biens qui sont pourtant ciblés par le dispositif. On peut, notamment, citer les biens situés en cœur de ville. En effet, dans la plupart de nos grandes villes, on ne trouve que rarement une opération avec un coût, rénovation incluse, inférieur à 280000 €. A contrario, certains biens situés dans de petites communes de l'intérieur présenteront un coût d'opération, rénovation incluse, parfois inférieur à 150000 €, voire, rénovation non-incluse, inférieur à 90000 €. Nous proposons donc de supprimer certaines limites tout en plafonnant le montant de l'aide apportée. Quoi qu'il en soit, l'opération immobilière est déjà bornée par les critères de ressources et le dispositif vise forcément l'acquisition d'un bien qui a vocation à être la résidence principale du bénéficiaire de l'aide.

Concernant la lutte contre la spéculation, il est d'ores et déjà précisé qu'une clause de remboursement au prorata temporis est en vigueur en cas de revente dans une période de dix ans suivant l'acquisition du bien. Nous proposons d'aller plus loin dans cette démarche et de conditionner, en plus de la clause précédente, le remboursement de l'aide à la perception d'une éventuelle plus-value sur l'opération.

### **PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Ainsi, la rédaction du rapport est modifiée comme suit :

- 1) **MODIFIER**, à la fin de la page 10 du rapport le paragraphe suivant :  
« *Cette modification substantielle poursuit les objectifs suivants :*
  - *Mettre fin à l'effet d'aubaine que le présent dispositif a pu provoquer ;*
  - *Favoriser un rééquilibrage territorial, notamment en faveur du milieu rural ;*

- Cibler plus précisément mais non exclusivement une catégorie de bénéficiaires potentiels de nature à s'installer durablement, à savoir les ménages, notamment les jeunes ménages, composés d'au moins deux personnes ;
- Accroître l'efficacité et le caractère incitatif de l'aide qui est modulée sur le coût de l'opération et non plus établie sur une base forfaitaire ;
- Participer à la réhabilitation des centres anciens des villes de Bastia et d'Ajaccio, (en accompagnement du dispositif « cœur de ville ») ainsi que des villages et hameaux de l'intérieur en soutenant des projets d'acquisition de bâti ancien (constructions antérieures à 1960)».

2) **SUPPRIMER** la dernière phrase de la page 10 du rapport :

« Il est donc proposé dans l'article 2-1 de mettre en place un dispositif en faveur des ménages composés d'au moins 2 personnes avec ou sans enfants.

3) **MODIFIER** le B- de la page 11 comme suit :

« Dans ce cadre, les demandeurs doivent :

- disposer de revenus inférieurs aux plafonds de ressources indiqués dans le tableau ci-dessous et inspirés des plafonds de ressources réglementaires permettant l'accès au logement HLM ;
- réaliser une acquisition dont le coût minimum est de 150000 € et le coût maximum est plafonné à 280000 € ;
- dans les communes de moins de 1000 habitants DGF, ce plancher est supprimé mais le plafond demeure à 280000 € ;
- dans les cœurs de ville, le plancher demeure à 150000 € mais ce plafond est supprimé. Néanmoins, si le coût dépasse 280000 €, l'aide sera calculée comme si l'opération se chiffrait à 280000 €.
- contracter un prêt représentant au minimum 80% du coût de l'opération».

4) **MODIFIER** la suite du B- de la page 11 comme suit :

« L'aide s'adresse donc aux ménages dotés d'un revenu fiscal de référence pour l'année n-1 du prêt inférieur ou égal aux valeurs exprimées dans le tableau ci-dessous et inspirées des ressources réglementaires permettant l'accès au logement HLM, ici le revenu PLUS 2018 (Prêt Locatif à Usage Social). Ces valeurs seront mises à jour chaque année en fonction de l'évolution du revenu PLUS.

CATEGORIES DE MENAGES	PLAFONDS DE REVENUS
Une personne seule	20304€
Deux personnes ou Trois personnes ou Une personne seule avec une personne à charge	32607€
Quatre personnes ou Une personne seule avec deux personnes à charge	39364€
Cinq personnes ou Une personne seule avec trois personnes à charge	46308€
Six personnes ou Une personne seule avec quatre personnes à charge	52189€
Par personne supplémentaire	5821€

*L'aide de notre Collectivité s'élèvera à 10% du coût du projet, soit 15000 € minimum (hors projet situé sur une commune de moins de 1000 habitants DGF) et 28000 € maximum.*

*Les jeunes ménages bénéficieront d'une bonification de cette aide.*

*Par conséquent, pour les jeunes ménages, cette aide s'élèvera à 11% du coût du projet soit 16500 € minimum (hors projet situé sur une commune de moins de 1000 habitants DGF) et 30800 € maximum.*

*Un jeune ménage est composé exclusivement d'individus âgés de 28 ans au moins. Par volonté d'incitation en milieu rural et de montagne, une prime de 3000 € sera versée aux bénéficiaires réalisant une acquisition dans une commune de moins de 350 habitants DGF. »*

5) **INSERER** directement à la suite des modifications précédentes, à la page 12 du rapport, le paragraphe suivant :

*« Afin de lutter contre les effets d'aubaine qui contribuent à la spéculation immobilière, les clauses de remboursement seront révisées. Le précédent dispositif stipulait que :*

- *Le bénéficiaire de l'aide s'engage à occuper le bien à titre de résidence principale pendant une période de dix ans,*
- *Le bénéficiaire s'engage également à informer la Collectivité de Corse en cas de revente du bien ou tout autre changement de situation,*
- *Le non-respect de ces dispositions autorisera la Collectivité de Corse à demander le remboursement de l'aide attribuée au prorata temporis.*

*Ces clauses anti-spéculatives seront complétées par l'introduction d'un remboursement total ou partiel en cas de réalisation d'une plus-value sur la revente du bien financé en partie par la Collectivité de Corse.*

*Ainsi, la réalisation d'une plus-value sur le bien concerné par l'aide autorisera la Collectivité de Corse à demander le remboursement de l'aide selon les modalités suivantes :*

- *Si la revente intervient dans les dix ans après acquisition initiale du bien, le remboursement peut être demandé au prorata temporis auquel s'ajoute le montant de la plus-value dans la limite établie par la différence entre le montant de l'aide initiale et le prorata temporis.*
- *Si la revente intervient après dix ans d'occupation du bien par le bénéficiaire, le remboursement peut être demandé sur le montant de la plus-value dans la limite du montant de l'aide initiale.*

*La Collectivité de Corse se rapprochera de la Chambre des Notaires afin de faire valoir ces clauses.*

*Les montants perçus par le biais des remboursements viendront alimenter le dispositif pour l'année suivante ce qui ouvre la possibilité d'un auto-financement partiel de la mesure à moyen terme».*

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**FAVORABLE  
Sous-amendement**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOpte  
SOUS-AMENDE (\*)**

**(\*) Sous-amendement :**

- Au 2) **SUPPRIMER** la dernière phrase de la page 10 du rapport et la **REMPLECEUR PAR** : « *Il est ajouté une catégorie de bénéficiaires, les célibataires, dans les communes de moins de 1000 habitants, pour l'acquisition de surfaces de 60 M<sup>2</sup> minimum. »*

Cette modification se traduira également au niveau du règlement.

- Au 3) **SUPPRIMER**  
« -  *dans les communes de moins de 1000 habitants DGF, ce plancher est supprimé mais le plafond demeure à 280 000 € ; »*
- Au 3) **MODIFIER** le 4<sup>ème</sup> alinéa comme suit :  
« -  *dans les cœurs de ville, le plancher demeure à 150 000 € mais le plafond passe à 350 000 €. »*
- **SUPPRIMER :**  
« 4) *Modifier la suite du B- de la page 11 comme suit :*  
« *L'aide s'adresse donc aux ménages dotés d'un revenu fiscal de référence pour l'année n-1 du prêt inférieur ou égal aux valeurs exprimées dans le tableau ci-dessous et inspirées des ressources réglementaires permettant l'accès au logement HLM, ici le revenu PLUS 2018 (Prêt Locatif à Usage Social). Ces valeurs seront mises à jour chaque année en fonction de l'évolution du revenu PLUS.*

CATEGORIES DE MENAGES	PLAFONDS DE REVENUS
<i>Une personne seule</i>	<i>20304€</i>
<i>Deux personnes ou Trois personnes ou Une personne seule avec une personne à charge</i>	<i>32607€</i>
<i>Quatre personnes ou Une personne seule avec deux personnes à charge</i>	<i>39364€</i>
<i>Cinq personnes ou Une personne seule avec trois personnes à charge</i>	<i>46308€</i>
<i>Six personnes ou Une personne seule avec quatre</i>	<i>52189€</i>

<i>personnes à charge</i>	
<i>Par personne supplémentaire</i>	5821€

*L'aide de notre Collectivité s'élèvera à 10% du coût du projet, soit 15 000 € minimum (hors projet situé sur une commune de moins de 1000 habitants DGF) et 28 000 € maximum.*

*Les jeunes ménages bénéficieront d'une bonification de cette aide.*

*Par conséquent, pour les jeunes ménages, cette aide s'élèvera à 11% du coût du projet soit 16 500 € minimum (hors projet situé sur une commune de moins de 1000 habitants DGF) et 30 800 € maximum.*

*Un jeune ménage est composé exclusivement d'individus âgés de 28 ans au moins.*

*Par volonté d'incitation en milieu rural et de montagne, une prime de 3 000 € sera versée aux bénéficiaires réalisant une acquisition dans une commune de moins de 350 habitants DGF. »*

*5) Insérer directement à la suite des modifications précédentes, à la page 12 du rapport, le paragraphe suivant :*

*« Afin de lutter contre les effets d'aubaine qui contribuent à la spéculation immobilière, les clauses de remboursement seront révisées. Le précédent dispositif stipulait que :*

- Le bénéficiaire de l'aide s'engage à occuper le bien à titre de résidence principale pendant une période de dix ans,*
- Le bénéficiaire s'engage également à informer la Collectivité de Corse en cas de revente du bien ou tout autre changement de situation,*
- Le non-respect de ces dispositions autorisera la Collectivité de Corse à demander le remboursement de l'aide attribuée au prorata temporis.*

*Ces clauses anti-spéculatives seront complétées par l'introduction d'un remboursement total ou partiel en cas de réalisation d'une plus-value sur la revente du bien financé en partie par la Collectivité de Corse.*

*Ainsi, la réalisation d'une plus-value sur le bien concerné par l'aide autorisera la Collectivité de Corse à demander le remboursement de l'aide selon les modalités suivantes :*

- Si la revente intervient dans les dix ans après acquisition initiale du bien, le remboursement peut être demandé au prorata temporis auquel s'ajoute le montant de la plus-value dans la limite établie par la différence entre le montant de l'aide initiale et le prorata temporis.*
- Si la revente intervient après dix ans d'occupation du bien par le bénéficiaire, le remboursement peut être demandé sur le montant de la plus-value dans la limite du montant de l'aide initiale.*

*La Collectivité de Corse se rapprochera de la Chambre des Notaires afin de faire valoir ces clauses.*

*Les montants perçus par le biais des remboursements viendront alimenter le dispositif pour l'année suivante ce qui ouvre la possibilité d'un auto-financement partiel de la mesure à moyen terme».*

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »**

**Rapport n° 281**

**AMENDEMENT N° 3**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE PARTITU DI A NAZIONE CORSA**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Cet amendement porte sur la philosophie générale du rapport.

L'accès au logement pour nos concitoyens, notamment eu égard aux difficultés importantes rencontrées dans le contexte insulaire, est une priorité pour la Collectivité de Corse et pour notre majorité. C'est pourquoi, il est nécessaire d'envoyer un message fort et d'abonder plus significativement le budget dédié à cet ensemble de mesures.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Ainsi, la rédaction du rapport est modifiée comme suit :

1) **MODIFIER**, à la page 6 du rapport, le quatrième paragraphe du rapport ainsi :  
« *Concernant le volume budgétaire, le présent règlement induit une augmentation significative des moyens. En effet, les crédits directement consacrés à ces aides représentent aujourd'hui entre 8 et 10 millions d'euros par an. Après le vote de ce présent règlement, ces crédits atteindront, dès la première année, 20 millions d'euros à plein régime en faveur du logement et de l'habitat.* »

2) **COMPLETER**, à la page 6 du rapport, le quatrième paragraphe par la phrase :  
« *Ces crédits ont vocation à être revus à la hausse pour les années suivantes afin de lutter au mieux contre le phénomène de déposssession foncière.* »



\* AVIS DE LA COMMISSION :

FAVORABLE sous-amendé

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

ADOpte  
SOUS-AMENDE (\*)

\* Sous-amendement :

**SUBSTITUER** à la rédaction initiale de l'amendement la rédaction suivante :

A la page 6 du rapport et 7 du règlement, 6<sup>ème</sup> alinéa **MODIFIER** comme suit :

*« Après le vote du présent règlement, ces crédits ont vocation à atteindre à minima, dès la première année de mise en œuvre, 12 M€ à plein régime... »*

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »  
Rapport n° 281**

## AMENDEMENT N° 4

**DEPOSE PAR : LE GROUPE ANDA PER DUMANE****EXPOSE DES MOTIFS****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Page 3 : Après “Le présent rapport est une première réponse à cette aspiration partagée.” INSERER :**

*« Celui-ci fait état notamment de clauses de non-revente, qui dans le cadre juridique actuel interdit la revente d'un bien pendant dix années. Une clause de revente portée à vingt années est impossible compte tenu de l'état du droit, preuve s'il en est de la nécessité d'un pouvoir de dérogation réglementaire en Corse. »*

\* AVIS DE LA COMMISSION :

RETIRE

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

RETIRE

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »  
Rapport n° 281**

**AMENDEMENT N° 5**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE ANDA PER DUMANE**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Page 29 : après le premier paragraphe, INSERER :**

*« Les services instructeurs doivent s'assurer que les pétitionnaires ont effectué l'ensemble des démarches de demande d'aides auprès des éventuels financeurs dans le cadre de ce type de projet. »*

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**FAVORABLE à l'unanimité**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOpte**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »  
Rapport n° 281**

**AMENDEMENT N° 6**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Pour la partie I du règlement.**

*« Les communes de moins de 350 habitants DGF n'auront pas de plafond minimum pour les opérations prévues. Le taux d'intervention sera porté au maximum à 90% du montant de l'opération. »*

*Les communes de moins de 1000 habitants DGF n'auront pas de plafond minimum pour les opérations prévues ni d'obligation de travaux. »*

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**RETIRE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**RETIRE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »  
Rapport n° 281**

**AMENDEMENT N° 7**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE ANDA PER DUMANE**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Page 32 : point 1, après » Par volonté d'incitation en milieu rural et de montagne, une prime de 3 000 € sera versée aux bénéficiaires réalisant une acquisition dans une commune de moins de 350 habitants DGF. »**

**AJOUTER :**

*« Le règlement d'aide exempte le bénéficiaire de contraintes liées à la taille du foyer, souhaitant acquérir un logement dans une commune de moins de 1001 habitants DGF*

*Les personnes demeurant dans une commune de moins de 350 habitants DGF ne seront pas soumises à un plafond minimum pour les opérations prévues. »*

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**TOMBE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**TOMBE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »**

**Rapport n° 281**

**AMENDEMENT N° 8**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE ANDA PER DUMANE**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Page 32 : point 2, à la fin du dernier paragraphe :**

**AJOUTER :**

*« Les bénéficiaires seront autorisés à déroger à la présente règle dans les cas suivants :*

- \* Baisse significative de revenus, ne leur permettant plus de subvenir au coût du crédit immobilier;*
- \* Augmentation de la taille du foyer.*
- \* Diminution de la taille du foyer.*
- \* Mobilité professionnelle.*
- \* Décès.*
- \* Affection de longue durée.”*

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**FAVORABLE à l'unanimité  
sous-amendé**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOpte  
SOUS-AMENDE (\*)**

\* **Sous-amendement**

**SUBSTITUER** à la rédaction de l'amendement initial la rédaction suivante

*« Les bénéficiaires seront autorisés à déroger à la présente règle en cas de modification importante de la situation personnelle et/ou patrimoniale du bénéficiaire, rendant impossible le maintien dans les lieux, cet élément relevant de l'appréciation souveraine de la Collectivité de Corse. »*

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »**

**Rapport n° 281**

**AMENDEMENT N° 9**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

La Collectivité de Corse doit être en mesure de pouvoir à tout moment contrôler le respect des objectifs et critères fixés par son règlement des aides.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Commision de suivi et de contrôle**

**AJOUTER** dans le rapport page 6 au paragraphe a) **En termes de méthode**, l'item suivant :

*« Le renforcement du suivi et du contrôle par l'intermédiaire de la création d'une commission chargée du contrôle et du suivi de l'attribution des aides et du bon déroulement de l'attribution des lots selon les critères fixés dans le présent règlement. »*

**AJOUTER** dans les annexes page 3 après le point 7-3 la phase :

*« 7-4 La commission chargée du contrôle et du suivi de l'attribution des aides et du bon déroulement de l'attribution des lots selon les critères fixés dans le présent règlement sera en charge du respect de l'application de la clause anti-spéculative »*



\* AVIS DE LA COMMISSION :

**FAVORABLE  
sous-amendé**

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

**ADOpte  
SOUS-AMENDE (\*)**

\* **Sous-amendement**

**REPLACER** dans l'amendement initial les parties entre guillemets par la rédaction suivante :

*« Une restitution de la mise en œuvre du présent règlement sera effectuée, une fois par an au moins, par le Conseil exécutif devant la commission de Contrôle ou sur saisine de ladite Commission. »*

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »**

**Rapport n° 281**

**AMENDEMENT N° 10**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

La réalité sociologique de la Corse commande de considérer qu'à l'heure où les jeunes font des études de plus en plus longues et s'installent de plus en plus tard, on ne peut les priver d'accéder à la propriété au motif qu'ils ne vivent pas en ménage.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Réintégration des personnes seules**

**SUPPRIMER** : dans le rapport page 10 après « milieu rural; » :

*« le troisième item »*

**SUPPRIMER** : dans le rapport page 10 après « constructions antérieures à 1960 » la phrase :

*« Il est donc proposé dans l'article 2-1 de mettre en place un dispositif en faveur des ménages composés d'au moins 2 personnes avec ou sans enfants. »*

**REEMPLACER** dans les annexes page 2 après 2. Ménages et personnes à charge :

« 2-1 » par « 2-2 »

« 2-2 » par « 2-3 »  
« 2-3 » par « 2-4 »

**AJOUTER** : Dans les annexes page 2 après « 2. Ménages et personnes à charge : » la phase suivante :

*« 2-1 Un ménage résident est un ménage qui dispose d'un domicile en Corse au sens du Code Civil et y réside de manière effective et à titre principal. »*

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**TOMBE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**TOMBE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »**

**Rapport n° 281**

**AMENDEMENT N° 11**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Si la Collectivité de Corse entend apporter une réponse politique forte et innovante face aux phénomènes de spéculation, de dépossession et de difficultés d'accès au logement, il convient de prévoir dans ce règlement des aides un dispositif qui conditionne le bénéfice des aides aux personnes qui au sens du Code Civil, résident au lieu où elles possèdent leur principal établissement.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Critère de résidence**

**AJOUTER** : dans le rapport page 11 après « les demandeurs doivent : »

*« disposer d'un domicile en Corse au sens du Code Civil et y résider de manière effective et à titre principal depuis trois ans au moment de la demande.*

*Elle est appréciée dans les 5 ans précédant la demande. L'effectivité de ces conditions peut être vérifiée à tout moment par les services de la Collectivités de Corse. »*

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**FAVORABLE  
Sous-amendé**

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

**ADOpte  
SOUS-AMENDE (\*)**

\* **Sous-amendement** :

**REPLACER** la phrase « Elle est appréciée dans les 5 ans précédant la demande. »  
**PAR** « *Cette condition est appréciée pour une durée courant sur une période de 5 ans précédant la demande.* »

**Cette modification interviendra également dans le règlement page 2.**

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »

Rapport n° 281

**Sous-amendement à l'amendement N° 11**

déposé par M. Hyacinthe VANNI AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »

**EXPOSE DES MOTIFS :**

L'ajout de la notion de « centre des intérêts matériels et moraux » permet de ne pas exclure la diaspora et les jeunes étudiants ayant dû quitter l'île pour poursuivre des études supérieures. Cette notion est consacrée dans la Circulaire du 1er mars 2017 relative au critère du centre des intérêts matériels et moraux dans une des collectivités régies par les articles 73 et 74 de la Constitution ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie en tant que priorité d'affectation prévue par l'article 60 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat. »

**Page 11 du rapport**

**AJOUTER** à la suite de la phrase suivante : « *disposer d'un domicile en Corse au sens du Code Civil et résider de manière effective et à titre principal depuis trois ans au moment de la demande* »

**« sauf situations particulières permettant la prise en compte du centre des intérêts matériels et moraux des demandeurs. »**

\* AVIS DE LA COMMISSION :

RETIRE

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

RETIRE

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019****REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »  
Rapport n° 281**

**AMENDEMENT N° 12****DEPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA****EXPOSE DES MOTIFS :**

La modification de la composition des ménages bénéficiaires et les conditions d'accession à l'offre bancaire commandent une évolution des seuils.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Bénéficiaire de l'aide pour l'accession à la propriété et au logement**

**REEMPLACER** : dans le rapport page 11 et dans l'annexe page 2 le tableau initial par le tableau suivant :

<b>Catégories de ménages</b>	
<i>Une personne seule</i>	24 443 €
<i>Deux personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages</i>	35 875 €
<i>Trois personnes ou une personne seule avec une personne à charge ou jeune ménage sans personne à charge</i>	43 086 €
<i>Quatre personnes ou une personne seule avec deux personnes à charge</i>	50 311 €
<i>Cinq personnes ou une personne seule avec trois personnes à charge</i>	57 555 €
<i>Par personne supplémentaire</i>	+ 7 236 €

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**TOMBE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**TOMBE**



## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »  
Rapport n° 281**

**AMENDEMENT N° 13**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA****EXPOSE DES MOTIFS :**

Les prix plafonds doivent être fixés en fonction de la réalité du marché immobilier en Corse.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Modification des plafonds**

**REEMPLACER** dans le rapport page 11 après « Dans ce cadre les demandeurs doivent : » le second item par la phase suivante :

*« réaliser une acquisition dont le coût maximum est plafonné à 300 000 € ;»*

\* **AVIS DE LA COMMISSION :**

**TOMBE**

\* **DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**TOMBE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »**

**Rapport n° 281**

**AMENDEMENT N° 14**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Les prix plafonds doivent être fixés en fonction de la réalité du marché immobilier en Corse.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Modification des plafonds**

**REPLACER** dans le rapport page 11 après « Dans ce cadre les demandeurs doivent :  
» le troisième item par la phase suivante :

*« dans les communes de moins de 1 000 habitants DGF, le coût minimum de l'opération est fixé à 100 000 € et le coût maximum à 280 000 € ( dont 2/3 au minimum consacré à l'acquisition et 1/3 maximum consacré à la rénovation.*

*Les montants de l'acquisition et des travaux de rénovation doivent figurer dans l'offre de prêt ; »*

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**TOMBE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**TOMBE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »  
Rapport n° 281**

**AMENDEMENT N° 15**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Afin de favoriser l'installation dans les zones rurales et de montagne il est proposé de relever le montant de l'aide directe à hauteur de 5000 €.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Bénéficiaire de l'aide pour l'accession à la propriété et au logement**

**REPLACER** page 12 la phrase : « Par volonté d'incitation en milieu rural et de montagne, une prime de 3 000 € sera versée aux bénéficiaires réalisant une acquisition dans une commune de moins de 350 habitants DGF. » **par la phrase :**

*« Par volonté d'incitation en milieu rural et de montagne, une prime de 5 000 € sera versée aux bénéficiaires réalisant une acquisition dans une commune de moins de 350 habitants DGF. »*

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**TOMBE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**TOMBE**

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »

Rapport n° 281

## AMENDEMENT N° 16

**DEPOSE PAR** : Mme Marie-Anne PIERI AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »**PROPOSITION D'AMENDEMENT** :**Incitation à la revitalisation des Piémonts (volet 1)**

1. A la page 9 du rapport et à la page 10 du règlement, à la fin du dernier paragraphe du I. relatif aux villages souches, sont insérées les phrases suivantes : « ***Cet encouragement prioritaire se traduira par une majoration de 10% du montant de la subvention allouée lorsqu'il s'agira d'opérations de réhabilitation du foncier bâti existant dans les piémonts des communes littorales et villages ou hameaux souches.*** »

***Les plafonds énumérés ci-avant (page 9) seront réévalués d'autant dans ce cas précis, dans le respect de la limite du montant total des Autorisations de Programme inscrites à cet effet. »***

2. Aux pages 19 (1.1) du règlement, après la partie « Montant Subventionnable » est insérée une nouvelle partie intitulée « ***Incitation prioritaire*** » dont le contenu est ainsi rédigé (en deux alinéas) : « ***Majoration de 10% du montant de la subvention lorsqu'il s'agit d'opérations de réhabilitation du foncier bâti existant réalisées au sein des villages et hameaux « souches » tels que définis dans la délibération n° 17/050 AC du 23 février 2017 approuvant le Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne Corse (SADPMC).*** »
3. Aux pages 19, 20, 21 et 28 du règlement, dans la partie relative aux dépenses subventionnables, après les mots « vacants sans maître », sont rajoutés les mots suivants : « ***ou faisant suite à un arrêté de péril*** ».

\* AVIS DE LA COMMISSION :

**EXAMEN SUSPENDU**

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

**PRIS EN COMPTE  
DANS UN  
AUTRE AMENDEMENT**

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »  
Rapport n° 281**

## AMENDEMENT N° 17

**DEPOSE PAR : Mme Marie-Anne PIERI AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »****PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Elargissement de l'aide à la primo accession pour les licitations de biens en indivision (volet 2)**

1. A la page 10 du rapport et à la page 12 du règlement, dans l'énumération des objectifs, est rajouté un item ainsi rédigé : « - **Inciter à la réhabilitation du foncier bâti existant jusqu'alors en indivision dans l'intérieur de l'île.** »
2. A la page 11 du rapport et à la page 13 du règlement, dans le A relatif à l'énumération des opérations susceptibles de bénéficier du dispositif, est rajouté un item ainsi rédigé : « - **Opérations de primo-accession découlant de licitations au profit d'un descendant mettant fin à une situation d'indivision.** »
3. A la page 4 de l'annexe 1, au sein du 8.1, dans l'énumération des dépenses subventionnables, est rajouté un item ainsi rédigé : « - **Opérations de primo-accession découlant de licitations au profit d'un descendant mettant fin à une situation d'indivision.** »
4. A la page 33 du règlement, après les mots « location accession sociale », sont rajoutés les mots suivants : « **opérations de primo-accession découlant de licitations au profit d'un descendant mettant fin à une situation d'indivision.** »
5. A la page 4 de l'annexe 1, à la fin du 8.3, sont rajoutés les mots suivants : « **à l'exception de la reconstitution d'une unité foncière cohérente dans le cadre d'une licitation sur la base de droits indivis comme mentionné à la fin du 8.1** ».

6. A la page 7 de l'annexe 1, à la fin du tableau relatif aux modalités de versement, est insérée une ligne nouvelle dans laquelle est écrit dans la colonne de gauche : « **Acquisition immobilière par voie de licitation** » et dans la colonne de droite : « **1<sup>er</sup> acompte et solde au particulier, sur production : - Attestation notariée de vente postérieure à la date du dépôt à la CdC justifiant la transaction** »
7. A la page 8 de l'annexe 1, au sein de l'item traitant de la lettre d'intention, sont rajoutés à la fin de la liste des opérations entre parenthèses les mots suivants : « **ou acquisition par voie de licitation** ».
8. A la page 8 de l'annexe 1, après l'item relatif aux opérations en location accession sociale, est rajouté un nouvel item ainsi rédigé : « - **Pour toute acquisition foncière par voie de licitation : promesse de vente datée de moins de 3 mois et copie du contrat passé avec le constructeur en cas de construction ou copie des devis en cas de réhabilitation transmis à la banque pour l'obtention du prêt (documents datés de moins de 3 mois) et le permis de construire en cas de construction,** »
9. A la page 10 de l'annexe 1, au sein de l'encadré portant sur la nature de l'opération, est rajouté à la fin de la liste des propositions à cocher une nouvelle proposition ainsi rédigée : « **Acquisition par voie de licitation** ».
10. A la page 11 de l'annexe 1, après l'item relatif aux opérations en location accession, est rajouté un nouvel item ainsi rédigé : « - **Pour toute acquisition foncière par voie de licitation : promesse de vente datée de moins de 3 mois et copie du contrat passé avec le constructeur en cas de construction ou copie des devis en cas de réhabilitation transmis à la banque pour l'obtention du prêt (documents datés de moins de 3 mois) et le permis de construire en cas de construction,** »

\* AVIS DE LA COMMISSION :

FAVORABLE à  
l'unanimité sous-amendé

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

ADOPTE SOUS-AMENDE  
(\*)

\* Sous-amendement :

**Nouvelle rédaction de tous les paragraphes, aux pages énumérées dans l'amendement :**

« *En cas de vente sur licitation, la mise en œuvre du dispositif d'aide à la primo-accession organisé par le présent règlement est réservée, prioritairement, aux demandeurs présentant la qualité de co-indivisaire ou d'ayant-droit d'un co-indivisaire.* »

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »

Rapport n° 281

## AMENDEMENT N° 18

**DEPOSE PAR :** Mme Marie-Anne PIERI AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Encadrement du dispositif de primo accession pour limiter les effets d'aubaine (volet 2)

1. A la page 3 de l'annexe 1, le 7.3 est remplacé par la rédaction suivante : « ***En cas de revente dans un délai inférieur à 5 ans à compter de l'acquisition (sauf en cas de force majeure de type décès ou divorce), le non-respect de ces dispositions autorisera la Collectivité de Corse à demander le remboursement total de l'aide. Si la revente intervient entre 5 et 10 ans, le remboursement se fera au prorata temporis. En cas de cession avant la fin de la période décennale, l'acheteur devra disposer de l'agrément de la commune ou de l'EPCI sur le fondement du respect des conditions de ressources et de primo-accession inhérentes au cahier des charges.*** »
2. A la page 13 de l'annexe 1, la 2<sup>ème</sup> flèche relative au « non respect... » est remplacée par la rédaction suivante: « ***En cas de revente dans un délai inférieur à 5 ans à compter de l'acquisition (sauf en cas de force majeure de type décès ou divorce), le non-respect de ces dispositions autorisera la Collectivité de Corse à demander le remboursement total de l'aide. Si la revente intervient entre 5 et 10 ans, le remboursement se fera au prorata temporis. En cas de cession avant la fin de la période décennale, l'acheteur devra disposer de l'agrément de la commune ou de l'EPCI sur le fondement du respect des conditions de ressources et de primo-accession inhérentes au cahier des charges.*** »
3. A la page 9 du rapport et à la page 10 du règlement, dans l'item relatif aux modalités de soutien aux primo-accédants, est rajoutée dans la liste entre parenthèses la possibilité suivante : « ***mise en place d'un agrément par la collectivité à l'origine du lotissement*** »



*dont l'obtention reposera sur le respect des conditions d'accès énumérées dans le cahier des charges »*

\* AVIS DE LA COMMISSION :

**TOMBE**

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

**TOMBE**

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »

Rapport n° 281

## AMENDEMENT N° 19

**DEPOSE PAR :** Mme Marie-Anne PIERI AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Suivi de l'évolution des besoins des bénéficiaires de logements sociaux  
(volet 3)**

A la page 13 du rapport et à la page 15 du règlement, est rajouté un 4<sup>ème</sup> point ainsi rédigé : « **4/ Création d'un mécanisme de suivi par l'organisme de gestion pour vérifier annuellement l'adaptation des logements sociaux à l'évolution des besoins des bénéficiaires (naissance, décès, départ des enfants) pour assurer le bon dimensionnement des biens loués et donc des loyers.** »

\* AVIS DE LA COMMISSION :

RETIRE

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

TOMBE

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »

Rapport n° 281

## AMENDEMENT N° 20

**DEPOSE PAR :** M. Julien PAOLINI AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

- **Page 9 du rapport**

**AJOUTER** : après la phrase : « *Les communes et intercommunalités pétitionnaires seront ... le Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne Corse (SADPMC)* ») :

« *Des taux préférentiels de subventions pour les aides aux communes et des montants bonifiés pour les aides aux primo-accédants seront proposés dans le cadre du règlement définitif d'aides au logement et à l'habitat, en tenant compte à la fois de :*

- *la typologie des communes déclinée à partir du niveau de contrainte, tel que défini dans la cartographie de base du plan Montagne du PADDUC ;*
- *la notion de « villages souches », telle qu'indiquée dans le SADPMC notamment pour les communes considérées comme les moins contraintes ;*
- *la dimension infra-communale, en particulier pour certaines communes constituées de plusieurs hameaux. »*

- **AJOUTER un article 5 à la délibération :**

**Article 5 :**

« **DEMANDE** à ce que le prochain règlement des aides aux communes, aux intercommunalités et aux territoires intègre une nouvelle typologie des communes, tenant compte des contraintes subies et des particularités infra-communales et que par conséquent, les critères établis servent à définir les conditions nouvelles de l'ensemble des règlements d'aides sectoriels notamment le règlement définitif d'aides au logement et à l'habitat. »

- Renumérotez les articles suivants.

\* **AVIS DE LA COMMISSION :**

<b>FAVORABLE à l'unanimité sous-amendé</b>
--

\* **DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

<b>ADOpte SOUS-AMENDE (*)</b>
-----------------------------------

\* **Sous-amendement :**

**SUPPRIMER** au dernier paragraphe :

« ... et que par conséquent »

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »  
Rapport n° 281**

**AMENDEMENT N° 21**

**DEPOSE PAR : M. Hyacinthe VANNI AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Page 11 du rapport**

**REPLACER** : le paragraphe suivant : « - Dans les communes de moins de 1 000 habitants DGF le coût minimum de l'opération est fixé à **150 000 €** (dont **90 000 €** au minimum consacré à l'acquisition et **60 000€** maximum à des travaux de rénovation si celle-ci consiste en une acquisition - amélioration) et le coût maximum plafonné à 280 000 €. Les montants planchers (90 000 € au minimum d'acquisition + 60 000 € de travaux) doivent figurer dans l'offre de prêt. »

**PAR** : « Dans les communes de moins de 1 000 habitants DGF, l'aide représente 10 % de la dépense pour les opérations d'acquisition ou acquisition-amélioration dont le coût de l'offre de prêt est compris entre 150 000 € et 280 000 €, et 15 % de la dépense pour les opérations d'acquisition ou acquisition-amélioration dont le coût de l'offre de prêt est de moins de 150 000 €.»

\* AVIS DE LA COMMISSION :

**FAVORABLE  
sous-amendé**

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

**ADOpte SOUS-AMENDE  
(\*)**

\* Sous-amendement :

Page 11 du rapport et page 13 du règlement :

**REPLACER** le dernier paragraphe de l'amendement PAR le paragraphe suivant :

« Dans les communes de moins de 1000 habitants DGF, l'aide représente 15 % de la dépense pour les opérations d'acquisition ou acquisition-amélioration dont le coût qui figure dans l'offre de prêt est de moins de 150 000 € et 10 % de la dépense pour les opérations d'acquisition ou acquisition-amélioration dont le coût figurant dans l'offre de prêt est compris entre 150 000 € et 280 000 € »

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »**

**Rapport n° 281**

**AMENDEMENT N° 22**

**DEPOSE PAR : M. Hyacinthe VANNI AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Page 32 du règlement**

**REPLACER** la phrase suivante : « Dans les communes de moins de 1 000 habitants DGF, l'aide s'élèverait à 15 000 € minimum et à 28 000 € maximum sous réserve de l'étude de l'offre de prêt. »

**PAR** : « *Dans les communes de moins de 1 000 habitants DGF, l'aide représente 10 % de la dépense pour les opérations d'acquisition ou acquisition-amélioration dont le coût de l'offre de prêt est compris entre 150 000 € et 280 000 €, et 15 % de la dépense pour les opérations d'acquisition ou acquisition-amélioration dont le coût de l'offre de prêt est de moins de 150 000 €.* »

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**TOMBE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**TOMBE**

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »

Rapport n° 281

## AMENDEMENT N° 23

**DEPOSE PAR** : M. Hyacinthe VANNI AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**PROPOSITION D'AMENDEMENT** :**Page 32 du règlement**

**SUPPRIMER** le paragraphe suivant : « - Dans les communes de moins de 1 000 habitants DGF le coût minimum de l'opération est fixé à **150 000 €** (dont **90 000 €** au minimum consacré à l'acquisition et **60 000€** maximum à des travaux de rénovation si celle-ci consiste en une acquisition - amélioration) et le coût maximum plafonné à 280 000 €. Les montants planchers (90 000 € au minimum d'acquisition + 60 000 € de travaux) doivent figurer dans l'offre de prêt. »

\* AVIS DE LA COMMISSION :

TOMBE

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

TOMBE



**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »**

**Rapport n° 281**

**AMENDEMENT N° 24**

**DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Page 11 du rapport :**

**Avant « contracter un prêt ... »**

**Page 32 du règlement :**

**2 – CONDITIONS GENERALES D'ATTRIBUTION**

**RAJOUTER** un sixième alinéa rédigé comme suit :

*« Est également éligible au bénéfice du présent règlement, sous réserve de remplir les autres conditions prévues par celui-ci, tout ayant droit ou héritier indivis d'une personne titulaire de droits immobiliers acquis avant 1960 dans les périmètres éligibles tels que définis par l'article 2 du présent règlement ».*

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**AVIS SUR LA PROPOSITION DE LOI  
DEPOSEE PAR LE  
SENATEUR PANUNZI  
*Rapport n°238***

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : M. JEAN-MARTIN MONDOLONI AU NOM DU GROUPE  
« PER L'AVVENE »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Les articles 1<sup>er</sup> et 2 sont supprimés et remplacés par un nouvel article ainsi rédigé :

**« *EMET un avis favorable à la proposition de loi du sénateur Panunzi visant à territorialiser le mode de scrutin de l'Assemblée de Corse.* »**

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**AVIS SUR LA PROPOSITION DE LOI  
DEPOSEE PAR LE  
SENATEUR PANUNZI**

*Rapport n°238*

**AMENDEMENT N° 2**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Page 8 - Paragraphe 6**

**APRES “d’un bilan (joint en annexe)” SUPPRIMER “après au terme duquel... l’érosion cotière.” ET REMPLACER par “, l’Assemblée de Corse constate que la Chambre des territoires est inopérante.”**

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**AVIS SUR LA PROPOSITION DE LOI  
DEPOSEE PAR  
LE SENATEUR PANUNZI  
*Rapport n°238***

**AMENDEMENT N° 3**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**PAGE 9 - PARAGRAPHE 2**

**Après** “groupe de travail relative à l'évolution statutaire de la Chambre installé en juin dernier.”

**SUPPRIMER** : “et qui rendra ses conclusions d'ici à l'automne de cette année”

**Et AJOUTER** : “ Afin d'assurer une représentativité de tous les territoires insulaires, le groupe de travail mènera également une réflexion sur :

- l'instauration d'un fonctionnement bicaméral de la Collectivité de Corse et
- la modification du scrutin visant à intégrer au sein de l'Assemblée de Corse des représentants de chaque territoire.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

Rapport 238

Avis sur la PPL relative à la territorialisation du mode de scrutin

Amendement de Jean-Martin Mondoloni

au nom du groupe Per l'Avvene

Les articles 1<sup>er</sup> et 2 sont supprimés et remplacés par un nouvel article ainsi rédigé :

**« *EMET un avis favorable à la proposition de loi du sénateur Panunzi visant à territorialiser le mode de scrutin de l'Assemblée de Corse.* »**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE  
L'ASSEMBLEE DE CORSE ET LE  
CONGRES DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE**

***Rapport 285***

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

• **Page 2 du rapport :**

- Le partage des expériences et des pratiques administratives et institutionnelles.

**REEMPLACER PAR :**

- « *Le partage des expériences et des pratiques institutionnelles.* »

« Les deux institutions décident de développer » et « les présidents des deux institutions »

**REEMPLACER PAR :**

« *Les deux assemblées décident de développer* » et « *les présidents des deux institutions* »

- **Page 3 de la convention** :

**SUPPRIMER :**

➤ *Dans les domaines techniques et administratifs*

- La formation des personnels des deux institutions ;
- Le partage d'informations et d'expériences entre les services des deux institutions en matière d'organisation et de fonctionnement des services, de développement des outils informatiques, de recherche ou rédactionnels ;
- Les échanges de personnels pour apporter un appui technique ou des conseils ;
- L'accueil de personnels dans le cadre de stages ;
- L'assistance technique et juridique

- **PAGE 3 DE LA CONVENTION** :

**AJOUTER :**

*« Au titre de ce partenariat, la communication par mail ou par visio-conférence sera privilégiée. Le cas échéant, les frais de transport aérien des élus et des personnels entre les collectivités sont pris en charge par l'institution d'origine. »*

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

--

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**Dispositif de soutien dans le cadre du  
règlement de minimis pêche**

**Rapport n° 262**

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR :** M. Pierre-José FILIPPETTI AU NOM DU GROUPE « CORSICA LIBERA »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Page 8 - Paragraphe A**

**SUPPRIMER :** « Le navire doit être immatriculé dans le ressort du CRPMEM ».

**REPLACER PAR :** « Le navire doit être immatriculé en Corse et être titulaire d'une licence de pêche corse ».

**De même, dans les critères d'éligibilité, page 9 :**

**RAJOUTER un point 6 :**

« Le navire doit être immatriculé en Corse et être titulaire d'une licence de pêche corse ».

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE**



ANNEXES  
MOTIONS

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**RECHERCHE CONTRE LES CANCERS  
PEDIATRIQUES**

*Motion n°2019/E3/059*

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Page 2**

**APRES le Paragraphe 1**

**INSERER un nouveau paragraphe**

**CONSIDERANT** que la lutte contre les cancers pédiatriques est tout autant une affaire de prévention notamment sur le plan environnemental.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**RECHERCHE CONTRE LES CANCERS  
PEDIATRIQUES**

*Motion n°2019/E3/059*

**AMENDEMENT N° 2**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Page 2**

**APRES** dernier paragraphe

**AJOUTER :**

**REAFFIRME** sa volonté de faire de la Corse un territoire d'excellence environnementale.

**AFFIRME** que cette question transverse implique la définition d'une politique territoriale ambitieuse et coordonnée, de prévention des risques qui concernera nécessairement plusieurs domaines de compétences de la Collectivité de Corse : environnement, santé, agriculture, économie, hydraulique

**DEMANDE** qu'une commission ad hoc rassemblant ces compétences soit créée et travaille de manière concertée afin d'identifier et de développer des solutions visant la réduction des pollutions atmosphériques, des sols et des eaux.

**DEMANDE** à ce que soit mise en place une réflexion au sein de la conférence des financeurs sur les programmes de prévention santé sur l'alimentation.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**POLLUTION PAR LES MATIERES  
PLASTIQUES DE LA MER  
MEDITERRANEE**

*Motion n°2019/E3/060*

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**SUPPRIMER** “CONSIDERANT l’île de plastique qui s’est consitutée en Méditerranée, qui ne cesse de croître et qui dérive à proximité de la Corse.”

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

POLLUTION PAR LES MATIERES  
PLASTIQUES DE LA MER  
MEDITERRANEE

*Motion n°2019/E3/060*

AMENDEMENT N° 2

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**APRES** "DEMANDE à l'Etat... compétence d'autres Etats.",

**AJOUTER** : "**S'ENGAGE** à mener une politique publique innovante sur la limitation de la production ou/et l'importation de déchets plastiques, à l'instar de celle menée à l'occasion du festival du vent."

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

**DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT  
DES COMMUNES INSTITUANT UNE  
AIDE A LA MOBILITE POUR LE  
MAINTIEN OU L'ENCOURAGEMENT A  
L'INSTALLATION DE RESIDENTS  
PERMANENTS**

*Motion n° 2019/E2/046*

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**APRES** « L'ASSEMBLEE DE CORSE » **SUPPRIMER** l'ensemble des attendus et les **REEMPLACER** par :

« **DECIDE** que la Collectivité de Corse accompagnera dans l'ingénierie ou le financement l'ensemble des Communes qui souhaiteraient mettre en place un dispositif de transports en commun, lequel devra s'inscrire pleinement dans la transition écologique et solidaire. »

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**SOUTIEN AUX PERSONNELS  
DU POLE URGENCES ET SOINS  
CONTINUS DU CENTRE HOSPITALIER  
DE BASTIA**

*Motion n° 2019/O2/077*

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**SUPPRIMER** « SOUTIENT les différents mouvements de grève des urgences dans les hôpitaux de l'île. »

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**



COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

DISPOSITIONS RELATIVES A  
L'UTILISATION DES PESTICIDES

*Motion n° 2019/E2/078*

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

**APRES** « AFFIRME sa volonté... liés à leur utilisation. », **AJOUTER** :

« **DEMANDE** aux parlementaires insulaires de porter un projet de loi visant à légaliser l'encadrement de l'épandage de pesticides à proximité d'un bâtiment à usage d'habitation ou professionnel. »

\* AVIS DE LA COMMISSION :

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

ADOPTE